

REVUE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE DU MANAGEMENT



Articles

Théorie-Édition-Mots-Presses

Documents

La valeur des fonds sous l'Ancien régime

Le futur vu des années 1834-1841

Une Moto au Sahara en 1909

EDI-GESTION

REVUE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE DU MANAGEMENT / n° 9 – 01/06 2019

Éditorial : Les mots récents et le concept fondateur / 3

ARTICLES ORIGINAUX

Corinne BAUJARD : *Fondements historiques de la théorie enracinée face aux évolutions numériques de l'apprentissage organisationnel* / 7

Luc MARCO : *Les risques de l'édition gestionnaire française, 1800-2018* / 21

Vincent AUTIN : *Les origines de l'expression « Gérant d'affaires »* / 43

Jean-Paul VALETTE : *La presse périodique politique du Second Empire : liberté bâillonnée ou liberté surveillée ?* / 49

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

François MASSABIAU : *De l'estimation des fonds (1764)* / 69

ANONYME : *Note de lecture sur le livre de Massabiau* / 75

René BOUVIER et Edouard MAYNIAL : *Les comptes de la fonderie de Balzac* / 79

MATHIEU DE DOMBASLE : *L'avenir industriel de la France vu en 1834* / 87

VILLENEUVE-BARGEMONT : *L'avenir de l'économie politique prévu en 1841* / 99

Léon LEHURAUX : *La première moto dans le désert du Sahara en 1909* / 105

NOTES DE LECTURE

COLLECTIF (2018) *La solidarité, une affaire d'entreprise ?* / 117

Pierre-Yves GOMEZ (2018) *La gouvernance d'entreprise* / 119

Marie-France PIGUET (2018) *Individualisme, histoire d'un mot* / 122

BERTHONNET & GÉLIS (2018) *Didot, Saugrain, Gélis, famille d'éditeurs* / 124

SOMMAIRES ANTÉRIEURS / 127

G O U V E R N A N C E

Rédacteur en chef : Luc MARCO

Professeur émérite en Sciences de Gestion

Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité & Membre du CEPN, CNRS

Comité scientifique

- **ABDELWAHED**, Med Ali, *Docteur en sciences de gestion*
Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN.
- **BAUJARD**, Corinne, *Professeure en Sciences de l'Éducation*
Université de Lille, CIREL-PROFÉOR.
- **FONTAINE**, Philippe, *Professeur en Sciences Économiques*
École Normale Supérieure Paris-Saclay, ISP.
- **MIHAYLOVA-MARBURGER**, Stefka, *Maître de Conférences HDR en Gestion*
Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN.
- **OKAMBA**, Emmanuel, *Maître de Conférences HDR en Sciences de Gestion*
Université de Marne-la-Vallée, IRG.
- **PAUGET**, Bertrand, *Maître de Conférences HDR en Management*
Université de Karlstad, Suède, & CEPN.
- **POIVRET**, Cédric, *Professeur agrégé du secondaire en Gestion*
Université de Marne-la-Vallée, IRG.
- **SMIDA**, Ali, *Professeur en Sciences de Gestion*
Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN.
- **TCHANKAM**, Jean-Paul, *Professeur de Stratégie, HDR en Gestion*
Kedge Bordeaux Business School, & IHPM.

Tarif d'abonnement

Exemplaires papier : 30 euros pour un an, 17 euros par numéro (envoi compris). Paiement par chèque à l'ordre de l'Association IHPM : 3, place Roger Salengro, 81100 Castres. Les articles non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs. Les ouvrages pour notes de lecture doivent être adressés au rédacteur-en-chef, à la même adresse.

Site internet : <https://ihpm.hypotheses.org> ; Courriel : lucvamarco2@gmail.com

É D I T O R I A L

Les mots récents et le concept fondateur

LES gestionnaires ont le génie de la création de mots nouveaux. Ainsi après marketing vers 1960, vint mercatique en 1970, et mercatoring aujourd'hui¹. Le créateur d'entreprise est devenu *start-uppeur*, le failli n'est qu'un *cost-killer* ayant échoué, le chasseur de têtes un DRH dynamique. La comptabilité devient croisée, les comptables sont des chevaliers du fiel, et les financiers de tristes annonceurs de crise systémique !

Le *blurring* correspond à l'effacement radical entre vie professionnelle et vie privée pour ceux qui sont le plus connectés et regardent les séries TV à la mode en accéléré sur leurs tablettes. En produisant des données sur internet ils enrichissent les GAFA sans faire gaffe !

Le *cluster* est un pôle de compétitivité qui rassemble sur un même territoire des bandits qui veulent faire fortune avec les mêmes idées sur les mêmes créneaux. La plupart font faillite, mais quelques-uns réussissent (voir *happy few*).

La *coworking place* est un espace commun de travail où votre voisin s'agite dans tous les sens pour récupérer des factures acquittées mais non envoyées et où des auto-entrepreneurs rêvent des bateaux qu'ils auraient pu s'acheter avec leurs pertes d'exploitation. On peut y ajouter le *flex office*, le *desk sharing*, le *work café* (voir *fab lab* infra).

Les *digital natives* sont nés une cuillère électronique dans la bouche et un bouton « on/off » sur la fesse droite. S'ils n'ont pas de nombril, aucun doute : ce sont des cyborgs.

Le *Fab lab* est un endroit étrange où tout est blanc, sauf les prototypes ratés qui jonchent le sol. Un jour seuls les robots et les cyborgs fréquenteront ces endroits immaculés.

L'*hackathon* est une réunion de développeurs de projets bidons qui attendent de passer le bébé aux mercateurs, en attendant que l'eau du bain s'évapore.

Les *happy few* sont des oligopoleurs chassés par la commission concurrence de l'Union Européenne. Emprisonnés, ils deviennent les *happy go lucky* (gens sans soucis).

Les *slashers* ont deux jobs, trois assurances-vie, quatre chats, cinq chiens et un gros budget croquettes qu'ils achètent à crédit.

Bref, voici les dix nouveaux mots que les anglo-saxons utilisent en ce moment pour impressionner leurs auditoires : *Light-bulb moment*, *Cross-functional*, *Retweet*, *Geolocation*, *Contractionary*, *Cyberbullying*, *Textspeak*, et *Webisode*. La signification de ces mots se trouve sur le site www.entrepreneur.com

Du côté théorique de la lune managériale, les gestionnaires importent leurs concepts des autres sciences sociales, puis les bricolent pour leur propre usage. Ainsi en est-il du concept de *valeur*, venu de la philosophie via l'économie dite politique. On trouve dès 1764 une définition de la valeur des fonds chez un économiste, François Massabiau, avocat au parlement parisien mais qui publie son livre à Londres et le vend chez l'imprimeur-libraire Knapen à Paris : « Chaque chose a son prix, les biens fonds ont leur valeur intrinsèque, les temps, les lieux, les circonstances, la quantité & la qualité contribuent à la faire connaître ; il est vrai que certains effets reçoivent leur prix des caprices du luxe, mais dans l'ordre judiciaire tout est réduit à sa juste valeur ; la circulation des espèces, l'âme du commerce en servant de balance à tout, doit principalement être la base des décisions sur la valeur intrinsèque des fonds, la proportion

¹ Pour ceux qui utilisent le livre célèbre intitulé MERCATOR ! Voir : J. Lendrevie, J. Lévy et D. Lindon (2009).

des ressorts qui la soutiennent, fait la gloire, l'ornement & la richesse d'un Etat. » (Massabiau, 1764, p. 11-12). Cet auteur a été complètement oublié par l'historiographie !

Ce socle théorique, a été construit par des auteurs anciens qui ont défini la notion de « valeur intrinsèque ». Ainsi Richard Cantillon précise dès 1734 : « Mais il arrive souvent que plusieurs choses qui ont actuellement cette valeur intrinsèque ne se vendent pas au Marché suivant cette valeur : cela dépendra des humeurs & des fantaisies des hommes, & de la consommation qu'ils feront. » (Cantillon, 1734, p. 36).

L'expression est devenue aujourd'hui « *fair value* » ou juste valeur pour désigner une méthode de valorisation des actifs ou des passifs d'une entreprise. On la trouve déjà sous la plume d'un abbé en 1780 : « voulons qu'ils soient tenus, en vertu de la présente, de nous payer les sixièmes deniers de la juste valeur des biens ; au moyen de quoi ils [les contribuables] demeureront confirmés, comme ci-dessus, dans la pleine propriété de jouissance d'iceux. » (Anonyme, 1780, p. 1529). La *juste* valeur est donc la valeur *intrinsèque* validée par le Fisc !

De nos jours la valeur est devenue l'exploitation des données de plateformes numériques. Pour le fisc, cette valeur est devenue *extrinsèque* car délocalisée !

Le reste du numéro est constitué d'un article sur la théorie enracinée, vue du côté de l'apprentissage ; d'un article sur les risques de l'édition gestionnaire actuelle insérée dans une tendance lourde vieille de deux siècles ; d'un article sur les origines sémantiques de l'expression « gérant d'affaires » qui fonde la naissance de la gestion moderne ; et d'un article sur la Presse sous le Second Empire qui montre les affres de l'émergence d'une opinion publique.

Nous abordons aussi ce que Jacques Lesourne avait intitulé la « rétro-prospective », c'est-à-dire la vision du futur de notre économie il y a deux siècles. Du côté de l'industrie l'avenir paraissait glorieux, et il le fut ; du côté de l'économie politique le futur semblait plus difficile à percevoir car il était délicat d'anticiper la naissance de génies comme Cournot ou Walras.

Nous revenons aussi sur le cas Balzac en montrant que sa deuxième entreprise, une fonderie de caractères, n'était pas aussi catastrophique que ne laissait présager un précédent article dans cette revue. Enfin nous abordons l'histoire technique des machines en étudiant le premier essai d'une motocyclette en terrain difficile dans l'année 1909 au Sahara.

Le numéro est complété par quatre notes de lecture sur des livres récents qui concernent l'individualisme, la gouvernance d'entreprise, la solidarité et l'édition. Moralité, tout commence et tout finit par l'intervention des éditeurs avisés.

LM

Références

- ANONYME (1780) *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, Paris, Guillaume Destrez, tome 9.
- CANTILLON, Richard (1734) *Essai sur la nature du commerce en général*, Londres, Fletcher Gyles, 1755, Paris, réédition INED, 1952 et 1999.
- LENDREVIE, J., LÉVY, J., et D. LINDON (2009) *Mercator : théories et nouvelles pratiques du marketing*, Paris, Dunod, 1230 pages.
- LESOURNE, Jacques (2001) *Ces avènements qui n'ont pas eu lieu, une relecture du XX^e siècle européen*, Paris, Odile Jacob.
- MASSABIAU, François (1764) *Essai sur la valeur intrinsèque des fonds*, Londres et Paris, Knapen, 163 p.
- SRNICEK, Nick (2018) *Capitalisme de plateforme : l'hégémonie de l'économie numérique*, Montréal, Lux, 156 p. (traduit de l'anglais par Philippe Blouin).

ARTICLES ORIGINAUX

Fondements historiques de la théorie enracinée face aux évolutions numériques de l'apprentissage organisationnel

Corinne BAUJARD

Professeure des universités,
Université de Lille – Laboratoire CIREL – EA 4354
corinne.baujard@univ-lille.fr

Cet article s'interroge sur le point de savoir si les fondements historiques de la théorie enracinée de Glaser et Strauss permettent d'identifier les évolutions numériques de l'apprentissage organisationnel. Quelle est la capacité de la théorie enracinée à rendre compte de l'objet d'étude ? En quoi cette méthodologie de recherche produit-elle du sens pour comprendre la formation numérique ? Une analyse de l'activité menée auprès de cinq entreprises théorise la nature des connaissances en matière d'apprentissage. Il en résulte un rôle central accordé aux acteurs, porteurs de représentations, dont les difficultés sont liées aux profils pédagogiques des organisations. Mots clés : Apprentissage à distance, épistémologie, *Grounded Theory* (théorie enracinée), activité de formation, organisations.

This article questions whether the foundations of grounded theory of Glaser and Strauss allows to identify the numerical evolutions of organizational learning. What is the capacity of grounded theory to account for the object of study? How does this research methodology make sense to understand digital training? An analysis of the activity conducted by five companies theorizes the nature of knowledge about learning. This results in a central role for the actors, bearers of representations, whose difficulties are related to the educational profiles of the organizations. Key words: Distance learning, Epistemology, Grounded Theory, Training activity, Organizations.

*

LA formation est une activité d'apprentissage qui permet de se former soi-même en lien avec le collectif de travail. De nombreuses positions méthodologiques interrogent sur la nature du contexte organisationnel (Orlikowski, 1992) où prédominent des intérêts opposés selon une variété d'interactions sociales (Strauss, 1979). Les trajectoires d'apprentissage des acteurs construisent progressivement les structures sociales de l'organisation (Giddens, 1979), et le développement du numérique dans la formation répond à des objectifs aux conséquences sociales diverses.

Dès les années 1920, les fonctionnalistes ont mis l'accent sur les technologies comme réponse aux besoins de l'organisation. L'école de Chicago a considéré que la représentation des acteurs portée à un objet de recherche permet la découverte d'une théorie qui puisse constituer un instrument de changement organisationnel (Mead, 1963). Les travaux de Burns et Stalker (1961), puis de Lawrence et Lorsch (1967), ont identifié des faits qui rendent compte de la réalité sociale. Dans la théorie enracinée (*Grounded Theory*), Glaser et Strauss (1967) sont partis du principe qu'une organisation est une réalité complexe formée d'objets concrets et abstraits dans un environnement social donné.

Dans le cadre d'une réflexion menée sur la formation numérique, la théorie enracinée offre des perspectives pour appréhender les conditions d'expérience, d'appropriation et de participation auprès de plusieurs organisations préoccupées des enjeux propres aux dispositifs numériques de l'apprentissage. L'objectif de recherche (1) permet d'envisager l'accès au

terrain comme une réalité sociale (2). Les résultats montrent toutefois les insuffisances théoriques de cette méthodologie enracinée (3). Il est donc nécessaire de proposer une approche qui fait corps avec l'objet d'étude retenu (4), d'en tirer des conséquences sur l'intérêt pédagogique et d'insister sur le sens dans la formation.

1. Théorie enracinée et objectif de recherche

Pour Glaser et Strauss (1967), le chercheur doit développer des théories en recourant à des comparaisons méthodologiques qui se fondent sur l'observation de la réalité. Au fond, il s'agit d'encourager de nouvelles explications et de ne pas s'enfermer dans des hypothèses réductrices, au risque de modifier la démarche d'analyse de phénomènes déjà largement explorés. La théorie enracinée donne un sens explicatif ou interprétatif selon un procédé de comparaison constante de la réalité sociale. Elle résulte de processus complexes qui aident à expliquer les conséquences d'une recherche, autant à partir des faits que des résultats liés au processus d'interaction entre acteurs et objets. On a pu en déduire que les interactions sociales réduisent la complexité des situations d'information (Schutz, 1987) et que le contexte social accorde un sens collectif à l'apprentissage (*sensemaking*) (Weick, 1995).

La théorie enracinée a le mérite de permettre une approche inductive afin de dégager des concepts, de découvrir des catégories pour donner une interprétation et une explication selon une comparaison constante (Strauss, Corbin, 1990). La méthode de collecte et d'analyse des données se réalise selon divers types de codage. Le positionnement du chercheur aide à découvrir des concepts qui émergent des données, et se combinent parfaitement avec l'objectif de compréhension propre à tout paradigme interprétativiste. Cette approche résolument qualitative est particulièrement adaptée pour étudier le processus numérique puisque l'accent est mis sur la découverte d'une théorie, et non sur la vérification d'une hypothèse. L'analyse préalable sert à préparer le déroulé des entretiens, qui eux-mêmes participent à la construction de la théorie (Charmaz, 2000). Le cadre conceptuel émerge au fur et à mesure de la collecte et de l'analyse des données (Birks, *et alii*, 2013). En se positionnant sur l'interactionnisme symbolique, on considère que les apprenants donnent un sens à leur environnement d'apprentissage numérique, tout en insistant sur la multiplicité des contextes d'éducation et de formation.

Les entreprises accordent un rôle central à la diversité des contextes d'apprentissage tout en déplorant le manque de connaissances sur les conditions d'expérience, ou d'appropriation, tout en s'interrogeant sur les enjeux organisationnels des dispositifs de formation. Comment se caractérise l'apprentissage dans votre organisation ? Cette question posée au cours de la période 2015-2017 offre la possibilité de comprendre le contexte, le contenu de l'apprentissage. En outre, l'analyse de notes prises lors de la participation à des conférences scientifiques, a permis de mobiliser des travaux de recherche afin de compléter les entretiens sur le terrain par des travaux de recherche antérieurs. Dans une première étape, des entretiens exploratoires d'une heure en moyenne ont été menés auprès d'un échantillon de cinq entreprises (notées de A à E) de secteurs d'activités variés. La lecture des entretiens a permis ensuite de comparer les résultats obtenus aux catégories repérées dans l'apprentissage organisationnel.

A partir des données recueillies, diverses connaissances émergent entre les catégories d'analyse. Il importe donc de relier à la réalité une théorie véritablement « intégrée, logique, plausible, liée aux données et en même temps suffisamment claire pour être facilement opératoire » (Glaser, Strauss, 1967). L'analyse est l'occasion de relever la fréquence des

catégories repérées. Ces deux démarches sont complémentaires : elles servent de base à l'interprétation. Il importe toujours de découper au minimum la réalité, de rester proche des données recueillies qui doivent être replacées systématiquement dans leur contexte. A partir de la retranscription des entretiens, un tableau permet de rassembler les thèmes retenus. C'est un outil précieux pour toute comparaison rapide ultérieure. Il permet de rapprocher les réponses en consultant les données d'une de ses rangées ou de diviser les entretiens en unité d'analyse pour dégager des catégories conceptuelles.

Nous n'avons pas utilisé de logiciel pour interpréter nos résultats. Certes, il aurait pu nous aider à formaliser nos questions de recherche, mais il aurait trop influencé la méthodologie utilisée et nécessairement les résultats (Huberman, Miles, 2003). La technique aurait pris le pas sur la construction d'une démarche originale de recherche propre au chercheur. Lors du codage, ce dernier produit déjà des codes qui servent à son analyse, alors qu'un logiciel tendrait à augmenter ensuite le nombre de codes, ralentissant ainsi l'analyse. De plus, tout logiciel orienterait l'interprétation de la réalité organisationnelle sans fondement scientifique, et surtout nuirait à la mise en œuvre des comparaisons entre la collecte et l'analyse des données.

2. Théorie enracinée et accès au terrain

Au départ, plusieurs codes ont été constitués, puis on les a limités à trois catégories après sélection, et regroupés dans un *code book*. La liste rédigée à partir des unités d'analyse a été élargie peu à peu en fonction de la théorie qui émerge. Ce travail permet d'être attentif aux données qui pourront servir d'illustration au moment de la rédaction de l'analyse des résultats. Tout d'abord, le codage ouvert retranscrit les verbatims significatifs des unités d'analyse et permet d'isoler les thèmes émergents tout en s'interrogeant sur les précédents codes du même groupe. Cette phase inductive aide à fixer les catégories et leurs conditions de réalisation. Les verbatims sont assemblés afin de générer des propriétés théoriques, des similarités susceptibles d'être interprétées (mise en catégorie). Avoir retenu le même verbatim trois ou quatre fois, incite à retourner sur l'objet de recherche.

Tableau 1 - Extraits de verbatims.

Comment se caractérise l'apprentissage dans votre organisation ?

« Un système d'apprentissage est un système qui permet de résoudre un problème posé dans l'organisation. Il faut donc que l'organisation possède une connaissance suffisante des différentes interactions et de la qualité de celles-ci qui font la compétence de notre organisation. L'évaluation organisationnelle peut s'ajuster selon la stratégie car elle prend en compte toutes les interactions sous-jacentes. Cette représentation imagée du capital immatériel de l'organisation évolue et s'enrichit au fur et à mesure de l'apprentissage » (Org. A).

« L'idée est de garder une certaine interactivité. La mise en place d'une démarche repose sur la volonté de mettre l'apprentissage en lien avec les compétences. Il s'agit de passer du pilotage stratégique par la réalisation des enjeux de compétences à une architecture sur intranet disponible pour les salariés et tous les managers répartis dans les services RH... Pour réussir les transformations que nous visons, nous avons mis en place une implication managériale forte, il nous est impossible de demander aux salariés de modifier leurs comportements professionnels sans le demander à leur ligne hiérarchique. Les responsables appartiennent à la catégorie des experts » (Org. C).

« Les victoires rapides, ce sont des chantiers dont les résultats sont visibles rapidement. Sont identifiés comme victoires : la création d'un centre de ressources partagé, l'utilisation systématique des informations contenues dans les intranets qui s'appuie sur les nouvelles technologies et propose de nouveaux modes d'apprentissage. Notre stratégie d'entreprise se déroule en collaboration avec les salariés C'est la condition de l'accroissement de la compétence de chacun et de la performance de l'entreprise » (Org. D).

« Dans un contexte d'accompagnement du changement, nous avons dû réaliser d'importants investissements

pour faciliter l'accès aux informations. Ce qui nous a obligé de respecter plusieurs phases : les besoins, une phase d'apprentissage et une phase d'évaluation » (Org. E).

« Compte tenu de notre positionnement, on doit sans cesse être en situation d'innovation. Nous gérerons ainsi au mieux notre potentiel de matière grise. L'accent a donc été mis très tôt sur une politique cohérente visant à mesurer l'effort de migration des connaissances vers les nouvelles technologies, à engager une dynamique autour des infrastructures technologiques cibles. Cela passe par la définition d'une véritable politique d'investissement en matière de capital humain... De nombreux concurrents ont décliné avec plus ou moins de succès ce modèle de gestion fondé sur l'apprentissage qui demande des services toujours plus performants, ce qui oblige à une mise en commun des savoirs et des savoir-faire. Les missions deviennent plus évolutives, notamment dans un cadre institutionnel mouvant. La structure de la pyramide des âges des effectifs suppose un départ à la retraite et donc une disparition massive de compétences » (Org. B).

« Des freins technologiques sont apparus parce que les équipes sont réduites, de lourdes contraintes pèsent dans l'organisation du travail qui nécessite une forte rotation du personnel... Si la prospérité des temps à venir repose sur l'intelligence individuelle et collective, celle-ci ne peut fonctionner qu'en totale liberté. Il faut admettre, individuellement et collectivement, que le salarié doit disposer de tous les moyens pour ne pas se crispier sur une logique de consensus obligatoire. Or, je ne suis pas certain qu'on puisse affirmer que nous sommes dans une logique de partage, une fraction des salariés se considère hors de toute structure » (Org. B).

« Les outils informatiques sont devenus une véritable école d'apprentissage qui est forcément collective en raison des pratiques mises à la disposition des salariés. Notre productivité dépend de la qualité de travail de nos salariés, on n'hésite pas motiver le personnel qui prend en compte cette nouvelle façon de travailler. Celle-ci passe par une valorisation des compétences... Les missions deviennent plus évolutives, notamment dans un cadre institutionnel mouvant. La structure de la pyramide des âges des effectifs prévoit de nombreux départs à la retraite et donc une disparition massive de compétences... Le chemin de l'entreprise apprenante consiste à réunir à la fois des salariés et le management reliés aux attentes des différents métiers de l'entreprise » (Org. B).

« L'apprentissage s'inscrit dans la mutation du travail, qui est de moins en moins prescrite. Un engagement d'efficacité prend en compte le passage du prescrit au totalement imprescriptible (complexité des tâches, processus global, travail coopératif ou collaboratif) qui doit créer du lien social. La situation de travail est importante : il faut identifier ce qui fait référence à la capacité pour la mettre en action. La situation professionnelle est inductive par rapport aux situations de travail. Le transfert des connaissances dans des situations professionnelles est de plus en plus complexe (50 % des salariés vont partir à la retraite)» (Org. E).

« Le degré de cohésion sociale est connu de tout le monde parce que fait de notre culture qui est porteuse d'une dynamique puisque chaque salarié a conscience du rôle que chacun apporte dans la construction du service. Faire partie d'un groupe procure de la motivation parce qu'on se sent plus écouté et donc plus à l'aise dans son entreprise. Nous avons envisagé tout d'abord les facteurs individuels liés aux mécanismes d'apprentissage, puis les facteurs techniques liés à la médiatisation sans oublier les facteurs organisationnels liés aux facteurs culturels... L'objectif est d'améliorer la qualité de l'apprentissage et surtout de préserver les compétences de salariés qui partent à la retraite » (Org. C).

« L'apprentissage est une bonne stratégie. Mais il faut tenir compte de l'interprétation de l'information à partir des expériences pour résoudre le problème. L'information est une construction intermédiaire entre le salarié et la réalité. Je vais chercher quelqu'un, trouver la personne qui va résoudre le problème à partir de son expérience... Il faut mettre en place le repérage des personnes qui peuvent résoudre les problèmes. La vérité, la précision, sont des garanties de l'efficacité d'un système technique. Il faut donc simplifier la réalité en établissant une liste d'attributs à travers des cartes pour avoir une interprétation d'une analyse pour prendre une décision stratégique ou opérationnelle » (Org. A).

« L'apprentissage dans un environnement numérique n'est pas arrivé par hasard, c'est d'abord notre culture qui a changé avec la décision de travailler en réseau. Nous avons eu la volonté de proposer une collaboration entre les services. Mais c'est aussi la dimension personnelle qui a fait le succès de l'opération. On découvre avec un peu de recul que nous sommes passés de la conduite de projet à celles de management du changement partagé en adéquation avec les objectifs de l'entreprise » (Org. E).

« L'apprentissage doit anticiper et faciliter la mobilité professionnelle et le changement de poste, assurer une veille sur les compétences à préserver ou à développer, optimiser les critères et processus de recrutement. Parce que ce sont les managers qui choisissent toujours avec les agents ce qui repositionne les processus et les décisions RH vers les salariés » (Org. B).

« Le choix de la mise en œuvre a reposé sur le chef de projet RH. C'était une volonté de ne pas mettre quelqu'un du service informatique. Ce n'est pourtant pas un projet informatique, mais un projet de ressources humaines. Comme pour tout nouveau mode d'apprentissage, il faut être attentif aux salariés parce qu'ils peuvent créer des difficultés organisationnelles. Les apprentissages informels jouent un rôle déterminant dans l'entreprise et dans l'action, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent s'appréhender qu'en situation de travail. On procède de l'évaluation, dans sa définition même entre ce qu'apporte l'entreprise et ce qu'apporte le salarié. La performance de l'entreprise réside souvent dans la gestion de l'apprentissage » (Org. C).

« Qu'on l'appelle connaissance, expérience, ou même « compétences transversales », il appartient aux universitaires d'en débattre. Nous estimons que si ce parti pris est scientifiquement discutable, nous sommes favorables à une simplification du vocabulaire, permettant une appropriation et une gestion en interne de cette notion. On part de la définition suivante : repérer les « compétences » pour désigner ce qui est en action dans une entreprise, et les « qualifications » pour les ressources appartenant à une personne. On mesure les ressources des salariés avec la « qualification ». Si elles s'enrichissent de l'expérience professionnelle dans une entreprise donnée, déconnectées de l'entreprise elles appartiennent à l'individu, elles partiront avec lui. Sans doute la capitalisation sur des bases de données informatisées pourrait limiter ce départ (Org. E).

« Les salariés sont confrontés à une diversité d'outils qu'ils utilisent pour apprendre. Les logiciels bureautiques, progiciels, demandent néanmoins des logiques différentes, ce qui montre que les usages des outils ne se limitent pas à l'apprentissage. L'erreur à ne pas commettre est d'essayer de calquer les modèles relationnels dans les organisations. C'est parfois ce qui se passe et cela crée des freins... L'objectif est que les individus soient aptes à inventer eux-mêmes leurs compétences. Or, il y a souvent un écart entre les résultats obtenus par l'utilisation des TIC et les finalités de l'entreprise. Celle-ci a la tentation de mettre en place des environnements technologiques par rapport aux exigences de responsabilisation qui sollicitent de manière démesurée les salariés » (Org. C).

« Il y a un mélange des genres : à la fois amener le savoir au plus près des salariés qui sont sur le terrain, ce qui favorise la mobilité. Ce système dépend de l'individu qui est face à un processus interminable, ce n'est plus de la gestion, de la mobilisation, mais un partage des activités de gestion. On constate un fort degré d'implication de notre capital humain » (Org. D).

Le codage axial transforme ensuite progressivement les unités d'analyse en catégories. Il s'agit de regrouper les catégories et les différentes unités en fonction de leur ressemblance, tout en rendant compte des relations entre des faits et des causes. Cette phase de déduction permet de représenter les conséquences de façon à proposer une explication pour chaque catégorie. Au cours de cette étape, on établit des relations entre les catégories pour mettre en évidence une phase d'interprétation des entretiens à partir de l'intégration des données. Ainsi, tout entretien peut être réduit en référence aux catégories ; le sens se fondant sur les catégories de la problématique retenue (Denzin, Lincoln, 2004).

Tableau 2 - Relations entre les catégories et éléments contextuels.

Éléments	Catégories	Conditions d'apprentissage
Contexte : Réponse au contexte de l'environnement.	Adaptation et orientation vers l'application pour résoudre un problème.	- Apprentissage acquis par observation, imitation et mémorisation de procédés techniques ou intellectuels simples et connus.
Contenu : Produire de nouveaux modèles pour trouver des solutions.	Approche cognitive. Dimension collective de l'apprentissage (Piaget).	- Apprentissage permettant de transférer des compétences entre les salariés. - Apprentissage conduisant à formaliser, expliciter, valider des résultats.
Représentation : sens individuel et collectif.	Interactions sociales avec autrui (Schein, Wenger).	- Apprentissage qui porte sur l'agencement de compromis, de représentations, des acquis d'expérience qui construisent du sens.

Enfin, il faut synthétiser les relations entre les catégories et les éléments contextuels dans une combinaison qui assure l'intégration des catégories centrales au contexte organisationnel. Le codage sélectif opère des regroupements conceptuels pour représenter le phénomène étudié sans qu'il soit

nécessaire de revenir aux entretiens. Cette phase de vérification permet d'aller vers des propositions cohérentes pour l'élaboration du modèle théorique et de s'interroger sur le fondement des connaissances produites dans une logique de saturation des catégories représentatives du dispositif analysé.

Tableau 3 – Regroupements des catégories (adaptés de Glaser, Strauss 1967).

Objectifs	Connaissances	Résultats	Apports scientifiques
Organisation	Action organisationnelle. - Objet d'apprentissage (Argyris, Schön, 1978 ; Nonaka, Takeuchi, 1995).	- Accès aux ressources. - Adaptation orientée « contexte ». - Variété d'apprentissages. - multiplicité des échanges.	- Vision locale plutôt que globale de l'apprentissage. - Communication autour des fonctionnalités.
Collectif	- Démarche pragmatique. - Dispositif collectif (Piaget, 1979 ; Giddens, 1984 ; Orlikowski, 1992).	- Capacité cognitive. - Intégration orientée « contenu ». - Agencement de relations d'apprentissage	Dimension collective en termes de processus mis en œuvre. - Relativisme social selon les actions.
Acteur	- Expérience - Apprentissage individuel créant du sens (Weick, 1995).	Mémoire et routines. - Multiplicité des échanges - Retours d'expérience. - Sens individuel.	- Diversité des situations d'appropriation dans un contexte d'apprentissage.

Le regroupement des catégories favorise une compréhension du rôle organisationnel de la formation. Il aide à saisir les perceptions des acteurs afin de produire « des explications qui ne sont pas la réalité, mais un construit sur une réalité susceptible de l'expliquer » (Le Moigne, 1990). En effet, la théorie intervient à trois niveaux : elle détermine les variables explicatives, fournit des concepts en les confrontant à la réalité, et enrichit la théorie existante.

La théorie enracinée prend ainsi appui sur un ensemble de catégories générales capables d'expliquer un phénomène social. Il est certes nécessaire de partir d'un modèle explicatif à partir d'une situation indéterminée, plutôt que de rechercher la vérité. Mais, la théorie enracinée n'explique que partiellement le processus d'apprentissage. Elle révèle qu'il est un système technique et social d'actions et d'interactions entre acteurs soumis à de multiples combinaisons. C'est dire que la démarche de recherche présente une marge d'incertitude. Il est illusoire de construire un modèle théorique sans comprendre le contexte : « aucune découverte scientifique n'est jamais produite à partir d'un néant de connaissances » (Granger, 1993). Il faut élaborer des théories qui donnent à la réalité sociale son caractère original. Chaque concept gagne en légitimité théorique lorsqu'il accorde un rôle prépondérant aux situations de terrain (Macintosh, 1994). Il s'agit donc d'étudier les régularités qui tiennent compte des conditions et des événements.

« Les dispositifs de formation numérique subissent de nombreux échecs dus au défaut de maturité de l'offre comme de la demande, entraînées dans une relation dont les formateurs étaient le plus souvent exclus. D'un côté, des fournisseurs vantant le potentiel de leurs technologies (des plateformes LMS en particulier) surfaient sur la vague de l'Internet avant qu'elle retombe brutalement au début des années 2000 ; de l'autre des grandes entreprises investissaient à tout va dans des approches encore mal ficelées. Les formateurs ont eu beau jeu de pointer les insuffisances : le primat donné à la technique, alors que les contenus se cherchaient encore, s'est réalisé au détriment des apprenants laissés à la solitude de l'autoformation. Les formateurs en relayaient les inquiétudes : le e-learning serait alors de la "formation au rabais" » (Entretien Michel Diaz, consultant Féfaur).

Au-delà du dispositif numérique dans la formation qui intègre les éléments du système social, les situations ne peuvent pas être appréhendées globalement, le changement étudié doit permettre d'insister sur les interactions des individus avec leurs contextes. Le processus peut être analysé à travers une analyse longitudinale. Si l'on considère que découvrir la réalité sociale est déjà un processus, la collecte de données risque d'être modifiée au fur et à mesure en faisant émerger de nouvelles questions.

3. Théorie enracinée et dispositifs de formation

Le principal risque méthodologique pour le chercheur est de produire peu de résultats significatifs pour l'apprentissage des organisations qui pensent que la formation dépend de la technologie selon l'investissement réalisé. L'essentiel résulte d'un projet de résolution qui repose sur les interactions des acteurs dans un espace de professionnel. L'intégration des apprentissages individuels doit prendre une place décisive (Nonaka, Takeuchi, 1995).

La question épistémologique s'attache à trouver des indicateurs organisationnels au risque de produire des évidences lorsque le contexte est indéterminé, voire complexe. La théorie enracinée demande de recueillir suffisamment de données sur un temps relativement long afin d'identifier des régularités car la formation numérique est constituée d'objets technologiques et de savoirs sur ces objets. Le protocole d'accès au terrain ne permet pas toujours d'appréhender la situation dans toute sa globalité. Les interactions des acteurs structurent les contextes d'apprentissage dans lesquels ils s'insèrent. De multiples configurations d'apprentissage doivent mobiliser de nombreuses ressources (par l'accompagnement, le tutorat). Dans ce contexte, les objets épistémologiques témoignent des formes de savoirs (Argyris, Schön, 2002) qui invitent à créer des communautés d'expertises au-delà de l'apprentissage.

La théorie enracinée permet-elle d'identifier les enjeux organisationnels ? La théorie se constitue par les interactions qui modifient les caractéristiques de l'apprentissage. On peut élaborer une liste des expériences réalisées, dépendant du « processus expérimental réflexif » (Schön, 1994). Le chercheur doit néanmoins toujours être vigilant à l'égard des théories spéculatives, parfois peu ancrées sur la réalité (Parsons, 1966). Certes, la multiplication des entretiens aide à clarifier la compréhension de la réalité sociale, mais une connaissance des travaux antérieurs s'avère souvent nécessaire. Il est proposé de lire attentivement les entretiens et de les rapprocher d'autres travaux existants sur le même thème, puis d'identifier les variables explicatives pour ne retenir que quelques thèmes regroupés afin de faciliter la codification. Les données empiriques sont reliées aux modèles pour parvenir à une forte cohérence explicative. La prudence s'impose dans la démarche d'analyse : les théories émergentes ne doivent pas simplement aboutir à la vérification de théories précédemment développées par les chercheurs. Il est donc toujours préférable de présenter de manière distincte les constats tirés de l'induction en partant des observations du terrain, puis de s'appuyer sur les travaux antérieurs.

A l'évidence, la théorie enracinée demande une grande vigilance afin d'en assurer la neutralité. Si elle révèle bien l'existence de liens entre les conséquences sociales, elle demeure parfois peu explicite dans les phases de codification. Lincoln et Guba (1985) ont proposé plusieurs étapes à respecter tout en se focalisant davantage sur les apprenants (Simonian, 2011). La démarche est délicate : chaque acteur porte une partie de la mémoire de son environnement qu'il transforme selon sa propre représentation et qu'il transmet à d'autres apprenants/acteurs. En réalité, il apparaît que la construction de l'objet laisse une véritable

place à une discussion scientifique. La démarche méthodologique ne peut simplement être évaluée au regard de sa crédibilité ; la connaissance produite ne s'explique pas seulement par le contexte étudié : autant de raisons pour que l'analyse des résultats complète toujours les entretiens menés. Laisser trop de place à l'intuition au détriment de théories développées antérieurement risque de produire de simples opinions. Seule une discussion sur les approches « instrumentées » aide à construire l'expérience d'apprentissage.

4. Théorie enracinée et discussion scientifique

La théorie enracinée (Glaser, Strauss, 1967) avait souhaité rompre avec la distinction entre la théorie et la recherche de terrain. Elle souhaitait dépasser la vision selon laquelle les recherches qualitatives seraient moins scientifiques que les recherches quantitatives en détaillant des méthodes et des procédures d'analyse qui n'avaient jusqu'alors jamais été formalisées. Elle a envisagé la collecte et l'analyse des données comme des processus simultanés permettant de sortir de la simple description en proposant des méthodes qui facilitent la conceptualisation de théories obtenues à partir des données.

Exploration empirique : La *Grounded Theory* est une méthode de collecte et d'analyse des données susceptible de produire de manière inductive, notamment enracinée dans le champ de la formation *e-learning*. Pour découvrir des concepts, il faut faire émerger une explication progressive et acquérir sur le terrain une familiarité. Afin d'éviter la critique méthodologique, il est indispensable de s'appuyer sur des travaux de recherche antérieurs et des informations obtenues lors de la participation à des congrès ou conférences.

Démarche : L'analyse débute avec des questions à poser provenant de multiples sources. Les méthodes de recueil de données doivent permettre de préciser les interprétations qui produisent des théories en matière d'expérience ou d'appropriation.

Mise en œuvre de la démarche : Dans une première étape, des entretiens exploratoires sont menés auprès d'un échantillon de cinq entreprises de secteurs d'activité très variés. Cette analyse met en lumière les changements liés au dispositif pédagogique qui représentent les caractéristiques de l'organisation. L'influence des formes d'interaction révèle les dynamiques évolutives qui sous-tendent la réalité sociale.

Collecte des données : il s'agit avant tout de collecter suffisamment de données relatives au changement organisationnel sur un temps relativement long, puis d'étudier la dynamique en identifiant les régularités, et de proposer finalement un modèle théorique. Les éléments explicatifs peuvent être avancés à partir des apports théoriques. Mais il faut déterminer le protocole d'accès au réel, c'est-à-dire le recueil de données qui tient compte des conditions, des événements. Même si la réalité des situations ne peut être appréhendée dans toute sa globalité, la complexité du changement à étudier doit permettre l'analyse de son processus étalé sur un temps suffisamment long, en insistant sur les interactions des individus avec leurs contextes, les variations à identifier.

Méthode utilisée : les phases successives de l'objet de recherche ainsi que la méthode utilisée pour recueillir les données, les différentes catégories qui ont émergé exigent la rédaction d'écrits provisoires afin de tenter de théoriser.

Analyse : une modélisation est délicate à mener selon une variété d'apprentissage. Il est souvent préférable d'interpréter les données lorsque l'objet de recherche offre à l'organisation l'occasion de construire des recherches inductives.

Paradigme épistémologique : Aujourd'hui, il est largement reconnu qu'en épistémologie, les

données sont un accès à la réalité selon une ontologie réaliste. Le caractère socialement construit de la réalité à partir des représentations des acteurs permet une interaction entre le chercheur et les acteurs de terrain, c'est la condition nécessaire à l'élaboration de données. Si on peut réduire l'arbitraire, il n'est jamais assuré que les résultats reflètent totalement le réel étudié. Les structures de systèmes affectent le résultat des activités accomplies et les conditions qui rendent possibles les activités (Giddens, 1984). Cette vision conduit pourtant à reconnaître le rôle prépondérant de l'organisation dans la formation. Le modèle construit permet de prendre en considération l'apprentissage qui est à la fois déterminé par le contexte, et approprié selon l'expérience des acteurs.

Conclusion

Il est apparu que nos premiers résultats de recherche péchaient par des insuffisances dans la qualité de la preuve, une théorisation parfois rapide et abusive, des traces de positivisme qui mettaient à mal la démarche scientifique, critique rigoureuse qui s'intéresse au processus de leur élaboration (Piaget, 1967). Il s'agit de comprendre globalement le contexte des organisations adapté à la problématique de recherche, et non de décomposer le phénomène étudié. Il est donc difficile d'ignorer les théories pour élaborer le codage, puis la catégorisation. Il faut partir du terrain, établir par induction des représentations schématiques en se fondant sur les théories existantes (méthodologie en usage ou en action).

Il existe aussi une conception constructiviste de la théorie enracinée (Chamaz, 2003) qui peut être complétée par une démarche abductive (Strauss, Corbin, 2004). Dès lors que les difficultés d'apprentissage sont souvent liées aux dispositifs de formation. Les apports scientifiques et managériaux des organisations ne sont pas toujours aisés à identifier. Le chercheur devant être neutre vis-à-vis de son objet et de son terrain de recherche, il postule une objectivité fondée sur une logique déductive comme garante de la scientificité des résultats obtenus (vérifiabilité, confirmabilité et réfutabilité des hypothèses). A l'opposé, le paradigme constructiviste considère la réalité socialement construite. En tout cas, l'objectivité est un mythe, car l'interaction entre l'observateur et l'observé est une condition de la production de la connaissance (Piaget, 1967, 1970). Un tableau récapitulatif rend compte d'une approche critique de la théorie enracinée, de notre objet de recherche.

**Tableau 4 - Approche de la théorie enracinée
appliquée à notre objet de recherche (adaptée de Strauss, Corbin, 2004)**

Démarche	Théorie enracinée Glaser et Strauss (1967) Strauss et Corbin (1990, 1994)	Approche critique	Propositions
Exploration empirique	- Démarche inductive : le chercheur fait émerger du terrain des concepts qui donnent aux informations collectées une réalité lorsque le phénomène est mal connu.	- Pas d'indépendance du chercheur. Il est difficile d'ignorer les travaux en formation numérique.	- Démarche inductive ou abductive (Chamaz, 2005) pour les recherches exploratoires (Strauss et Corbin, 2004).
Objectif principal de la recherche	- Elaborer une théorie explicative ou interprétative d'un phénomène social en se fondant sur des régularités	- Croyance dans l'émergence d'une théorie qui n'explique que partiellement le processus d'appropriation.	- Produire des théories enracinées en matière d'usage, d'apprentissage et d'appropriation (Glaser et Strauss, 1967).

Mise en œuvre de la démarche	- Choix d'un terrain organisationnel qui présente une interaction entre le dispositif d'apprentissage et la représentation de la réalité sociale.	- Exploration empirique garantissant l'élaboration d'une théorie valide, testable et significative (n'implique pas l'absence de référentiel théorique).	Marge inévitable d'incertitude dans le déploiement du dispositif technologique, (liée à l'influence des acteurs).
Collecte de données	- Processus itératif entre les données, les analyses et les théories.	- Contextualisation lors de l'exploration dont l'intuition risque de produire des résultats déjà connus.	- Proposer un modèle permettant de stimuler l'analyse du chercheur (Strauss et Corbin, 2004).
Méthode utilisée	Entretiens et tous autres types de méthode (exploitation de sources, documentations, observations).	- Exploration hybride consistant à procéder par aller (s) et retour (s) entre des observations et des connaissances théoriques.	Codage multiple (ouvert, sélectif et axial) permettant d'approfondir l'analyse.
Analyse	Analyse qualitative pour valider des connaissances selon le critère de falsification (Popper, 1959).	Tester le cadre théorique et constituer des connaissances valables (Piaget, 1967). C'est une modélisation délicate à maîtriser car elle révèle une variété d'apprentissage.	- Codage analytique pour interpréter les données en fonction du sujet.
Paradigme	- Interprétatif : il existe de multiples réalités qui attestent du caractère socialement construit de l'apprentissage. Il faut utiliser les représentations des acteurs du terrain (Guba et Lincoln, 1994).	- Structuraliste : la conceptualisation propre au terrain relève d'un dispositif méthodologique que le chercheur doit être en mesure d'expliquer et de justifier les concepts qui doivent être comparés à d'autres concepts semblables. Ce sont les structures dans lesquelles s'insèrent les échanges organisationnels.	- Constructiviste : l'observation produit du sens par comparaison avec le contexte. Le modèle construit permet de prendre en considération l'apprentissage en reliant les acteurs au contexte organisationnel. L'apprentissage à distance est à fois déterminé par le contexte, approprié et interprété par les acteurs.

Si l'objet d'étude est construit selon la réalité, il n'est pas le résultat d'une détermination structurelle, mais de processus complexes (Guba, Lincoln, 1994). Il est important de sélectionner les informations collectées afin de construire l'enchaînement du processus d'apprentissage qui est affecté « d'une part par l'amnésie des acteurs et d'autre part par une certaine confusion entre l'effet stratégique du discours et l'effet descriptif de l'objet » (Savall, Zardet, 2004). Le chercheur doit s'efforcer de se tenir à distance, au risque sinon d'une interprétation subjective de sa recherche dont l'enjeu organisationnel pourrait être présenté comme une évidence. En menant une approche visant à faire sens plutôt qu'à apporter des preuves, de nouveaux cadres conceptuels permettent d'appréhender les enjeux organisationnels tels qu'ils sont désormais menés en formation.

5. Bibliographie

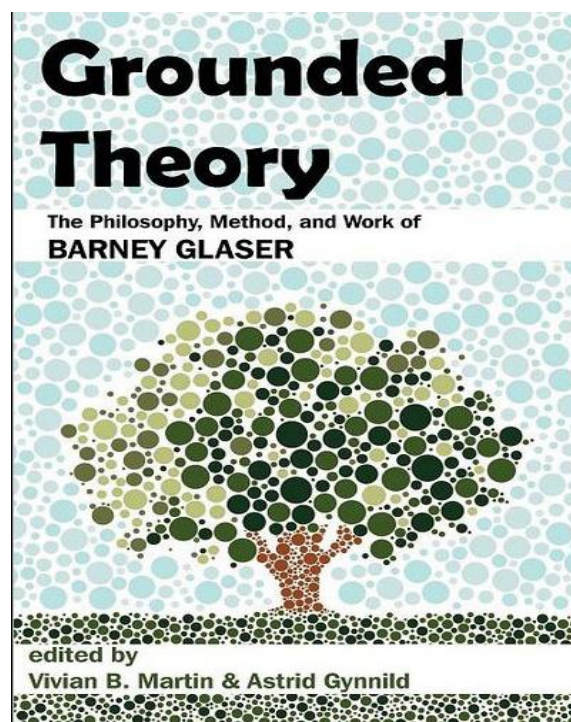
- ARGYRIS, C. (1996), « Unrecognized Defences of Scholars: Impact on theory and research », *Organization Science*, vol. 7, n° 1, p. 79-87.
- BARDIN, F., (1991), *L'analyse de contenu*, 6^e ed. (1977), Paris, PUF.
- BAUJARD, C. (2018), « Innovation pédagogique et formation scientifique », *Revue d'histoire et de prospective du management*, vol. 4, n° 8, p. 35-47.
- BAUJARD, C. (2012), *Pratiques de formation e-learning*, Paris, Hermès Lavoisier.
- BIRKS, D.-F., FERNANDEZ, W. A. N., & NISIRIN, S., (2013), « Grounded Theory method in information systems research; its nature, diversity and opportunities », *European Journal of Information Systems*, Vol. 22, n° 11, p. 1-8.
- BURNS, T., STALKER, G. M., (1961), *The Management of Innovation*, London, London Tavistock Institute.
- CHARMAZ, K., BRIANT, A., (2007), *The Sage Handbook of Grounded Theory*, Sage Publications.
- CHARMAZ, K., (2000), « Grounded Theory: Objectivist and Constructivist Methods », in N. K. Denzin, Y.S. Lincoln (dir.) *Handbook of qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, p. 509-536, 2^d Ed.
- CHARMAZ, K., (2005), *Constructing Grounded Theory: A Practical guide through qualitative Analysis*, Sage Publications.
- DENZIN, N. K., LINCOLN, Y. S., (2004), *Handbook of Qualitative Research*, 2e ed. Hardcover, Sage Publications, inc.
- DEWEY, J., (2004), *Comment nous pensons*, Paris, Seuil (trad. de l'édition anglaise de 1933).
- DEWEY, J., (1993), *Philosophy and Education in Their Historic Relations*, Westview Press.
- EISENHARDT, K. M., (1989), « Building Theories form Case Study Research », *Academy of Management Review*, vol. 14, n° 4, pp. 532-550.
- GIDDENS, A., (1979), « Central Problems in Social Theory: Action, Structure and contradictions », *Social Analysis*, London, and Macmillan.
- GIDDENS, A (1984), *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- GLASER, B. (1978), *Theoretical Sensitivity*, Sociology Press.
- GLASER, B., (1998), *Doing Grounded Theory: Issues and Discussions*, Sociology Press.
- GLASER, B., (2003, 2005), *The Grounded Theory Perspective II: Description Remodelling of Grounded Theory Methodology*, Sociology Press.
- GLASER, B., (2005), *The Grounded Theory Perspective III: theoretical Codling*, Sociology Press.
- GLASER, B., STRAUSS, A. (1967), *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Adline, p. 101-106.
- GOFFMAN, E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de Minuit, 1974.
- GRANGER G., (1993), *La science des sciences*, PUF, coll. « Que Sais-je », p. 10.
- GUBA, E. G., LINCOLN, Y. S., (1994), « Competing Paradigms in Qualitative Research », Norman K. Denzin and Yvonna, S. Lincoln (eds), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, CA Sage, p. 105-117, p. 110.
- GUBA, E., LINCOLN, Y. S., (2005), « Paradigmatic controversies, contradictions and Emerging

- confluences », N. K., Denzin, Y. S. Lincoln (Eds.), *The Sage Handbook of Qualitative Research Sage*, Thousand Oaks, 3^d ed., p. 191-205.
- HUBERMAN, A. M., MILES M. B., (2003), *Analyse des données qualitatives. Méthode en sciences humaines* Bruxelles, De Boeck Université.
- LADRIÈRE, J., (1990), « Science et discours rationnel », *Encyclopædia Universalis*, tome 20, p. 721-725.
- LAWRENCE, P. R., LORSCH, J. W., (1967), « Differentiation and integration in complex organizations », *Administrative Science Quarterly*, vol. 12, n° 1, p. 1-47.
- LE MOIGNE, J.-L., (1990), « Epistémologies constructivistes et sciences de l'organisation », *Epistémologies et Sciences de gestion*, AC., Martinet (coord.), Economica, p. 81-140.
- LINCOLN, Y. S., GUBA, E. G., (1985), *Naturalistic Inquiry*, London, Sage. p. 345.
- MACINTOSH, M. B., (1994), *Management accounting and control systems. An organizational and behavioural approach*, London, John Wiley and Sons.
- MARTIN, P., TURNER, A., (1986), « Grounded Theory and Organizational Research », *The Journal of Applied Behavioural Science*, vol. 22, n° 2, p. 141-157.
- MEAD, G. H. (1963), *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF.
- MEAD, G. H. (1967), *Mind, self and society - from the standpoint of a social behaviorist*, The University of Chicago Press.
- ORLIKOWSKI, W. J., (1992), « The duality of Technology: Rethinking the Concept of Technology in Organizations », *Organization Science*, vol. 3, n° 3, p. 398-427.
- PARSONS, T. (1966), *Societies, Evolutionary and Comparative Perspectives*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- SAVALL, H., ZARDET, V., (2004), *Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique. Observer l'objet complexe*, Paris, Economica, p. 222.
- SCHUTZ, A. (1987), *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klindsieck.
- SIMONIAN, S., (2011), « Former et apprendre à distance », *Recherche et formation*, vol. 2, n° 70, p. 9-14.
- STRAUSS, A., (1979), « The Chicago Tradition: Thomas, Park and Their Successors » *Symbolic Interaction*, 1978, vol. 1; p. 5-23. « George Herbert Mead and the Chicago Tradition of Sociology » *Symbolic Interaction*, vol. 2, n° 1, p. 9-26, et 1979, vol. 2, n° 2, p. 9-19.
- STRAUSS, A., GLASER, B., (1964), « Awareness Contexts and Social Interaction », *American Sociological Review*, 1964, vol. 29, p. 669-679.
- STRAUSS, A., GLASER, B., (1965), *Awareness of Dying*, Chicago, Aldine.
- STRAUSS, A., CORBIN, J., (1990), *Basics of Qualitative Research, Grounded Theory Procedures and Techniques*, Sage, Newbury Park, California, p. 96.
- STRAUSS, A., CORBIN, J., (2004), *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Academic Presse Fribourg, Editions Saint-Paul, Suisse, vol. 22.
- STRAUSS, A., BRESZANGER, I., (1992), *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, Textes réunis et présentés par I. Breszanger, Paris, L'Harmattan.
- WEICK, K. E., (1995), *Sensemaking in Organizations*, thousand Oaks, CA, Sage Publications.

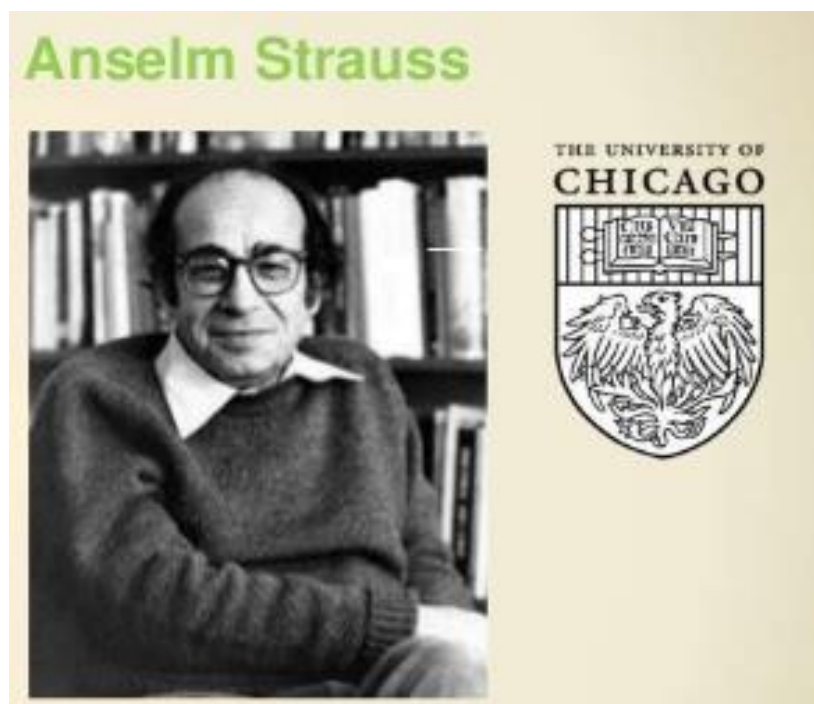
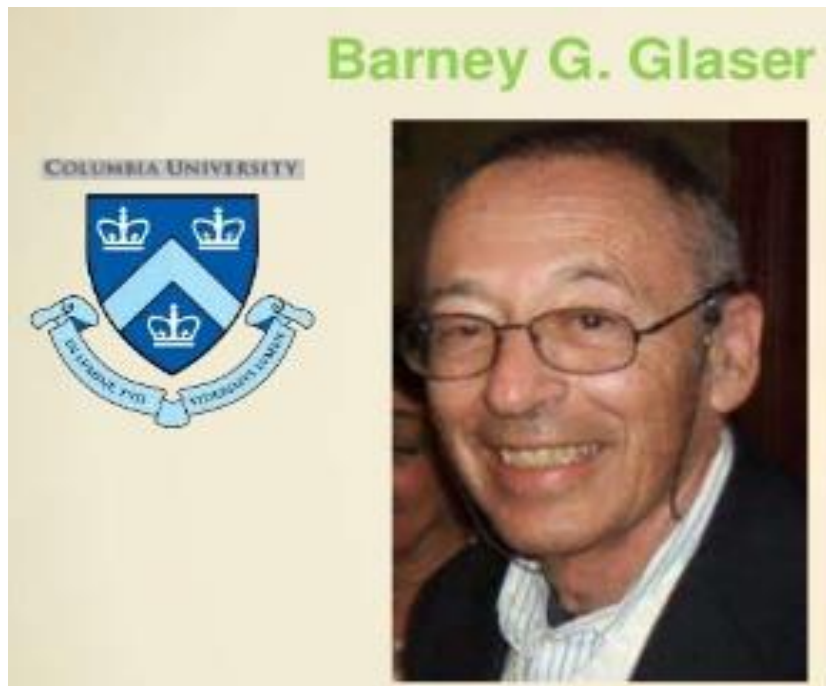
Photographie de Barney Glaser avec son élève Hans Theselius (site de la *grounded theory*).



Exemple d'ouvrage édité par le site de la théorie enracinée.



Photographies des deux auteurs avec le blason de leurs universités.



Source : site de la *Grounded theory*.

Les risques de l'édition gestionnaire française : un bilan rétrospectif (1800-2018)

Luc MARCO

Professeur émérite de Sciences de Gestion à l'Université Paris 13

Membre du CEPN (UMR du CNRS)¹

Les arts et sciences de gestion disposent d'un fonds éditorial depuis plus de 200 ans. Cet ensemble d'éditeurs et de diffuseurs a été fort peu étudié jusqu'à présent, surtout concernant ses risques managériaux. Cette communication a pour objectif de définir les éléments du champ à étudier et des concepts à explorer. Dans une première partie sont recensés le nombre de maisons d'édition, leur âge, leur chiffre d'affaires et leurs structures. Dans une seconde partie sont évoquées les évolutions historiques qui ont marqué ce secteur de l'édition française. Le principal risque est la petite taille : il est assuré par la constitution d'un oligopole à frange qui protège les plus grandes firmes d'une concurrence prédatrice. Les autres risques présents et à venir sont étudiés par la suite. Mots clés : Edition, Economie-Gestion, Risques, France, 1800-2018.

The arts and sciences of management have an editorial collection for more than 200 years. This group of publishers and diffusers was strong little studied until now, especially concerning its managerial risks. This communication has for objective to define the elements of the field to be studied and concepts to be explored. In a first part is listed the number of publishing houses, their age, their turnover (sales) and their structures. In a second part are evoked the historic evolutions which marked this sector of the French publishing. The main risk is the small size: it is assured by the constitution of an oligopoly fringe which protects the biggest firms of a predatory competition. Other present risks and to come are afterward studied. Key words: Publishing, Economy-Management, Risks, France, 1800-2018.

*

AU moment où l'édition des livres de gestion arrive à un tournant décisif de son histoire, il est intéressant de revenir sur les tendances lourdes qui la concernent depuis plusieurs siècles (Marco, 2018). La robustesse du domaine est renforcée par sa proximité avec l'édition de livres d'économie – autrefois d'économie politique –, qui forme avec elle un ensemble indissoluble depuis le début du vingtième siècle. Nous nous intéresserons ici aux risques managériaux qui menacent la bonne santé et la vie même des éditeurs spécialisés en management et gestion opérationnelle. Aussi, après un premier point dédié aux définitions de notre sujet, nous essaierons, dans un second point, de résumer les évolutions de long terme qui transforment les incertitudes latentes en risques managériaux.

Parmi ces risques, l'avènement de la microédition avec des tirages à la demande pose de nouveaux problèmes aux éditeurs installés. Pour la première fois de petites structures peuvent ébranler les grandes. Mais les sommes financières en jeu n'ont rien à voir dans ces très petites entreprises pour un secteur qui dégage, bon an mal an, une trentaine de millions d'euros de chiffre d'affaires. Autrefois, au dix-neuvième siècle, des fortunes se sont construites à partir de ce marché en expansion des méthodes de gestion des firmes : on pense à Guillaumin, à Dunod ou encore à Pigier. Mais aujourd'hui il semble plus facile de faire fortune dans les nouvelles technologies numériques que dans les vieilles industries typographiques.

Ce bilan rétrospectif n'est cependant pas pessimiste : il existera toujours un lectorat pour les livres récents de gestion, et les livres anciens auront certainement des collectionneurs

¹ Texte présenté au 16^e colloque sur le risque ORIANE à l'IUT de Bayonne en septembre 2018.

compulsifs passionnés (Chabault, 2018). A partir d'une base de données que nous avons établie depuis deux ans, nous avançons les idées suivantes : l'édition de gestion amortit les crises qui la frappe en en faisant l'objet de livres spécialisés (Arnaud, 2013) ; le contrôle des grandes collections chez les grands éditeurs par des universitaires du domaine (voir par exemple la collection « Gestion » chez Economica) est une garantie sérieuse de qualité. Les étudiants en gestion et management sont donc amenés à lire et à acheter de tels livres. Mais la recherche ne prend pas forcément la route des succès faciles ; il se peut que d'importants ouvrages théoriques et même appliqués paraissent chez de tout petits éditeurs. C'est pourquoi nous avons retenu 943 éditeurs du domaine avant 1914 et que nous retiendrons plus de 300 après cette année-là (Marco, 2018-2020).

Alors que le premier tome de notre triptyque présentait le marché *concurrentiel* du livre de gestion avant la première guerre mondiale, le deuxième opus présentera le marché *oligopolistique* (domination par quelques-uns) qu'il est devenu depuis. Le troisième et dernier opus fera le point sur les revues scientifiques et pratiques qui ont permis la connaissance de ces multiples ouvrages au cours du temps. Il sera complété par un index général des trois volumes qui comportera plusieurs milliers de noms. La gestion est affaire de quantité avant de l'être de qualité. Le temps fait le tri entre le bon grain et l'ivraie et ce tri porte un nom : la notoriété.

1. Définitions du champ

Nous avons besoin de définir deux groupes : le premier quant à l'objet, le second quant à la nature des risques. L'objet est bien connu des enseignants-chercheurs de gestion : il s'agit de recenser les méthodes les plus efficaces, efficientes ou effectives pour mieux gérer et administrer les entreprises privées ou publiques. Le risque de confusion des genres atteint peu une profession dispersée en une vingtaine de spécialités différentes (voir, sur le site de la FNEGE, la rubrique « associations académiques »). Les colloques qui adoptent une approche transversale, comme le risque, souffrent moins de cette dérive car ils recentrent l'analyse sur un thème précis.

1.1. L'édition gestionnaire française

Ce secteur du monde éditorial est apparu vers 1486 quand les imprimeurs-libraires se sont rappelés que le Roi de France avait autrefois ordonné la publication d'un livre sur les profits ruraux (Crescens, 1486). Ce roi était Charles V et nous étions en 1373, l'ouvrage en question ayant été rédigé en latin en 1306. Les agriculteurs devant gérer leur domaine furent sensibles à un ouvrage qui leur présentait en titre la perspective de dégager des profits. Le secteur du livre de gestion apparaît donc bien en lien direct avec le concept de profit. Mais un tel secteur n'eut pas d'existence véritable tant que le nombre d'éditeurs s'en revendiquant ne fut pas consistant. C'est donc à ce comptage que nous allons maintenant procéder.

1.1.1. Nombre d'éditeurs dans le temps

Nous ne remonterons pas avant le Consulat, débutant en 1799, car sous l'Ancien Régime le nombre d'éditeurs était contrôlé par la corporation des imprimeurs et celle des libraires. Une ou deux « maisons » étaient totalement dédiées à l'économie pratique ou à la gestion agricole (Marco, 2018, chapitre I^{er}). La libéralisation des professions du printemps 1791 a fait exploser ce nombre, comme l'indique notre premier tableau. Cette photographie tous les cinquante ans n'est qu'une évaluation assez grossière car les monographies de chaque éditeur n'ont pas encore été toutes rédigées (pour un exemple voir E. Parinet *et alii*, 1991).

Tableau 1. Le nombre d'éditeurs spécialisés en économie et en gestion pour la France.

<i>Rubriques</i>	<i>1800</i>	<i>1850</i>	<i>1900</i>	<i>1950</i>	<i>2000</i>
Economie	2	5	10	45	80
Gestion	3	7	17	44	70
Total	5	12	27	89	150

Source : Homo Gestor I et II.

La gestion a donc dominé l'économie en matière d'édition pendant cent cinquante ans. Ce n'est qu'après 1950 que le nombre d'éditeurs consacrés à l'économie générale a commencé à dépasser celui des éditeurs dédiés aux connaissances gestionnaires pratiques. Mais les uns comme les autres ont toujours publié des ouvrages des deux genres, c'est pourquoi notre distinction n'est qu'une approximation due à notre méthode de collecte des données. Le rapport entre l'économie et la gestion est passé de 0,7 en 1800 et 1850, puis à 0,6 en 1900, à 1 en 1950 et enfin à 1,1 en l'an 2000. L'inversion du rapport correspond à une modernisation de nos organisations privées et publiques et à la création de cursus spécialisés dans l'enseignement supérieur à partir de 1955-1957 (création des IAE et des facultés des sciences économiques), puis dans l'enseignement secondaire à partir de 1963 (concours d'agrégation des professeurs d'économie-gestion). Car, pour pouvoir enseigner ces deux disciplines, il faut disposer d'ouvrages spécialisés issus au départ de la recherche.

1.1.2. Nombre de nos jours

Actuellement le nombre d'éditeurs spécialisés en économie-gestion est encore un peu en augmentation en raison de l'arrivée des éditeurs à compte d'auteur et de l'autoédition. Mais ce nombre va se stabiliser progressivement sous l'influence d'internet et de l'open édition.

Tableau 2. Le nombre d'éditeurs en économie et gestion selon la taille de l'entreprise.

<i>Genre</i>	<i>Grandes firmes CA ≥ 1 M €</i>	<i>PME 1 ≤ CA ≤ 0,2</i>	<i>TPE CA ≤ 0,2</i>	<i>Total</i>
Economie	4	11	70	85
Gestion	4	7	64	75
Total	8	18	134	160

Source : Knappek (2016), Hellemans (2017) et le site TECO. M = millions ; CA = chiffre d'affaires.

Cette évaluation est basée sur les données de la revue *Livres Hebdo*. Le nombre d'éditeurs d'économie-gestion dépend surtout de deux éléments : le nombre d'étudiants dans ces deux disciplines et le nombre de gestionnaires concernés par les méthodes présentées dans les livres édités par ces maisons spécialisées. Du côté des étudiants, les 45 facultés d'économie-gestion et les 30 Instituts d'Administration des entreprises (ainsi que les 50 écoles de commerce) ont fait monter le nombre d'étudiants à environ 150 000 (source : INSEE). Si chaque étudiant achetait un livre par an, cela ferait un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros pour un prix moyen du livre spécialisé à 20 euros. Or le chiffre effectif est dix fois plus grand : c'est donc qu'il y a d'autres acheteurs. On peut penser aux professeurs du secondaire qui enseignent l'économie ou la gestion, aux professeurs du supérieur ou de l'enseignement professionnel ou continu. On y rajoutera les chercheurs des grands instituts de recherche (CNRS, INRA, INSERM, INED, etc.) et tous les lecteurs intéressés à un titre ou un autre.

Du côté du nombre de gestionnaires du privé et du public, la question est plus délicate. On ne s'est guère intéressé qu'au nombre de commerçants (Chartier & Martin, 1991) ou au nombre de cadres. Pour le secteur public il faut aussi intégrer les attachés d'administration

centrale ou territoriale, les administrateurs civils et tous les directeurs d'administrations diverses et variées. Nous évaluons ce nombre à environ 500 000 personnes (source : DGAFP-INSEE). Un nombre de 160 maisons spécialisées pour un public d'environ 1 million de lecteurs potentiels semble raisonnable. Le nombre de livres publiés est d'environ 2 500 par an (annexe 3), ce qui fait 400 lecteurs en moyenne par ouvrage édité. Tant que le nombre de lecteurs augmentera avec la hausse du niveau d'instruction supérieure, le stock d'éditeurs croîtra.

Mais deux risques apparaissent tout de suite : l'autoédition et l'édition à compte d'auteur. En effet, l'augmentation parallèle du nombre de gestionnaires universitaires (soit 2 500 personnes) donne naissance à un marché d'auteurs voulant publier leurs théories ou donner des indications tirées de leur expérience professionnelle. De même les jeunes doctorants veulent publier leurs thèses ou mémoires de troisième cycle. C'est pourquoi sont apparues une dizaine de maisons spécialisées dans la prédation financière de ces auteurs nouveaux qui veulent exister sur le marché du livre, mais se font duper la plupart du temps. Cela rend le nombre d'éditeurs réels plus petit qu'on ne le pense : plutôt aux alentours de 100 maisons que 160 firmes en activité effective.

1.1.3. Parts de marché

Contrairement au nombre d'éditeurs, leurs parts de marché sont assez stables depuis une dizaine d'années. Surmontée la crise financière de 2008, les différents acteurs du secteur ont repris confiance en l'avenir. Il faut dire que ce sont des entreprises anciennes qui ont déjà affronté plusieurs crises économiques importantes (1907, 1929, 1973, 1979, 1987).

Tableau 3. Les parts de marché du livre français d'économie-gestion en 2015-2016.

<i>Groupes et Maisons d'édition</i>	<i>%</i>	<i>Millions €</i>	<i>Age (2018)</i>
<i>Groupe Hachette Livre :</i>	23,8	7,47	31
Dunod	17,7	5,56	158
Foucher	2,4	0,75	81
Armand Colin	0,9	0,28	148
Fayard	0,9	0,28	161
Hachette	0,8	0,25	192
Livre de Poche	0,6	0,19	65
Marabout	0,5	0,16	69
<i>Groupe Eyrolles :</i>	9,2	2,89	60
Eyrolles	7,3	2,29	93
Editions d'Organisation	1,9	0,60	66
<i>Groupe Editis :</i>	9,1	2,86	21
First	4,4	1,38	28
Nathan	2,6	0,82	127
La Découverte	2,1	0,66	35
<i>Groupe Lefebvre Sarrut</i>	8,7	2,72	19
Dalloz	8,7	2,72	173
<i>Groupe Lextenso éditions :</i>	5,9	1,85	10
LGDJ	3,2	1,00	182
Gualino	2,7	0,85	23
Pearson France	5,8	1,82	46
Economica	5,6	1,76	47
<i>Groupe Humensis (sera fondé en 2017) :</i>	4,3	1,36	2
PUF	3,7	1,16	97
Belin	0,6	0,20	241

<i>Groupe Actes Sud :</i>	3,1	0,97	40
Les Liens qui libèrent	1,9	0,60	9
Actes Sud	1,2	0,37	40
<i>Groupe La Martinière :</i>	2,9	0,91	26
Le Seuil	2,0	0,63	83
Points	0,9	0,28	12
Eska ²	2,7	0,85	36
<i>Groupe Albin Michel :</i>	2,6	0,82	116
Vuibert	1,9	0,60	141
Albin Michel	0,7	0,22	116
<i>Autres éditeurs spécialisés :</i>	13,2	4,14	$x = 24,6$
Presses universitaires de Province ³	6,4	2,00	34
Editions Universitaires Européennes	1,6	0,50	8
Odile Jacob	1,5	0,47	32
Maxima	1,4	0,44	28
L'Harmattan ⁴	1,3	0,41	43
EMS Caen	0,6	0,19	21
Presses académiques francophones	0,4	0,13	6
<i>Autres petits éditeurs et autoédition (ISTE, etc.)</i>	3,1	0,98	-
TOTAL	100 %	31,4	$x_{\Sigma} = 80,0$

Source : Knappek (2016), p. 11 ; Infogreffe pour les autres éditeurs (évaluation pour la part économie-gestion).

L'âge moyen de toutes ces vénérables maisons est élevé : 80 ans, soit l'équivalent de trois générations humaines. La plus récente est : les Presses académiques francophones, éditeur basé en Allemagne et fonctionnant sur le contrat d'auteur, avec seulement 6 ans d'existence selon le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France. La plus âgée est Belin, qui a 241 ans. L'écart-type est de 62,5 ans, ce qui signifie que les plus jeunes sont groupées autour de l'âge de 17,5 années, et les plus vieilles vers 142,5 années. La règle des trois générations (grand-père, père, petit-fils, soit 3 x 25 ans) semble donc s'appliquer pour toutes ces maisons d'origine familiale. Mais la transformation des plus grandes entre les deux guerres a changé la donne : des apports extérieurs sont venus renforcer le cœur de la direction issue de la famille fondatrice et des managers extérieurs sont parvenus à créer des groupes d'édition.

L'oligopole est donc formé de 17 maisons : Dunod avec 17,7% de part de marché, Dalloz avec 8,7 %, Eyrolles avec 7,3 %, les Presses universitaires de province avec 6,4 %, Pearson France avec 5,8 %, Economica avec 5,6 %, First avec 4,4 %, les PUF avec 3,7 %, LGDJ avec 3,2 %, Gualino et Eska avec 2,7 % chacun, Nathan avec 2,6 %, Foucher avec 2,4 %, La Découverte avec 2,1 %, Le Seuil avec 2 %, Vuibert avec 1,9 % et enfin Les Editions d'organisation avec aussi 1,9 % de part de marché. Ces dix-sept maisons concentrent donc 81,1 % du total, soit plus des

² Pour Eska, nous n'avons retenu que la moitié du chiffre d'affaires car cet éditeur marge aussi sur des colloques de médecine. Pour Belin nous n'avons retenu que 1 % du chiffre d'affaires 2015 (19,52 millions d'euros).

³ Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice, Rennes, Rouen, Perpignan, Reims, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours. Les presses de Vincennes (Paris 8) sont en banlieue parisienne. Les presses de l'Université François Rabelais de Tours ont une très belle collection « Perspectives historiques, série entreprises ». Pour 20 presses universitaires de province, cela fait un chiffre d'affaires moyen de 100 000 euros par entité. Cela reste une évaluation très approximative. Il faudra faire une étude spécifique des collections « économie-gestion » de ces presses et de celles de Paris *intra-muros*.

⁴ Concernant l'Harmattan nous n'avons sélectionné que 5 % du chiffre d'affaires car le nombre de collections de gestion ne dépasse pas ce pourcentage dans les 1 195 collections au total (voir annexe 1).

trois quarts du marché.⁵ Chaque maison spécialisée calcule pour elle-même les chiffres de vente de ses concurrentes, mais elle garde soigneusement ces données secrètes.

La frange de l'oligopole est constituée, quant à elle, de 6 maisons : Les Liens qui libèrent (1,9 %), EUE (1,6 %), Odile Jacob (1,5 %), Maxima (1,4 %), l'Harmattan (1,3 %), Actes Sud (1,2 %) et surtout les petits éditeurs ou auto-éditeurs qui concentrent quand même 3,1 % du marché. Cette frange représente donc, selon notre estimation, environ 12 % du marché du livre d'économie et de gestion. L'ensemble fait donc, avec les éditeurs « sérieux », un total global de 93,1 %.

Le reste est le fait d'éditeurs divers : Armand Colin (0,9 %), Fayard (0,9 %), Points (0,9 %), Hachette (0,8 %), Albin Michel (0,7 %), Livre de Poche (0,6 %), Belin (0,6 %), Marabout (0,5 %), ce qui fait un total de 5,9 %. C'est donc la frange de la frange ! Il manque à cette liste les éditions Calmann-Lévy qui ont été très importantes dans l'histoire de l'édition d'économie⁶.

1.2. Les risques managériaux

Pour faire bref nous n'avons retenu que quatre risques principaux : le risque de mort de l'entreprise, celui d'obsolescence des titres édités, celui de rentabilité insuffisante par rapport à d'autres secteurs de l'édition, et celui de non renouvellement des auteurs quand la maison reste dans un entre-soi complaisant (Lebreton et Bigourdan, 2014).

1.2.1. Mévente et faillite

Comme nous l'avons montré dans nos premiers travaux universitaires, la mort de l'entreprise d'édition commence par la mévente prolongée des ouvrages édités et par la faillite qui vient sanctionner de trop longues pertes (Marco, 1989). La mévente aboutit au pilonnage des titres, la faillite survient quand la rupture de trésorerie ne permet plus de payer les créanciers qui se présentent pour le règlement de leurs factures.

Le risque assurable dans le premier cas est l'assurance pour perte de chiffre d'affaires. En général pris pour combler les pertes dues à un incendie (risque fréquent dans les stocks des éditeurs) ou à une catastrophe naturelle, il vise à compenser la chute provisoire du chiffre d'affaires. Cela peut aussi être le cas d'une malfaçon dans la production d'un livre dont le titre, la mise en pages ou les illustrations seraient fautives. Des collectionneurs passionnés recherchent d'ailleurs des ouvrages anciens dont la couverture est imprimée à l'envers, les chapitres inversés ou la pagination aberrante. Cela augmente notablement le prix du livre ancien à très long terme⁷. Mais le lecteur lambda apprécie peu les malfaçons.

Le risque assurable dans le second cas est l'assurance contre la faillite. Malheureusement toutes les tentatives pour assurer ce risque au dix-neuvième siècle ont abouti à la faillite des

⁵ Si l'on raisonne en termes de groupes, l'oligopole se réduit à 6 ensembles : Hachette livre (23,8 %), Eyrolles (9,2), Eutis (9,1), Lefebvre Sarrut (8,7), Lextenso (5,9), et Humensis (4,3). Au total ces 6 groupes captent 61 % du marché spécialisé.

⁶ Cette maison d'édition fondée en 1836 a commencé à publier des livres d'économie sous la direction de Christian Schmidt en 1970 avec la collection « Perspectives de l'économie ». Elle a abandonné ce secteur éditorial en 1993 à l'occasion de son rachat par Hachette livre. Schmidt a donc dirigé cette riche collection en plusieurs séries de l'âge de 33 à 56 ans. Une pétition des auteurs avait alors protesté contre cette brutale éviction.

⁷ On connaît le cas célèbre du livre de David Ricardo (*Des Principes de l'économie politique*, 1817) dont une page avait été collée en cours de fabrication à l'occasion du changement de dernière minute du plan par l'auteur. Piero Sraffa en avait fait l'hypothèse en 1951 dans sa collation des œuvres complètes du grand économiste anglais : trente ans plus tard on trouva l'exemplaire avec la page collée ! Voir aussi Silberner (1939), p. 195.

sociétés d'assurances qui s'y sont essayées (Robelledo-Dhuin, 2011). C'est donc plus une incertitude qu'un risque à part entière.

1.2.2. *Obsolescence des titres*

Tout catalogue d'éditeur vieillit vite et reflète l'état de la science au moment où il est confectionné. C'est d'ailleurs notre principale source de documents pour l'ouvrage en cours de finalisation. Si au dix-neuvième siècle l'obsolescence est assez lente, de l'ordre d'un quart de siècle, aujourd'hui elle est plus rapide avec une durée de vie d'environ dix ans pour un ouvrage théorique et trois ans pour un livre pratique. Ce vieillissement parfois artificiel est lui-même lié à l'évolution des programmes d'enseignement et des sujets proposés aux concours administratifs ou aux compétences exigées pour l'embauche de gestionnaires dans le privé. Dans le secteur public les programmes changent à peu près tous les dix ans, tandis que les compétences sont révisées tous les quinze/vingt ans. Dans le privé, le passage des théories à des méthodes opérationnelles prend souvent une dizaine d'années, par exemple pour les signaux faibles, théorisés en gestion aux Etats-Unis en 1975 (Ansoff, 1975) et appliqués vers 1985 en France. Cette adoption dépend souvent de la puissance des éditeurs anglo-saxons.

L'obsolescence se mesure par l'exclusion du catalogue de l'éditeur. Pour le dix-neuvième siècle nous avons calculé le taux de sortie pour les livres des éditeurs Renard et Guillaumin en insistant sur la survie exceptionnelle des livres de comptabilité qui pouvaient, à l'époque, durer jusqu'à 50 ans ! Aujourd'hui l'influence du droit français et européen des affaires rend cette survie éditoriale beaucoup plus courte, d'une durée de quatre ou cinq ans pour les livres de comptabilité, contrôle et audit : voir la collection dirigée par A. Burlaud chez Foucher.

Il faut distinguer ici les éditeurs qui ont une politique de « fonds » comme les PUF ou l'Harmattan, des éditeurs qui pilonnent souvent les ouvrages obsolètes (Eyrolles, Editions d'Organisation). On peut mesurer cette obsolescence en étudiant le prix du livre d'occasion sur les sites spécialisés sur internet. Ainsi notre dictionnaire de management de la santé (Marco & Bui Quang, 2005) vendu au départ 13 euros à l'état neuf, ne vaut plus que 2,70 euros treize ans plus tard, soit une décote de 79,2 %, ou encore : moins 6,1 % par an ! Pourtant le stock initial a été pilonné cinq ans après la première et seule édition ! C'est pourquoi les livres qui durent font des éditions de mise à jour régulière pour contrer cette obsolescence conjoncturelle. Cette solution vient du livre juridique qui l'a appliqué par nécessité depuis 1800 au fur et à mesure que le nombre d'étudiants dans les Facultés de Droit augmentait.

1.2.3. *Rentabilité insuffisante*

Classiquement, la rentabilité est définie comme le rapport entre les résultats nets et les capitaux propres. C'est donc la proportion entre ce que l'on met dans l'entreprise et ce qu'il en résulte. On distingue la rentabilité rétrospective et la rentabilité prospective. La rentabilité vue de manière rétrospective comprend elle-même la rentabilité économique et la rentabilité financière.

Voici la formule de la rentabilité économique :

$$\text{Reco} = \text{RE} - \text{Imp}/\text{CPNE}$$

Avec : RE : résultat d'exploitation ; Imp : impôts sur les bénéfices ;

CPNE : fonds propres + endettement.

La rentabilité financière se présente sous la formule suivante :

$$\text{Rfin} = \text{RE} - \text{Imp} - \text{iDF/KP}$$

Avec : iDF : intérêts versés aux dettes financières ;

KP : capitaux propres.

La rentabilité moyenne des maisons d'édition françaises a été de 8,4 % en 2012, en recul de 0,6 % sur l'année précédente (*Livres Hebdo*, 2014). Les best-sellers assurent la majeure partie de cette rentabilité comme l'a montré le cabinet KPMG dans une étude assez récente (Solym, 2015). Le livre juridique est le plus rentable, mais le livre d'économie ou de gestion n'est pas loin derrière. Aux alentours de 10 % les meilleures années, ce taux peut tomber vers 3 % les temps de vache maigre. Mais ce n'est pas le risque le plus grave sur le long terme.

1.2.4. Non renouvellement des auteurs

Comme toutes les aventures humaines, les nouvelles entreprises d'édition traînent dans leur sillage toute une génération d'auteurs dont elles font la renommée et la carrière. Cette génération initiale, introduite dans le métier par un concours d'agrégation ou une expérience réussie en organisation, vieillit à son tour et a souvent du mal à passer la main aux générations suivantes. Ce risque touche toutes les maisons d'édition spécialisées, surtout si elles sont orientées par une option idéologique précise. Ainsi les auteurs politiquement de gauche iront plutôt à La Découverte qu'aux Presses Universitaires de France, jugées plus conservatrices. C'est alors la guerre entre la collection « Que sais-je ? » et la collection « Repères ». La première a été créée en 1941 par Paul Angoulvent et comprend actuellement 98 titres en économie et gestion⁸, tandis que la seconde a été fondée en 1983 par Jean-Paul Piriou et contient aujourd'hui 182 titres en économie et gestion (sources : Anonyme, 1996 et 2005b ; et catalogue Repères, 2018).

C'est ce qui explique aussi le succès récent des presses universitaires de province, quand le nombre d'enseignants-chercheurs en économie-gestion a atteint un seuil d'auto-suffisance en matière de production scientifique. Les presses universitaires de Grenoble, celles de Rennes ou encore de Lille sont les plus dynamiques. Après 1968 la plupart des facultés (aujourd'hui UFR) d'économie et gestion étaient tenues par de jeunes agrégés issus des concours de 1968 à 1977. Ils ont contrôlé la publication des livres dans les presses de province jusqu'à leur départ à la retraite au début des années 2000. Mais tôt ou tard la roue tourne.

2. Évolutions du secteur

Le déroulé historique des risques éditoriaux et managériaux des maisons spécialisées en économie-gestion suit une progression ternaire. Avant 1914 la petite taille des firmes rend leur survie aléatoire au-delà de la première génération des fondateurs, sauf si des alliances ou des fusions permettent la survie de l'entité initiale. Entre 1915 et 1995 la suprématie de l'écrit sur les autres médias rend les maisons d'édition aptes à présenter des méthodes de gestion concurrentes et génératrice de nombreuses ventes d'ouvrage. Mais depuis 1996 le recul relatif du livre et de la lecture sur papier fait entrer ce secteur éditorial dans une crise structurelle qui menace son existence même à moyen et long terme. Les évolutions sont donc drastiques. Les solutions trouvées restent cependant suffisantes pour faire survivre ce secteur éditorial dans le futur.

2.1. Avant 1914 : le risque de la petite taille

L'organigramme d'une petite maison d'édition spécialisée en livres d'économie ou de gestion peut être présenté en trois temps : sous l'Ancien régime (soit du règne de Henri IV à

⁸ Pour une première étude des 16 premiers titres, voir notre article (Marco & Poivret, 2016, p. 54-55).

celui de Louis XVI), au début du dix-neuvième siècle, et au moment où apparaissent les grandes maisons d'édition dans notre domaine, soit vers 1905. Le risque de nanisme décroît avec la taille mais reste permanent tant que l'entreprise ne prend pas une forme sociétaire. Or avant la loi de 1925 sur les SARL, la forme anonyme était mal adaptée à ces entreprises d'édition trop peu capitalisée.

2.1.1. *Le règne des imprimeurs-libraires sous l'Ancien régime*

Celui qui met sa marque sur un livre d'Ancien régime est soit un imprimeur qui travaille seul, soit un imprimeur qui possède aussi une librairie, soit un libraire qui utilise un imprimeur comme sous-traitant. La direction de l'entreprise est assurée par le fondateur seul, aidé de sa femme et de son fils aîné la plupart du temps. Il emploie quelques compagnons et un ou deux apprentis. On les appelle commis de librairie pour les uns et typographes pour les autres. Si le patron, membre de la corporation des imprimeurs ou de celle des libraires, décède, sa femme le remplace, exemple très rare d'un cas de direction d'entreprise par le sexe féminin sous l'ancien régime. Quand le fils aîné, ou le mari de la fille du couple, arrive à sa majorité, la veuve lui transmet l'entreprise. Le nom de la maison d'édition est donc conservé au travers du temps (voir le livre de Berthonnet et Gélis, 2018, *infra* dans la rubrique « notes de lecture »).

Cette petite taille avec des entreprises ne dépassant guère les 5 ou 6 employés rend l'existence de la structure très fragile et donne de nombreux procès et de nombreuses faillites au cours du temps (Robelledo-Dhuin, 2011, vol. 1, p. 209). Le montant du capital de départ est faible, quelques milliers de livres la plupart du temps, et la trésorerie reste réduite. Le couple d'éditeurs réside à l'étage de l'imprimerie ou de la librairie. Les relations avec les banques sont inexistantes, les patrons préférant s'adresser à leur famille travaillant dans le même secteur (endogamie des mariages entre membres de la profession des anciens), ou à leur notaire. Des avances de trésorerie ou des délais de paiement pouvaient avoir lieu entre imprimeurs et libraires. Les auteurs pouvaient aussi contribuer à la bonne marche de l'entreprise en payant une partie des coûts de production ou de distribution. Ce risque de petite taille explique pourquoi nous avons dénombré 943 entreprises d'édition gestionnaire de langue française avant 1914. De ce millier de maisons, quelques-unes seulement se sont totalement spécialisées en économie-gestion, et cela a commencé sous la Révolution.

2.1.2. *Naissance de l'éditeur spécialisé en 1819 : Renard*

La Révolution va briser ce bel équilibre dans la petite taille. En ouvrant toutes les professions aux personnes extérieures au milieu de la librairie ou de l'imprimerie, elle a donné un sang neuf au secteur. C'est ainsi qu'en 1819 un commis de librairie va racheter le stock et le local de ses patrons : ce sera Pierre-Hubert Renard qui reprend la Librairie du Commerce des frères Bailleul. Là où les frères Bailleul avaient axé leur librairie sur le livre politique et économique, Renard va axer sa production vers le livre économique et gestionnaire. Il reprend un partenaire financier de ses anciens patrons, monsieur Boinet (un bonnetier de profession), et développe la marque « Librairie du Commerce » sur trente ans. Voici ce qu'il proposait comme assortiment.

Tableau 4. Assortiment de la Librairie du Commerce dirigée par Renard (1823-1840).

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Ouvrages divers, littérature	133	15,2
Commerce, industrie, sciences	132	15,1
Jurisprudence commerciale	122	13,9
Economie politique, finances	95	10,8

Tenue des livres	61	7,0
Calculs, changes, arbitrages	60	6,8
Poids, mesures, monnaies	60	6,8
Additions 1827, 1833, 1839	55	6,3
Ouvrages nouveaux	49	5,6
Commerce, administration, douanes	45	5,1
Calcul des intérêts	39	4,5
Ouvrages par souscription	14	1,6
Publiés par l'Administration en 1839	11	1,3
Total.	876	100

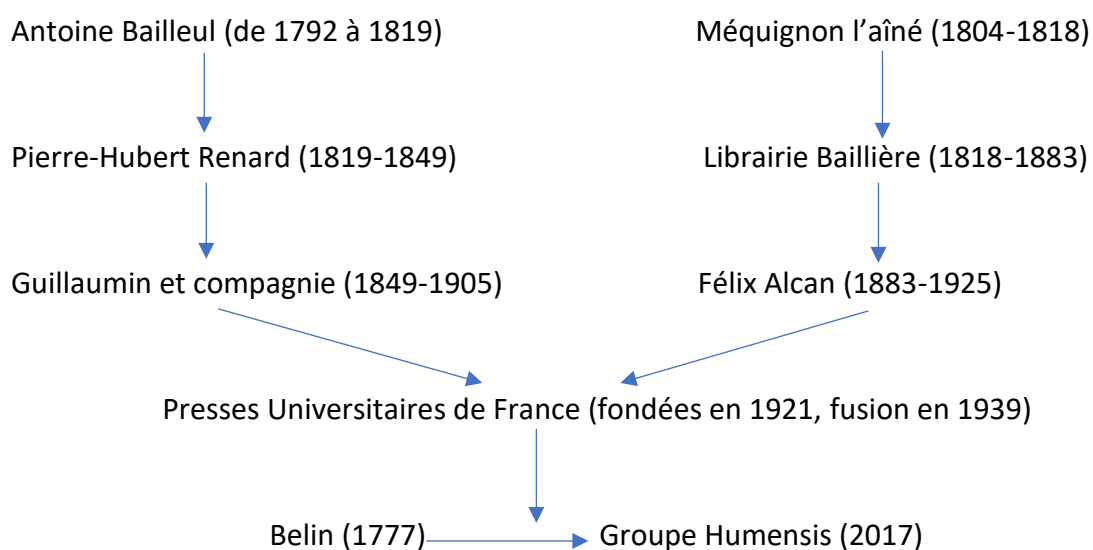
Source : catalogues conservés à la BNF (série Q 10).

Cet éditeur diminuait le risque en diversifiant beaucoup son stock de livres mis en vente : aucune rubrique ne dépasse les 16 %. Le premier poste concerne les ouvrages divers et la littérature, c'est-à-dire ce qui se vendait le mieux dans le quartier parisien où était installée la Librairie du Commerce, soit au 71 de la rue Sainte-Anne, rive droite à Paris (près du Palais Royal). Voici les principaux auteurs mis en vente : Montesquieu, Ovide, Thomas More, Voltaire. A noter des livres écrits par les francs-maçons, dont faisaient partie les frères Bailleul, qui sont abondamment proposés. Dans la rubrique « Commerce, industrie, sciences » on retrouve Blanqui aîné, Chaptal, Charles Dupin et tous les grands gestionnaires français (Laffitte, Ricard, Savary). Le risque lui-même est rangé dans la rubrique « calcul des intérêts » pour son versant financier, et dans la rubrique « économie politique et finances » pour son versant plus généraliste, le grand spécialiste étant alors Jean-Baptiste Juvigny (1825).

2.1.3. Apparition d'une grande maison en 1905 : Alcan et Guillaumin réunies

C'est au début du vingtième siècle que la logique de concentration du capitalisme financier, qui avait frappé les industries lourdes vers 1890, atteint l'édition spécialisée en économie-gestion. L'utilisation de nouvelles méthodes d'impression et de diffusion nécessitait alors des capitaux plus importants. Alors en 1905 deux maisons d'édition anciennes fusionnèrent : Guillaumin et Alcan. La dernière fille de Gilbert-Urbain Guillaumin (mort en 1864) vendit l'entreprise à Félix Alcan. De cette union naîtront en 1939 les Presses universitaires de France, une coopérative d'édition qui aura une grande importance dans l'histoire de notre secteur.

Schéma 1. Généalogie des Presses universitaires de France et d'Humensis.



Il y a donc deux branches dans cette filiation : la branche économique libérale née avec les frères Bailleul et continuée par Renard puis par Guillaumin et ses deux filles ; et la branche médicale⁹ avec les librairies Méquignon puis Baillière, qui est continuée par Félix Alcan lequel s'oriente plus vers les sciences politiques et philosophiques. Ce dernier fonds était le principal en France sur les secteurs philosophiques, sociologiques et psychologiques au commencement du vingtième siècle. Avec les éditions Rieder (nées en 1913, tendance de gauche) et la Librairie Ernest Leroux (a été fondée en 1871, spécialisée sur l'Extrême-Orient), les Presses universitaires de France, fondées comme imprimerie en 1921, deviennent le grand éditeur que l'on connaît. En 2017 elles s'associent avec Belin pour former le groupe Humensis.

La structure de l'ensemble formé par le fonds Guillaumin et le fonds Alcan prend alors la forme classique d'organisation d'une grande entreprise d'édition avec cinq éléments :

- 1° Un bureau littéraire chargé des rapports avec les auteurs et de la sélection des manuscrits ;
- 2° Un service technique de fabrication de la maquette et de la mise en pages ;
- 3° Un service commercial pour la mise en place des ouvrages en librairies ;
- 4° Un secrétariat qui s'occupe de la publicité et de la comptabilité ;
- 5° Un service magasinage, emballage et livraison (Monnet, 1956, p. 17).

Cette structure sera complétée en 1939 par l'apport de l'imprimerie des PUF, ce qui permet d'internaliser la production d'ouvrages (Tesnière, 2001).

Concernant les sciences de gestion, les PUF ont publié, dans les années 70-90 la collection « Systèmes-Décisions », dirigée par Pierre Tabatoni, l'un des fondateurs de la 6^e section du CNU, et Pierre Jarniou, professeur à Dauphine. Elle comprenait 4 sections : a) « Systèmes de gestion » (21 titres en 1976) ; b) « Mathématiques et statistiques pour la décision » (9 titres) ; c) « Marketing » (2 titres) ; et d) « Relations industrielles (1 titre). Etaient prévues les sections suivantes : e) « Sociologie des organisations » ; f) « Psychologie sociale » ; et g) « Environnement juridique ». Tabatoni ayant pris sa retraite intellectuelle en 1995 (à 72 ans), la collection entre en sommeil¹⁰ (Pérez, 2007). Aujourd'hui une autre collection, « Major », vulgarise la pensée universitaire à destination des candidats aux concours administratifs. La collection « Quadrige », fondée en 1981 comprenait déjà, vingt-quatre ans plus tard, 20 ouvrages en sciences économiques, soit 4,4 % des 450 titres publiés (Anonyme, 2005a).

2.2. Entre 1919 et 1996 : la constitution de l'oligopole réduit les risques

Pour une grande entreprise d'édition, et à fortiori pour un groupe, le principal risque est d'être absorbé par une firme ou un groupe plus puissant. C'est ce qui est arrivé en France à la fin du vingtième siècle. Mais pour cela il faut que les résultats de l'entreprise absorbée soient très bons, comme va le montrer l'exemple du leader du secteur : les éditions Dunod.

2.2.1. Dunod et la manne Taylor-Fayol : cent ans de rente

Les éditions Dunod, nées en 1860 à Paris, décident de se spécialiser dans le livre technique à la fin du Second empire. Le fondateur Charles Dunod (1830-1884) est remplacé à sa mort par sa femme, son gendre puis son fils Henri. Ils publient alors la collection « Bibliothèque de l'enseignement technique ». Attentifs aux changements dans l'économie américaine, ils publient en 1912 *La Direction scientifique des entreprises* (116 pages, collection « Publication

⁹ La gestion, qui est une science appliquée de l'économie et du droit, a donc des accointances historiques avec la médecine qui est, elle aussi, une science appliquée de la physique et de la chimie.

¹⁰ Sur le site des PUF il ne reste plus que 3 livres de cette collection en vente: *Théorie financière de l'entreprise* (de Dubois, Malkin et Aftalion, 1974) ; *Gestion financière des entreprises* (Tabatoni, 1974) et *Econométrie* (1978).

de la Revue de Métallurgie »), qui sera rééditée en 1957 et en 1971 avec une traduction de Luc Maury et une préface de Louis Danty-Lafrance (309 pages). Il faudra ensuite attendre 1990 pour que François Vatin fasse une présentation d'ensemble de l'œuvre du grand ingénieur américain, mais cette fois-ci aux Editions d'Organisation qui avaient lancé une collection de textes anciens de gestion. Comme le taylorisme a dominé l'organisation du travail des usines pendant au moins 50 ans, les éditions Dunod ont eu un best-seller à faible coût. Ainsi, en 1967, elles republient ce texte en format de poche sous le titre : *La direction scientifique des entreprises : un retour aux sources du taylorisme* (Verviers, collection « Marabout service », 317 pages).

Quatre ans après ce coup d'essai, un nouveau succès arrive avec le livre fondateur d'Henri Fayol : *Administration industrielle et générale* (1916, extrait du « Bulletin de la Société de l'Industrie Minérale », 3^e livraison). En 1941 la quatrième édition en est déjà à 24 000 exemplaires vendus¹¹. Ce livre a été réédité par Dunod en 1920, 1970 et 1999. Jean-Louis Peaucelle en a publié la troisième partie, découverte par Donald Reid en 1986. Il annonce 100 000 exemplaires tirés au vingtième siècle (Peaucelle, 2003, p. 149). Si cet ouvrage a été vendu en moyenne à 50 francs par exemplaire, cela ferait un chiffre d'affaires de 5 millions de francs (valeur 1941), soit environ 1 714 500 euros actuels (calcul à partir du site du *Figaro Particulier*, coefficient de 0,3429).

Dunod a donc réussi l'exploit d'avoir dans son fonds les deux livres fondateurs de la gestion moderne des entreprises. Le revenu produit par ces ventes a permis de surmonter la phase de dépendance entre 1971 et 1987 où la firme fut sous la dépendance de Bordas avec qui elle avait fusionné. Elle a repris sa liberté éditoriale en 1990 quand elle entre dans le groupe CEP communication. Ensuite la marque Dunod a appartenu à Havas, Vivendi puis Hachette livre en 2004. Malheureusement ses archives, conservées à l'IMEC, ne sont consultables que jusqu'en 1984. Pour en retracer l'histoire récente il faut faire des entretiens ou compiler la Presse.

2.2.2. Naissance d'Hachette livre : la fusion des meilleurs

Les financiers ayant pris le contrôle du secteur à la fin des années 1980, un oligopole à frange s'est mis en place dans les 38 ans qui ont suivi. Le leader est Hachette Livre, suivi par Eyrolles et Editis. Un nouveau groupe émerge, Média-Participations qui a racheté le groupe La Martinière (*Le Monde*, samedi 23 décembre 2017, p. 8).

La librairie Hachette, fondée par un normalien en 1826, est devenue le leader du livre européen dès 1864. Accompagnant le développement du chemin de fer, elle acquiert 1 200 librairies de gares. Elle devient une société anonyme en 1919 et entre en Bourse en 1922 avec un capital en actions de 33 millions de francs (valeur actuelle : 42,4 millions d'euros). Jusqu'au milieu des années 1970 elle rachète près de 40 maisons d'édition, mais finit par être rachetée par Matra en décembre 1980. Reprise par le groupe Lagardère, elle devient le groupe Livre Hachette en 1987. En 2004, profitant de l'écatement du groupe Vivendi, elle récupère les éditions Dunod, numéro 1 du livre de gestion, mais aussi Dalloz, Armand Colin et Larousse. Les éditions Foucher, fondées en 1937, avaient été acquises en 1996. Le Livre de Poche a été lancé en 1953. Fayard a été intégré en 1958. Marabout, grand éditeur belge¹², a été racheté en 1983.

¹¹ Indication figurant sur la page de couverture et la page de titre de cette édition, que nous avons ressaisie intégralement sur le site de l'IHPM, en accès libre

¹² Maison fondée en 1949. Est le leader du livre pratique au format de poche (catalogue de 1 000 titres). Pour un exemple de sa production, voir le petit livre de Richard Templar (2016) vendu 6,90 euros seulement.

C'est comme cela qu'un quart environ du marché du livre d'économie-gestion a été récupéré par le groupe Hachette Livre.

Aujourd'hui le pôle édition du groupe financier Lagardère, Hachette Livre, équivaut à la moitié du résultat opérationnel de l'ensemble (Vulser, 2018, p. 3)¹³. Pour 2,29 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur un total de 7,07 milliards en 2017 : 32,4 %. La théorie de l'oligopole prévoit que les groupes suiveurs grossissent à leur tour pour contrer le leader du secteur. Voyons donc ce qu'il en est pour les numéros 2 et 3.

2.2.3. Apparition d'Eyrolles puis d'Editis : les seconds couteaux

La Maison Eyrolles est créée en 1925. Les Editions d'organisation sont fondées, quant à elles, en 1952. Les deux se réunissent en 1958. Le groupe fait 9,2 % du marché selon nos calculs (tableau 3) ce qui en fait le numéro deux de l'oligopole, juste devant Editis qui est troisième avec 9,1 %. L'histoire de ce dernier groupe est plus agitée que celle d'Eyrolles.

Charles-Louis Havas invente le concept original de l'agence de presse. Au début du Second empire il se lance dans la publicité et scinde son entreprise en deux entités : la première sur l'information pure (qui deviendra l'Agence France-Presse), la seconde sur la publicité (qui deviendra l'Agence Havas en 1879). Au début des années 1920 cette dernière fusionne avec la Société générale d'Annonces et devient le premier diffuseur de presse. Nationalisée en 1945, l'Agence Havas se diversifie dans le conseil d'entreprise et dans la presse (rachat en 1975 de *l'Usine Nouvelle* et du *Moniteur*). Privatisée en 1987, elle absorbe dix ans plus tard CEP communications et devient le deuxième groupe éditorial français. Rachetée un an après elle est renommée « Vivendi Universal Publishing » en 1998.

A la fin de l'année 2002 le groupe passe sous le contrôle de Lagardère SCA et devient Editis. Le 30 septembre 2004 Wendel investissement prend le contrôle de la totalité d'Editis. L'année suivante le groupe acquiert le Cherche Midi et les éditions First. Ces dernières, créées en 1990, sont spécialisées en livres de management et en livres pratiques. Leur collection « Pour les nuls » compte près de 900 titres. Le Cherche midi, quant à lui, a été fondé en 1978 sur le domaine de l'humour, de la littérature, de la poésie et des documents. En avril 2008, la holding espagnole Grupo Planeta rachète à Wendel le groupe Editis. En 2009 Editis rachète De Boeck et les éditions Gründ, puis rétrocède en avril 2011 les Éditions De Boeck à Ergon Capital. En mars 2015, Editis rachète au groupe La Martinière son pôle de distribution composé de Volumen et Loglibris (Vulser, 2018a). Le 30 juillet 2018 Vivendi négocie avec le Groupe Planeta pour l'acquisition de 100% du capital d'Editis au prix de 900 millions d'euros.

Aujourd'hui Editis comprend 38 maisons d'édition, dont deux qui nous intéressent : Nathan et La Découverte. Le chiffre d'affaires d'Editis est de 750 millions d'euros en 2017 et ses résultats se montent à 60 millions d'euros (bénéfice avant intérêts et impôts). Le livre d'économie et de gestion représente donc 0,4 % du chiffre d'affaires total du groupe. Dans ce pourcentage, First représente 48,2 %, Nathan 28,7 % et La Découverte 23,1 %. La part du livre spécialisé en économie et gestion semble donc équivalente chez Editis (0,4 %) et chez Hachette Livre (0,3 %). Mais Editis ne concentre que 9,1 % des ventes annuelles, soit 38,2 % du total du leader du marché.

¹³ Soit 52 % de 336 millions d'euros = 174,72 millions (d'après Vulser, 2018b) pour 150 maisons d'éditions intégrées dans le pôle édition Hachette livre ! La part des livres d'économie-gestion est de 0,3 % du chiffre d'affaires !

2.3. Depuis 1996 : l'apparition des nouveaux risques

Les analystes du secteur de l'édition ont tendance à raisonner à court terme. Mais les principaux risques managériaux sont bien à moyen et long terme. La montée d'Internet ne s'arrêtera pas, le compte d'auteur continuera à se développer, et la percée de l'autoédition ou de l'open édition ne sera pas un feu de paille. Ces incertitudes deviendront des risques assurables quand le système d'information des éditeurs sera assez performant pour anticiper les choix d'achat des consommateurs de livres sur le net.

2.3.1. Montée d'internet : les e-books gratuits ou presque

Apparus pour le grand public en 1996, les livres numériques en économie gestion ont connu un essor important en 2007. Cette année-là est fondée l'*Association des Universités pour l'enseignement numérique en Economie-Gestion* (AUNEGE). Les enseignants-chercheurs sont alors sensibilisés au fait de rédiger des ouvrages directement sous forme numérique. Cette association a deux objectifs : a) Favoriser la mise en place d'un dispositif de ressources pédagogiques numériques, qui est mutualisé entre les établissements membres (dont la FNEGE et IAE France pour la gestion) ; b) Permettre la création et l'administration d'un site sur les possibilités d'enseignement sous cette forme.

Tous les éditeurs spécialisés ont suivi le mouvement, ce qui a permis de faire baisser le prix du livre d'économie-gestion puisqu'un ouvrage numérique en ce domaine est en moyenne vendu avec une décote de 35 % par rapport au livre-papier. Exemple : notre livre *Homo Gestor I, histoire de l'édition gestionnaire française, 1486-1914*, est vendu 45 euros en version papier et 15 euros en version électronique sur un support physique (clé USB ou CD-Rom). Mais comme il est proposé gratuitement sur trois sites (IHPM, HAL, Bibliothèque Cujas), les ventes se limitent à des institutions publiques qui désirent conserver un exemplaire papier.

Grand pourvoyeur de textes gratuits, le site HAL (Hyper articles en ligne) est une archive ouverte sur internet proposée par le CNRS, l'INRIA et des universités françaises. Il a été lancé en 2001 par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD). Comme en recherche la plupart des livres découlent d'articles précédemment publiés dans des revues scientifiques, la collation de ceux-ci permet d'avoir une idée de ceux-là. En 2016 le site avait stocké 1,1 million de publications, avec un rythme de dépôt de 4 000 documents par mois. Ce portail est proposé en deux langues : l'anglais et le français. Pour l'histoire du management on peut utiliser Gallica (BNF) ou google livres. Un site intitulé www.ebooksgratuits.com en propose aussi. Par ailleurs le site intitulé www.ebook-gratuit.com/economie, permet de télécharger des livres d'économie en libre partage et en publicité numérique. Le risque de cette baisse des prix est une réduction de la marge des éditeurs installés qui peut les entraîner vers des difficultés financières. Mais un autre risque les guette, c'est celui de ne pas trouver leur public d'acheteurs réguliers.

2.3.2. Péril du compte d'auteur : l'illusion d'être bien diffusé

De nombreuses maison d'édition ont saisi une faille dans la loi de 1957 sur la protection intellectuelle : l'auteur peut renoncer par contrat à ses droits d'auteurs ou accepter de payer la fabrication du livre par avance. Le champion sur le second point fut la *Pensée universelle* de triste réputation (Lemire, 1998). Sur le premier point l'Harmattan a été novateur dans cette voie au milieu des années 1970 en trouvant une niche éditoriale très profitable¹⁴. Au départ

¹⁴ Cette société (8 associés, 46 employés) transfère les bénéfices des ventes sur le compte des associés de la maison d'édition (983 000 euros en 2016, pour un chiffre d'affaires de 8,36 millions d'euros, cela fait 11,8 % de

elle ne payait des droits d'auteur qu'au-dessus de 1 000 exemplaires réellement vendus (500 aujourd'hui). En fait très peu d'ouvrages atteignent de tels chiffres de vente et la direction de l'Harmattan songerait à baisser un peu ce seuil en raison des protestations régulières des nouveaux auteurs. Mais pourquoi couper les ailes de la poule aux œufs d'or ?

Elle comprend 46 collections d'économie et de gestion (voir annexe 1) ce qui équivaut à 3,8 % des 1 195 collections qui ont été créées depuis l'origine de la maison d'édition. La plupart de ces collections sont cependant en sommeil, les directeurs ou directrices s'étant un peu lassés de travailler pour peu : ils ne reçoivent que 2 exemplaires de chaque ouvrage qu'ils publient. Mais de nouvelles collections viennent en permanence s'ajouter aux anciennes. Certaines collections sont sérieuses et publient plusieurs dizaines de titres sur une assez longue période. D'autres ne sont que des feux de paille avec un ou quelques titres éphémères. Quand le nom du directeur de la collection n'est pas indiqué, il faut s'inquiéter car alors qui prend la décision d'éditer ? S'il y a plusieurs directeurs ou une équipe d'évaluation, cela donne confiance aux auteurs potentiels. Une maison comme Maxima, qui dérive de Dunod, reçoit 500 manuscrits par an mais n'en publie qu'une dizaine. Chez l'Harmattan c'est l'inverse : le nombre de refus est faible par rapport au nombre d'acceptations (risque croissant de plagiat ?). Cette maison a rendu de grands services aux enseignants-chercheurs en leur permettant de publier des ouvrages de recherche ou d'abord un peu difficile pour le commun des mortels. Mais elle a vite fait des émules depuis le début du vingt-et-unième siècle.

Tableau 5. Liste des principales maisons d'édition à compte d'auteur en France.

<i>Nom</i>	<i>Lieu d'exercice</i>	<i>Fondation</i>	<i>Chiffre d'Affaires (euros)</i>
Edilivre + Publibook	Saint-Denis (93)	2007	3 200 000
Almathée	Nantes	2005	1 500 000
Editions Multimédia	Paris	2002	1 095 200
Editions Persée	Aix-en-Provence	2005	923 900
Editions Baudelaire ¹⁵	Lyon	2007	802 000
Editions du Net	Saint-Ouen	2010	641 619
Editions du Panthéon	Paris	1992	623 700
Editions Vérone	Paris	2015	547 400
Editions La Bruyère	Paris	1979	313 900
Editions Mélibée	Nice	2010	264 700

Source : site www.societe.com

Au-dessous de 200 000 euros de chiffre d'affaires l'entreprise n'a pas de réelle visibilité nationale. Au niveau européen, deux entreprises allemandes sont dynamiques dans l'édition à compte d'auteur : les Presses académiques francophones et les Editions Universitaires Européennes. Ces maisons ne donnent qu'un seul exemplaire à l'auteur, et la diffusion reste vraiment très confidentielle. Elles prospectent auprès des universitaires confirmés et surtout des jeunes doctorants. C'est à déconseiller : autant créer sa propre maison d'édition et passer à l'édition électronique sur le net. Mais là encore les risques menacent la survie d'entreprises fragiles au départ face aux vieilles maisons d'édition installées depuis trois générations au moins. La reconnaissance de la marque prend beaucoup de temps avant que les lecteurs reconnaissent tout de suite le logo sur le livre présenté en librairie ou sur un site internet. Le rôle des graphistes est ici fondamental pour cette reconnaissance à long terme.

profitabilité ; source : Manageo, consulté le 1^{er} août 2018).

¹⁵ Cette maison prospecte auprès des auteurs de livres en économie-gestion sur internet via son site.

2.3.3. Percée de l'autoédition ou de l'open-édition

L'Association des Auteurs Autoédités a été fondée par Abel Clarté le 25 novembre 1975 à Paris au 62 de la rue Blanche dans le neuvième arrondissement. Elle a été novatrice pour prévenir les auteurs naïfs de ne pas se laisser escroquer par les éditeurs à compte d'auteur qui commençaient alors à faire des ravages. Pour son dixième anniversaire elle a organisé une vente d'ouvrages avec signature (Anonyme 1985). Quelques économistes et gestionnaires en faisaient partie dès le départ, dont nous-mêmes depuis le début des années 80. Nous avons conservé son bulletin de liaison pour cette décennie. Sa page Facebook est toujours en activité. Un beau mémoire de bibliothécaire a été consacré à ses douze premières années d'existence (Delorme, 1987). Il faudrait étudier la part des économistes et gestionnaires dans son action.

Le portail OpenEdition a été lancée en 2011 grâce à un partenariat franco-canadien. Il est géré depuis Marseille par le Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO). C'est un portail de livres, de revues, d'événements scientifiques et de carnets de recherche (ou blogs) en sciences humaines et sociales. Son inscription est gratuite avec des parties supplémentaires payantes. Il fonctionne sous Wordpress et principalement en anglais et français. Une partie est en allemand. Pourquoi enrichir des chenapans si on peut s'éditer à moindre coût ?

La section OpenEdition Books propose des ouvrages électroniques et des informations sur la sortie des livres papier. Son catalogue contient 5 659 références d'ouvrages pour une centaine d'éditeurs et plusieurs milliers d'auteurs. On retrouve les presses universitaires de province, celle de Paris et celles de l'étranger (Canada français surtout). Le management et l'administration ont 52 livres sur ce portail, se répartissant ainsi : 10 sur le travail et les relations professionnelles, 14 sur la planification et le développement, 10 sur les transports et 15 sur l'organisation générale. L'économie a 291 livres recensés, dont 33 sur le commerce et les affaires, 155 sur l'économie générale et 20 sur la finance. Au total, le champ qui nous intéresse contient 343 références, ce qui fait 6,1 % du total (site consulté le 1^{er} août 2018). Cette proportion devrait augmenter.

Conclusion

L'édition gestionnaire connaît donc des risques divers qu'elle surmonte la plupart du temps. Sa vitalité dépend de celles des entreprises elles-mêmes et des cadres qui la font vivre. C'est pourquoi les meilleurs lieux de vente sont les boutiques « H » des aéroports pour des gares françaises. Les cadres ont le temps de lire pendant leurs voyages d'affaires et ils peuvent alors faire de la remise à niveau professionnelle. Du côté des étudiants, les librairies de campus sont un peu en sommeil et il faut aller à HEC ou à Paris-Dauphine pour trouver de beaux assortiments d'ouvrages. Mais la part des recherches originales d'auteurs francophones y est encore faible dans un stock dominé par les anglo-saxons en traduction française.

Le principal risque éditorial est que les pensées américaine, japonaise ou allemande ne conviennent pas aux manières francophones de gérer les entreprises. C'est pourquoi les gestionnaires français doivent faire de la recherche et publier des livres qui complètent la doxa anglo-saxonne ou la mode asiatique. Encore faut-il avoir des éditeurs courageux pour cela.

Le risque financier majeur est que les enseignants des filières de gestion ne conseillent pas les livres de l'éditeur X ou Y aux étudiants qui sont obligés de les acheter pour réussir leurs examens ou concours. L'expérience des directeurs de Master CCA (comptabilité, contrôle, audit) montre que la concurrence est rude entre le leader Dunod et ses rivaux Foucher et

Nathan. Mais pour avoir le DSCG ou le DEC, les étudiants de cette filière sont prêts à faire de gros efforts d'achat.

Il n'en est pas de même en marketing où les ventes moyennes d'un ouvrage sont tombées à environ 300 exemplaires d'après une cadre de Dunod. De même en systèmes d'information où les jeunes universitaires ne collectionnent que les ouvrages numériques : chacun en a plusieurs centaines de fichiers. La chute des ventes concerne aussi l'histoire du management, car les lecteurs sont plus tournés vers l'avenir que vers le passé. Ils ont tort car nous voyons dans cette communication que les tendances lourdes s'étalent sur plusieurs dizaines d'années : le taylorisme a mis cinquante ou soixante ans pour s'essouffler, et le « porterisme » (de l'américain Michael Porter) a encore de beaux jours devant lui.

En gestion des ressources humaines les ventes dépendent des problèmes que les organisations ont à résoudre : harcèlement au travail, *burn out*, suicides, etc. Ce sous-secteur échappe donc un peu à l'obsolescence accélérée des livres de gestion. Un éditeur comme les Editions d'Organisation met au pilon nombre d'ouvrages qui ont plus de trois ans d'existence. Et pourtant le seul argument en faveur de cette obsolescence est que les lois et règlements administratifs changent tout le temps. Cette martingale héritée des ouvrages de droit a ses limites : les auteurs redisent toujours la même chose sur le fond. Seule la forme change.

Le grand risque de l'édition gestionnaire est finalement qu'il y a très peu de théoriciens de première force qui font changer les habitudes mentales de pensée sur le futur. Il faut donc inciter les doctorants à prendre des sujets théoriques même s'ils veulent rapidement trouver un emploi rémunérateur. Les booms financiers font du mal à l'édition de gestion car les meilleurs auteurs préfèrent chercher de l'argent à court terme que réfléchir à long terme. La baisse de rémunération régulière des enseignants universitaires du secteur public explique aussi pourquoi peu de théoriciens parmi eux prennent le risque de ne pas faire d'heures complémentaires pour améliorer leur ordinaire.

Les trois risques à venir sont donc le déclin de la langue française (au profit de l'anglais), la concurrence des éditeurs européens qui publieront les auteurs français en globish, et le rôle des GAFA qui submergeront d'ouvrages numériques les universités privatisées (dans l'esprit sinon dans la lettre). Mais la France a connu une telle situation entre 1850 et 1900 quand l'éditeur Pigier contrôlait pratiquement 90 % de l'édition comptable et financière, avant que l'Etat ne vienne réguler ce secteur grâce à des diplômes associatifs (1881) ou nationaux (1927). Le risque ultime serait que l'édition de gestion n'applique pas strictement les principes qu'elle promeut pourtant dans ses propres livres (voir Cahier & Sutton, 2016).

Bibliographie

- ANONYME (1985) *Vente signature du dixième anniversaire : répertoire des exposants*, Paris, Association des Auteurs Autoédités, 40 p.
- ANONYME (1996) *Répertoire bibliographique des « Que sais-je ? »*, Paris, PUF, 158 p.
- ANONYME (2005a) *Quadrige, catalogue 2005*, Paris, PUF, 58 p.
- ANONYME (2005b) *Que sais-je ? catalogue 2005*, Paris, PUF, 110 p.
- ANONYME (2018) *Catalogue général des Editions EMS 2018*, Caen, livre électronique, 80 p.
- ANSOFF, H. I. (1975) « Managing Strategic Surprise by Response to Weak Signals », *California Management Review*, vol. XVIII, n° 2, p. 21-33.
- ARNAUD, P. (2013) *Gérer une maison d'édition*, Rennes, PUR, 224 p.

- CAHIER, M.-L., SUTTON, E. (2016) *Publier son livre à l'ère numérique*, Paris, Eyrolles, 174 p.
- CHABAULT, V. (2018) « Derrière le livre, le livre d'occasion », *Le Monde*, Idées, 7 mars, p. 7.
- CHARTIER, R. et MARTIN, H.-J. (1991) *Histoire de l'édition française, t. 4, Le livre concurrencé, 1900-1950*, Paris, Fayard et Cercle de la Librairie, 724 p.
- CRESCENS, P. de (1486) *Prouffits champestres et ruraux, touchant le labour des champs, vignes, jardins, etc.*, Paris, Jean Bonhomme, in folio, 237 feuilles. Traduction en français moderne, 1965, Paris, Chavane, 84 p.
- DELORME, A.-M. (1987) *L'Association des auteurs autoédités : douze ans d'autoédition*, Villeurbanne, ENSIBB, mémoire de fin d'études, 40 p.
- HELLEMANS, J. (2017) « Editeurs d'économie et de gestion (liste de ressources électroniques) », Université Libre de Bruxelles, www.bibeco.ulb.
- JUVIGNY, J.-B. (1825) *Coup d'œil sur les assurances sur la vie des hommes*, Paris, 4^e éd., Renard, 148 p.
- KNAPPEK, Ch. (2016) « Dossier Economie et Gestion : au plus près de l'entreprise », *Livres Hebdo*, 7 octobre, 13 p.
- LEBRETON, J.-M., BIGOURDAN, D. dir. (2014) *Le management de l'entreprise d'édition*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 540 p.
- LEMIRE, L. (1998) « Les pièges de l'édition à compte d'auteur », site de *l'Express*, 1^{er} juillet.
- MARCO, L., L. (1989) *La montée des faillites en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Harmattan, 192 p.
- MARCO, L., et BUI QUANG, H. (2005) *Petit dico d'économie et de management de la santé*, Paris, PUF, collection « Major », série « Service public », 155 p.
- MARCO, L., et POIVRET, C. (2016) « Frederick Taylor vu par deux docteurs français en économie dans les années 1920 », *Journal of Social Management*, vol. 14, n° 1, 1^{er} semestre, p. 47-63.
- MARCO, L. (2018) *Homo gestor I. Histoire de l'édition gestionnaire française, 1486-1914*, Castres, Edi-Gestion, 494 p.
- MARCO, L. (2019) *Homo gestor II. Histoire de l'édition gestionnaire française, 1915-2015*, Castres, Edi-Gestion, à paraître.
- MARCO, L. (2020) *Homo gestor III. Histoire de l'édition gestionnaire française, revues et index*, Castres, Edi-Gestion, en préparation.
- MARTI, S. (2001) « Les éditions Economica fêtent leurs trente ans et leurs 5 000 ouvrages publiés », *Le Monde*, cahier économie, mardi 10 juillet, p. 4.
- MONNET, P. (1956) *Monographie de l'édition*, Paris, Cercle de la Librairie, 79 p., et 2^e éd., 1959, 103 p.
- PARINET, E., TESNIÈRE, V., FOUCHÉ, P., DUCHET-SUCHAUX, G., FIERRO, A. (1991) « Une entreprise : la maison d'édition », in Chartier et Martin, *op. cit.*, p. 131-160.
- PÉREZ, R. (2007) « Pierre Tabatoni et le management », *Revue française de gestion*, vol. 34, n° 180, novembre, p. 15-24.
- RICARDO, D. (1817) *On the Principles of Political Economy, and Taxation*, London, John Murray, 589 p.

- ROBELLEDO-DHUIN, V. (2011) *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, vol. 1, 737 p.
- SILBERNER, E. (1939) « Un manuscrit inédit de David Ricardo sur le problème monétaire », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. xxv, n° 3-4, p. 195-259.
- SOLYM, C. (2015) « Les best-sellers assurent la rentabilité des grandes maisons d'édition », site ActuaLitté, mis en ligne le 28 janvier.
- TEMPLAR, R. (2016) *Les 110 règles d'or du Management, un autre point de vue sur l'art de diriger*, Paris, Marabout, 286 p.
- TESNIÈRE, V. (2001) *Le Quadrige, un siècle d'édition universitaire, 1860-1968*, Paris, PUF, 492 p.
- VULSER, N. (2018a) « Editis engage une mue rendue nécessaire par la crise du monde de l'édition », *Le Monde*, cahier Economie & Entreprise, samedi 20 janvier, p. 6.
- VULSER, N. (2018b) « Hachette Livre, la pépite du royaume », *Le Monde*, cahier Economie & Entreprise, samedi 26 mai, p. 3.

*

Annexe 1 : Liste des collections consacrées à la gestion ou l'économie chez l'Harmattan.

<i>Nom de la collection</i>	<i>Directeur</i>	<i>Nombre de titres</i>
Esprit économique (L')	D. Uzinidis	257
Villes et entreprises	A. Bourdin	178
Dynamiques d'entreprises	M. Ballé	115
Entreprises et Management	L. François	79
Finances publiques	Th. Lambert	78
Administration et aménagement du territoire	J.-C. Néméry	74
Logiques économiques	G. Duthil	66
GRALE (administration locale)	J.-C. Néméry	57
Mouvements économiques et sociaux	?	30
Recherches en gestion	L. Marco	29
Conception et dynamique des organisations	?	29
Perspectives organisationnelles	Y. Pesqueux	27
Emploi, industrie et territoire	B. Planque	22
Ethique économique	F.-R. Mahieu	22
Economies plurielles	?	20
Economiques	P.-J. Benghozi	20
Gestion de la culture	?	19
Communication des organisations	H. Hotier	18
Logiques de gestion	N. Mirc	18
Intelligence économique	?	14
Vivre l'entreprise	?	14
Notes de conjoncture	F. Manga-Akoa	10
Sociétés et économies insulaires	F. Vellas	10
Cahiers d'économie politique	Cl. Pignol	9
Gouvernance et entreprise	D. Corformat	9
Ingénieries et formations	?	9
Diversité culturelle et dynamique des organisations	?	8
Ad Valorem	V. Lejeune	7
Cahiers de l'économie sociale	J.-F. Draperi	6
Etudes d'économie politique	M. Flandreau	6

Gouvernance et société	E. Okamba	6
Histoire de l'innovation	?	6
Recherches économiques François Perroux	J.-C. Delaunay	6
Travail et mondialisation	?	5
Bibliothèque historique du marxisme	?	4
Distribution	?	4
Géoéconomie et géofinance	A. Jablanczy	3
Management lean	C. Roche	3
Management public	?	3
Œuvres de Charles Gide (Les)	M. Pénin	3
Marché et organisations	?	2
Mémoires du travail	?	2
Nouvelles tendances du management culturel	F. Crapanzano	2
Economie Afrique	A. Chouchane	1
Gestion des institutions	P. Ramelot	1
Orientation à tout âge	F. Danvers	1
Total.	N = 46	1 312

Source : site de l'Harmattan (consulté le 3 août 2018 et le 11 janvier 2019).

Annexe 2 : Principaux succès de vente du domaine économie-gestion à travers les âges.

<i>Auteur</i>	<i>Année</i>	<i>Titre</i>	<i>Ventes</i>
Prudent Le Choyelat	1569	<i>Discours oeconomique</i>	5 000
Olivier De Serres	1600	<i>Ménage des champs</i>	40 000
Jacques Savary	1675	<i>Le Parfait négociant</i>	60 000
Frederick Taylor	1912	<i>Principes d'organisation scientifique</i>	80 000
Henri Fayol	1916	<i>Administration industrielle</i>	100 000
Henri Lefebvre	1948	<i>Le Marxisme</i> (coll. « Que sais-je ? »)	400 000
J.-J. Servan-Schreiber	1967	<i>Le défi américain</i>	857 000
Thomas Piketty	2013	<i>Le capital au XXI^e siècle</i>	2 500 000

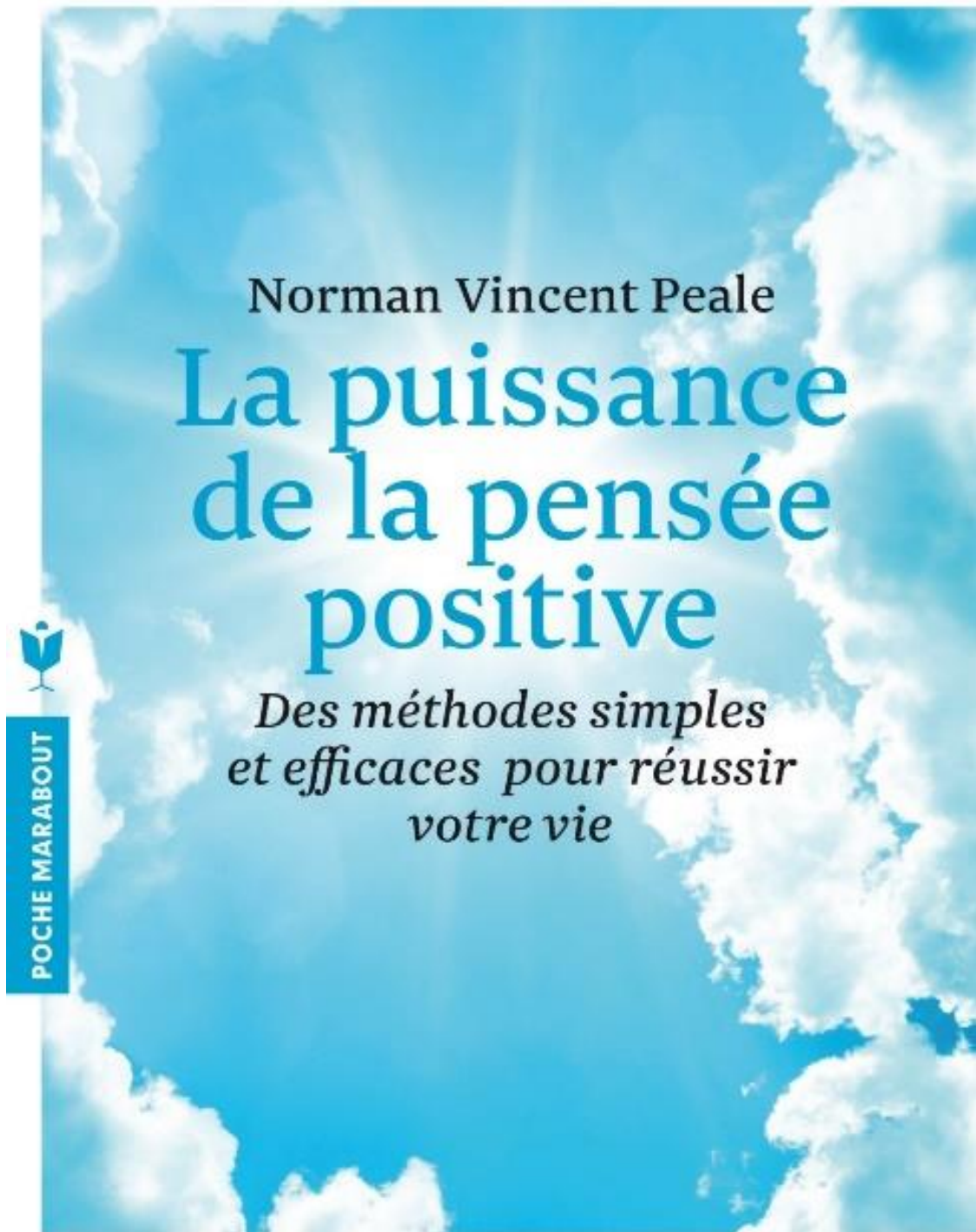
Sources : Marco (2018), *Quid 2000* et *Encyclopædia Universalis* (édition de 2011).

N.B. : en traduction de l'anglais le record est le livre sur *La puissance de la pensée positive* de Norman Vincent Peale, paru en 1952, et qui a atteint les 15 millions d'exemplaires dans le monde depuis, et plusieurs dizaines de milliers en France par les éditions Marabout (dernière édition : 2013).

Annexe 3. Production récente d'ouvrages spécialisés en économie-gestion.

<i>Année</i>	<i>Economie</i>	<i>Gestion</i>	<i>Economie-gestion</i>	<i>Production générale</i>
1997. . . .	629	476	1 105	29 230
2015. . . .	1 410	1 162	2 572	74 761
2016. . . .	1 219	1 207	2 426	75 930
2017. . . .	1 266	1 187	2 453	74 971

Sources : pour l'année 1997 : *Quid 2000*, p. 346 colonne a ; pour les autres années : BNF (dépôt légal).



DISCOVERS
OECONOMIQUE, NON
MOINS VTILE QVE RECREATIF,
monstrant comme de cinq cens liures
pour vne foys employees ,l'on peult
tirer par an quatre mil cinq cens liures
de proffict honneste ,qui est le moyen
de faire profiter son argent.

*Par M.Prudent le Choyselat , Procureur
des Maiestez du Roy & de la
Royne, à Sezanne.*



A PARIS,
On les vend au Palais, par les Colporteurs.

1585

Avec priuilege du Roy.

Les origines de l'expression « gérant d'affaires »

Vincent AUTIN
Chercheur à l'IHPM

L'expression « gérant d'affaires » a des origines à la fois juridiques et sémantiques. Du côté du droit, c'est à Rome sous l'Antiquité qu'apparaît ce personnage qui gère pour autrui des affaires d'intérêt. Ce ne sont pas forcément des entreprises au sens actuel du terme, mais ce pouvait être une ferme, une boutique, un patrimoine ou des revenus réguliers. Du côté sémantique l'expression est liée à deux filiations étymologiques : celle qui remonte au verbe diriger ou à celui d'agir au quinzième siècle, et celle qui renvoie au verbe faire à la fin du dixième siècle de notre ère. En découlent toute la signification des mots de la gestion : régir, gérer, organiser, régisseur, gérant, organisateur. La gestion moderne est donc bien apparue au moment où le droit français intègre cette filiation juridique romaine et cette évolution sémantique propre à notre langue. Mots clés : Gestion, Sémantique, France, Ancien régime, Rome, Code civil.

The term "business manager" has both legal and semantic origins. On the side of the law, it is in Rome under antiquity that appears this character who manages for others matters of interest. These are not necessarily companies in the current sense of the terms, but it could be a farm, a shop, a heritage or a regular income. On the semantic side the expression is linked to two etymological filiations: that which goes back to the verb leader or that of acting in the fifteenth century, and that which refers to the verb make at the end of the tenth century of our era. The result is the whole meaning of the words of management: govern, manage, organize, director, manager, organizer. The modern management was thus well-developed at a time when French law incorporates this Roman legal affiliation and this semantic evolution peculiar to our language. Key words: Management, Semantics, France, Old regime, Roma, Civilian Code.

*

DANS le cadre de notre enquête sur l'origine des principales expressions d'économie et de gestion, nous avons déjà étudié « économie politique » (RHPM n° 2). Nous allons maintenant nous attaquer à l'expression plus complexe de « gérant d'affaires » car la signification juridique est plus ardue que le sens évident que donne la langue française. Il faut donc expliciter le premier champ avant de voir le second. Nous proposons alors une datation des principaux mots qui ont concouru à cette évolution sémantique, qui est parallèle avec la mutation des méthodes de gestion elles-mêmes. Voyons donc d'abord le droit, puis la lettre.

1. Origine juridique dans le droit romain

La plupart des enseignants de gestion des entreprises utilisent les mots les plus courants sans se poser la question de leur origine. Ce sont les historiens du Droit qui ont les premiers mis l'accent sur l'origine romaine des expressions utilisées couramment en gestion. Ainsi le grand juriste Ortolan dit-il, dans un ouvrage daté de 1836, ceci : « Les contrats sont générateurs d'obligations, les quasi-contrats, au contraire, ne sont pas la source d'obligations, ils en sont le résultat. Le quasi-contrat, pris dans le sens de contrat, serait un fait émané soit du créancier, soit du débiteur, qui donnerait lieu à une obligation, quoiqu'il n'y ait pas eu ce concert de volontés, cet ensemble de circonstances qui forment un contrat proprement dit. Cette définition expliquerait le quasi-contrat de gestion d'affaire (...). » (Ortolan, p. 296). Cet auteur était à l'époque docteur en droit et secrétaire en chef du parquet de la Cour de cassation. Il

est né le 21 août 1802 à Toulon et est mort le 27 mars 1873 à Paris. Il publie la première édition de son livre sur Justinien en 1827 et enseigne aussi à l'Ecole de Droit parisienne le droit constitutionnel et le droit pénal. L'année suivante il édite une histoire de la législation romaine qui fait autorité pendant longtemps.

Un peu plus loin dans son livre il explique ce qu'est la gestion d'affaires : « Le gérant d'affaires se distingue du mandataire en ce qu'il se charge des affaires d'autrui, à son insu, et, par conséquent, sans en avoir reçu d'ordre ou mission. Mais aussi, il y a cette différence entre les obligations du mandant et celles du propriétaire dont l'affaire a été faite à son insu, que le premier est tenu à rembourser au mandataire toutes les dépenses qu'il a faites pour l'exécution de son mandat, sans distinguer si, ou non, elles ont procuré de l'avantage au mandant. Le gérant d'affaires, au contraire, ne peut se faire rembourser que les dépenses qui présentaient une utilité réelle au moment où elles ont été faites, sans toutefois qu'il soit nécessaire, pour cela, que cette utilité existe encore au moment de l'action. » (Ortolan, 1836, p. 298). Le mot « mandataire » est donc synonyme de l'expression « gérant d'affaires » dans l'esprit des romains. Il date de 1537 dans notre langue, à partir du latin *mandatarius*. Mais il y avait des mandataires et des gérants d'affaires bien avant cette date.

Cette explication a fait l'objet, nous dit Ortolan, d'une controverse comme en ont le secret les juristes tatillons en matière de droit : « Il y a des auteurs [Gaïus, Ulpian] qui, ne pouvant croire que le gérant d'affaires répond de toute faute, ont imaginé que notre texte ne s'occupait ici que d'un cas tout particulier, celui où le gérant d'affaires serait venu administrer au moment où un autre administrateur, plus diligent que lui, se présentait pour administrer. Mais la généralité de notre texte repousse cette interprétation. Toutefois, la responsabilité dont parle notre texte n'est pas aussi étendue lorsque le gérant a, pour ainsi dire, été forcé de se charger des affaires d'autrui, soit parce qu'elles menaçaient ruine, soit parce que l'absent était sur le point d'être exproprié ; dans ce cas, le gérant ne répond que de son dol. » (Ortolan, 1836, p. 298-299). Donc l'individu ou la société qui n'ont pas donné l'ordre de gérer leurs propres affaires, mais qui savent pertinemment qu'on les gère à leur place, sont censés donner mandat au gérant d'affaires qui est un gestionnaire *de fait*.

Mais ce n'est qu'au milieu du dix-neuvième siècle que les problèmes juridiques du gérant d'affaires furent résolus. Ainsi, Joseph-Emile Labbé, né le 5 août 1823 à Paris et mort dans la même ville le 23 février 1894, fait-il un ouvrage important sur cette question (Labbé, 1856). Il devint professeur de droit romain à la Faculté de droit de Paris en juin 1865. Avec Edouard Cuq il publia aussi en 1891 *Les institutions juridiques des Romains : envisagées dans leurs rapports avec l'état social et avec les progrès de la jurisprudence* (Paris, Plon, 464 pages). Voici ce qu'il dit de la théorie du gérant d'affaires : « La ratification de ce qui a été fait par un autre en notre nom sans mandat, est une matière sur laquelle se sont élevées d'assez graves difficultés. La doctrine moderne s'est écartée de plus en plus avec le temps de la théorie du droit romain. De ce qui était un principe, à savoir la rétroactivité, on a fait en réalité une exception. Nous croyons que cette déviation n'est pas un progrès, qu'elle n'est justifiée par aucun motif, et que la raison conseille de faire un retour à cette jurisprudence romaine qui, sur plusieurs points, avait dit le dernier mot de la science du juste et de l'injuste. C'est ce que nous avons pour but de démontrer par ce travail. (Labbé, 1856, p. 7).

En gestion des entreprises nous avons beaucoup de documents sur ces conflits entre gestionnaires officiels et officieux. Ainsi le rapport d'un directeur d'usine à gaz en 1827 apporte les précisions suivantes : « J'accueillis donc cette idée de division des opérations, et comme l'acte de société ne permettait ni qu'on nommât un second gérant, ni que je pusse substituer

mes pouvoirs (voir l'acte de société, pièces justificatives, n° 2), on convint qu'il serait placé dans l'établissement un préposé du choix des Actionnaires, qui serait cependant, en apparence, et pour ménager leur responsabilité, réputé présenté par moi, et sur lequel enfin reposerait principalement l'Administration. – Je n'avais pas, je le répète, apprécié les inconvénients de cette mesure, et j'y trouvais un grand avantage., celui de faire cesser ces continuelles déclamations contre la gestion, accusations fugitives qu'il était impossible de saisir ; mais qui, colportées par trois ou quatre meneurs, reproduites sans cesse aux oreilles d'Actionnaires auxquels le temps et les documents manquaient pour les apprécier, détruisait le crédit de l'établissement. – Cet employé fut introduit, il fut présenté par M. J. Lafitte ; je ne l'avais jamais vu, je sus son nom quand la délibération qui déterminait ses fonctions fut signée. C'est M. B. Cabarus ». (Pauwels, 1827, p. 8). Pauwels était donc le gérant officiel et Cabarus le gérant d'affaires. Le premier vécu entre 1796 et 1852, tandis que le second, prénommé Adrien, exista dans la première moitié du dix-neuvième siècle.

Voyons maintenant si les mots suivent cette logique implacable ou s'ils en dérivent quelque peu du sens juridique pour prendre une signification plus gestionnaire.

2. Origine sémantique des mots concernés

La plus ancienne occurrence du mot « gérant » que nous ayons trouvé dans la littérature, est celle de Jean Riché en 1763. Celui-ci était un docteur en théologie, chanoine de l'église de Saint-Nizier et *vicegérant* de l'officialité ordinaire. Son *monitoire* était une lettre d'un juge de l'église qui sommait ses ouailles de révéler au procureur du Roi certains faits délictueux. On retrouve ce terme de vicegérant dans l'encyclopédie Diderot-D'Alembert qui montre que c'est un adjoint d'un supérieur qui exerce certains pouvoirs délégués par celui-ci (Diderot, 1778, 568). Ainsi à Rome le Proconsul était le vicegérant du Consul. Le mot remonte au moins à 1732 dans le dictionnaire Furetière (p. 319). Trouve-t-on alors le terme symétrique de « gérant » ? Non, le mot s'est transformé en « gérant » vers 1787. On le trouve cependant encore écrit à l'ancienne dans un texte de la fin du dix-huitième siècle (Anonyme, 1797, p. 180-192) mais c'est un résidu d'une vieille façon d'écrire le français : on dit le *gérant suprême* de la République hollandaise !

Alors que le verbe gérer est dérivé en 1445 du verbe porter qui date, quant à lui, de 980 à partir du latin *portare*. Le qualificatif de gérant apparaît trois cent quarante-deux ans après le verbe qui le fonde. C'est à cette époque prérévolutionnaire que les méthodes de gestion se sophistiquent quelque peu avec les assurances sur la vie et sur l'incendie, ainsi que la démocratisation des plans d'affaires qui vont fleurir sous la Révolution après la libération des professions de juin 1791.

Le mot « affaires » est apparu un siècle auparavant pour désigner les affaires commerciales ou industrielles qui commencent à envahir l'économie française. L'expression « affaires agricoles » sont encore employées dans l'administration royale : « ... dans les bureaux du contrôle général, qui pratiquement gardent jusqu'en 1773 la direction des affaires agricoles, un homme, l'intendant des finances d'Ormesson, sous le nom des ministres éphémères, guide d'une main ferme, l'administration dans les voies de ce que son esprit rigide et systématique conçoit comme le vrai progrès (Marc Bloch, 1923, p. 225, cité par François Mosser, 1978, p. 168). Le pluriel du mot « affaires » désigne une pluralité des activités d'entreprise.

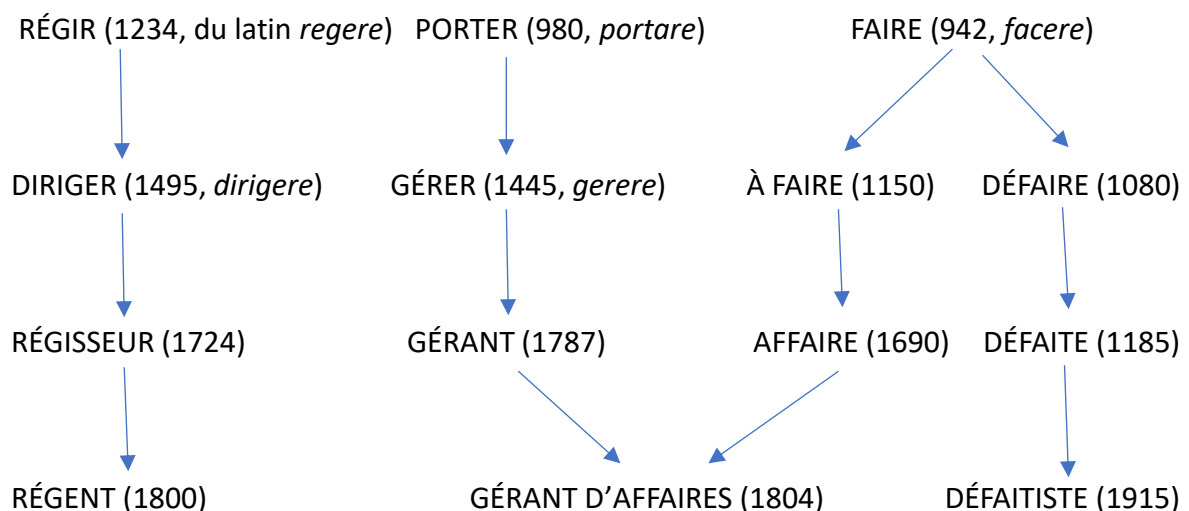
En 1723 le sens actuel du mot « affaire » est déjà fixé, et cela depuis une trentaine d'années. Voici ce qu'en dit le *Dictionnaire universel de commerce* des frères Savary :

« Affaire : ce qui nous occupe, ce à quoi nous travaillons. [Synonymes : marché, achat, traité de commerce, convention ; faire une bonne affaire = gagner de l'argent ; en faire une mauvaise = perdre de l'argent]. – Quelquefois Affaire se prend pour la fortune d'un Marchand ; & en ce sens on dit, qu'il est bien dans ses affaires, quand il est riche & à son aise, sans dettes, & avec des fonds considérables ; Et, qu'il est mal dans ses affaires, quand il a fait de grandes pertes, & qu'il doit beaucoup. – Entendre ses Affaires, c'est se bien conduire dans son négoce. – Donner ordre à ses Affaires, c'est les régler, les mettre en bon état, payer ses dettes, liquider ce qui est dû. – On dit en proverbe, Que qui fait ses Affaires par commission, va à l'hôpital en personne. » (Savary des Bruslons et Savary, 1723, p. 27).

A l'intersection de l'évolution des deux mots, apparaît dans le Code civil de 1804 notre expression favorite : « gérant d'affaires ». Les juristes vont pouvoir se disputer sur le sens de cette vieille expression de gestionnaire qui a traversé les siècles depuis les Romains (*negotiorum gestor*).

Pour clarifier ce débat, élaborons un petit schéma qui résumera l'évolution des mots en parallèle avec l'évolution des idées gestionnaires (selon notre connaissance actuelle).

Schéma 1. La double origine de l'expression « gérant d'affaires ».



Le dictionnaire Littré voit bien la différence entre régir et gérer : « Gérer, c'est proprement porter ; régir, c'est proprement diriger. Celui qui régir peut n'avoir pas la gestion ; celui qui gère peut ne pas avoir la direction. » (Littré, 1877, p. 2754). Et de prendre un exemple dans la fonction publique exécutive : « Quand on dit qu'un ministre gère ou régir les affaires de l'Etat, il est considéré dans le premier cas comme occupé à les expédier ; dans le second, comme leur donnant la direction qu'elles doivent suivre. » (*Idem*). Pour le mot gérance, ce dictionnaire donne trois acceptions : a) Fonctions de gérant (avoir la gérance d'une entreprise) ; b) temps que durent les fonctions du gérant ; c) l'ensemble des personnes qui ont cette gérance (On retient sur les produits 5% pour la gérance) (*Idem*, p. 2762).

Comme substantifs, ce grand dictionnaire retient plusieurs acceptions : gèreux (celui qui, aux colonies, est le directeur d'une exploitation) (*Idem*, p. 2764) ; gestionnaire (qui a rapport avec une gestion ou qui est chargé de la gestion d'une affaire) (*Idem*, p. 2768). Et de distinguer deux emplois différents : le gestionnaire du contrôleur de gestion qui analyse les résultats de la gestion du premier.

La filiation du verbe régir aboutit en 1724 au mot régisseur et en 1800 à la fonction de régent de la Banque de France : ce terme a été emprunté au langage administratif qui désignait le remplaçant provisoire d'un roi mineur (le Régent). A la Banque de France il y avait 15 régents chargés de sa gestion quotidienne et stratégique. Les contrôleurs y sont appelés des « censeurs ». Il y en avait 3 seulement, le contrôle étant plus facile que la direction collégiale. Le régisseur est celui gère une exploitation agricole ou un théâtre. Le sens est plus proche de la gestion quotidienne que de la vision stratégique qui relève du propriétaire du domaine ou du théâtre lui-même : il administre. A la Comédie Française, le chef de la gestion est un administrateur. C'est aussi un employé des douanes dans un sens plus technique. La régie est un mode de délégation de l'action publique à un tiers qui est contrôlé par un agent public. Le terme remonte au seizième siècle.

Conclusion

L'évolution des mots et des concepts juridico-gestionnaires est lente mais irréversible. On met deux siècles pour passer des verbes *faire* et *porter* aux verbes *gérer* et *diriger*. Il se passe ensuite trois siècles pour obtenir les substantifs régisseur, gérant, et affaire. Il ne faut ensuite qu'une vingtaine d'années pour obtenir l'expression « gérant d'affaires » ou « régent de banque ». Marginalement, le mot « défaitiste » n'apparaît que pendant la première guerre mondiale dans le sens d'un individu qui croit en la perte de la guerre contre l'Allemagne. C'est que les mots de la gestion sont plus positifs que négatifs, laissant cela aux mots du droit commercial qui sanctionne la faillite, la banqueroute ou la déconfiture agricole.

L'entreprise est donc l'institution économique qui sanctionne par le profit ou la perte la prise de risque initiale et le travail de gestion ultérieur. Le gérant d'affaires peut être récompensé s'il fait des profits ou sanctionné s'il engendre des pertes. Dans le premier cas il est promu à la position officielle de mandataire, dans le second cas il est poursuivi en justice et condamné à couvrir de sa fortune les pertes constatées. Les mots gestionnaires ne sont que le reflet de la réalité des méthodes de gestion en constante évolution et amélioration.

Bibliographie

- ANONYME (1797) *Projet de constitution pour la République Hollandaise*, Paris, Forget et Desenne, 193 p.
- BLOCH, Marc (1923) *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 261 p.
- JAMIN, C. (1992) « Relire Labbé et ses lecteurs », *Archives de Philosophie du Droit*, t. XXXVII, p. 247-267.
- LABBÉ, Joseph-Emile (1856) *Dissertation sur les effets de la ratification des actes d'un gérant d'affaires*, Paris, Auguste Durand, 96 p.
- LITTRÉ, Émile (1877) « Gérance ; Gérer ; Gestionnaire », in *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Encyclopaedia Britannica, 1996, tome 3, p. 2762-2768.
- MARCO, Luc (2018) *Homo Gestor I, histoire de l'édition gestionnaire française, 1486-1914*, Castres, Edi-Gestion, 494 p.
- MOSSER, Françoise (1978) *Les intendants des finances au XVIII^e siècle : les Lefèvre d'Ormesson et le département des impositions (1715-1777)*, Genève, Droz, 333 p.

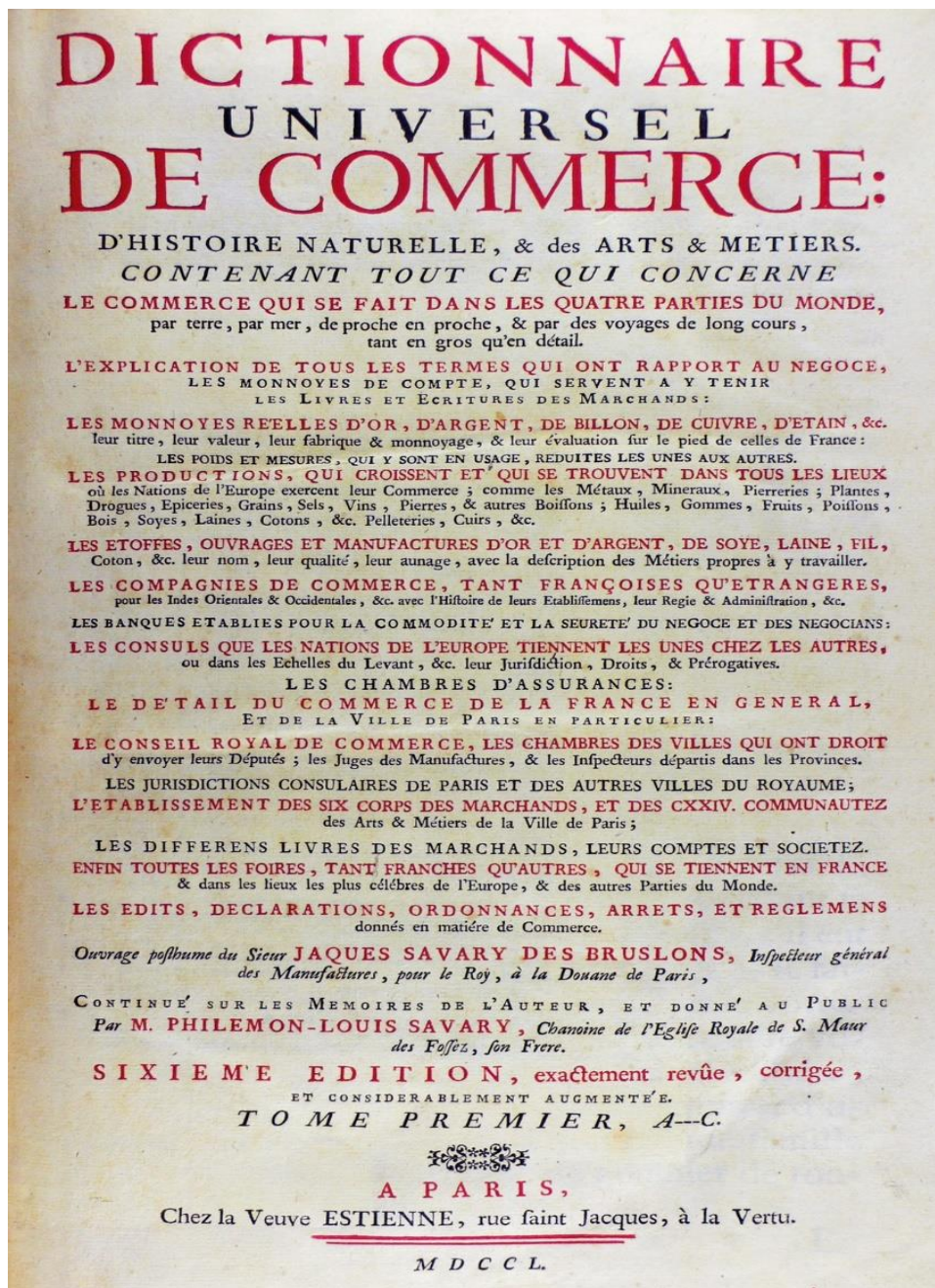
ORTOLAN, Joseph Louis Elzéar (1836) *Explication historique des Instituts de Justinien*, Paris, Joubert, livre troisième, 680 p.

PAUWELS, Antoine (1827) *Mémoire de M. Pauwels fils aîné, directeur gérant de la Compagnie française d'éclairage par le gaz, en réponse aux rapports faits sur sa gestion*, Paris, Imprimerie de Setier, 88 p.

RICHE, Jean (1763) *Monitoire*, Lyon, Imprimerie de P. Valfray, 4 p.

SAVARY DES BRUSLONS, Jacques et SAVARY, Philémon-Louis (1723) *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, Jacques Estienne, tome 1^{er}, p. 27.

Page de titre de l'édition 1750 du livre de la famille SAVARY.



La presse périodique politique du Second Empire : liberté bâillonnée ou liberté surveillée ?

Jean-Paul VALETTE

Maître de conférences HDR-HC
Université Paris-Saclay (Paris-Sud)
IEDP EA n° 2715

Un clivage entre un Second Empire autoritaire (1852-1860) et un Second Empire libéral (1860-1870) est souvent un choix heuristique des présentations du régime, notamment historiques. Appliqué à la presse périodique politique, il révèle vite ses limites, ses insuffisances. Cette dernière, objet de nombreuses publications au XIX^e siècle, a progressivement été en partie délaissée par les chercheurs au profit de travaux sur la presse en général. Prendre la mesure de l'influence des périodiques d'opinion, surtout des journaux, suppose de s'interroger sur la pertinence d'une approche strictement chronologique, qui opérerait un clivage exagéré entre deux périodes impériales. L'examen approfondi des relations entre l'arsenal juridique, préventif et répressif, déployé pour bâillonner la presse dans le décret organique du 17 février 1852, qui sera partiellement remis en cause dans les années 1860, et surtout par la loi du 11 mai 1868 qui s'en remet désormais à une surveillance moins drastique, ne doit pas conduire à minimiser le poids des choix politiques, économiques et financiers qui n'ont jamais cessé d'être adaptés aux circonstances. La presse politique est toujours parvenue à représenter une puissance, notamment morale, sur laquelle il fallait compter, du moins veiller à ne pas la minimiser, procurant ainsi une certaine unité aux dix-huit années du Second Empire. Mots clés : Second Empire, liberté de la presse, périodiques politiques, journalisme, contrôles juridiques préventifs ou répressifs, contraintes économiques et financières, opposition gouvernementale, évolution du régime impérial.

A cleavage between an authoritarian Second Empire (1852-1860) and a liberal Second Empire (1860-1870) is often a heuristic choice of the regime's presentations, especially historical. Applied to the political periodic press, it quickly reveals its limitations, its insufficiencies. The latter, a subject of many publications in the Nineteenth century, was gradually left behind by the researchers in favor of work on the press in general. To take the measurement of the influence of opinion's periodicals, especially newspapers, implies to question the relevance of a strictly chronological approach, which would operate an exaggerated cleavage between two imperial periods. The closer examination of relationships between the legal arsenal, preventive and repressive, deployed to muzzle the press in the organic decree of February 17th 1852, which will be partially challenged in the years 1860, and especially by the law of 11th May 1868 which is now recovering from less drastic monitoring, should not lead to minimizing the weight of political, economic and financial choices which never ceased to be adapted to the circumstances. The political press has always managed to represent a power, especially moral, on which it was necessary to count, at least take care not to minimize, thus providing a certain unity to the eighteen years of the Second Empire. Key words: Second Empire, freedom of the press, political periodicals, journalism, preventive or repressive legal controls, economic and financial constraints, governmental opposition, evolution of the imperial regime.

LES années qui précèdent le milieu du XIX^e siècle sont le théâtre d'un développement considérable de la presse française. Alors que l'industrialisation favorise l'essor urbain par le regroupement de populations, les périodiques s'insèrent de plus en plus dans la vie quotidienne. La presse à réaction, la stéréotypie, puis la presse rotative progressivement mise au point, favorisent cette évolution (Feyel, 2007, p. 89). Les journaux qui vivent de la ville, et bénéficient désormais du soutien financier de grands banquiers, s'adressent à un public en cours de diversification : si la moitié de la population est encore illettrée, elle profite de

journaux souvent lus ou commentés à haute voix debout au café ou sur les trottoirs des boulevards. Âme de la vie politique (Bellet, 1967, p. 11), cette presse joue un rôle important dès le « printemps des peuples » inauguré par les journées révolutionnaires des 22, 23 et 24 février 1848 (Caron, 2013). Elle bénéficie d'une liberté d'expression inconnue jusqu'alors, mise à mal toutefois après la répression de l'insurrection populaire et ouvrière des 23, 24 et 25 juin 1848. Dès lors, des sentiments d'hostilité se manifestent à l'égard du journalisme, lui reprochant sectarisme ou prises de positions jugées excessives. Quelques mois plus tard, la Constitution du 4 novembre 1848 proclame néanmoins que « les citoyens ont le droit [...] de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement. – L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique. – La presse ne peut en aucun cas être soumise à la censure » (art. 8).

Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851 annonce une période difficile pour la liberté d'expression. Dès les décrets du 31 décembre 1851, on enlève aux jurys populaires la connaissance des délits de presse, les journaux relèvent désormais des tribunaux correctionnels, juridiction plus rapide, mais souvent expéditive. Deux mois plus tard, le décret organique du 17 février 1852 prend prétexte de protéger la société contre la violence des entreprises de presse périodique pour mettre en place une série de mesures préventives et répressives particulièrement strictes, tant administratives que judiciaires (Archives nationales, 1996). Un régime très contraignant s'applique dorénavant à la « grande presse politique », dite « cautionnée », qui est distinguée de la « petite presse » (non politique, scientifique, littéraire, artistique, agricole, religieuse), bien que le gouvernement et les préfets puissent décider de surveiller plus étroitement tel ou tel titre en le faisant glisser de la première catégorie à la seconde.

Après les travaux classiques du XIX^e siècle sur la presse périodique (Vingtain, 1860 ; Hatin, 1859-1861, 1868 ; Giraudeau, 1867 ; Delord, 1869-1876), quelques études fondamentales ont été réalisées depuis le XX^e siècle (Bellet, 1967 ; Bellanger, *et alii*, 1969-1976 ; Charle, 2004 ; Feyel, 2007), mais les Histoires récentes du Second Empire (Lormier, 2004 ; Éveno, 2012 ; Jeanneney, 2013 ; Albert, 2018) y consacrent une place restreinte, et les chercheurs délaissent depuis longtemps cette période, qui sans être vraiment oubliée, retient moins l'attention (Anceau, 2008, p. 25). Dans tous les cas, les développements sur la presse en général l'emportent largement sur ceux consacrés aux périodiques politiques. Les origines troubles du régime mis en place après le coup d'État du 2 décembre 1851, les conditions controversées du passage de la Constitution encore républicaine du 14 janvier 1852 au rétablissement de l'Empire par le Sénatus-consulte du 7 novembre 1852 en sont probablement une raison, mais il faut surtout reconnaître que cette presse périodique est composite, si elle s'appuie surtout sur le journal (qui sera privilégié ici), on peut aussi examiner les revues à contenu plus ou moins politique (*Revue de Paris*, *Revue des Deux Mondes*, *Revue contemporaine*), des ouvrages satiriques ou caricaturistes (Bellet, 1967, p. 87). En tout cas, un nombre limité de périodiques, de patrons de presse ou de journalistes du Second Empire ont fait l'objet de biographies approfondies : Émile de Girardin (Reclus, 1934), Auguste Nefftzer (Martin, 1953), Lucien-Anatole Prévost-Paradol (Guiral, 1955), Henri Rochefort (Vatré, 1984) ou Louis Veuillot (Le Roux, 1984).

Un clivage entre l'Empire autoritaire et l'Empire libéral, devenu parlementaire après 1868, constitue une facilité heuristique souvent reprise par les historiens des institutions ; appliqué à la presse, il suppose de s'interroger sur sa pertinence, plus exactement ses limites. En réalité, il n'est pas si facile de trouver une césure entre 1852 et 1870, de la dater, le régime impérial connaît avant tout une évolution progressive sous l'effet des circonstances. La presse

périodique explicitement politique, soumise au décret organique du 17 février 1852, subit immédiatement de larges contraintes juridiques et financières. L'Empire autoritaire lui impose des contrôles drastiques, tant préventifs que répressifs. On peut la considérer bâillonnée. Mais, elle parvient, d'abord sporadiquement, puis de plus en plus fréquemment, à soulever et bousculer le couvercle des atteintes qu'elle connaît. Une certaine libéralisation, souvent incohérente, parfois velléitaire, se fait jour. Certes, ce n'est qu'après la loi du 11 mai 1868 que l'évolution est manifeste pour nombre d'observateurs, si l'on veut bien oublier que l'Empire devenant libéral conserve encore la plupart des mesures répressives, la compétence des tribunaux correctionnels sur les délits de presse. Un régime de surveillance, dorénavant plus ou moins diffus, est présent. Le pouvoir impérial a concédé une libéralisation progressive de la presse périodique politique dès 1858-1860, mais il ne l'a jamais fait sans arrières pensées. La période troublée qui précède la guerre avec la Prusse de 1870, puis son déroulement, ont permis *in fine* au Prince-Président de résister à la volonté de l'opposition de s'imposer à lui. Si le temps d'une presse bâillonnée n'a plus court dès 1858-1860, le temps d'une presse surveillée (1860-1870) est loin d'être aisé à appréhender. Autant dire qu'opposer la situation des périodiques politiques de l'Empire autoritaire à la situation qu'ils connaîtront sous l'Empire libéral, impose pour éviter tout schématisme péremptoire d'opérer systématiquement des distinctions et des rapprochements qui relativisent ce clivage, sans le remettre totalement en cause, et donnent une certaine unité aux dix-huit années du Second Empire.

I. La presse politique sous l'Empire autoritaire (1852-1860) :

la liberté bâillonnée

La Constitution républicaine du 14 janvier 1852 fait du Sénat « le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques » (art. 25), sans citer la liberté de la presse au nombre de celles qui sont au-dessus des lois et qu'il doit protéger contre toute atteinte. Elle ne reproduit pas exactement les dispositions de la Constitution du 4 novembre 1848 qui reconnaissait aux citoyens le droit « de manifester leur pensée » par la voie d'une presse ne pouvant subir la censure (art. 8), sans remettre en cause cette affirmation. En effet, on « reconnaît, confirme et garantit les grands principes de 1789 », dont la libre communication des pensées et des opinions : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté par la Loi (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, art. 11). En réalité, le pouvoir souhaite opérer une distinction entre la liberté de la presse en général et la liberté de la presse par voie de périodiques politiques, reprendre une distinction du passé selon laquelle l'État a des droits et des devoirs exceptionnels de précaution et de surveillance sur les journaux (Bellanger, *et alii*, 1969, p. 3). Cette conception devient explicite avec le décret du 17 février 1852 – complété par les décrets des 25 février, 1^{er} et 28 mars 1852. Tous ces textes antérieurs au rétablissement de l'Empire (7 novembre 1852) seront utilisés avec habileté par les autorités, et verront leurs effets accentués par un réseau de pressions extra-juridiques, notamment économiques et financières (Bellet, 1967, p. 13). Le Second Empire, aussi autoritaire que le Premier Empire, s'efforce de bâillonner la presse, mais sans y parvenir totalement, il n'empêche que la déchéance des périodiques politiques n'en est pas moins manifeste.

A. Un arsenal juridique contraignant

Le décret organique sur la presse du 17 février 1852 procède à une différenciation entre la presse ordinaire – petite presse – et la presse périodique politique – grande presse (Giraudau, 1867 ; Weill, 1934). La première conserve sa liberté, n'est limitée qu'*a posteriori* par la

responsabilité du fait de ses abus ; la seconde fait l'objet d'un double contrôle – préventif et répressif – supposant qu'elle assure toujours les conséquences juridiques *a posteriori* de son activité, mais après avoir satisfait à des formalités contraignantes préalables.

1. L'institution d'un contrôle préventif

La formalité de l'autorisation préalable des pouvoirs publics pour constituer un journal – qui remontait à l'arrêté consulaire du 27 nivôse an VIII – avait été définitivement abolie par la loi du 18 juillet 1828. Elle est rétablie par le décret du 17 février 1852, et de manière particulièrement rigoureuse : « Aucun journal ou écrit périodique traitant de matières politiques ou d'économie sociale » ne pourra être créé ou affiché sans elle (art. 1). Une circulaire du ministre de la Police générale – mis en place entre janvier 1852 et juin 1853 – adressée aux préfets précise d'abord que « le gouvernement ne veut user du droit de refus que dans l'intérêt de la société, de l'ordre et de la morale », mais ajoute aussitôt qu'« on refusera l'autorisation chaque fois que sous le prétexte de journaux, il s'agira de créer des tribunes politiques, soi-disant sociales, dans un but de mauvaise propagande » (30 mars 1852). L'imprécision des textes ouvre la voie à toutes les interprétations, notamment les plus arbitraires. On reconnaît aussi aux préfets la mission d'éclairer et préparer les décisions du ministre par des documents et rapports circonstanciés. Ainsi, lorsque le clergé attaque les documents officiels sur le pouvoir temporel des papes (au milieu des années 1850), le pouvoir redouble de vigueur contre la presse légitimiste et cléricale ; il ordonne aux préfetures d'appliquer aux lettres pastorales – que les évêques rendent publiques sous la forme de brochures – la législation sur la presse politique.

L'autorisation préalable ne s'applique pas seulement lors de la constitution d'un journal, elle concerne aussi certaines personnes physiques. Le ministre de l'Intérieur se prononce sur tout changement dans les gérants, administrateurs et propriétaires, qu'il peut destituer comme bon lui semble » (*ibid.*). Les opinions défendues par les journalistes dans leur journal peuvent leur nuire. À la suite de l'attentat d'Orsini (janvier 1858) et de la loi de sûreté générale du 19 février 1858, il est même envisagé d'imposer un serment politique aux gérants de journaux – mais aussi aux préfets et procureurs généraux. En tout cas, afin de se débarrasser d'éléments considérés hostiles au gouvernement, on souhaite déterminer avec soin les sujets pouvant être appréciés par les périodiques (Hatin, 1868, p. 28).

Le cautionnement, déjà prévu en 1850, est désormais doublé en valeur, 50 000 francs pour les quotidiens parisiens. Il est versé par le propriétaire du journal en numéraire avant toute publication. C'est rendre impossible la publication de feuilles politiques à bon marché, « de ces bohémiens de la pensée qui avaient fait irruption dans le domaine de la presse ; quelques-uns essayèrent de ruser pour sauver leur vie, mais la plupart furent tués sur le coup » (*ibid.*). De surcroît, la publication d'un article politique dans un journal non soumis au cautionnement entraîne une condamnation pécuniaire, voire l'interdiction pure et simple du titre.

Le Second Empire impose l'abonnement individuel comme forme de diffusion hors de la ville d'édition du périodique pour éviter le colportage délicat à contrôler. Au timbre (art. 6), qui avait été supprimé en 1848, s'ajoute une taxe postale (décret du 22 mars 1852) – respectivement 6 centimes et 4 centimes à Paris.

La législation sur l'obligation des signatures, qui date de la Seconde République (16 juillet 1850), est d'application dorénavant stricte (Feyel, 2001, p. 27). Elle impose la signature de l'auteur de l'article et celle du gérant. *L'Algérie nouvelle* sera poursuivie pour avoir reproduit des articles de la presse métropolitaine sans la signature de l'auteur (Bellanger, *et alii*, 1869-

1876, p. 251). Le dépôt au parquet d'un exemplaire de chaque numéro est obligatoire afin de rendre la saisine préventive plus efficace. Par prudence, les imprimeurs en taille douce et l'usage des presses de petites dimensions pour impressions privées sont soumis à l'autorisation du gouvernement ; les brevets d'imprimeur et de libraire sont conférés par le ministre (décret du 22 mars 1852),

Il est interdit de rendre compte des débats du Corps législatif et du Sénat autrement que par l'insertion des procès-verbaux officiels rédigés par les secrétaires, si ce n'est par la reproduction d'articles insérés au *Moniteur* (art. 14). Les procès pour délit de presse ne peuvent faire l'objet que de la publication du jugement. Pour une meilleure information, il faut souvent consulter la presse étrangère, notamment *l'Indépendance belge*, si elle n'a pas été retenue à la frontière. En effet, le pouvoir se préoccupe beaucoup de cette presse, surtout lorsqu'elle est belge ou anglaise. Sa circulation est soumise à autorisation. Dans *Napoléon le Petit*, Victor Hugo s'exclame : « Ce gouvernement se sent hideux. Il ne veut pas de portrait, surtout pas de miroir, [il dit aux journaux], « Si vous nous « discutez », vous n'entrez pas. Voulez-vous entrer ? Plaisez » (Hugo, 1852, p. 42).

2. L'aggravation de la répression

Un décret du 31 décembre 1851 avait déféré aux tribunaux de police correctionnelle tous les délits commis par la presse – en privant les jurys populaires. De nombreux textes antérieurs sont cependant maintenus, notamment la législation du Garde des sceaux Hercule de Serre d'avril-mai 1819 qui a organisé une procédure spéciale pour la poursuite et le jugement des crimes et délits commis par voie de la presse. Les poursuites en cette matière sont soumises exclusivement aux formes et délais du Code d'instruction criminelle. La VI^e chambre du tribunal de la Seine voit de nombreux écrivains et journalistes s'asseoir sur ses bancs, notamment lors du procès Flaubert pour *Madame Bovary* ou Baudelaire pour *Les fleurs du mal* (1857).

Le contrôle administratif de l'activité des journaux autorisés est confié successivement au ministre de la Police, institué dès le 22 janvier 1852 (Houte, 2015, p. 66), puis au ministre de l'Intérieur après la suppression de la précédente fonction le 10 juin 1853. Il repose sur l'avertissement, la suspension ou la suppression du périodique. On peut se demander si ces instruments sont réellement des mesures de type répressif, car elles appartiennent en propre au gouvernement, aux préfets, à la police, et sont prononcées arbitrairement et discrétionnairement par le pouvoir (Bellet, 1967, p. 16). Il s'agit en réalité de mesures prohibitives, pas si éloignées des mesures préventives. Le pouvoir a aussi la possibilité d'obliger tout journal à insérer gratuitement en tête de ses colonnes – et dans son plus prochain numéro – les documents officiels, relations authentiques, renseignements, réponses et rectifications adressés par un dépositaire de l'autorité publique. Les fonctionnaires de tout ordre se reconnaissent le droit d'adresser de tels communiqués aux journaux, en usant largement – d'autant plus qu'ils sont dépourvus de signature – et les rédigent souvent en termes cassants, impolis, voire proches du réquisitoire. Le sous-préfet de Cherbourg termine un communiqué adressé à un journal de cette ville par les mots : « l'article suivant ne pourra être précédé ni suivi d'une rectification, d'aucun commentaire, ni même du présent réquisitoire ».

L'avertissement est la forme favorite du pouvoir impérial. Son régime juridique est complexe (Faivre, *et alii*, 1882). Quand un article déplait, le gouvernement ou les préfets peuvent faire donner par la police un premier avertissement motivé au journal ; le deuxième peut entraîner une suspension administrative du titre pour deux mois. Une seule condamnation encourue dans l'année pour crime commis par voie de presse – ou deux condamnations pour

délits et contraventions – entraîne de plein droit la suppression du périodique. À moins que le journal ne soit supprimé par décret spécial du chef de l'État au titre d'une mesure de sûreté générale (Feyel, 2007, p. 80), la suspension précède néanmoins toujours la suppression. Le duc de Persigny, instigateur de l'avertissement – bien que certains historiens attribuent sa paternité au sénateur Eugène Rouher (Schnerb, 1949) –, le considérait comme transitoire, tel « un remède héroïque destiné à soustraire les premiers temps de l'installation du nouveau gouvernement à la maladie qui avait été si funeste aux gouvernements précédents » ; il devait s'agir d'« une réplique à un passé d'agitations, de scandales, de diffamations » (Duc de Persigny, 1896, p. 409). L'évolution du Second Empire montra cependant que l'avertissement n'avait rien de provisoire ou de circonstanciel ; un journaliste célèbre, Armand Bertin, pu écrire à son sujet : « on ne peut nier qu'il soit habile ». Alors que le principe de la censure avait été écarté, la menace par l'avertissement faisait des rédacteurs en chef leurs propres censeurs. Début 1858, l'attentat d'Orsini (14 janvier) et la loi de sûreté générale (19 février) sont le signal de larges persécutions dirigées contre la presse. Si la terreur causée par l'attentat n'est pas de longue durée, elle justifie la rigueur gouvernementale ; on supprime plusieurs journaux sans raisons sérieuses, le ministre de l'Intérieur estimant que ce serait « un avertissement pour d'autres ». L'avertissement n'épargne parfois pas davantage les amis de l'Empire que ses ennemis. *Le Constitutionnel* en reçoit deux pour avoir mis en doute la véracité d'une note du *Moniteur*, *La Patrie* un à la suite de la publication de nouvelles de Constantinople estimées probables, mais non officielles.

Léon Vingtain – qui a dressé une liste complète des avertissements, suspensions et suppressions encourues par la presse quotidienne et périodique entre 1852 et 1859 – rapporte que la surveillance par le ministère de la Police (Charlemagne de Maupas) et les préfets pendant une courte période de 14 mois (1852-1853) permit d'infliger 91 avertissements aux journaux et 3 suspensions (Vingtain, 1860, p. 152). Quand le duc de Persigny devient ministre de l'Intérieur en 1853, la sévérité s'accroît ; son zèle se dépense sans compter contre les feuilles légitimistes des départements ; 32 avertissements de juin 1853 à juin 1854. Après l'attentat d'Orsini, « la terreur planait sur tous les journaux » (Hatin, 1859-1961, p. 28). Plaire ou déplaire, c'est le dilemme dans lequel sont enfermés les journalistes. Une surveillance incessante s'exerce sur eux. Dans son *Histoire du Second Empire* (1869-1876), Taxile Delord rapporte qu'un agent officiel du ministre de l'Intérieur, « le monsieur en habit noir », parcourt les bureaux de rédaction, stimulant les uns, avertissant les autres, indiquant à tous : « en matière de procès, vous ne parlerez pas de ceci, dans telle discussion vous ne répondrez pas à telle attaque, vous voudrez bien ne pas reproduire telle pièce » (p. 413). En réalité, les avertissements sont motivés par les causes les plus diverses, voire les plus futiles. Rédigés en termes vagues et extensibles, ils permettent de reprocher à un article d'être « inconvenant et très malveillant pour les actes du gouvernement » (*Union du Var*), d'avoir critiqué de manière acerbe le décret du 29 mars 1852 sur les sucres, d'outrager « le héros législateur [Napoléon I^{er}] auquel la France reconnaissante a dû son salut ». Le pouvoir n'hésite pas à intervenir dans toutes les discussions, à donner des leçons d'histoire aux journaux : un avertissement frappe une feuille qui assimile la chute de Charles X et de Louis-Philippe à celle de Napoléon I^{er} au motif que « le trône des Bourbons a été renversé par des mouvements populaires, alors que Napoléon n'a succombé que devant la coalition étrangère ».

Confrontée aux virtualités des régimes préventif ou répressif qui permettaient au gouvernement les méthodes les plus arbitraires, qu'allait devenir la liberté de la presse ? Son asservissement initial au pouvoir serait-il pérennisé ?

B. La presse politique en difficulté

Au début du Second Empire, la presse d'opinion fait peu parler d'elle. Le décret du 17 février 1852 la frappe d'une sorte de paralysie : exposé à être punie pour des délits qui lui sont souvent inconnus, elle réduit rapidement les franchises gagnées en 1848, dans des limites mêmes plus étroites que celles prévues par le législateur. « Elle s'interdit la vie morale pour conserver la vie matérielle » (Hatin, 1868). Victor Hugo dresse un tableau saisissant de cette époque dans *Napoléon le Petit*. Il compare le décret organique « à un fefta, un firman daté de l'étrier impérial », et affirme que les « trois quarts des journalistes républicains [sont] déportés ou proscrits, le reste traqué par les commissions mixtes, dispersé, errant, caché, çà et là, dans quatre ou cinq journaux indépendants, mais guettés, sur la tête desquels pend le gourdin de Maupas, [...] quinze ou vingt écrivains courageux, sérieux, purs, honnêtes, généreux, écrivent, la chaîne au cou et le boulet au pied » (Hugo, 1852, p. 40). Ce tableau n'est pas si exagéré si l'on en juge par l'alliance de drastiques contraintes juridiques, financières et politiques, mais minimise manifestement la persistance d'une presse d'opposition.

1. les contraintes politiques et financières

Le régime impérial de 1852 ne laisse subsister à Paris qu'un très petit nombre de journaux politiques, qui sont confrontés à une surveillance des plus étroite. Dire un mot plus haut que l'autre, c'est s'assurer les foudres du régime. Le contrôle opéré par la police incite au rapprochement avec le 1^{er} Empire, mais il est pourtant exagéré. Si Napoléon I^{er} avait longtemps imposé le silence, et gouverné le pays sans guère de critiques et contrôles, Napoléon III se trouve, au contraire, confronté d'entrée à une situation politique ne lui permettant pas de manifester un tel dédain de l'opinion publique. Il essaie de soumettre les journaux à sa volonté en recourant à d'habiles et sévères mesures législatives ou réglementaires, mais plus encore de susciter une réaction d'autocensure. La liberté de la presse ne se pose pas pour lui comme un conflit à résoudre entre les droits des journalistes, les droits de la société ou des particuliers, mais selon une logique de subordination *de facto* des journaux vis-à-vis du pouvoir central. Si l'arsenal juridique, tant préventif que répressif, est utilisé avec vigueur pendant les premières années du Second Empire par l'autorité administrative et les tribunaux correctionnels afin de mettre en difficulté les périodiques non acquis au régime, il se développe progressivement d'autres moyens d'action, plus diffus, mais non moins efficaces, pour s'assurer de la docilité de la presse.

Au milieu du XIX^e siècle, alors que la France connaît un important développement économique, les journaux ont du mal à y jouer un rôle actif. La réforme d'Émile de Girardin – créateur de *La Presse* en 1836 – visant à élargir le lectorat par des sociétés par actions proposées aux souscripteurs à grand renfort de publicité, et à développer une presse bon marché (Girardin, 1859 ; Feyel, 2007, p. 102 ; Martin, 2012, p. 149), a échoué. La publicité ne suffit pas souvent à faire vivre un périodique, à payer les principales dépenses de rédaction. Ce sont les journaux gouvernementaux qui ont la primeur de certaines nouvelles, reçoivent les subventions du ministère de l'Intérieur et se voient attribuer de nombreuses annonces légales. De surcroît, la distribution des annonces judiciaires ne dépend plus des tribunaux, mais des préfets qui privilégient ainsi la presse qu'ils apprécient. En imposant l'autorisation préalable, le décret du 17 février 1852 a créé au profit de ces journaux proches du gouvernement un quasi-monopole leur permettant de concentrer la publicité (Martin, 2012, p. 149).

Des périodiques menacés dans leur survie décident de se rallier au régime pour continuer à paraître. *Le Courrier du Nord*, très hostile à Louis-Napoléon Bonaparte, et d'orientation ultra

démocrate, se range sous l'influence gouvernementale après le 2 décembre 1851 (Bellanger, *et alii*, 1969, p. 254). On se souvient aussi de la requête de George Sand à l'impératrice en faveur des ouvriers de *La Presse* atteints par la suspension de deux mois de leur journal, mais aussi de Prévost-Paradol dénonçant « une vaste et élastique série de questions indiscutables, depuis l'appréciation des événements de l'histoire du Premier Empire jusqu'à la discussion des qualités d'un certain engrais recommandé par l'administration » (Bellet, 1967, p. 24). Peu nombreux sont les périodiques qui tentent de prendre des précautions contre la trop grande influence de l'annonce ; afin de ne pas se mettre aux ordres de la politique, ils essaient alors, timidement, de soumettre celle-ci au visa du rédacteur en chef. Mais, elle n'en prend pas moins une importance grandissante, surtout lorsque la fortune du journal tout entier dépend d'une compagnie qui a pris à bail une page d'annonces.

La présence de financiers célèbres à la tête de journaux ne rassure guère sur la liberté de rédaction : « Le public entendait parler tous les jours de fortunes faites par certains journalistes et il les suspectait tous. Quelques-uns furent ouvertement désignés (Delord, 1869-1876, p. 280). Les patrons de presse comprennent les avantages qu'ils peuvent tirer de leur influence sur l'information, n'hésitant plus à s'accaparer plusieurs titres. En 1861, Pierre-Joseph Proudhon écrit à Alfred Darimon (qui a été son secrétaire au journal *Le Peuple* en 1848) : « Savez-vous que Mirès [co-fondateur du *Petit Journal*, avec Moïse Millaud] a été sur le point d'avoir entre les mains tous les grands journaux de Paris ? » (Bellanger, *et alii*, 1969, p. 255). L'émergence d'une collusion entre la politique, l'argent et la presse fait courir un risque, souvent avéré, de servitude : les financiers ayant besoin du gouvernement ont peu de chance de se comporter en opposants redoutables, les substantiels bénéfices de leurs journaux ne sauraient être exposés à la légèreté (Cousteix, 1950, p. 105). Prudence et connivence entre la presse et la finance contribuent à la déconsidération du journalisme, à son appauvrissement intellectuel, lui faisant perdre en dignité, voire en agrément (Giraudeau, 1867 ; Éveno, 2003). Par ailleurs, le succès des journaux commence à dépendre bien plus des romanciers du feuilleton – roman conçu de plus en plus souvent spécialement pour le journal – que des rédacteurs politiques (Bellet, 1967, p. 199). Il n'est que de citer l'exemple du *Constitutionnel* remis à flot à la fin de la Monarchie de Juillet par la publication du roman d'Eugène Sue, *Le juif errant* (1844-1845). Sous le Second Empire, la presse politique française vit désormais *de facto* de plus en plus souvent de la conjugaison des revenus tirés du roman-feuilleton et de l'annonce.

2. L'influence des périodiques d'opinion

La question de la déchéance de la presse entre 1852 et 1860 mérite d'être abordée sans *a priori*. Si le gouvernement s'est employé à ne laisser subsister qu'un très petit nombre de journaux politiques à Paris (14 en 1852), et à réduire les feuilles républicaines et légitimistes dans les départements, il a laissé à chacune des grandes tendances de l'opinion un organe représentatif (Charle, 2004, p. 94). Le pouvoir impérial a derrière lui *Le Moniteur universel* (journal officiel du régime), *Le Pays*, *Le Constitutionnel* et *La Patrie* ; les légitimistes peuvent compter sur la *Gazette de France*, *L'Union monarchique*, *L'Univers* et *Le Journal des débats* ; *Le Siècle* se présente comme le « moniteur de l'opposition » (Doat, 1988 ; Feyel, 2007, p. 115 ; Bellanger, *et alii*, 1969, p. 341). Même largement bâillonnée juridiquement, la presse d'opposition continue à paraître, nullement réduite à merci, parvenant à maintenir un contact avec le public. On a pu parler d'« une lumière sous le boisseau, mais qui n'est pas complètement éteinte » (Jacques Godechot). De surcroît, la presse « non cautionnée » se permet quelquefois des hardiesses, aborde certains sujets politiques que la presse cautionnée tait par prudence ou volonté de ne pas mettre en difficulté le gouvernement. Le plus intraitable et incisif

adversaire du régime établi, Auguste Blanqui, surnommé l'Enfermé, a toujours vu dans la « petite presse » une arme de propagande efficace.

L'Empire autoritaire qui représente pour les opposants les plus irritantes contraintes, n'impose pas le silence complet, l'organisation savante et l'orchestration tapageuse de la propagande qui marque les dictatures modernes. L'habileté des journalistes compense parfois la rigueur de la législation et permet une certaine audace (Ruellan, 2007) : « Sous apparence de littérature, on parla de bien des choses alors défendues, on insinua les plus hauts principes de la politique libérale » (Renan, 1892, p. 143). L'Empire romain permet de recourir à des exemples monstrueux métaphoriques de l'Empire de Napoléon III. À partir de 1857, Prévost-Paradol utilise avec souplesse et virtuosité une fausse innocence qui fait sa réputation (Guiral, 1955). Jules Levallois le disait « aussi poli que Philinte » ; Sainte-Beuve estimait que par son talent, il n'avait « pas eu à se plaindre de ce régime-là » (*L'Opinion nationale* du 13 septembre 1859). Il faut pourtant reconnaître la portée limitée de cette attitude car l'art de l'allusion perfide, du sous-entendu, ne fait encore que se dessiner. Sous le Second Empire, la presse déçoit probablement plus fréquemment sa clientèle qu'elle ne l'exprime.

Après l'attentat d'Orsini – patriote italien qui tenta de tuer l'empereur le 14 janvier 1858 – et la terreur qui suivit, Napoléon III profite de l'émotion pour faire adopter une loi de sûreté générale (19 février). C'est un tournant dans la situation de la presse qui ne profitera toutefois guère au pouvoir impérial. En effet, les événements qui précèdent, accompagnent et suivent la guerre d'Italie, déclarée en avril 1859, impriment aux esprits une secousse salutaire. La presse politique ne craint plus désormais de discuter son statut lié à des circonstances exceptionnelles, et demande la réforme. La rentrée des troupes de la campagne d'Italie (juillet), occasion de fêtes brillantes, est suivie d'une amnistie pour les condamnés politiques. Peu après, on efface les avertissements infligés jusque-là aux journaux. C'est un premier pas, certes timide, vers un changement significatif de comportement du pouvoir. Un certain libéralisme du régime ne va pas tarder à se manifester.

II. La presse politique sous l'Empire libéral (1860-1870) :

la liberté surveillée

La montée des mécontentements, la rupture avec les catholiques et les protectionnistes, les échecs extérieurs et le vieillissement de Napoléon III entraînent un certain relâchement de la contrainte dans les premières années 1860. Sans guère toucher à l'arsenal juridique, on constate une certaine libéralisation du régime de la presse. Le gouvernement autorise l'apparition de feuilles nouvelles dans l'espoir de diviser les oppositions, mais avec des résultats aléatoires. En réalité, c'est la loi du 11 mai 1868 qui constitue l'évolution la plus notable du régime de rigueur instauré en 1852, une opportunité de renouveau de la presse périodique politique.

A. Vers une certaine libéralisation

Dès le début des années 1860, on assiste à un réveil de l'opinion publique ; la question de la liberté de la presse est de plus en plus soulevée. Si la législation de 1852 reste encore à peu près intacte, elle est atténuée dans son application. À partir de 1868, le régime impérial se convertit même au parlementarisme ; il adopte la réforme de la presse du 11 mai 1868, et laisse désormais, parfois volontairement, d'autrefois contraint, les journaux s'exprimer plus ouvertement.

1. L'assouplissement du contrôle gouvernemental

Le décret du 17 février 1852 est modifié par la loi du 2 juillet 1861 (Choisel, 1980, p. 374). La suppression de plein droit du journal qui a subi deux condamnations pour contravention en l'espace de deux ans est abrogée. La suspension administrative, qui était facultative dans les deux mois qui suivent une condamnation pour contravention ou délit de presse, ne peut plus être prononcée. Si le pouvoir conserve toutefois le droit de suspendre un journal pour deux mois après deux avertissements motivés, tout avertissement administratif est périmé deux ans après sa formulation. Ces mesures sectorielles ne témoignent encore que d'une libéralisation limitée, d'autant plus qu'un sénatus-consulte du 18 juillet 1866 interdira toute discussion de la Constitution et la publication de pétitions ayant pour objet sa modification. C'est dire que les journaux qui attaquent avec violence l'Empire voient les tribunaux correctionnels continuer à sévir avec vigueur contre eux. Les avertissements sont toujours pratiqués, surtout à l'égard des journaux d'opposition, aussi bien en province qu'à Paris. La répression est pourtant d'une efficacité limitée. Eugène Rouher relève déjà que « compter sur une répression de la presse par la justice est une pure illusion » (Schnerb, 1949). En fait, il ne faut pas d'abord rechercher la libéralisation de la presse dans l'adaptation de l'arsenal juridique, mais plutôt dans la manière dont le gouvernement utilise celui-ci, ou dans la volonté accrue des journaux de faire pression pour obtenir une meilleure situation et contraindre le régime impérial à l'évolution. Au reste, on applique dorénavant avec plus de souplesse le régime préventif de l'autorisation ; on essaie ainsi de tempérer la répression. Il n'est pas rare que le ministère réfrène l'ardeur de certaines préfectures à l'égard de la presse. Le préfet des Bouches-du-Rhône est contrarié à trois reprises alors qu'il entend réprimer, non sans arguments valables, *La Gazette du Midi*.

L'émergence de nouveaux journaux, aussi bien départementaux que parisiens, politiques ou non politiques, est favorisée. La raison est stratégique, ce doit être le moyen d'« affaiblir les grands fiefs de la presse en créant de petites seigneuries » (Bellanger, *et alii*, 1969, p. 318). Diviser les oppositions, est le mot d'ordre. Il n'empêche que les périodiques récemment créés à Paris répondent à des volontés hétérogènes : servir la cause libérale, aider la victoire des nationalités, revenir au *statu quo ante*, défendre le régime en l'infléchissant, favoriser la simple spéculation financière. Les hommes de l'Empire essaient de faire contrepoids à la presse d'opposition, en rajeunissant et enrichissant la presse gouvernementale de nouveaux organes, qui parviennent néanmoins difficilement à acquérir une réelle influence. C'est ainsi qu'en 1861 paraissent *La France* et *Le Temps* : alors que *Le Temps* d'Auguste Nefftzer (qui reparaît en fait) est un grand journal libéral très ouvert, *La France* défend une position certes libérale, mais d'orientation impériale. Les remous de la politique étrangère expliquent la création de *L'Esprit Public*, fondé pour devenir l'organe de l'alliance franco-italienne. Dans le même temps, la presse provinciale se développe, elle compte désormais plus de 270 publications (Bellet, 1967, p. 102).

La multiplication des journaux de toutes tendances emporte une sympathie nouvelle envers le journalisme (Delporte, 1999 ; Thérenty, *et alii*, 2004). Elle incite la presse politique à retrouver de l'audace, même si elle est désormais concurrencée par le début de la parution du *Petit Journal* de Moïse Millaud (1863) – et de ses imitations –, qui accorde la première place aux faits divers, et contribue à détourner les esprits de la politique. Il faut néanmoins voir dans la presse politique la seule force organisée ; il n'y a encore ni droit de réunion, ni partis constitués en France. Lors des élections législatives parisiennes de 1863, les journaux d'opposition

sont soutenus par l'action énergique d'un groupe d'avocats qui a rédigé un *Manuel électoral*. Cette propagande contribue à la réussite des opposants républicains et légitimistes à Paris.

La presse exprime désormais fréquemment des points de vue sur les questions diplomatiques. Alors que les journaux gouvernementaux ou conservateurs sont plutôt favorables au Sud lors de la guerre de Sécession américaine (1861-1865), les journaux libéraux n'hésitent pas à défendre la cause du Nord (Saade, 2014, p. 29). On assiste toutefois au retournement de la presse qui soutient l'Empire lorsque le Sud vacille, dénoncé vertement par Prévost-Paradol (Guiral, 1955, p. 293). Plus généralement, les débats français sur l'insurrection polonaise (1863), l'unification de l'Italie (Guiral, 1964, p. 191) ou les questions religieuses voient les thèses impériales régulièrement contestées avec véhémence.

Il fallut se rendre à l'évidence que le régime juridique de la presse ne répondait plus à la situation d'époque. Pour l'avocat et homme politique Ernest Picard s'adressant au Prince-Président, « il faut ou redoubler de vigueur, ou supprimer [toutes les libertés] ; la législation 1852 est usée, si vous ne voulez pas la voir finir en même temps que vous, changez-la ». Les courants politiques avancés demandent un régime des journaux vraiment libéral, regrettent l'insuffisance de l'adoucissement apporté en 1861, réclament la suppression de l'autorisation préalable, du cautionnement, de l'avertissement, de la suspension ou de la suppression. Adolphe Thiers présente devant le Corps législatif, dès le 11 janvier 1864, les « cinq libertés nécessaires à un régime libéral » : la sécurité des citoyens, la liberté individuelle, la liberté des élections, la représentation nationale, l'opinion publique directrice des actes du gouvernement (*Le Moniteur universel*, 12 janvier 1864). Cette dernière liberté suppose une « presse libre [...] tant que l'écrivain n'aura ni outragé l'honneur des citoyens, ni troublé le repos du pays » (*ibid.*). Le pouvoir impérial n'est pourtant pas décidé à œuvrer en ce sens. Alfred Darimon écrivait le 19 décembre 1863 : « M. de Girardin a essayé de glisser quelques mots en faveur de la liberté de la presse. L'empereur a répondu avec une énergie qui ne lui est pas habituelle : Jamais » (Darimon, 1886, p. 416). La presse reste encore « l'hydre aux cent têtes ». En fait, c'est finalement au moment où l'on s'y attend le moins que Napoléon III adresse – le 19 janvier 1867 – une lettre à Eugène Rouher, insérée au *Moniteur*, dans laquelle il annonce solennellement à la France que l'heure de la liberté a enfin sonnée pour elle. Après une ardente discussion, une nouvelle législation sera votée par les chambres.

2. La réforme parlementaire du 11 mai 1868

La loi du 11 mai 1868 n'a pas la simplicité du décret organique du 17 février 1852 qui codifiait l'arbitraire. Elle allie un libéralisme et une complexité qui la rendent incontestablement plus douce, mais aussi plus tatillonne. Émile Ollivier, sous l'influence duquel Napoléon III fait voter le texte, précise au nom du gouvernement qu'il s'agit de faire cesser le régime administratif, tout en ajoutant : « je ne crains pas d'engager mon honneur sur cette parole que la liberté de la presse est fondée en France ». On peut cependant noter que la loi ne sera pas promulguée en Algérie, Mac Mahon ordonnant aux généraux de continuer à user de toute la rigueur des lois et décrets précédents.

L'article premier de la loi du 11 mai 1868 donne son sens à la réforme : « tout Français majeur et jouissant de ses droits civils et politiques, peut, sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique, paraissant soit régulièrement et à jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement ». Le droit de timbres est réduit à 5 centimes à Paris (art. 3). On ne parle pas du cautionnement (qui fut cependant maintenu par la suite). Au moment de sa publication, chaque numéro politique est seulement soumis à certaines formalités de dépôt (art. 7).

Les avertissements disparaissent, la suspension et la suppression administratives sont abrogées. Les journaux ne peuvent plus être frappés que par les tribunaux correctionnels – les droits des jurys ne sont donc toujours pas rétablis. Lucien-Anatole Prévost-Paradol dénonce la perpétuation d'une presse qui a « pour juges ceux-là même dont elle est chargée par nature de contrôler les actes ou de critiquer la conduite ». D'autant plus que l'on remarque qu'en codifiant les polémiques privées – à la suite de la proposition de Louis-Adémar Guilloutet sur le « mur de la vie privée » en avril 1868 –, la loi punit toute publication relative à un fait de la vie privée. De surcroît, la diffamation par article de presse est codifiée de manière plutôt stricte. Henri Rochefort en déduit que « la profession de diffamé peut devenir aussi productive que celle d'ébéniste ou marchand de porcelaine ».

Mis à part ces dispositions nouvelles, l'arsenal juridique qui s'impose à la presse reste vague, imprécis, appelle toujours à la prudence. Qui pouvait, en effet, se vanter de publier un journal sans risquer le délit de nouvelles fausses ou erronées, apprécier le discours d'un député ou d'un sénateur sans le résumer, présenter les résultats d'une séance parlementaire en évitant la narration, critiquer les erreurs du gouvernement sans être soupçonné d'inciter à le détester ou le mépriser ? En fait, la loi laissait encore beaucoup à l'arbitraire des autorités centrales qui conservaient un large pouvoir d'appréciation. On se demandait vraiment si la création de nouveaux périodiques pourrait donner un ton nouveau à la polémique et à la contestation politique.

B. La presse à la fin du Second Empire

La majorité voulait faire contrepoids à l'abolition de l'autorisation préalable par l'accumulation de dispositions juridiques rigoureuses, mais la revendication de liberté était présente dans la nouvelle législation, elle allait se développer en dépit des résistances et entraves. La presse revendique le droit de fonder des journaux, espérant ainsi conquérir « le reste », la liberté politique. C'est ainsi que les deux dernières années du Second Empire, alors qu'il tente de devenir autant parlementaire que libéral, accentuent le nombre de débats sur la presse périodique, et leur intensité.

1. De nouveaux périodiques ouvertement critiques

En moins d'une année (1868-1869), il est créé 140 journaux à Paris – la plupart néanmoins éphémères. Ils sont fréquemment des opposants énergiques, voire violents au pouvoir impérial (Weill, 1934, p. 231). Auguste Nefftzer constate que désormais la plupart des « journaux nés ou annoncés appartiennent [à l'opposition] » (Bellanger, *et alii*, 1969, p. 352). Une évolution analogue se manifeste dans les départements. C'est dire que la presse est devenue une arme de combat contre le Second Empire, s'appuyant sur des choix surtout démocratiques et républicains. Lors de l'affaire de la souscription Alphonse Baudin – tué sur une barricade alors qu'il s'opposait au coup d'État du 2 décembre 1851 –, les plaidoiries de Léon Gambetta pour Delescluze et de Jules Favre en faveur de Duret portent au régime impérial un coup aussi terrible qu'imprévu ; les origines du Second Empire sont discutées avec véhémence et l'opinion publique prise à témoin. La presse républicaine avancée n'hésite plus à appeler à la révolution politique et sociale contre un régime jugé illégitime. Le style journalistique est profondément modifié : « C'est le temps du mépris affirmé, de la haine affichée » (Fernand Terrou). Le règne du sous-entendu ou de l'allusion a vécu, Henri Rochefort, qui voit dans l'empereur « le doyen des artilleurs suisses », se prépare à remplacer Prévost-Paradol. Dès le 31 mai 1868, il lance son brûlot, *La Lanterne*, qui est rapidement diffusé à 100 000 exemplaires. Hardi pamphlétaire, il projette une lumière brutale sur les faiblesses du Second Empire, attire un public se

détachant désormais des journalistes libéraux qui avaient ouverts la voie, mais « jouent une musique trop discrète dans le vacarme du jour » (Vatré, 1984 ; Delporte, 1999).

Confronté à une presse qui essaie de reconquérir la liberté qui était la sienne aux plus beaux jours de la Seconde République, le régime impérial essaie d'appliquer avec force les rigueurs de la loi, fait un usage intensif du communiqué, joue de sa compétence lui permettant d'autoriser la publicité des débats du Corps législatif pour imposer des comptes-rendus qualifiés par Prévost-Paradol d'«intenable et fastidieux comme les représentations de Tannhäuser à l'Opéra ». On assiste à la multiplication également des procès de presse : dans les sept mois qui suivent la promulgation de la loi de 1868, 64 condamnations interviennent devant les tribunaux correctionnels, prononçant 66 mois de prison et plus de 120 000 francs d'amende (Marquet, 1911, p. 175). Le gouvernement se réserve la possibilité d'interdire la vente publique d'un journal ; les administrations locales peuvent gêner la distribution, y apporter des entraves. On assiste aussi à une vertigineuse rotation des directeurs, rédacteurs et journalistes. Non sans excès, certains observateurs estiment que « *Le Temps* est le seul journal de Paris qui ne soit pas vendu en tout ou en partie » (Allain-Targé, 1939).

La riposte juridique, économique et politique du régime impérial est loin d'être toujours efficace. Les poursuites engagées ont des résultats aléatoires. On réussit parfois à faire taire un opposant : Rochefort est contraint de passer en Belgique, mais il continue quelque temps à y faire paraître sa *Lanterne*. D'autres fois, le résultat est imprévisible : la plaidoirie de Gambetta chargé de défendre Delescluze – qui sera finalement condamné – tourne au réquisitoire contre Napoléon III. Dans son *Histoire du Second Empire* (1869-1876), Taxile Delord, indique que « lorsque la discussion dégénère en provocation et que la répression se transforme en représailles, arrive que presque toujours la presse se fortifie dans le combat, tandis que le gouvernement s'use, quoique fort qu'il soit ».

2. Un renouveau inachevé de la presse politique

Les journaux français réussissent paradoxalement à acquérir à partir de 1868 une liberté presque aussi grande qu'au début la Seconde République (Saint-Bonnet, 2010, p. 10). Cherchant à accabler les principes et les méthodes des hommes du régime, ils profitent de la campagne pour les élections au Corps législatif de mai 1869 pour lancer une offensive idéologique contre les candidats officiels. Les résultats électoraux renforcent finalement les oppositions républicaines et royalistes, qui ne parviennent cependant pas à l'emporter. Prévost-Paradol remarque dans le *Journal des débats* que la Révolution ne répond pas à l'appel, que la violence de la presse ne réussit pas abattre le régime (16 octobre 1869). L'adoption du Sénatus-consulte fixant la Constitution de l'Empire du 21 mai 1870 par un référendum plébiscitaire qui tourne en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte donne une nouvelle preuve de l'écho limité de la presse révolutionnaire, et atteste de la solidité persistante du régime.

Malmené par les périodiques, l'Empire avait besoin pour se soustraire à ses étreintes du secours moral de la nation, ou de son impuissance. Napoléon III fut contraint de choisir entre un nouveau coup d'État qui lui rende sa force, ou une guerre susceptible de lui fournir un prestige nouveau. À peine la guerre était-elle déclarée avec les États allemands coalisés sous l'égide de la Prusse (19 juillet 1870) que le ministre Émile Olivier faisait voter une loi pour contraindre la presse au silence sur tout ce qui concernait les opérations et mouvements militaires (20 juillet 1870). La presse apparaît aussitôt désarmée, soumise à l'autorité militaire, du moins en droit, car en fait la juridiction d'exception n'est appliquée aux périodiques politiques qu'avec parcimonie. Selon Jules Ferry, on « mit entre les mains du gouvernement un

arbitraire limité lui permettant de choisir certains journaux pour ses confidences ». Des mesures plus rigoureuses sont prises après la mise en place de l'état de siège à Paris et dans certains départements (décrets du 11 août 1870). Finalement, la France est battue à Sedan le 2 septembre 1870, l'empereur fait prisonnier, puis la République proclamée à Paris le 4 septembre. Le Second Empire chute, comme le Premier Empire, non pas sous la pression de l'opposition, mais sous celle de la défaite (Weill, 1934) ; le pouvoir ne peut pas davantage survivre au désastre de Sedan (1870) qu'il n'a survécu à celui de Waterloo (1815). Il n'empêche que ses opposants peuvent concevoir les plus grandes espérances en France devant le bruit causé par les périodiques d'opposition de 1868 à 1870 – comme en février-juin 1848 –, qui a donné une image de ce que pouvait être une presse jouissant d'une réelle liberté.

Conclusion

L'histoire de la presse périodique politique sous le Second Empire est l'histoire d'un cheminement vers une accession à la liberté qui n'aboutit pas pleinement. Certes, la liberté bâillonnée imaginée par le décret du 17 février 1852 fait progressivement place à une liberté surveillée dans les années 1860, mais le régime impérial ne réalise jamais la libéralisation attendue par l'opposition. La presse ne cesse d'être frappée par une fiscalité importante, des cautionnements élevés, des droits de timbres et de poste importants, situation qui ne peut que la condamner à n'être que le produit, voire l'instrument du monde de la finance. Si le régime préventif de contrôle est progressivement remis en cause, le régime répressif se renforce, les procès se multiplient, les délits de presse ne cessent de relever des tribunaux correctionnels. Ce n'est qu'après la chute de l'Empire, et avec l'influence de journalistes présents au Gouvernement de la Défense nationale, que ces délits de presse seront rendus aux seuls jurys et le cautionnement supprimé (décret du 10 octobre 1870).

Les velléités libérales, les préventions et précautions auxquelles a recours le régime impérial envers la presse périodique politique traduisent une mentalité plus générale de défiance vis-à-vis de la liberté et renvoient à l'état politique et social de la France. Dès 1859, Prévost-Paradol remarque : « le vice original de ce gouvernement est de vouloir à un moment donné établir une sorte de liberté, et d'être hors d'état d'en supporter même l'apparence ». En effet, la presse, même asservie, n'a jamais cessé d'être la mauvaise conscience du régime, de refléter un pouvoir impérial qui, sorti d'un coup d'État, ne pouvait probablement pas lui accorder une vraie liberté, mais seulement lui concéder la « liberté de tolérance » définie par Adolphe Thiers (discours au Corps législatif du 11 janvier 1864). Il n'en reste pas moins que malgré les difficultés du début, puis les épreuves de la fin, la presse est restée sous le Second Empire une puissance politique, financière et morale importante sur laquelle il fallait compter, du moins veiller à ne pas la minimiser. Les forces d'expansion dont elle a bénéficié ont été suffisamment vivaces et profondes pour que l'Empire, malgré lui sans doute, n'ait jamais cessé d'apparaître par la suite comme une grande époque pour une presse périodique française désireuse de s'émanciper pleinement du pouvoir politique.

Bibliographie

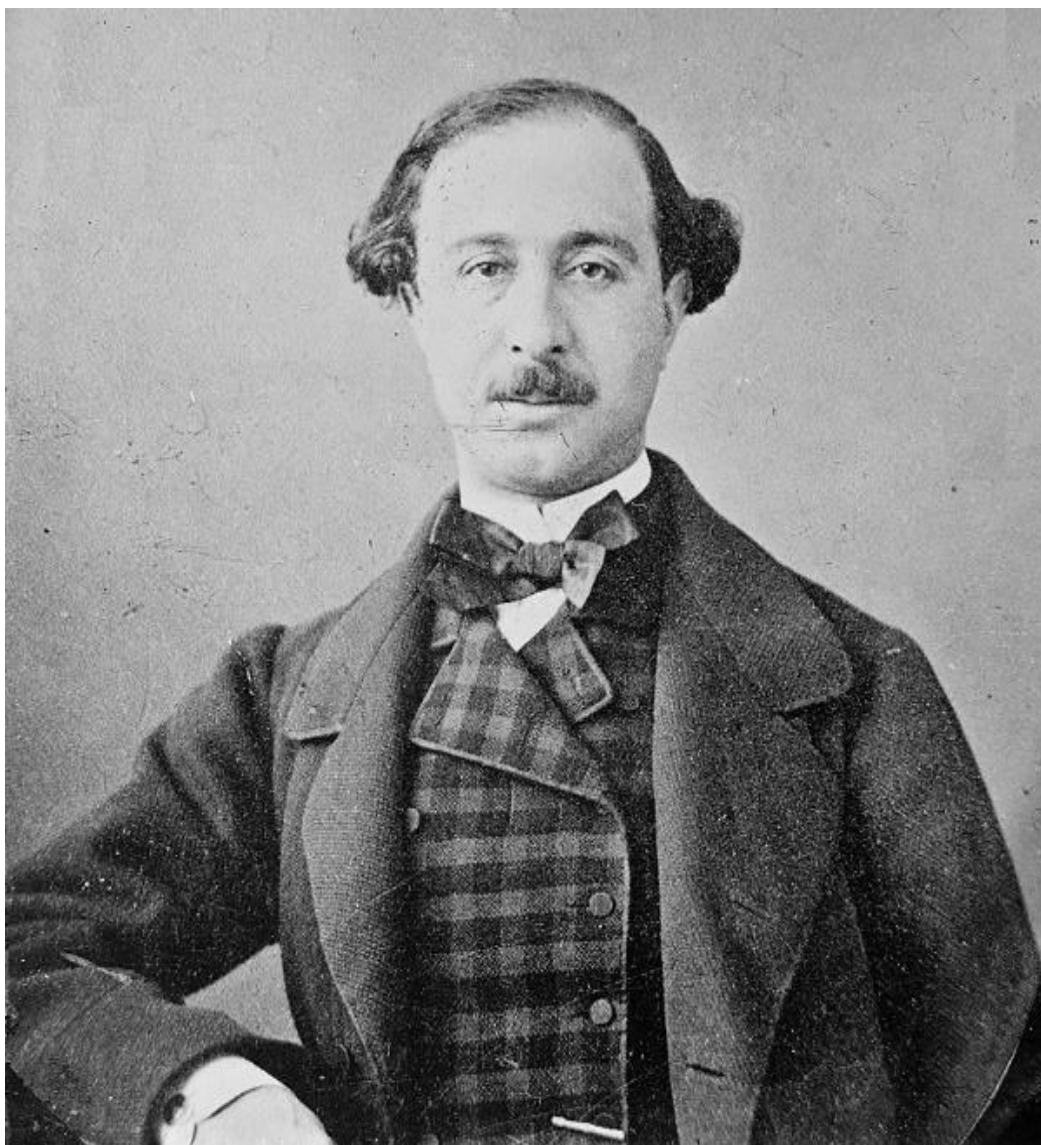
- ALBERT, Pierre (2018), *Histoire de la presse*, PUF, 12^e éd., 128 p.
- ALLAIN-TARGÉ, François (1939), *La République sous l'Empire, Lettres (1864-1870)*, Grasset, 224 p.
- ANCEAU, Éric (2008), « Nouvelles voies de l'historiographie politique du Second Empire, *Revue d'Histoire politique*, n° 3, p. 10-26.

- ARCHIVES NATIONALES (1996), *Contrôle de la presse, de la librairie, et du colportage sous le Second Empire, Inventaire des articles, 1852-1870*, 697 p.
- BELLANGER, Claude, GODECHOT, Jacques, GUIRAL, Pierre, TERROU, Fernand (dir.) (1969-1976), *Histoire générale de la presse française*, PUF, 5 t. ; t. 2, *De 1815 à 1871*, 1969, 472 p.
- BELLET, Roger (1967), *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Armand Colin, 326 p.
- CARON, Jean-Claude (dir.) (2013), *1848, le Printemps des peuples*, Garnier, 219 p.
- CHARLE, Christophe (2004), *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Seuil, 412 p.
- CHOISEL, Francis (1980), « La presse française face aux réformes de 1860 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1980, n° 27, p. 374-390.
- COUSTEIX, Pierre (1950), « Les financiers sous le Second Empire », *Revue des révolutions contemporaines*, n° 186, p. 107-135.
- DARIMON, Alfred (1886), *L'opposition libérale sous l'Empire (1861-1863)*, E. Dentu, 417 p.
- DELORD, Taxile (1869-1876), *Histoire du Second Empire, 1848-1869*, Librairie Germain Baillière, 6 t ; t. 2, 700 p.
- DELPORTE, Christian (1999), *Les journalistes en France (1850-1950). Naissance et construction d'une profession*, Seuil, 449 p.
- DOAT, François (1988), *De Napoléon III à l'affaire Dreyfus, 1851-1898*, Rossel-Kirschen, André (1990) (dir.), *Histoire de France à travers les journaux du temps passé*, L'Arbre verdoyant, 319 p.
- DUC DE PERSIGNY (1896), *Mémoires du duc de Persigny*, Librairie Plon, 2^e éd., 498 p.
- ÉVENO, Patrick (2003), *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, Éditions du CTHS, 236 p.
- ÉVENO, Patrick (2012), *Histoire de la presse française de Théophraste Renaudot à la révolution numérique*, Flammarion, 271 p.
- FAIVRE, Albert, BENOÎT-LÉVY, Edmond (1882), *Code manuel de la presse, comprenant toutes les lois sur l'imprimerie, la librairie, la presse périodique*, Ravelet, Armand (dir.), Durand, Pedone-Lauriel, 344 p.
- FEYEL, Gilles (2001), « La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1950. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle », Lambert, Frédéric (dir.), *Figures de l'anonymat. Médias et société*, L'Harmattan, p. 27-55.
- FEYEL, Gilles (2007), *La presse en France des origines à 1944 : histoire politique et matérielle*, Ellipses, 2^e éd., 192 p.
- GIRARDIN, Marc (1859), *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, Michel Lévy frères, 504 p.
- GIRAUDEAU, F. (1867), *La presse périodique de 1789 à 1867, lettres au rédacteur de « l'Étendard »*, rééd. Nabu Press, 2010, 318 p.
- GUIRAL, Pierre (1955), *Prévost-Paradol, 1829-1870, Pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, Presses universitaires, 844 p.
- GUIRAL, Pierre (1964), « La presse parisienne et l'Italie de septembre 1864 à la bataille de Mentana », *Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines*, Gap, p. 191-214.

- HATIN, Eugène (1859-1861), *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Poulet-Malassis et de Broise, 8 t. ; t. 6, 1860, rééd. Slatkine, 549 p.
- HATIN, Eugène (1868), *Manuel théorique et pratique de la liberté de la presse : Histoire, Législation, Doctrine et Jurisprudence, Bibliographie, 1800-1868*, Librairie Pagnerre, 376 p.
- HOUTE, Arnaud-Dominique (2015), « "Surveiller tout sans rien administrer". L'éphémère ministère de la Police générale (janvier 1852-juin 1853) », *Histoire, Économie & Société*, n° 2, p. 66-75.
- HUGO, Victor (1852), *Napoléon le Petit*, rééd. Ollendorf, Bruxelles, t. 7, 1907, 311 p.
- JEANNENEY, Jean-Noël (2013), *Les grandes heures de la presse qui ont fait l'Histoire*, Flammarion, 214 p.
- LE ROUX, Benoît (1984), *Louis Veillot. Un homme de combat*, Pierre Téqui, 295 p.
- LORMIER, Dominique (2004), *Histoire de la presse en France*, De Vecchi, 126 p.
- MARQUET, Pierre (1911), *Du cautionnement en matière de presse*, thèse, Paris, 511 p.
- MARTIN, Marc (2012), « Presse, publicité et grandes affaires sous le Second Empire », *Histoire de la publicité en France*, Presses universitaires de Paris-Nanterre, p. 149-192.
- MARTIN, René (1953), *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer, fondateur de la « Revue germanique » et du « Temps »*, L. Camponovo, 2 vol., 229 et 244 p.
- RECLUS, Maurice (1934), *Émile de Girardin, la création de la presse moderne*, Hachette, 238 p.
- RENAN, Ernest (1892), *Feuilles détachées*, Calmann-Lévy, 336 p.
- RUELLAN, Denis (2007), *Le journalisme ou le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Presses universitaires de Grenoble, 232 p.
- SAADE, Jo (2014), « La guerre de Sécession vue par les journaux français », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 39, p. 29-40.
- SAINT-BONNET, François (2010), « Le combat pour les libertés publiques à la fin du Second Empire », *Jus Politicum*, n° 5, p. 1-19.
- THÉRENTY, Marie-Ève, VAILLANT, Alain (dir.) (2004), *Presse et plumes : journalisme et littérature au XIX^e siècle*, Nouveau Monde, 583 p.
- VATRÉ, Éric (1984), *Henri Rochefort ou la comédie politique au XIX^e siècle*, Lattès, 305 p.
- VINGTAIN, Léon (1860), *De la liberté de la presse avec un appendice contenant avertissements, suspensions et suppressions*, Calmann-Lévy ; rééd. Hachette, 2014, Forgotten Books, 2018, 510 p.
- WEILL, Georges (1934), *Le Journal, origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Albin Michel, 450 p.

*

Photographie de Prévost-Paradol (Archives U.S., domaine public).



Funérailles de Victor Noir, journaliste victime du pouvoir impérial

(Estampe de Jacques Desroches-Valnay ; 1870 - source Gallica BnF)



DOCUMENTS D'ÉPOQUE

De l'estimation des fonds : moyens généraux

François MASSABIAU

Avocat en Parlement

La notion de valeur servait sous l'Ancien régime à estimer la fortune de tous les membres de la Société : Noblesse, Clergé et Tiers-Etat. Pour cela les évaluateurs juristes avaient besoin de méthodes fiables d'estimation de la valeur des biens, des propriétés et de leurs revenus. En 1764 l'avocat et économiste François Massabiau propose un court guide pour ces évaluations. Il est intéressant d'étudier ses bases générales, qu'il donne dans le premier chapitre de son livre. On y ajoute la note de lecture que lui a consacré le mensuel *Journal des Savants*. Mots clés : Valeur, Estimation, France, 18^e siècle.

The notion of value was used by the old regime to estimate the wealth of all members of society: Nobility, Clergy, Third-State. For this reason, jurist evaluators needed reliable methods for estimating the value of goods, properties and their income. In 1764 the lawyer and François Massabiau offers a short guide for these evaluations. It is interesting to study his general bases, which he gives in the first chapter of his book. We add the note of reading that devoted to him the monthly Journal des Savants. Key words : Value, Estimation, France, 18th century.

LES romains avaient au temps de la République des Magistrats appelés Censeurs ; leurs principales fonctions consistaient à faire le dénombrement des citoyens, de leurs enfants, de leurs esclaves, de leur état & de leurs biens ; à les placer dans une classe ou tribu suivant leurs revenus, & selon l'augmentation ou diminution qui pouvaient être arrivées dans leurs biens ; à les changer dans une classe plus haute ou plus basse ; on en usait ainsi afin que les impositions fussent plus justes & plus proportionnées aux facultés, parce que tous les citoyens compris dans le dénombrement qu'on faisait à chaque lustre payaient par tête une taxe, à l'exception de la sixième classe qui par sa pauvreté en était exempté.¹

Nous avons conservé quelque chose de cet usage en France, surtout dans le pays où la taille est réelle ; on y procède à des cadastres, ou compoïds de chaque Communauté, contenant le détail de tous les héritages ruraux qui en dépendent, avec leur estimation, sur laquelle on répartit les impositions : ce cadastre est déposé dans les archives de chaque Communauté, qui nomme un Secrétaire pour procéder tous les ans aux charges & dépenses qui surviennent, & pour en faire droit sur le rôle des impositions annuelles : dans le quatorzième siècle cet usage était bien plus étendu & plus exact. La Guyenne fournit encore des cadastres de cette époque qui contenaient non-seulement les biens ruraux, mais même les biens nobles, ainsi que les cens, les rentes, & les redevances dues sur chacun des fonds ; de sorte qu'on apercevait sous un même point de vue tous les biens & toutes les charges des Communautés, avec l'ordre des contribuables selon leur état & leur revenu. Que n'avons-nous conservé cette admirable méthode ? Combien à l'aide d'un tel registre, n'aurait-on pas prévenu d'injustices à l'égard des biens nobles, dans les pays où la taille est réelle ? Combien de procès n'aurait-on pas évité dans les cens & les rentes dont les disputes sont si journalières, si obscures & si dispendieuses ? Combien de frais n'aurait-on pas épargné sur les différents des limites des terres, des juridictions, des mandements, & sur les partages des biens des familles dont on aurait connu par-là la consistance & la valeur ; outre ces avantages, la cadastre aurait suppléé à bien des égards aux titres de propriété, & on aurait prévenu les pertes auxquelles sont exposés, les pupilles, dans des Provinces où la plupart des particuliers n'ont d'autres titres que

¹ Le premier paragraphe a été cité dans notre éditorial. Nous avons modernisé l'orthographe du texte (LM).

celui de la possession ; l'Etat lui-même en eût tiré des grands secours, tant pour connaître ses forces dans les impôts, que pour les répartir avec équité. Il paraît que Sa Majesté s'est occupée d'un bien si précieux à ses sujets, en ordonnant dans sa Déclaration du 21 Novembre dernier, le cadastre général du Royaume ; ses Peuples n'en sauraient trop désirer l'exécution ; mais cette opération pour être utile devrait embrasser également l'intérêt du Public & du Particulier ; elle devrait représenter essentiellement les revenus de tous les biens du Royaume, pour connaître également ses forces dans les impôts & les moyens de les répartir avec une juste proportion ; elle devrait en même temps procurer aux particuliers la connaissance des différentes espèces de possessions, & les instruire sur leur valeur : dans cette vue, le cadastre de chaque Communauté, devrait contenir un détail exact des différentes natures des biens-fonds de chaque propriétaire, avec leur dénomination, leur situation, leurs confins, leur contenance & leur valeur intrinsèque ; il devrait faire mention des cens & des redevances dues sur chacun des fonds, tant aux Seigneurs laïcs qu'ecclésiastiques, étant nécessaire dans l'ordre de proportion d'estimation de distinguer ceux qui sont plus ou moins chargés ; à la fin de ce détail, il faudrait insérer le montant des contenances de chaque nature de bien, de ses redevances & de sa valeur, exprimer s'il fait corps de domaine ou non, s'il est cultivé par le tenancier, par des domestiques, fermiers ou locataires, s'ils sont ou ne sont pas compris dans le rôle de la capitation de la Communauté, & faire le dénombrement des bœufs de culture, & généralement de tous les autres bestiaux.²

L'intitulé du cadastre devrait porter le nom, la situation de la Communauté, le nom de la Paroisse, les ressorts de l'Election, de la Sénéchaussée ou Bailliage, faire mention du Seigneur dont elle relève, du Décimateur³, du prix de la Ferme des dîmes, en détaillant les espèces de dîme & leur quotité, marquer s'il y a quelque route publique, le commerce qui s'y fait, avec la consommation, le débit des denrées, les marchés & foires qui y sont établies, distinguer les différentes natures de production avec leur valeur selon la mesure du lieu, faire le dénombrement général des habitants domiciliés, des Locataires des Fermiers, des Régisseurs & des Domestiques, & des Contribuables forains, avec la totalité des différentes contenances des biens, de leur valeur, du nombre des bœufs employés au labour & de tous les bestiaux qu'on y entretient ; il faudrait encore spécifier la totalité des cens & des rentes, celle des fonds nobles & finir par donner les confins généraux de l'entière Communauté.

Tous les fonds devant être encadrés, comme nobles, allodiaux⁴ ou roturiers, il serait de l'intérêt des Seigneurs & des Propriétaires d'en venir déclarer ou la franchise ou les charges, afin d'y avoir égard dans l'estimation ; si dans les suites, les Seigneurs ou les Propriétaires découvraient la franchise de certains fonds, ou des nouvelles censives⁵, ils pourraient assembler la Communauté pour en délibérer, & après un mûr examen on pourrait ajouter cette délibération au cadastre pour confirmation ou exclusion des droits réclamés ; sauf aux parties en cas de discord de se pourvoir devant Messieurs des Cours des Aides Juges compétents de ces matières.

Dans les pays non cadastrés, on pourrait suivre les usages de ceux où le cadastre est en vigueur : mais il serait important pour contrebalancer & juger les différents intérêts que le Ministère, les Communautés & les particuliers nommassent leur expert.

² Ici Massabiau ne parle pas des animaux de compagnie que sont les chiens et les chats : ont-ils une valeur dans le patrimoine du Roi Louis XV, qui les aimaient fort ? Voir : Buchoz (1771) (LM).

³ Agent public chargé de percevoir la taxe de 10 % due par le Clergé envers le Roi (LM).

⁴ Personnes qui appartiennent à un franc-alleu, c'est-à-dire à une terre libre de tout asservissement (LM).

⁵ Redevance annuelle en argent ou en nature (blé, seigle, etc.) payée au Seigneur pour une terre concédée (LM).

Ces cadastres faits dans cet ordre confirmés par une délibération générale devraient être déposés dans les Archives des Communautés ; on devrait faire un registre particulier contenant le nom & surnom des Contribuables, avec la totalité de la valeur de leurs biens : dans ce registre on pourrait coucher au fur & à mesure les mutations qui surviendraient dans les biens de chaque propriétaire en présence de la Communauté, afin qu'au renouvellement des impositions on connût toujours l'état des familles pour les imposer proportionnellement ; par ce moyen on connaîtrait essentiellement les forces du Royaume dans les impôts, & leur juste répartition ; le Ministère dans tous les temps distinguerait les améliorations & les établissements qu'on pourrait faire dans les Provinces respectives ; il règnerait par-là une paix réelle entre les Communautés, dans la répartition des impôts, entre les voisins dans la contenance de leurs biens, entre les Seigneurs & leurs Censitaires dans leurs droits respectifs, entre les familles pour s'accorder sur l'état & la valeur des biens qui leur sont délaissés par leurs parents, entre les pupilles enfin & leurs tuteurs, pour faciliter la reddition des comptes ; en un mot ce projet serait celui de l'utilité publique, il ne resterait plus qu'à tenir la main à son exécution, & à choisir des sujets capables d'y travailler avec succès.

Les principes que je me propose d'établir sur la valeur intrinsèque des fonds, sont absolument nécessaires à ce plan ; les fonds ne doivent pas être appréciés selon ce qu'ils produisent quelquefois aux propriétaires, par le goût ou le caprice des acquéreurs ou des locataires ; leur produit ordinaire doit en fixer le prix ; le produit de deux fonds peut être le même & cependant différer de prix, par leur emplacement respectif auprès des Villes, des routes ou des lieux d'une grande consommation⁶ ; on doit alors faire attention aux frais de transport des denrées, & comparer le tout à la circulation des espèces, seul moyen propre à déterminer la valeur des fonds ; l'argent & les fonds ont chacun leur produit ; tous les deux sont également soumis à des cas fortuits ; le commerce anime les espèces ; on peut gagner beaucoup plus que l'intérêt de son argent, mais on a aussi de perdre le tout ; dans les fonds au contraire on voit à peu de chose près ce qu'ils peuvent produire ; certains accidents les endommagent quelquefois, mais le capital reste toujours, il est la source de la vie, par conséquent plus précieux quoique moins lucratif que l'argent, aussi l'a-t-on jugé de même tous les temps ; il est vrai que dans certaines Villes les fonds ont un prix au-dessus de leur valeur, mais on n'en juge pas pour lors par le produit ; c'est pour ainsi dire un marché fait, mais à prendre les choses dans l'équité, le produit des fonds doit décider de leur valeur : dans ce siècle l'intérêt des espèces est fixé au denier vingt, nos fonds, charges déduites, produisent ordinairement l'intérêt du prix de nos acquisitions à raison du denier trente, c'est-à-dire, un tiers moins que le revenu des capitaux placés en rente constituée : mais il faut autant qu'il est possible, proportionner l'intérêt de l'argent au produit des fonds. Tels furent les motifs des Déclarations du Roi sur l'intérêt des monnaies, des mois de Juin 1724 & 1725, c'est d'après ces considérations qu'un Expert doit apprécier les biens fonds.

Moyens relatifs à la qualité des biens.

On entend par biens fonds toutes les différentes natures de terres, comme les bâtiments, cours, jardins, chènevières⁷, prés, terres, bois, vignes, pacages, etc.

Leur prix varie selon les temps, les lieux & les circonstances ; le cours des espèces, l'âme de toute valeur cause principalement leur variation ; l'emplacement du territoire décide de leur bonté & de la facilité pour le débit des denrées qu'ils produisent.

⁶ Ici on sent l'influence évidente de Richard Cantillon (voir notre éditorial, LM).

⁷ Champ où l'on cultive le chanvre (LM).

Les circonstances dépendent de l'état des fonds & de leurs charges. – Les biens sont nobles, allodiaux ou roturiers. – Les nobles sont ceux qui sont exempts de toutes charges Royales & Seigneuriales ; ils sont néanmoins sujets à la prestation de foi & hommage envers le Roi ou autres Seigneurs selon les titres & selon la Coutume des lieux où ils sont situés. On peut à cet égard consulter Dumoulin, D'Argentré, Loyseau, Boutaric : *Traité des droits Seigneuriaux*.

Les allodiaux sont ceux qui ne sont soumis qu'aux charges royales, & à la Juridiction des lieux, & c'est improprement qu'on appelle allodiaux tant les biens dont le cens a été consolidé ou réuni aux fonds que ceux qui sont francs de censive quoique soumis à la Seigneurie directe.

Les roturiers sont ceux qui ne sont exempts d'aucunes charges. – Nous tenons les premiers de la libéralité des Rois ou des Seigneurs particuliers. – Les seconds ne sont tels que parce qu'ils ont conservé leur liberté naturelle.

Les possesseurs des fonds nobles nous ont enfin concédé les derniers à la charge des cens & des autres redevances seigneuriales. – Telle est la différence des biens du Royaume qu'il était nécessaire de faire connaître pour en distinguer la valeur, parce que les nobles sont beaucoup plus précieux que les allodiaux, & ceux-ci que les roturiers.

Appréciation des Fonds suivant leur nature.

Il ne nous reste qu'à distinguer les fonds cultivés ou affermés en particulier comme bâtiments & possessions de toute espèce, d'avec ces mêmes objets qui seraient corps de domaines, s'ils étaient réunis sous les mêmes frais de culture ; en ne perdant jamais de vue leur emplacement respectif.

D'après ce détail nous allons indiquer les moyens de déterminer la valeur intrinsèque des fonds ; nous nous occuperons d'abord des biens situés dans les Villes & aux environs ; nous passerons ensuite à ceux de la campagne.

Les bâtiments, les jardins, vergers & cours composent le dedans des Villes, leurs dehors offrent des fonds de toute nature ; les bâtiments, ne sont jamais estimés ce qu'ils coûtent à construire, on n'apprécie pas les frais de la main-d'œuvre, ni ceux de la démolition, il en est par exemple d'une maison comme d'un habit, dont on n'estime jamais la façon, & qu'on ne vend que la moitié de ce qu'il a coûté ; lorsque les Experts voudront s'assurer de la valeur des bâtiments, il leur sera important d'en examiner d'abord l'état, la position, la grandeur, le quartier d'emplacement, avec le taux des Fermes, de considérer ensuite s'ils sont nobles, allodiaux ou roturiers, de faire en conséquence le relevé des charges & des frais d'entretien, afin de connaître au juste le surplus du produit annuel.

E X E M P L E.

Je suppose que dans une Ville une maison de cinquante toises de contenance produise annuellement 100 livres de loyer, & que les frais d'entretien coûtent année commune 10 livres, il restera donc de produit net 90 livres, le capital de cette somme sur le pied du denier trente, forme celle de 2 700 livres qui doit être la véritable valeur de cette maison, en supposant qu'elle soit noble ; si au temps de l'estimation elle était cependant sujette à quelque charge extraordinaire comme le vingtième noble, il faudrait distraire cet impôt du produit & fixer l'estimation comme dessus ; si au contraire la maison était allodiale, il faudrait ôter du produit le montant de toutes les impositions royales, & si elle était roturière, il faudrait en ôter non seulement lesdites impositions, mais encore les charges Seigneuriales & former du surplus du produit le prix de l'estimation, ayant toujours égard à l'état des bâtiments.

Les mêmes règles doivent servir de guide dans l'estimation des autres espèces de bâtiments : mais si l'usage ou l'emplacement ne permettaient pas de les apprécier par les loyers, il faudrait pour lors en estimer le sol, & les matériaux selon leur cours.

Dans l'estimation des jardins, il faut observer leur état relativement à leur clôture, connaître leur contenance, les frais de culture, la valeur ordinaire des fruits, des plantes, des herbes potagères avec le taux ordinaire des Fermes ; d'après ces observations, on peut procéder à leur estimation dans cet ordre.

E X E M P L E.

J'ai un jardin franc de toutes charges de contenance d'environ quatre-vingt toises, qui me produit en Ferme 60 livres par an, le capital de cette somme forme, sur le pied du denier trente, celle de 1 800 livres à laquelle on peut estimer ledit jardin ; que s'il est allodial ou roturier, il faudra faire les mêmes distractions ci-dessus.

L'estimation des chènevières est à peu près la même que celle des jardins, si le terrain est d'égale bonté ; on examine la contenance des chènevières, la quantité des grains qu'on peut y semer avec leur rapport ordinaire, afin de combiner l'estimation comme dessus. – L'utilité & la nécessité des basse-cours, les rend aussi précieux que les jardins & chènevières & les fait estimer de même.

Les dehors des Villes, comme nous avons dit, présentent des fonds de toute nature ; dans leur estimation, il faut d'abord avoir égard à certains accidents auxquels ils sont exposés, soit par la chute des eaux, soit par des chemins ou autrement : ces fonds indépendants de tout corps de domaine consistent en terres, prés, vignes, bois, pacages, etc. ; il peut s'y trouver encore des maisons & des jardins dont les règles de l'estimation sont les mêmes que celles que nous venons de proposer à cet égard ; entrons à présent dans le détail de l'appréciation des autres fonds. – Avant de procéder à l'estimation des terres, il faut en connaître la contenance, les charges, le danger, les frais de culture, examiner ensuite leur emplacement & le cours ordinaire des denrées ; d'après ces considérations, on les estime dans cet ordre.

Estimation des terres.

Je suppose une terre de contenance de quatre septeerées⁸, à raison de deux cent cinquante-six perches⁹ chacune, & qu'on puisse semer annuellement dans ladite terre deux septiers¹⁰ de froment & deux quarts de menus grains, les deux septiers en produiront dix, année commune, & les deux quarts pareillement dix septiers ; sur cette production on doit distraire d'un côté deux septiers de froment pour la semence, & sur les autres huit, quatre pour les frais de culture ; il restera donc de produit net quatre septiers de froment ; & de l'autre côté, pour les mêmes grains, on doit sur les dix septiers de production distraire deux quarts de semence & le tiers de l'excédant pour les frais de culture, moyennant quoi il ne reste que six septiers un minot huit boisseaux, selon l'usage de Paris.

Je suppose le septier de froment de valeur de 7 livres & celui des mêmes grains de 4 livres. Les quatre septiers de froment produiront ci 28 l.

Et les six septiers, un minot, huit boisseaux de mêmes grains ci. . . 25 13 sols 4 deniers

Total du produit. . . . 53 l. 13 s. 4 d.

⁸ Unité de mesure de la surface d'un terrain, équivaut à 0,7 hectare ; voir Riquetti de Mirabeau (1764) (LM).

⁹ La perche quarrée de Paris valait environ 24 m², soit 4,9 mètres de côté ; voir Desgodets (1768) (LM).

¹⁰ Ou setier, ancienne mesure de grains valant 156 litres ; voir Anonyme (1770) (LM).

Le capital de cette somme à raison du denier 30, forme celle de 1 610 livres qui sont le prix de cette terre, si elle est noble ; si au contraire elle est allodiale ou roturière, on doit d'une part distraire les impositions royales, & de l'autre, non seulement ces charges, mais encore les redevances seigneuriales.

Dans l'estimation des terres, on doit observer si elles sont susceptibles d'une production plus ou moins abondante, plus ou moins réitérée, & si elles rapportent une ou plusieurs natures de denrées, en un mot, dans tous ces cas, leur produit selon le cours des denrées des lieux doit servir de base à l'estimation des fonds.

Références (LM)

ANONYME (1764) « Compte rendu », *Journal des Savants*, septembre, p. 599-603.

ANONYME (1770) « Dépenses », *Encyclopédie œconomique, ou système général d'œconomie rustique*, Yverdon, tome 6, p. 310-314.

ARGENTRÉ, Bertrand d'(1608) *Coutumes générales des pays et duché de Bretagne*, Paris, Nicolas Buon, 2400 p. en latin, rédigé en 1568.

BOUTARIC, François de (1751) *Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales*, Toulouse, Renault et Forest, 516 p.

BUCHOZ, Pierre-Joseph (1771) *Dictionnaire vétérinaire et des animaux domestiques*, Paris, J.-F. Costard, 2 volumes, l'édition de 1775 est augmentée en 6 volumes chez Brunet.

CANTILLON, Richard (1734) *Essai sur la nature du commerce en général*, Londres, Fletcher Gyles, 1755, réédition INED, 1952 et 1999.

DESGODETS, Antoine (1768) *Les loix des bâtimens suivant la coutume de Paris*, Bauche, 700 p.

DUMOULIN, Charles (1732) *Coutumes générales et locales du Païs et duché de Bourbonnois*, Paris, Le Breton, 2 volumes.

LOYSEAU, Charles (1610) *Traité des ordres et simples dignitez*, Paris, Abel l'Angelier, 3 vol.

MASSABIAU, François (1764) *Essai sur la valeur intrinsèque des fonds, Ou le moyen de les apprécier, de faire connoître leurs bornes, leurs limites, leurs servitudes, de pénétrer dans leurs charges, & d'en donner le rapport exact & précis en Justice*, Londres et Paris, Knapen, 163 pages, p. 11-30 ; seconde édition en 1779 au même format in-12.

RIQUETTI DE MIRABEAU, Victor de (1764) *Philosophie rurale ou Economie générale et politique de l'agriculture*, Amsterdam, Les Libraires Associés, 3 volumes.

Biographie résumée de l'auteur (LM)

François Massabiau est né vers 1735 à Villeneuve dans l'Aveyron. Après des études de droit à Toulouse, il devint avocat en Parlement, puis juge de la *Terre de Bedner* dans le Quercy. Il a publié un autre livre en 1782 : *Carte en six feuilles, contenant le tableau de toutes les juridictions du Royaume de France*, Paris, Demonville. Il est mort en 1804, peut-être à Paris où il habitait à l'Hôtel de Toulouse, rue Gît-le-Cœur. Sources : Joseph-Marie Quérard (1833) *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France*, Paris, Firmin Didot et fils, p. 596. Voir aussi le *Mercure de France*, samedi 10 août 1782, n° 32, p. 94 où il est indiqué comme étant originaire de Figeac. Son fils devint bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris. Voir enfin pour le contexte intellectuel de ce type d'analyse, Nathalie Heinich (2017) *Des valeurs, une approche sociologique*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Sciences Humaines », 408 p.

ANNEXE : Note de lecture sur l'ouvrage de Massabiau,

parue dans le *Journal des Savants* en septembre 1764, Paris, Panckoucke, p. 599-603.

DANS le nombre prodigieux d'ouvrages quelquefois dangereux, presque toujours inutiles, & très-souvent mal faits, qui font gémir nos presses, ils s'en trouvent quelquefois qui sont de la plus grande utilité. Celui que nous annonçons nous a paru de ce genre : son objet est solide, ses vues patriotiques, sa méthode claire & ses principes fort lumineux. On lui trouvera peut-être un défaut assez rare aujourd'hui, c'est d'être trop court ; mais l'Auteur l'a intitulé *Essai*, & par la manière dont il a traité les objets dont il s'est occupé, il est aisé de sentir qu'il est très capable de les approfondir, & que la crainte, ou d'être moins lu, ou de fatiguer les Lecteurs, est la seule raison qui l'a empêché de donner plus d'étendue à son ouvrage, & plus de développement à ses principes.

Cette brochure utile, nous dirons presque nécessaire, à tous ceux qui possèdent des biens fonds, est précédée d'une Préface très courte, dans laquelle l'Auteur, qui depuis quelques années est attaché aux affaires dépendantes du sujet qu'il traite, c'est-à-dire, apparemment à la culture ou à la régie de quelques terres considérables, se plaint avec raison de l'ignorance des Experts dont on est forcé de se servir souvent, soit pour estimer, soit pour partager des fonds, soit pour donner leur avis dans les contestations qui naissent journellement entre les Citoyens, à raison de ces mêmes fonds. La France, dit-il, fourmille d'Experts, mais rarement on en trouve de bons ; en effet, quelle spéculation n'exige pas un avis qu'on doit fonder sur le calcul d'équilibre du cours des espèces & du produit des fonds pour en connaître, selon le temps, les lieux & les circonstances, la valeur intrinsèque. Pourrait-on suppléer à cette étude, comme on le fait aujourd'hui, par une légère connaissance de l'arithmétique & de l'arpentage, etc. Non, sans doute, il faut d'autres principes, dont la solide vérité puisse servir de base à toute leurs décisions.

C'est pour donner ces principes & la manière de les appliquer, qu'il a divisé tout son Ouvrage en cinq Chapitres, dont le premier contient les règles propres à bien juger de la valeur intrinsèque des fonds, de la liquidation des fruits, des divisions des cens, des impositions Royales ; & il sépare avec beaucoup de méthode chaque objet, il donne d'abord des moyens généraux, ensuite il descend aux moyens particuliers & aux considérations qui conviennent à chaque espèce de biens fonds qu'il distingue très nettement en fonds dans l'enclos ou près des Villes, & en fonds à la campagne, en terres labourables, jardins, prés, vignes, vois, pacages, domaines ou métairies, & presque toujours il y joint des exemples très frappants.

Le second Chapitre traite des bornes, des limites & séparation des fonds. – Le troisième contient une méthode exacte & facile pour vérifier & expliquer les anciens confins des fonds portés dans différents titres, pour les combiner avec les nouveaux.

Le quatrième est une espèce de traité des servitudes rustiques & urbaines. Nous disons une espèce de traité, parce que malgré la justesse des définitions données par l'Auteur, & qu'il a puisées dans le Droit Romain, malgré la vérité des principes généraux qu'il donne à cet égard, & qui, pour l'usage ordinaire, peuvent suffire à des Experts, & qu'il serait encore fort heureux qu'ils fussent ; la matière des servitudes est si étendue, & les contestations qu'elle occasionne si fréquentes & si variées, que les plus grands traités sur cette matière contiennent à peine la moitié des règles qui seraient nécessaires pour les décider.

Ces quatre premiers Chapitres, quoique plus particulièrement destinés à l'instruction des Experts, nous ont paru, non-seulement utiles, mais nécessaires même à tout homme qui possède des biens fonds de quelque nature qu'ils soient, & à tous les Juges devant lesquels on

peut porter les contestations qui s'élèvent à leur occasion ; & quoiqu'on ne doive pas se flatter d'y trouver le texte des Lois & des Coutumes, & les principes discutés à fond, & tous les cas possibles & prévus & décidés ; on y trouve cependant des définitions qui nous ont paru assez justes ; tous les principes généraux & des notions claires & très propres à servir de guide aux propriétaires de fonds, aux gens du monde auxquels elles peuvent suffire, & surtout aux Experts qui, en les suivant bien à la lettre, feraient certainement beaucoup moins de bévues qu'ils n'en font. – Le cinquième & dernier Chapitre est destiné à donner la pratique, qui est le résultat de la théorie des quatre autres, & contient le modèle des rapports que les Experts sont obligés de donner en Justice.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet Ouvrage, qui, quoique très bien conçu & très utile, comme nous l'avons dit, est si court & si serré, qu'il n'est guère possible de l'analyser sans en rompre la chaîne ; nous nous contenterons de rapporter un passage de l'Auteur sur le cadastre & sur la manière de le bien exécuter, suivant les vues : il mettra les Lecteurs à portée de juger par eux-mêmes de la justesse des idées de l'Auteur & de son style, qui cependant est la partie sur laquelle on peut être le plus indulgent dans des Ouvrages de la nature de celui-ci.

Après avoir parlé des Censeurs qu'avaient les Romains du temps de leur République, & dont les principales fonctions consistaient à faire le dénombrement des Citoyens, de leurs enfants, de leurs esclaves, de leur état & de leurs biens ; il remarque que nous avons conservé quelque chose de cet usage en France, surtout dans les pays où la taille est réelle, & que la Guyenne fournit encore des cadastres qui contenaient, non seulement les biens ruraux, mais même les biens nobles, ainsi que les cens, les rentes & les redevances dues sur chacun des fonds ; de sorte que l'on apercevait sous un même point de vue tous les biens & toutes les charges des Communautés, avec l'ordre des contribuables, selon leur état & leur revenu : ensuite il peint en ces termes ses regrets de la perte de cet usage, le désir qu'il avait de le voir rétablir, & la manière d'y parvenir avec succès.

Que n'avons-nous, dit-il, conservé cette admirable méthode ? Combien, à l'aide d'un tel registre, n'aurait-on pas prévenu d'injustices à l'égard des biens nobles, et dans les Pays où la taille est réelle ? Combien de procès n'aurait-on pas évités dans les cens & les rentes dont les disputes sont si journalières, si obscures & si dispendieuses ? Combien de frais n'aurait-on pas épargnés sur les différends des limites des terres, des juridictions, des mandements, & sur les partages des biens des familles dont on aurait connu par-là la consistance & la valeur ; outre ces avantages, le cadastre aurait suppléé à bien des égards aux titres de propriété, & on aurait prévenu les pertes auxquelles sont exposés les pupilles, dans des Provinces où la plupart des particuliers n'ont d'autre titre que celui de la possession ; l'Etat lui-même en eût tiré de grands secours, tant pour connaître ses forces dans les impôts, que pour les répartir avec équité. Il paraît que Sa Majesté s'est occupée d'un bien si précieux à ses sujets, en ordonnant dans sa Déclaration du 21 Novembre dernier [1763], le cadastre général du Royaume ; ses Peuples n'en sauraient trop désirer l'exécution ; mais cette opération pour être utile devrait embrasser également l'intérêt du Public & du Particulier ; elle devrait représenter essentiellement les revenus de tous les biens du Royaume, pour connaître également ses forces dans les impôts & les moyens de les répartir avec une juste proportion ; elle devrait en même temps procurer aux particuliers la connaissance des différentes espèces de possessions, & les instruire sur leur valeur : dans cette vue, le cadastre de chaque Communauté devrait contenir un détail exact des différentes natures des biens-fonds de chaque propriétaire, avec leur dénomination, leur situation, leurs confins, leur contenance & leur valeur intrinsèque ; il devrait faire mention des cens & des redevances dues sur chacun des fonds, tant aux Seigneurs laïcs qu'ecclésiastiques,

étant nécessaire dans l'ordre de proportion d'estimation de distinguer ceux qui sont plus moins chargés ; à la fin de ce détail, il faudrait inférer le montant des contenances de chaque nature de biens, de ses redevances & de sa valeur, exprimer s'il fait corps de domaine ou non, s'il est cultivé par le tenancier, par des domestiques, fermiers ou locataires, s'ils sont ou ne sont pas compris dans le rôle de la capitation de la Communauté, & faire le dénombrement des bœufs de culture, & généralement de tous les autres bestiaux.

L'intitulé du cadastre devrait porter le nom, la situation de la Communauté, le nom de la Paroisse, les ressorts de l'Election, de la Sénéchaussée ou Bailliage ; faire mention du Seigneur dont elle relève, du Décimateur, du prix de la Ferme, des dîmes, en détaillant les espèces de dîme & leur quotité ; marquer s'il y a quelque route publique, le commerce qui s'y fait, avec la consommation, le débit des denrées, les marchés & foires qui y sont établis ; distinguer les différentes natures de production avec leur valeur selon la mesure du lieu ; faire le dénombrement général des habitants domiciliés, des Locataires, des Fermiers, des Régisseurs & des Domestiques, & des Contribuables forains, avec la totalité des différentes contenances des biens, de leur valeur, du nombre des bœufs employés au labour & de tous les bestiaux qu'on y entretient ; il faudrait encore spécifier la totalité des cens & des rentes, celle des fonds nobles, & finir par donner les confins généraux de l'entière Communauté.

Tous les fonds devant être encadrés, comme nobles, allodiaux ou roturiers, il serait de l'intérêt des Seigneurs & des Propriétaires d'en venir déclarer ou la franchise ou les charges, afin d'y avoir égard dans l'estimation ; si dans les suites, les Seigneurs ou les Propriétaires découvraient la franchise de certains fonds, ou des nouvelles censives, ils pourraient assembler la Communauté pour en délibérer, & après un mûr examen on pourrait ajouter cette délibération au cadastre pour confirmation ou exclusion des droits réclamés ; sauf aux parties, en cas de discord, de se pourvoir devant Messieurs des Cours des Aides, Juges compétents de ces matières. – Dans les pays non cadastrés, on pourrait suivre les usages de ceux où le cadastre est en vigueur : mais il serait important pour contrebalancer & juger les différents intérêts que le Ministère, les Communautés & les particuliers nommassent leurs Experts.

Ces cadastres faits dans cet ordre, confirmés par une délibération générale, devraient être déposés dans les Archives des Communautés ; on devrait faire un registre particulier, contenant le nom & surnom des Contribuables, avec la totalité de la valeur de leurs biens : dans ce registre on pourrait coucher au fur & à mesure les mutations qui surviendraient dans les biens de la Communauté, afin qu'au renouvellement des impositions on connût toujours l'état des familles pour les imposer proportionnellement ; par ce moyen on connaîtrait essentiellement les forces du Royaume dans les impôts, & leur juste répartition ; le Ministère dans tous les temps distinguerait les améliorations & les établissements qu'on pourrait faire dans les Provinces respectives ; il règnerait par-là une paix réelle entre les communautés, dans la répartition des impôts, entre les voisins dans la contenance de leurs biens, entre les Seigneurs & leurs Censitaires dans leurs droits respectifs, entre les familles pour s'accorder sur l'état & la valeur des biens qui leur sont délaissés par leurs parents, entre les pupilles enfin & leurs tuteurs, pour faciliter la reddition des comptes ; en un mot ce projet serait celui de l'utilité publique, il ne resterait plus qu'à tenir la main à son exécution, & à choisir des sujets capables d'y travailler avec succès.

(Peut-être écrit par Georges Coqueley de Chaussepière, qui fut censeur du Droit dans le *Journal des Savants* de 1752 à 1792 ; Orthographe modernisée par nous, LM)



L E
JOURNAL
DES
SCAVANS.

SEPTEMBRE M. DCC. LXIV.

*MÉMOIRES DE MATHÉMATIQUE ET DE PHYSIQUE,
Présentés à l'Académie Royale des Sciences par divers Scavans, & lus
dans ses Assemblées. Tome IV. A Paris, de l'Imprimerie Royale,
1763. vol. in-4°. de 655 pages, avec vingt Planches.*

CE volume qui est le quatrième de cette précieuse Collection, comprend trente-quatre Mémoires, & onze Observations détachées.

De ces trente-quatre Mémoires, sept appartiennent à l'Histoire Naturelle ou à la Physique, six à l'Anatomie, six à la Chimie, deux à la Botanique, trois à la Géométrie, quatre à l'Astronomie, deux à l'Optique, un à la Dynamique, & trois à la Méchanique. Nous allons dans cet Extrait donner une idée des mor-

turelle ou à la Physique, six à l'Anatomie, six à la Chimie, deux à la Botanique, trois à la Géométrie, quatre à l'Astronomie, deux à l'Optique, un à la Dynamique, & trois à la Méchanique. Nous allons dans cet Extrait donner une idée des mor-
D d d d ij

Les comptes de la Fonderie de Balzac en 1827-1828

René BOUVIER et Edouard MAYNIAL

Ecrivains comptables

Dans le numéro 7 de cette revue, daté de l'an dernier, nous avons présenté globalement les comptes catastrophiques d'Honoré de Balzac. Nous revenons ici sur une entreprise plus réussie de ce grand écrivain. Les données sont issues d'un livre publié en 1938 chez un éditeur de droite : Fernand Sorlot. Se trouver au catalogue en compagnie d'Adolph Hitler n'était pas commun pour un livre de gestion rétrospective ! Mots clés : Balzac, Entreprises utopiques, Résultats, Pertes.

In issue 7 of this review, dated last year, we presented the catastrophic accounts of Honoré de Balzac. We come back here hard on a more successful business of this great writer. The data come from a book published in 1938 at a publisher politically right: Fernand Sorlot. To be in the catalog with Adolf Hitler was not common for a retrospective management book! Key words: Balzac, Utopic Businesses, Results, Losses.

*

NOUS abordons maintenant le récit de ces deux années 1827-1828, qui sont particulièrement lourdes de chiffres, difficiles à éclairer, moins par l'absence de certaines pièces comptables que par l'extrême désordre de la comptabilité et par la multiplicité des affaires que le mauvais génie de Balzac, ou son imprévoyance, le poussent à greffer les unes sur les autres. – Le 16 mars 1827, un accord est passé entre d'Assonvillez, et la Société Balzac et Barbier. Nous rappelons que d'Assonvillez avait avancé une somme de 9.000 francs en 1825, pour l'édition du Molière, et qu'il n'avait jamais été remboursé. Il va profiter de l'occasion que lui fournit l'établissement de son débiteur pour prendre la meilleure garantie qu'il puisse trouver : le matériel de l'imprimerie.

Selon l'accord qui intervint (voir Lovenjoul, 259/51) : 1° Balzac reconnaît lui devoir 10.715 francs (observons que le prêt a été de 9.000 francs, la somme grossit en vieillissant), sur lesquels 880 fr. 45 ont été payés, si bien qu'il reste dû 9.834 fr. 55.

2° En garantie de cette somme, la Société Balzac et Barbier lui vend, avec faculté de rachat, pour cette même somme et pour quatre ans, du matériel d'imprimerie valant 12.140 francs.

3° A son tour, d'Assonvillez donne ce même matériel à bail à la Société au prix de 147 fr. 20 par trimestre, le premier trimestre échéant le 1^{er} juillet.

Cette dernière charge, qui trouve son origine dans une opération particulière à Balzac, demeure une obligation le concernant.

Le 20 avril, Baudouin endosse à l'ordre de Balzac quatre billets qui ont été souscrits à son ordre par Daho jeune, cette créance ayant été cédée par Baudouin à Balzac en paiement d'une partie du La Fontaine (Ibid. 256/11 à 16). C'est la consolidation apparente de cette créance Baudouin sur Daho de 1.651 francs, que nous avons indiqué plus haut.

Balzac endosse à son tour ces effets à l'ordre de M^{me} de Berny.

Ils forment un montant total de 551 francs, savoir :

A fin juin 1829.	125 fr.
A fin août 1829.	150 fr.
A fin octobre 1829.	125 fr.
A fin décembre 1829.	151 fr.

Les billets de fin juin et fin octobre seront d'ailleurs protestés

Balzac, que rien n'arrête, poursuit ce projet d'industrie verticale dont nous parlions plus haut. Après l'édition, après l'imprimerie, la fabrication des caractères. Le 15 juillet 1827, la Société Balzac et Barbier constitue avec Laurent et Madame de Berny, comme commanditaire, la Société Laurent, Balzac et Barbier, fondeurs de caractères (Lovenjoul, 260/3).

Laurent apporte son fonds évalué à 18.000 francs. La Société Balzac et Barbier apportera la même somme de 18.000 francs. En outre, intervient M^{me} de Berny : elle déclare avoir déjà versé 9.000 francs à Balzac, qui le reconnaît au nom de la Société Balzac et Barbier. Elle prend une part égale dans le capital social aux lieu et place de la Société Balzac et Barbier dont, en définitive, le capital de la fonderie et les bénéfices à en provenir, se répartiront comme suit : Laurent, $\frac{1}{2}$, ; Société Balzac et Barbier, $\frac{1}{4}$; M^{me} de Berny, $\frac{1}{4}$.

Le lendemain, 16 juillet, Balzac souscrit à l'ordre de M^{me} de Berny douze effets de 500 francs chacun, soit 6.000 francs, aux échéances des 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre, du 15 janvier 1829 au 15 octobre 1831 (Ibid., 259/118 à 129).

Il semble qu'il s'agit là d'effets remis en remboursement d'une avance espèce de la même somme, faite par M^{me} de Berny pour permettre la mise en route de l'affaire.

Le 18 septembre suivant, la Société Laurent, Balzac et Barbier (Fonderie) acquiert conjointement avec Dumont, propriétaire-directeur de la Fonderie Typographique Royale de Bruxelles, le fonds de Joseph Gillé, qui a été vendu aux enchères. Ces deux maisons se sont réunies pour offrir les produits de ce fonds à Bruxelles et à Paris, les autres produits de la Société Laurent, Balzac et Barbier se trouvant également à la Fonderie Royale de Bruxelles et les produits de celle-ci chez Laurent, Balzac et Barbier.

En résumé, à la fin de 1827, Balzac, tant en son nom propre qu'au nom de la Société Balzac et Barbier, se trouve être imprimeur et fondeur. Il doit : à M. d'Assonvillez 9.834,55 fr. ; une somme importante à M^{me} de Berny que, faute de comptes suffisants, on ne peut préciser exactement, mais qui semble comprendre : les fonds avancés pour l'affaires du La Fontaine (9.250 fr.), et les fonds avancés pour la mise en route de la fonderie (6.000 fr.).

On trouve bien (Lovenjoul, 339/96-97) un brouillon de compte qui semble se rapporter aux comptes de M^{me} de Berny, mais ce compte ne part comme versement que d'une somme de 6.000 francs vis-à-vis de laquelle se trouve le mot « fonderie » et qui correspondrait par conséquent au versement fait par M^{me} de Berny, le 16 juillet 1827.

Il n'y est fait état d'aucune somme relative aux opérations antérieures. Par contre, un certain nombre de remboursements figurant également sur ce compte semblent s'appliquer à 1827. On y trouve notamment en diverses remises en espèces 807 fr. ; une remise de deux effets Dabo pour 200 fr. ; une remise d'effets Frémeau pour 3.077,25 fr. ; une autre pour 3.192 francs.

Il importe d'ailleurs, de remarquer que ce compte qui paraît s'arrêter au mois d'avril 1828, ne correspond pas au règlement qui interviendra à cette date entre les parties.

Sans nous arrêter autrement, nous le répétons, à ce compte, nous remarquons que Balzac n'aurait été débiteur que d'une somme d'environ 10.600 francs, alors qu'à cette date, il a reconnu en devoir 15.000. Il y a donc lieu de présumer qu'un premier compte relatif aux opérations de 1825-1826 et du premier semestre 1827, et qui aurait laissé subsister à la charge de Balzac un passif d'environ 5.000 francs, est perdu.

Le 3 février 1828, Barbier se retire de la Société qu'il avait fondée avec Balzac pour l'exploitation de l'imprimerie. Cette société est donc dissoute, Balzac est nommé liquidateur et il

reste seul propriétaire de l'imprimerie. Pour la seconde fois, Balzac est abandonné par un associé. Par voie de conséquence, la Société Laurent, Balzac et Barbier (Fonderie) est également dissoute à compter du même jour et une nouvelle société est aussitôt reformée (Lovenjoul, 260/37) entre Laurent et Balzac comme associés en noms collectifs, et M^{me} de Berny comme commanditaire.

L'apport du fonds Laurent est maintenu à son évaluation primitive, soit 18.000 francs. Il est stipulé que Balzac et M^{me} de Berny qui ont déjà versé 15.480,50 fr. devront verser d'ici le 1^{er} août 2.519,50 fr.

Par conséquent, à partir de ce jour, Balzac est seul propriétaire de l'imprimerie, actif et passif ; il s'engage à payer 12.000 francs à Barbier pour le rachat de sa part.

Peu de temps après, le 16 avril, Balzac se trouve éliminé de la Société constituée pour l'exploitation de la fonderie de caractères. Un acte sous seing privé passé le même jour nous apprend, en effet, que M. Laurent et M. Alexandre de Berny s'associent à compter de ce jour et se substituent à l'ancienne Société. Le capital est de 36.000 francs, fourni par moitié par chacun des associés, Laurent apportant son fonds toujours évalué 18.000 francs : Alexandre de Berny apportant les 9.000 francs que M. de Berny père avait versés à titre de commanditaire de l'ancienne Société, plus la mise de fonds versés par Balzac et dont ce dernier a fait abandon à M^{me} de Berny, suivant contrat passé devant M^e Mignotte, notaire à Paris, le 16 avril 1828. M^{me} de Berny abandonne cette somme à son fils, ce qui le constitue propriétaire de la moitié de l'établissement.

L'acte sous seing privé du 16 avril nous a permis ainsi de retrouver l'acte notarié intervenu entre Balzac et M. de Berny le même jour et qui était resté complètement inconnu. Il y est stipulé que, suivant compte reconnu et arrêté entre les parties, Balzac est débiteur à cette date envers M^{me} de Berny d'une somme de 15.000 francs.

Pour se libérer de cette somme, Balzac vend, cède et transporte à forfait à M. de Berny tous les droits actifs qu'il possède dans la Société établie entre lui et M. Laurent, fondeur, lesquels droits se composent d'un quart versé dans le matériel de l'établissement et dans les bénéfices sociaux après l'acquittement de toutes dettes et charges de ladite Société.

Si l'on se reporte au compte de M^{me} de Berny dont nous avons déjà parlé (Bouvier et Maynial, 1938, p. 67), on constate qu'au titre de 1828, sont inscrites les avances suivantes :

Fonderie 1828	Frs	6.000
—	Frs	4.000
—	Frs	200
Et avec la mention avril	Frs	5.650
Ce qui donne un total d'avances depuis le 16 juillet 1827, de. . .	Frs	21.850

Par contre, diverses remises paraissent avoir été faites, s'élevant au titre des années 1827 et 1828, à 11.257,40 fr.

Donc, autant que l'incertitude des dates le permet, on peut en conclure que de juillet 1827 à avril 1828, M^{me} de Berny a avancé à Balzac 21.850 francs et a reçu en divers remboursements 11.277,40 fr.

La différence avec la reconnaissance de dette du 16 avril peut s'expliquer :

1° Par l'existence d'un reliquat de compte antérieur qui n'aurait pas été repris sur le compte ci-dessus.

2° Par le remboursement de la dette de 4.486,43 fr. qui figure au débit de Balzac dans le bilan que nous allons donner ci-après.

Il y a lieu de remarquer ici ce qui, nous semble-t-il, n'a pas encore été fait, que c'est sa meilleure affaire que Balzac est amené à céder la première.

En effet, d'une balance des comptes de la Fonderie arrêtée à la date du 16 avril 1828, nous avons extrait le bilan suivant :

BILAN DE LA FONDERIE AU 16 AVRIL 1828

<i>Comptes des associés :</i>			<i>Capital.</i> 36.000 »
H. Balzac	4.486,43 ¹		
Laurent	32,83	4.519,26	
<i>Immobilisations :</i>			
Location	600 »		
Matériel	24.228,35		
Caractères	8.884,89		
Clichés	521, 85	34.235,09	
<i>Marchandises.</i>		1.346,25	
<i>Disponible et réalisable :</i>			<i>Exigible :</i>
Caisse.	42,40		Fournisseurs ou clients créditeurs 4.362,25
Effets à recevoir	1.787,05		Effets à payer 13.056,80
Clients.	5.665,52	7.494,97	17.419,03
<i>Pertes :</i>			
Frais de commerce	1.946,24		
Profits et pertes. .	3.877,24	5.823,48	
		53.419,05	53.419,05

La conclusion qui se dégage de l'examen de ce bilan est que, si la situation n'est pas brillante, elle n'a rien de désespéré, loin de là, surtout pour une affaire à ses débuts. La trésorerie est à l'étroit, c'est là le plus gros défaut du bilan ; par ailleurs, les immobilisations sont lourdes, puisqu'elles sont à peu près de l'ordre de grandeur du capital social. Mais les pertes sont peu importantes et ne peuvent mettre l'affaire en péril. Aussi conçoit-on facilement que celle-ci se soit relevée assez vite.

On est donc amené à conclure que c'est la personnalité de Balzac qui semblait le principal obstacle au développement de l'entreprise et qu'il importait de l'en éliminer le plus rapidement possible.

Au cours des deux années dont nous retraçons l'histoire, les défauts de caractère, les mauvaises habitudes que nous avons déjà eu l'occasion de constater vont se développer d'une façon inquiétante. Balzac a toujours eu un penchant à se plaindre de sa pauvreté et à se conduire comme s'il était riche. L'argent qu'il sent autour de lui le grise, même si cet argent n'est pas sa propriété exclusive ou doit être réservé à des fins prévues et nécessaires. Ici, il puise dans la caisse sociale, au fur et à mesure de ses besoins personnels. Ses prélèvements

¹ Ainsi, Balzac avait vécu en partie aux dépens de la Société. Il est naturel que ses amis de Berny aient préféré apurer ce compte insolite par une reconnaissance régulière de dette (note des auteurs).

atteignent la somme de 4.486 francs 43, somme relativement considérable par rapport au budget de la Société.

Qu'il ait pris au sérieux sa tâche d'industriel pour la partie technique de l'affaire, qu'il n'ait ménagé ni ses forces ni ses initiatives, l'examen de ses papiers le prouve clairement. Son tort avait été de se charger de la comptabilité, la grande erreur de ses associés fut d'accepter qu'il s'en chargeât ; car personne n'était moins fait pour cette tâche que Balzac. On reste effaré devant la masse des billets à ordre qu'il dut signer en deux ans : le montant s'en élève à 38.156 francs pour 1827, à 26.007 francs pour 1828. Malheureusement, dans chaque total, les billets qui soldent les dépenses personnelles à Balzac se trouvent confondus avec ceux qu'il signe pour le compte de l'imprimerie. C'est ici le lieu de se rappeler le sévère réquisitoire que M^{me} d'Espard dressait contre son mari en sollicitant contre lui un jugement d'interdiction : « Il souscrit journallement des obligations à terme... ; ces obligations menacent son honneur et sa fortune, attendu qu'elles peuvent, faute de paiement, le faire déclarer en faillite. »

Les difficultés avec lesquelles Balzac est aux prises se lisent aussi facilement dans la correspondance qu'il échange avec les avocats et les avoués. S'il est vrai, comme on l'a maintes fois observé, que l'ancien petit clerc de M^e Guillonnet de Merville se souvient de son rapide passage dans la basoche quand il écrit *L'Interdiction* ou *Le Contrat de mariage*, quand il se lance hardiment dans le maquis de la procédure pour débrouiller la faillite Birotteau ou la succession Minoret, il n'est pas moins évident que sa coûteuse expérience des affaires lui permettra de diriger celles de ses personnages d'une main plus sûre que les siennes. Mais on ne triche pas avec la réalité. La réalité, c'est par exemple le mémoire de M^e Labois, avoué, qui nous l'apprend : ce mémoire de « frais, faux-frais et honoraires » commence à la date du 7 juillet 1827, par les déboursés d'une saisie-arrêt ; il s'est enflé, suivant une progression inquiétante, au cours des dix années suivantes ; et à la date du 2 avril 1838, où il s'élève à la somme de 1.096 fr. 55, il n'avait été que partiellement réglé par Balzac. C'est aussi le compte de l'avocat Duquenel, agréé au Tribunal de Commerce, qui, pour la seule année 1828, atteint 3.676 fr. 66 d'effets payés, de frais divers et d'honoraires (Lovenjoul, 341/27 et 330/107-109). (...)

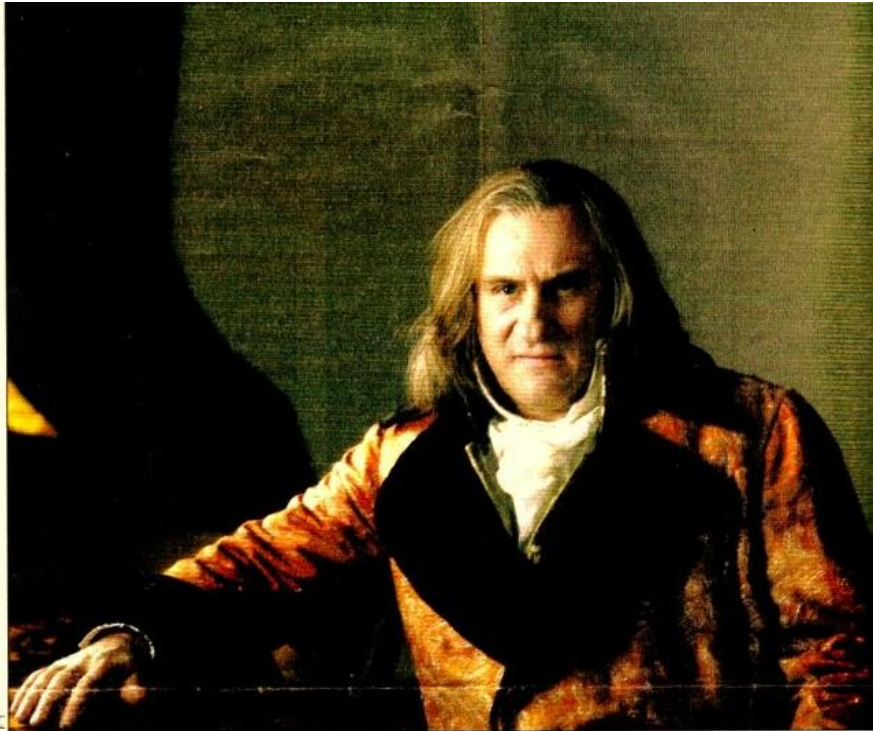
Bibliographie (LM)

- ALLOMBERT, Francisque (1910) *Une affaire au temps de Balzac : Sébastien Peytel*, Paris, Le Courrier de l'Ain, 272 p.
- BALZAC, Honoré de (1835) *Le Contrat de mariage*, Paris, Charles-Béchet.
- BALZAC, Honoré de (1836) « L'interdiction », Paris, *Chronique de Paris*, paru en livre en 1839.
- BALZAC, Honoré de (1838) *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*, Paris.
- BERTHIER, Patrick (1999) *Balzac et l'imprimerie, anthologie*, Paris, Imprimerie Nationale éditions, 121 p.
- BOUVIER, René, MAYNIAL, Edouard (1938) *Les comptes dramatiques de Balzac*, Paris, Fernand Sorlot, p. 65-72.
- GOZLAN, Léon (1883) *Balzac en pantoufles*, Paris, Michel Lévy, 2 volumes.
- LOVENJOUL, de SPOELBERCH, Vicomte Charles (1905) Archives de la collection Lovenjoul, Paris, Bibliothèque de l'Institut de France.
- MARCO, Luc (2018) « Honoré de Balzac, gestionnaire utopiste », *Revue d'histoire et de prospective du management*, tome IV, n° 7, janvier-juin, p. 53-58.
- VACHON, Stéphane (1999) *Honoré de Balzac*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 195.

Annonce d'une émission de télévision dans un programme vers l'an 2000.



Né il y a deux cents ans, Honoré de Balzac a créé 2.472 personnages, bu 50.000 tasses de café, acheté mille châteaux en Espagne et se ruinait trois fois par jour. Sa vie fut un roman où abondèrent les duchesses et les projets foireux. Gérard Depardieu le fait revivre en deux soirées.



Balzac par Depardieu

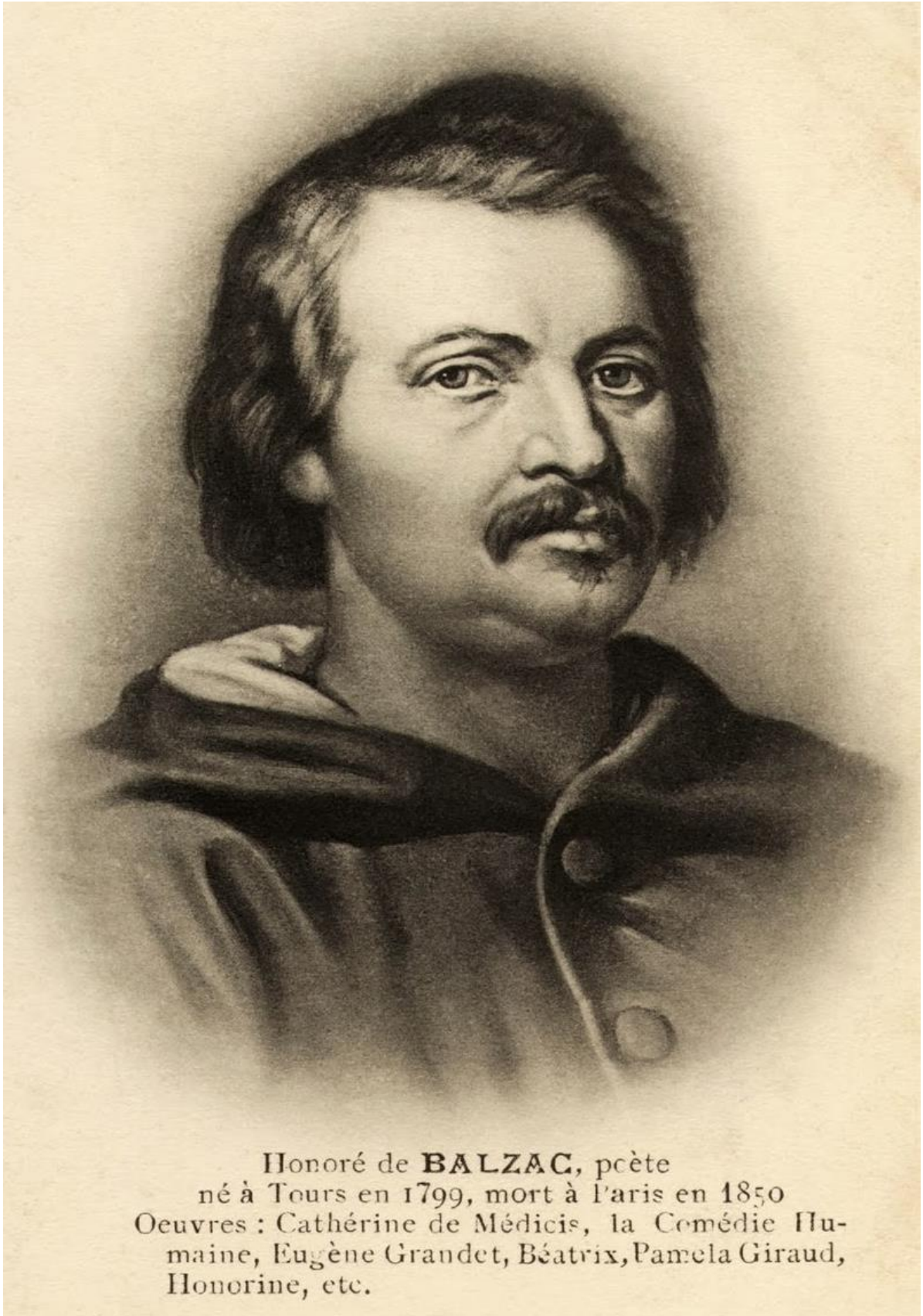
Toute la vérité sur ses amours, ses dettes, sa mère, sa cafetière

Balzac. Dans la vie d'un homme, tout commence par son nom. Et ce nom-là était emprunté. Ou plutôt acheté. Le père d'Honoré s'appelait Balssa. Venu du Tarn, où son propre père était paysan, il avait fait des études de clerc de notaire et était monté à Paris à pied, bien décidé à conquérir ses lettres de bourgeois. Vingt ans, beau parleur mais porteur d'un lourd secret: son frère avait été exécuté pour crime de sang. De crainte que le passé familial n'entrave son ascension, il modifia son patronyme. Il choisit celui d'une des maîtresses d'Henri IV: Balzac.

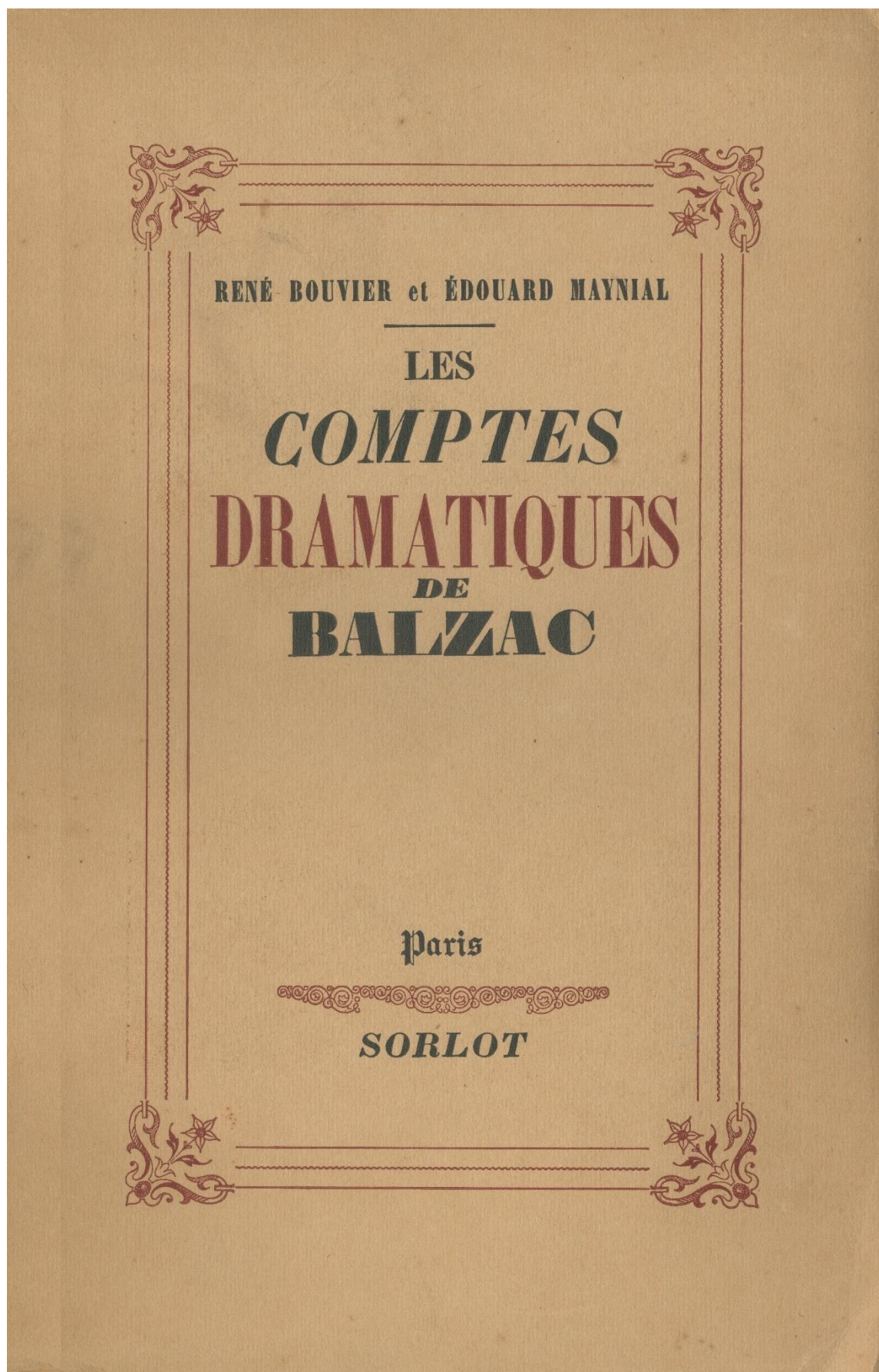
Comme le père avait voulu rompre avec ses origines, le fils, que la fréquentation des aristocrates grisait, voulut changer de classe sociale. A 32 ans, Honoré Balzac devint Honoré de Balzac, la particule apparaissant pour la première fois sur la couverture de *La peau de chagrin*, en 1831. Mais à l'inverse de son père, Honoré ne fit aucune requête pour cet ajout: il l'imposa, sûr de lui et de son talent.

Source : www.christianvancautotems.org/2015/02/honore-de-balzac-1ere-partie.html

Portrait de Balzac jeune (source : vieliteraire.blogspot.com)



Honoré de **BALZAC**, poète
né à Tours en 1799, mort à Paris en 1850
Oeuvres : Catherine de Médicis, la Comédie Hu-
maine, Eugène Grandet, Béatrix, Pamela Giraud,
Honorine, etc.



L'avenir industriel de la France vu en 1834

C.J.A. MATHIEU DE DOMBASLE

Economiste agronome

En 1834 paraît à Paris, chez Madame Huzard, la troisième édition d'une petite brochure augmentée de plusieurs paragraphes. Son titre est alléchant : De l'avenir industriel de la France ! Elle est signée par un officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, correspondant de l'Académie royale des Sciences et membre d'une multitude de sociétés savantes, françaises ou étrangères. Ce prophète économiste n'est autre que Christophe, Joseph, Alexandre Mathieu de Dombasle, né à Nancy en 1777 et qui mourra en décembre 1843 dans sa ville natale. Spécialiste d'agriculture, il étudie ici l'avenir de l'industrie en France. Il distingue les intérêts du Nord de ceux du Sud du pays et analyse la situation hypothétique où le Sud serait séparé du Nord. Après avoir évalué l'état de l'opinion sur les questions des douanes, de l'industrie intérieure et du commerce extérieur, il donne ses prédictions. Nous reproduisons son chapitre III. Mots clés : Industrie, Prospective, France.

In 1834 appears, in Paris, at Lady Huzard, the third edition of a small brochure increased by several paragraphs. Its title is tempting: from the industrial future of France! It is signed by an officer of the National Order of the Legion of Honor, correspondent of the Royal Academy of Sciences and member of a multitude of learned societies, French or foreign. This prophet economist is no other than Christoph, Joseph, Alexander Mathieu de Dombasle, born in Nancy in 1777 and who will die in December 1843 in his hometown. A specialist in agriculture, he is studying the future of the industry in France. It distinguishes the interests of the north from those in the south of the country and analyses the hypothetical situation where the south is separated from the north. After assessing the state of opinion on the issues of customs, domestic industry and foreign trade, it gives its predictions. We reproduce his chapter III. Keywords: Industry, Foresight, France.

*

§ 1^{er}. De l'avenir qui attendrait le midi de la France, s'il se trouvait séparé du reste du pays

VOYONS maintenant si, d'après les considérations que je viens de présenter, nous pourrions établir sur l'avenir qui attend l'industrie de notre pays et des diverses parties de son territoire, des prévisions qui offrent du moins un caractère bien prononcé de probabilité. Les déterminations que prendra le gouvernement du pays, sur diverses questions d'intérêt social, exerceront incontestablement la plus puissante influence sur cet avenir ; mais sous des institutions constitutionnelles, la législation, les mesures politiques et administratives, tout est dirigé par l'opinion publique et les intérêts. C'est donc dans les recherches sur les intérêts et l'opinion réelle du pays, que nous pouvons trouver la solution de cette question d'avenir.

Commençons par quelques mots sur l'avenir du midi du Royaume : Est-il raisonnable de craindre que la prétendue divergence d'intérêts entre le midi et le nord de la France, il puisse naître quelques perturbations fâcheuses pour notre pays ? En aucune façon ; les sentiments sont tout français dans le midi du Royaume ; c'est là une vérité dont personne ne doute mais il faut bien qu'on sache que les intérêts y sont également tout français ; et la première de ces vérités n'est que la conséquence de l'autre, car l'identité d'intérêts sera

toujours la mesure de la sympathie entre deux portions d'un peuple ; et ce n'est qu'à Bordeaux que l'idée d'une séparation a pu seulement se présenter à quelques esprits.

Supposons pour un moment qu'il devienne possible d'établir, sur les bords de la Loire, ce cordon de douanes qu'ont rêvé les négociants de Bordeaux ; et que le midi de la France se place sous le régime de la liberté de commerce avec les nations étrangères. Quels seraient, pour le Midi, les résultats d'un tel état de choses ? Il n'est certes pas difficile de les prévoir : le pain ne serait jamais cher dans la France méridionale, car le commerce se chargerait de lui fournir les froments de la Mer Noire, de la Baltique ou des Etats-Unis, toutes les fois qu'il y trouverait du profit. Les fers y seraient à bon marché aussi, car Bordeaux n'y laisserait pas manquer ceux d'Angleterre et de Suède. Le prix des laines diminuerait, ou plutôt on n'en aurait plus besoin, car l'Angleterre est là pour lui fournir des draps tout fabriqués à des prix fort raisonnables. La faïence, la quincaillerie, les cuirs, etc., tout cela arriverait avec profusion, en fort bonne qualité, et à des prix très-modiques. La vie ne serait donc pas chère dans cette France méridionale ; mais l'agriculture et l'industrie ? Voici l'avenir qui les attend. Les troupeaux et les fabriques de draps disparaîtraient ; des forges, il n'en serait bientôt plus question, non plus que des fabriques de coutellerie et autres, qu'elles alimentent de leurs produits ; non plus que des tanneries, des faïenceries, des papeteries, etc. L'abaissement du prix du travail serait impuissant pour soutenir les fabriques du Midi, contre la concurrence de l'industrie française, car on sait fort bien que la supériorité de cette dernière tient à d'autres causes. La culture des céréales diminuerait chaque jour, car aucun cultivateur du Midi ne pensera qu'il lui soit possible de soutenir une concurrence constante avec les productions de la *Crimée*, à quelque bas prix qu'il obtienne le travail ; et comme en définitive un pays ne peut entretenir que la population à laquelle il peut donner du travail, la France méridionale verrait chaque jour décroître le nombre et l'aisance de ses habitants, dans la même proportion que son industrie. Les propriétaires de vignes s'apercevraient bientôt qu'ils ont perdu par la diminution de la consommation intérieure de leur propre pays, dix ou vingt fois plus qu'ils n'ont gagné par l'accroissement de quelques exportations lointaines ; et l'étendue des vignobles diminuerait aussi rapidement qu'elle s'est accrue pendant 40 années de restrictions commerciales. Nous avons sous les yeux un exemple frappant du sort qui attend un pays situé comme l'est la France méridionale, et qui place sa prospérité sous l'égide d'un commerce extérieur étendu, sans l'assistance d'un système de protection efficace pour son industrie intérieure ; c'est le Portugal..... et les Anglais pousseraient volontiers leur attention jusqu'à fournir aux habitants de la Provence et du Languedoc, leurs habits et leurs souliers tout faits, comme ils l'ont pratiqué pendant longtemps en Portugal. A force de n'avoir que du vin à livrer en échange, les habitants verraient bientôt passer entre les mains des propriétaires Anglais, leurs vignobles eux-mêmes, comme cela est arrivé aussi en Portugal. Il y aurait folie en effet à croire que la valeur des exportations en vin pût suffire à solder les objets de consommation de tout genre des habitants du pays, en supposant même que les besoins de ces derniers fussent réduits de moitié ou des trois quarts par la dépopulation et la misère, et que l'exportation des vins s'accrût dans quelque proportion que l'on puisse raisonnablement supposer. Et en définitive pour un peuple comme pour un particulier, si l'un ou l'autre consomme plus qu'il ne produit, il faut bien qu'il soit exproprié de ses immeubles lorsque ses capitaux ont été successivement dissipés par ses consommations. Voilà ce que deviendrait en moins d'un siècle cette belle France méridionale.

Mais tout le monde n'aurait pas perdu à ce changement..... Voici le beau côté de la médaille : la France méridionale aurait couvert les deux mers de ses navires ; elle aurait vu son

commerce prospérer et fleurir..... En d'autres termes, Bordeaux serait devenu le centre d'immenses affaires. Voyez comme les capitaux y affluent, comme la population s'y presse ; quelle vie et quelle activité animent son port et ses quais !.....

Est-il bien vrai, d'un autre côté que les intérêts des villes maritimes elles-mêmes se lient tellement par la nature des choses, au commerce d'importation et d'exportation, qu'elles doivent prospérer ou déchoir en raison de l'accroissement ou de la diminution des relations du pays avec les peuples étrangers ? Qu'on nous dise pourquoi le Havre et Bordeaux ne pourraient pas être des villes industrielles et commerçantes à la manière de Lille, de Strasbourg, de Mulhouse, ou de Saint-Quentin ! Il n'y a en vérité qu'un seul obstacle qui s'y oppose, c'est que les populations de ces villes ne savent tourner leurs regards que d'un seul côté de leur horizon. Lorsqu'on parle aux habitants de Bordeaux de prospérité intérieure, de communications entre les diverses parties du pays, ils répondent avec humeur dans leur trop célèbre adresse : *Nos routes à nous, nos canaux, nos chemins de fer, c'est la mer et nos navires*. Qui ne voit cependant quels immenses avantages trouveraient dans leur position même, les villes maritimes qui voudraient se livrer à des industries analogues à celles qui font la prospérité de nos villes intérieures. L'exemple de Rouen, presque aussi maritime que le Havre serait là pour nous attester cette vérité, si son évidence de ne la mettait à l'abri de toute contestation. Il est bien permis de penser que nos populations maritimes s'apercevront qu'elles peuvent trouver là une riche source de prospérité ; et alors elles se créeront des intérêts communs avec ceux de la grande famille : mais jusque-là, et tant qu'on s'obstinera à dire : nous ne voulons pas être autre chose que marins, tant qu'on voudra unir ses intérêts à ceux des peuples étrangers, il faut bien que les villes maritimes se résignent aux conséquences de l'opposition d'intérêts qu'elles établissent volontairement entre elles et le reste du pays.

§ II. De l'état de l'opinion publique en France, sur le système des douanes

Il serait loisible à la France tout entière de subir un sort semblable à celui dont je viens d'offrir le tableau : il lui suffirait pour cela de prêter l'oreille aux adresses intéressées qui partent de ses ports de mer, et de s'abandonner avec confiance à cette belle doctrine que lui prêchent les économistes de l'école mercantile, savoir qu'il faut qu'une nation achète à l'étranger les objets de sa consommation, toutes les fois qu'elle peut les obtenir ainsi à plus bas prix qu'elle ne pourrait les produire chez elle. Mais peut-on craindre que les déclamations qui se répètent sans cesse contre le système de protection pour l'industrie intérieure, entraînent dans cette voie désastreuse le gouvernement du pays ? Dans les lois et dans les diverses mesures de l'administration, peut-on craindre avec quelque vraisemblance, que les intérêts de l'industrie intérieure soient sacrifiés à ceux du commerce extérieur ? Je ne pense pas qu'on puisse raisonnablement concevoir des craintes sérieuses à cet égard. Notre garantie la plus importante réside ici dans les formes d'un gouvernement où les intérêts du pays tout entier sont représentés dans le rapport de l'importance de chacun d'eux. C'est au gouvernement représentatif que la Grande-Bretagne a dû le développement de son industrie et de sa richesse, parce qu'à côté d'une véritable représentation nationale, le gouvernement ne peut s'écarter de la ligne des intérêts du pays. Les lumières et les bonnes intentions égarent souvent ; les capacités se trompent quelquefois ; mais les intérêts possèdent un admirable instinct de conservation et d'amélioration. Cependant, il est facile de prévoir que la marche du gouvernement flottera encore incertaine pendant quelque temps, entre les prestiges dont l'école mercantile a ébloui tant de bons esprits, et les doctrines solides qui conduiraient

directement au développement le plus rapide de l'industrie intérieure : c'est que l'opinion du pays elle-même est incertaine, ou plutôt elle se trouve, à cet égard, dans une situation particulière, qui peut présenter le plus intéressant sujet d'études au moraliste, comme à l'homme d'état. Pour bien comprendre cette situation, qui nous offre peut-être le miroir le plus sûr de notre avenir industriel, il faut reporter ses regards sur les circonstances qui ont favorisé en France la propagation des doctrines mercantiles. Je prie qu'on me permette de consacrer quelques pages à cette recherche. Nous apprécierons mieux ensuite la situation réelle de l'opinion du pays sur cette matière, et nous pourrons mieux juger de la direction qu'il prendra désormais dans la carrière industrielle.

Les questions sociales peuvent être considérées de deux points de vue fort différents : le point de vue patriotique et le point de vue libéral ; et il en résulte souvent des idées et des sentiments entièrement opposés, selon qu'on se place à l'un ou à l'autre de ces deux points de vue. Les idées patriotiques tendent à l'accroissement de la force du corps social. Au dehors, c'est la nationalité ; et les sentiments patriotiques nous portent à désirer l'accroissement de la puissance de la nation dont nous faisons partie. Au-dedans, c'est *l'esprit public* ; et il est disposé à soutenir les intérêts généraux, aux dépens même des sacrifices que chacun a dû faire dans sa liberté et dans ses biens, au profit de la société. L'esprit libéral, au contraire, défend les droits individuels contre les prétentions de la société : au dehors, sa tendance est une certaine philanthropie cosmopolite, parce que c'est la cause des individus qu'il défend ; et il se plaît à faire abstraction des conséquences des liens sociaux. Il est certain que c'est dans un juste équilibre de ces deux forces opposées, bonnes et utiles chacune en elle-même, que peuvent se rencontrer les mesures et les institutions les plus propres à assurer le bonheur des hommes réunis en société. Il faut que le corps social exerce sur les actes des individus, une puissance suffisante pour contraindre les intérêts privés à s'effacer devant les intérêts généraux de la société ; mais il est nécessaire aussi que les intérêts individuels conservent leur spontanéité, dans des limites convenables pour offrir à chaque individu une garantie suffisante contre les abus que la société pourrait faire d'une autorité qui ne doit être employée que dans l'intérêt de tous.

Il est des époques où, par des causes fort diverses, l'une ou l'autre de ces deux forces peut acquérir la prédominance dans l'opinion d'un peuple. On pourrait citer plus d'un exemple de l'exagération du principe patriotique dans l'opinion publique d'une nation ; mais en France, depuis plus d'un siècle, c'est incontestablement le principe libéral qui a dominé toutes les questions sociales, dans la partie éclairée de la nation. Il est bien évident que ce fait est une conséquence naturelle des rapports dans lesquels l'opinion publique s'est trouvée avec les institutions et le gouvernement du pays, depuis une époque assez reculée ; car les intérêts sociaux se personnifiant en quelque sorte dans le gouvernement, les sentiments de nationalité et d'esprit public sont gravement modifiés par les dispositions des masses à son égard. En vain on s'efforçait d'être patriote, en vain on croyait l'être, sous des institutions qui avaient cessé d'être en rapport avec les mœurs du pays, ou sous un gouvernement qui blessait les sympathies nationales : sans cesse on était entraîné à disputer à la société un pouvoir et des droits, qu'elle ne peut exercer que par l'organe d'une administration dont on voulait affaiblir le pouvoir. L'esprit libéral doit prédominer dans ces circonstances ; et à la longue, il en résulte des doctrines qui répandent une couleur très-prononcée sur les opinions dominantes. C'est un fait incontestable que cette prédominance dans l'opinion qui a régné chez nous, et qui n'a cessé de s'accroître depuis le commencement du siècle dernier. A Dieu ne plaise que je veuille dire que les sentiments patriotiques se sont éteints en France : il existe dans notre pays une

telle masse d'intérêts homogènes et une telle uniformité dans les sympathies, que l'attachement à la patrie commune restera toujours au fond des cœurs chez ses habitants ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce sentiment a été fréquemment dénaturé, à l'insu même des personnes qui l'éprouvaient, par une disposition manifeste à s'efforcer de relâcher les liens sociaux, plutôt qu'à les resserrer, et à tenir compte des droits des citoyens, beaucoup plus que de leurs devoirs envers la société ; ou en d'autres termes, par des dispositions libérales beaucoup plus que patriotiques.

Il est facile de juger combien cette tendance de l'opinion publique à dû concilier de faveur à des doctrines qui tendent à dégager les individus, dans leurs relations avec ceux des autres peuples, de toute contrainte imposée par l'intérêt général du pays ; dans une telle disposition, comme on a dû céder à l'entraînement de cette idée si belle et si philosophique, qui fait de tous les habitants du globe, des frères, entre lesquels le lien général de l'humanité vient remplacer ces liens étroits de nationalité et d'intérêts sociaux !... Comme on a flétri ce système de protection, ces restrictions, ces prohibitions, entraves perpétuelles aux épanchements de la mercantile fraternité entre les peuples ! La jeunesse a dû surtout les accueillir avec enthousiasme ; et quel est celui de nous qui, avant l'âge de trente ans, n'a pas payé son tribut d'admiration et de prosélytisme aux doctrines d'Adam *Smith* et de *J.-B. Say* ?... Lorsque c'est le sentiment qui juge, comme on trouve les argumentations victorieuses, et comme les objections semblent misérables ! Le libéralisme en économie sociale n'est donc qu'une des manifestations de la tendance qu'avait prise l'opinion publique en France, depuis le commencement du 18^e siècle.

Si l'on considérait seulement ici les intérêts matériels, de tous ceux qui sont en cause dans cette question, il n'en est en réalité que deux classes qui soient fondées à réclamer d'une manière générale la levée des prohibitions, et l'abaissement des tarifs : ce sont d'abord les nations étrangères qui veulent trouver sur notre marché un débouché pour leurs produits, et ensuite nos ports de mer qui servent d'intermédiaire dans ce négoce. Mais il y a dans ceci bien plus retentissant que des intérêts. Il y a des doctrines et presque des opinions de partis. Depuis longtemps les hommes de progrès ou de mouvement, car on ne distingue guère entre ces deux choses, ont contracté une alliance étroite avec l'école moderne d'économie politique ; et cette alliance s'est opérée sous le charme si entraînant du mot *liberté*. Aussi les idées de la politique se reproduisent toujours dans les discussions d'économie sociale ; et pour beaucoup de gens il y a liaison intime entre les unes et les autres. Nous avons eu une grande réforme politique : est-ce qu'il ne faut pas qu'elle soit suivie d'une réforme commerciale ? L'une n'est-elle pas la conséquence de l'autre ? Ne faut-il pas un 89 commercial ?..... C'est pour cela que toutes les feuilles politiques de couleur libérale, défendent encore aujourd'hui avec ardeur les doctrines de liberté illimitée du commerce : pour elles tout cela n'offre que des questions de libéralisme ; et on a peine à s'accoutumer à ne voir là que ce qu'il y a réellement, c'est-à-dire des questions d'intérêt matériel. Mais qu'y a-t-il donc de commun entre les questions de richesse publique, et tout ce qui préoccupe si vivement les esprits en France, depuis 40 ans ? Qu'on nous explique pourquoi les intérêts des producteurs et des consommateurs, pourquoi les intérêts généraux de la masse seraient différents aujourd'hui, de ce qu'ils étaient avant notre réforme politique. Tout cela est entièrement étranger aux diverses formes des gouvernements ; et qu'on soit République, Empire absolu, ou Monarchie constitutionnelle, les intérêts sont entièrement les mêmes, dans tout ce qui se rapporte aux relations commerciales avec les peuples étrangers.

Un 89 commercial ? Mais voyons donc : La révolution de 1789 a suivi de bien près ce traité de 1786 qui avait mis la France à la merci de l'industrie Anglaise, et qui avait assez bien commencé à porter sur toute la surface du pays, la dépopulation et la ruine. La réforme politique était certainement appelée en France par des nécessités d'un autre ordre ; mais il est bien vraisemblable que l'époque en a été hâtée par le malaise général et la crise financière, résultats inévitables de la crise industrielle qu'avait amenée ce désastreux traité. La révolution a été le signal d'un changement complet dans le système commercial ; et à la suite de ce changement, la France, dans l'espace de 40 années de système restrictif, a vu accroître sa population de huit millions d'habitants, et la richesse du pays dans une proportion bien plus forte encore..... Et vous voulez un 89 commercial ? Il vous plaît de donner ce nom à une réforme qui détruirait tout ce qu'a fait chez nous la révolution de 89, et qui nous reporterait aux actes les plus funestes du pouvoir absolu avant notre réforme politique..... Nous avons conquis par notre révolution, le droit d'intervenir dans nos propres affaires ; mais si c'était pour nous laisser entraîner dans une semblable route, par de semblables phrases, en vérité ce n'était pas la peine.

Mais il suffit de jeter les regards autour de soi, pour être convaincu que l'époque où nous vivons est celle d'un retour à des idées moins exclusives sur les questions sociales, et il est évident que cette nouvelle disposition des esprits en France est le résultat nécessaire de la position nouvelle dans laquelle la société se trouve placée à l'égard de son Gouvernement et aussi à l'égard de ses institutions, c'est-à-dire à l'égard du but vers lequel elle était irrésistiblement poussée depuis deux siècles. La partie la plus éclairée de la nation a compris que les vérités utiles au bonheur des peuples ne sont pas toutes écrites dans les doctrines libérales ; et l'on a pu reconnaître par une multitude de faits qui n'ont pas échappé à l'observation des masses, que de graves inconvénients se présentent pour les individus, lorsqu'on a voulu affaiblir au-delà d'un certain point les liens sociaux, qui à tout prendre, n'ont été créés que dans l'intérêt de tous. C'est par l'observation de ces faits que le pays s'est instruit.

Pour ce qui concerne le libéralisme en matière commerciale, c'est certainement par les intérêts matériels, qui sont aussi des faits, et les plus positifs de tous, que s'est opérée cette révolution dans l'opinion publique : la masse des intérêts du pays s'est trouvée froissée, lorsqu'il a été question d'arriver à l'application des doctrines prônées de toutes parts ; et l'on peut dire qu'aujourd'hui la portion industrielle de la nation presque toute entière, c'est-à-dire l'immense majorité de la population, demeure convaincue de la nécessité de ce système de protection, réprouvé et je dirais presque bafoué, par certains hommes, dont la voix a eu tant de retentissement. Les hommes de pratique et d'expérience dans les affaires publiques, sont d'accord sur ce point avec les masses industrielles ; et ce n'est réellement qu'à la surface de la société, que dominant encore les doctrines de liberté illimitée du commerce. Dans les classes qui ne s'occupent de ces questions que d'une manière spéculative, dans les salons de lecture, parmi la jeunesse qui se livre à d'autres études, ces questions sont résolues le plus souvent selon l'esprit que l'opinion libérale avait mis à la mode ; et la portion de la presse, qui trouve le plus grand nombre de ses lecteurs dans les classes de la société qui recherche les distractions, plutôt qu'une instruction solide, est encore presque unanime à propager les mêmes doctrines ; en sorte que les hommes qui sont habitués à accepter des opinions toutes faites, ne comprennent même pas que l'on puisse révoquer en doute, ni les principes qu'ils entendent répéter sans cesse, ni les conséquences qu'on en tire.

Cependant, que l'on remarque bien qu'aussitôt que les discussions sortent du cercle des théories générales et abstraites, pour s'appliquer à une industrie en particulier, l'évidence des faits est telle, que les hommes même les plus exclusifs sur les doctrines générales, sont forcés à des concessions sur la nécessité d'avoir égard à des circonstances spéciales. Il est donc bien certain que lorsqu'on examine sans prévention l'état de l'opinion publique, relativement au système de protection, on reconnaît qu'il y a ici entre l'opinion exprimée et les intérêts, on pourrait dire entre l'opinion apparente et l'opinion réelle du pays, une contradiction très manifeste. Si quelques personnes croient encore que le système de protection est impopulaire, c'est qu'on ne veut pas porter ses regards au-delà d'une classe très peu nombreuse en définitive, mais qui écrit et parle beaucoup, et qui élève la voix, dans les discussions, plus haut que toutes les autres. Mais toutes les fois que l'on proposera quelques mesures qui tendront à porter atteinte au système de protection, on trouvera dans la masse des intérêts du pays, appuyée de l'opinion des hommes les plus éclairés sur ces matières, une force de résistance qui fera comprendre combien on s'est trompé, lorsqu'on a cru que certaines doctrines modernes d'économie politique, avaient encore de profondes racines dans la société.

L'enquête commerciale qui se poursuit en ce moment¹, aura des résultats immenses, relativement à la direction de l'opinion publique sur ces matières : jusqu'ici on ne peut se le dissimuler, un bien petit nombre d'hommes en France s'étaient occupés d'approfondir les questions de cette nature, et beaucoup de personnes dans les classes éclairées de la société, s'étaient contentées d'adopter les opinions toutes faites que quelques écrivains mettaient en circulation. C'est à l'abri de cette insouciance générale, que des doctrines erronées sur les points les plus importants d'économie sociale, se sont propagées dans la société. Aujourd'hui le mouvement qui agite toutes les classes excite l'attention et les méditations de tous les hommes éclairés ; et il en résultera que l'opinion publique ne peut manquer de s'éclairer sur certaines allégations. On dit chaque jour que la réforme commerciale est réclamée de toutes parts ; et on le dit si haut, que beaucoup de personnes l'ont cru, et répètent elles-mêmes qu'il faut bien une réforme puisque tout le monde la demande ; mais pour tous ceux qui veulent examiner ces questions de plus près, il faudra bien qu'ils cherchent quelles sont les classes de la société qui réclament réellement cette réforme ; et une simple revue de ce qui les entoure, dissipe bien des illusions. Ces réclamations si vives, si générales, dit-on, d'où partent-elles ? Est-ce de la classe des cultivateurs ou des hommes dont ils emploient les travaux ? Ils n'y songent certes guères. Est-ce la classe des propriétaires qui les fait entendre ? Pas davantage. Sont-ce les fabricants, les industriels, et les ouvriers employés aux manufactures ? Encore bien moins..... Les commerçants ? Mais écoutez la voix de tous ceux qui couvrent la surface du pays..... Partout si l'on diffère d'opinions sur quelques applications du système de protection, on trouve des hommes qui apprécient fort bien les immenses progrès que la France a faits depuis 40 ans, en industrie et en richesse, sous l'influence de ce système, et aux yeux desquels la réforme serait l'entreprise la plus hasardeuse. Il suffit donc que l'attention publique soit attirée sur ce point, pour que l'on comprenne qu'un très petit nombre d'intérêts dans le pays, réclament un changement de système ; que la principale impulsion à ces réclamations vient du dehors ; et que la seule circonstance qui leur ait donné quelque importance, ce sont les paroles retentissantes d'un très petit nombre de réformateurs systématiques, qui se persuadent que tout le monde crie, lorsqu'ils parlent eux-mêmes bien haut. L'opinion du pays

¹ Cette enquête avait été lancée par le gouvernement français en 1834 sur la question de système des douanes (Godard, 1835, p. 55, LM).

apprendra ainsi à se connaître elle-même ; et l'on verra combien sa situation a été mal comprise jusqu'à ce jour par quelques personnes. Ce qu'on réclame réellement de toutes parts ; ce que veulent les hommes droits de toutes les classes de la société, pour les choses de l'industrie comme pour les institutions politiques, c'est la sécurité, la confiance, qui naît de la stabilité et du repos ; c'est qu'on n'attaque pas chaque jour à coups de doctrines, et de systèmes erronés, tous les intérêts sur lesquels reposent l'ordre social.

§ III. De l'état de l'opinion sur l'importance relative de l'industrie intérieure et du commerce extérieur

Le système de protection ne recevra donc certainement pas de graves atteintes par les mesures législatives qui pourront être adoptées en France. Les intérêts et le bon sens du pays le préserveront de cet avenir, que quelques personnes appellent la réforme commerciale, *l'affranchissement du commerce*, mais qui ne serait autre chose que l'affranchissement de nos rivaux à l'extérieur, la ruine de toutes nos industries, et du commerce intérieur du pays. Les intérêts de l'industrie française pourront être débattus avec plus ou moins d'habileté, dans les négociations avec les gouvernements étrangers ; mais les tentatives que l'on ferait pour apporter des modifications funestes aux mesures de protection qui existent en faveur d'une ou de plusieurs branches d'industrie, viendront certainement échouer contre la masse des intérêts du pays. Il est facile de prévoir toutefois, que l'industrie intérieure ne verra pas aussi promptement se résoudre en sa faveur, d'autres questions qui intéressent éminemment aussi son avenir : beaucoup de personnes, dans les classes élevées de la société, sont encore absorbées aujourd'hui par les préoccupations, j'allais dire, par les préjugés de l'école mercantile, pour ce qui concerne la préférence que l'on croyait convenable d'accorder au commerce étranger sur l'industrie intérieure, dans les mesures que prend le gouvernement pour favoriser l'accroissement de la richesse et de la prospérité du pays. Depuis la fin du règne de Henry IV, c'est vers les ports de mer, les pêcheries, les colonies et les relations lointaines de commerce, que se sont portées toute la sollicitude et toutes les faveurs du gouvernement. Pour l'industrie intérieure, rien ou presque rien ; et le système de protection, introduit comme par violence dans notre législation, forme, dans la réalité, le seul genre d'encouragement qu'ait reçu l'industrie du pays. Un tel état de chose ne peut changer promptement. Pendant longtemps encore, beaucoup de personnes croiront qu'il est nécessaire que les consommateurs de nos produits soient séparés du territoire français, au moins par la Méditerranée ; et l'on proposera de favoriser au loin l'établissement de consommateurs que l'on pourrait créer avec dix fois moins de dépenses, en dix fois moins de temps, et avec cent fois plus de sécurité, dans un de nos départements ; pendant longtemps encore, on retrouvera dans nos budgets les plus monstrueuses aberrations, relativement à l'application des fonds consacrés à favoriser le développement de la richesse du pays. Avec de bons chemins vicinaux et un code rural, on changerait certainement la face du pays en moins de vingt ans ; mais, pendant longtemps encore, il paraîtra beaucoup plus convenable à un grand nombre de personnes de s'occuper de nos stations maritimes dans les Deux-Indes, et de règlements pour nos consulats à l'étranger. Tout cela tient à une préoccupation très manifeste des classes élevées de la société dans notre pays ; et l'origine de cette préoccupation remonte, comme je viens de le faire voir, à une époque déjà fort reculée. On ne peut donc espérer que cette disposition disparaisse subitement. Cependant, il est facile de remarquer depuis quelque temps, dans nos discussions législatives, une tendance très prononcée à mieux apprécier les intérêts de l'industrie intérieure : récemment, cette vérité s'est manifestée d'une manière non équi-

voque, par un fait sans exemple dans nos annales parlementaires : trois propositions de lois ont été faites dans les deux chambres, et dans la même session, sur un des objets qui intéressent le plus essentiellement le développement de la richesse du pays : sur les moyens d'établir un bon système de communications vicinales ; et ces projets ont été accueillis par un assentiment universel, sinon relativement aux moyens qu'il convient d'employer, du moins sur l'importance du but qu'il est question d'atteindre. Chaque jour on peut remarquer que les hommes les plus instruits et les plus éclairés des chambres législatives, tournent leur attention vers les moyens de prospérité de l'industrie intérieure.

Le spectacle que nous offrent aujourd'hui les deux nations avec lesquelles nous entretenons les relations les plus fréquentes, ne peut manquer aussi de hâter l'époque où toutes les convictions se réuniront sur les mêmes doctrines, dans les questions qui se rattachent à la convenance de diriger spécialement l'attention du gouvernement, soit sur le commerce extérieur, soit sur le développement de l'industrie intérieure : l'Angleterre, après nous avoir éblouis par le prestige de son commerce colossal, est arrivée à une position qui doit former la plus instructive de toutes les leçons pour les disciples de l'école mercantile. Avec le commerce, les industries agricole et manufacturière avaient pris dans les îles Britanniques un développement sans exemple ; mais cette nation ne pourra pas même trouver dans son industrie intérieure un dédommagement de la perte de son immense commerce. L'industrie, en effet, s'était organisée dans ce pays, de manière que tout était subordonné au commerce extérieur ; lorsque le monopole s'est brisé entre ses mains, l'Angleterre a tout perdu ; son agriculture elle-même, si florissante encore au temps du blocus continental, a commencé dès 1815 à prendre une marche rétrograde, et l'art agricole s'y trouve aujourd'hui dans un état de décadence qui, aux yeux des hommes les plus éclairés de ce pays, forme le symptôme le plus alarmant de tous ceux qu'il offre en ce moment.

Il n'est pas possible qu'aucun Français éclairé puisse se défendre de rapprocher de la situation actuelle de l'Angleterre, celle d'une autre contrée voisine, la nation allemande : ici pas de colonies, pas de flottes, très peu de commerce extérieur ; les villes maritimes, autrefois les plus florissantes, ne présentent plus que l'ombre de leur ancienne splendeur. Mais partout, comme d'un commun accord, et quelle que soit la forme des gouvernements, on s'est appliqué à stimuler et à féconder tous les germes de la prospérité intérieure. Le Grand Frédéric semble avoir donné cette impulsion, qui a été suivie par tous les souverains de l'Allemagne ; et pendant que la France, préoccupée par des idées de rivalité avec l'Angleterre, achetait par d'énormes sacrifices tel coin de terre insignifiant dans l'Inde, la Germanie repliée sur elle-même avait recueilli l'héritage des doctrines d'administration de notre sage et clairvoyant *Sully*, dont je devrais faire revenir le nom à chaque page de cet écrit, et ne s'occupait qu'à élargir les sources de la prospérité intérieure. Tout s'est opéré en Allemagne sans bruit, sans faste et sans éclat : pas de ces grands canaux de navigation, ou de ces chemins de fer qui excitent l'attention de toutes les nations de la terre ; pas de ces immenses centres de fabrication, comme *Manchester*, *Sheffield* ou *Lyon* ; à peine sait-on au dehors ce qui s'est fait, et pour le connaître il faut parcourir le pays tout entier. Mais partout, des chemins de toutes les classes ont été construits et entretenus avec le plus grand soin ; partout, l'instruction primaire a été mise à la portée des enfants du peuple ; partout, les gouvernements étudient avec une vigilante sollicitude, les besoins de l'industrie intérieure ; et partout ils regardent comme le plus important de leurs soins, celui d'écarter les obstacles qui pourraient entraver ses progrès ; partout on retrouve les traces de ces améliorations qui s'attachent au sol, sur toute sa surface. Partout aussi, depuis le golfe Adriatique jusqu'à la mer Baltique, et depuis

les frontières de la Hongrie jusqu'au Rhin, se font remarquer les progrès les plus rapides de l'art agricole et de toutes les branches d'industrie qui alimentent la consommation du pays ; partout la population s'accroît dans une étonnante proportion ; et partout l'aisance et le bien-être de la population ouvrière pourraient présenter un spectacle fort surprenant, aux hommes qui se sont persuadés qu'il n'y a, pour les classes inférieures, d'autres sources de travail et d'aisance que les débouchés du commerce extérieur.

Tel est le spectacle que nous offre aujourd'hui l'Allemagne : elle nous a déjà dépassé et elle nous dépassera certainement encore beaucoup dans cette carrière de prospérité et de richesse, parce qu'elle a pris une meilleure route que nous. Si des circonstances, qui pourront naître de la diversité de ses gouvernements, ne viennent pas entraver sa marche dans cette carrière, l'Allemagne est certainement destinée à offrir le spectacle d'une des nations les plus riches et les plus prospères du monde ; et on la verra grandir en population et en puissance solide et réelle, à mesure que l'Angleterre accomplira sa destinée inévitable de lente décadence ou de brusque catastrophe. Mais nous, avec notre unité nationale et politique, qu'il nous eût été facile de laisser loin de nous dans cette carrière, toutes les nations de l'Europe !..... Et comment ne pas espérer, que la comparaison que la France entière ne peut manquer de faire entre les deux nations que je viens de désigner, ne produise pas sur l'opinion publique, dans notre pays, une impression qui la dirige dans la véritable voie de la richesse nationale !.....

Dans tout ceci, je n'ai tenu aucun compte de l'espoir que le gouvernement prendra lui-même l'initiative pour donner une nouvelle direction aux moyens d'élargir les sources de la prospérité publique. Je dois déclarer que je suis plein de confiance dans les intentions et les lumières des hommes qui sont placés aujourd'hui à la tête du pouvoir ; et personne n'est plus pénétré que moi de cette conviction, que l'unique but que se propose notre gouvernement, est le bien-être et la prospérité du pays ; mais il m'a paru qu'avec nos institutions, c'était ailleurs qu'il fallait aller chercher des motifs de sécurité ou de doute, sur la marche que suivront désormais les grands pouvoirs de l'Etat ; et c'est dans l'opinion de la partie éclairée de la nation, que j'ai cherché des garanties, parce que quels que soient les hommes qui arriveront au pouvoir, c'est cette opinion qui tracera toujours la ligne qu'ils seront forcés de suivre.

§ IV. Prévisions sur l'avenir de prospérité de notre pays

Maintenant, si nous voulons rechercher dans quel espace de temps la France arrivera vraisemblablement à un point donné de richesse et de puissance, l'avenir industriel de notre pays se montre à nous de la manière la plus claire, par la mesure de l'espace que nous avons parcouru pendant les quarante dernières années [1794-1834]. Si le pays continue à faire, dans la carrière de l'industrie intérieure, des pas égaux à ceux qu'il a faits dans cet espace de temps, dans trois périodes semblables, c'est-à-dire dans cent vingt ans [1954], la population actuelle sera plus que doublée ; la richesse nationale se sera accrue dans une proportion plus considérable encore, puisque l'aisance se sera augmentée dans toutes les classes, comme nous l'avons déjà vue s'accroître pendant la période écoulée ; et l'agriculture, en satisfaisant à tous les besoins de cette population, sera encore fort loin des limites que peut atteindre la production. Le revenu de l'Etat s'accroîtra dans une proportion analogue ; et il pourrait être porté à *deux milliards* dans le budget de 1955, sans imposer au pays une charge aussi pesante

que celle qu'il supporte aujourd'hui². Selon toutes les vraisemblances, ces résultats se réaliseront, sinon à l'époque que je viens d'indiquer, du moins un peu plus tôt, ou un peu plus tard, selon qu'on mettra plus de soin à favoriser chez nous le développement de l'industrie intérieure ; car remarquons bien que le commerce extérieur n'est pour rien dans toute cette perspective, de même qu'il n'a été pour rien dans l'accroissement de notre prospérité depuis un demi-siècle ; et, en vérité, soit qu'il s'accroisse ou qu'il diminue, il n'y a pas là de quoi exercer une influence appréciable sur les destinées de notre pays. Il ne se trouve là que comme obstacle à la marche de la nation vers le but de prospérité qu'elle doit atteindre, parce que lorsque l'on considère la place qu'ont occupée les préoccupations mercantiles dans l'opinion de la France depuis un siècle, il est facile de prévoir que les idées de commerce extérieur formeront encore, pendant quelques temps, une puissante distraction aux efforts que le pays devrait concentrer sur les sources de sa prospérité intérieure.

Bibliographie (LM)

- FONTVIEILLE, Louis (1976) « Evolution et croissance de l'Etat français, 1815-1969 », *Cahiers de l'ISMEA*, série AF, n° 13, p. 1655-2144.
- GODARD-DESMAREST, Pierre-Antoine (1835) *De l'économie politique en matière commerciale, et de l'enquête de 1834*, Paris, Librairie Commerciale et Delaunay, 147 p.
- MATHIEU DE DOMBASLE, C.J.A. (1834) *De l'avenir industriel de la France, un rayon de bon sens sur quelques questions d'économie politique*, Paris, M^{me} Huzard, 3^e éd., 82 pages, p. 63-82.
- SAY, Jean-Baptiste (1828-1830) *Cours complet d'économie politique pratique*, Paris, Rapilly, 6 volumes.
- SMITH, Adam (1776) *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations*, Paris, F. Buisson, traduction Jean-Antoine Roucher, 1796, 5 volumes.
- SULLY, Maximilien de Béthune (1610) *Mémoires des sages et royales œconomies d'estat domestiques de Henry le Grand*, Paris, in M. Petitot (1821) *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Foucault, tome VIII, 502 p.
- TODD, David (2008) *L'identité économique de la France*, Paris, Grasset, 496 p.

Biographie résumée de l'auteur (LM)

Christophe, Joseph, Alexandre Mathieu de Dombasle est né à Nancy le 26 février 1777. Il entre à douze ans au collège bénédictin Saint-Symphorien de Metz. Il entre ensuite dans l'armée comme comptable aux équipages. Il monte à Paris en 1801. Il devient agronome en achetant le domaine de Montplaisir près de Vandœuvre dans la région de Nancy. Il y investit 300 000 francs pour aménager le domaine et y construire une usine qui fabrique du sucre de betterave. Il est ruiné en 1815 et perd 100 000 francs. Il s'intéresse ensuite à la fabrication de charrues dont il invente un nouveau modèle. Il est sauvé de la ruine par des subventions publiques. Il fonde aussi une école d'agriculture pour former de futurs fermiers et une revue, les *Annales*

² En réalité le revenu de l'Etat a été de 96 389 milliards de francs 1955, soit 4,73 milliards de francs 1834. La prévision de Mathieu de Dombasle a donc approché de 42,3 % de la vérité. Mais pouvait-il prévoir trois guerres avec le peuple allemand (1870, 1914, 1940) ? Pouvait-il deviner le traité de commerce avec l'Angleterre en 1860 et le développement considérable de nos colonies au tournant des deux siècles ? Sur ces questions, voir : Todd (2008) et Fontvieille (1976), p. 1944.

de Roville. Il devient membre de la Société d'agriculture en 1834. Il a publié 26 ouvrages et de très nombreux articles de revues. Il a traduit de l'allemand un livre de Thaer sur les divers instruments d'agriculture en 1821, et de l'anglais un ouvrage de John Sinclair sur l'agriculture pratique et raisonnée, en 1825, toujours chez son editrice favorite, madame Huzard, femme du fondateur de l'école vétérinaire d'Alfort. Il est mort à Nancy le 27 décembre 1843. Source : F. Knittel (2007) « Mathieu de Dombasle, agronomie et innovation, 1750-1850 », *Ruralia*, revue de l'association des ruralistes français, n° 20, résumé de thèse, site Open édition.

*

Portrait de Mathieu de Dombasle (source : www.allposters.com)



L'avenir de l'économie politique prévu en 1841

Alban de VILLENEUVE-BARGEMONT

Economiste catholique

En 1841 paraît chez le grand éditeur libéral Guillaumin une histoire de l'économie politique. Elle est sous-titrée *Etudes historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes*. Elle est signée par le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, qui s'était illustré quelques années auparavant par une *Economie politique chrétienne* où il défendait une position religieuse traditionaliste. Dans la conclusion de son histoire, il présente l'avenir de la discipline économie politique. Il peut être intéressant de lire ces prévisions à l'aune du futur que nous connaissons 178 ans plus tard. Mots clés : Economie politique, France, Catholicisme, Avenir.

In 1841, a history of the Political economy was published by the great Liberal publisher Guillaumin. It is subtitled Historical, Philosophical and religious studies on the political economy of the ancient and modern peoples. It was signed by Viscount Alban de Villeneuve-Bargemont, who had illustrated himself a few years earlier by a Christian political economy where he defended a traditionalist religious position. In the conclusion of its history it presents the future of the Political economy discipline. It may be interesting to read these forecasts against the future we know 178 years later. Key words : Political economy, France, Catholicism, future.

*

LE grand problème de ce siècle n'est plus l'augmentation de la production, mais l'équitable répartition des produits du travail ; les différentes écoles économiques qui se sont formées en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne, sont loin de l'avoir résolu. L'école française est plus avancée à cet égard. Mais si elle a parfaitement apprécié le mal, elle n'a pas encore discerné le véritable remède.

Nous croyons trouver le programme de cette école dans le second volume de *l'histoire de l'économie politique* de M. Blanqui aîné, et nous nous empressons de présenter ici quelques passages remarquables de cet ouvrage que nous avons déjà cité plusieurs fois.

« Le moment est venu d'agir, car tout marche d'un pas rapide, et le mouvement qui nous emporte nous laisse à peine le temps de regarder autour de nous. Il ne nous reste plus rien de l'ancien état social sur lequel s'appuyaient les institutions de nos pères. Un demi-siècle a suffi pour renouveler la face de la terre et le théâtre des expériences. Le malaise de la société actuelle dépend surtout de l'incompatibilité qui existe entre les vieux systèmes et les intérêts nouveaux. Les principes économiques qui nous régissent datent de plus de cent ans, et notre constitution industrielle n'a plus rien de commun avec celle de l'époque où ils virent le jour. De quelque côté que nous portions les yeux, ce contraste nous frappe et présage une rénovation. L'examen que nous allons en faire sera la conclusion de cette histoire et en résumera la moralité.

» Le premier coup fut frappé par la révolution française. C'est elle qui abolit, dans une seule nuit, le droit d'aînesse, les substitutions, les majorats, les dîmes et les privilèges de tout genre. A l'ancien système de concentration des propriétés, elle fit succéder la division extrême *dont l'excès remet aujourd'hui en question ses premiers bienfaits*. Elle affranchit le travail en supprimant les corporations et fit renaître le commerce en supprimant les douanes intérieures. Mais depuis nous avons vu croître sur ce terrain *la concurrence illimitée*, la multiplication des exploitations rurales à capital insuffisant, et l'agriculture à la manière

irlandaise. Une seule caste était, avant 1789, soumise à l'impôt¹ ; l'égalité devant la loi y a soumis toutes les autres. La répartition a été plus équitable sans doute, *mais le fardeau s'est singulièrement accru*. La destruction des jurandes accorda la liberté à l'ouvrier, mais elle *supprima la responsabilité des maîtres*. En émancipant les hommes, on leur laissait les fers aux pieds. La liberté allait leur devenir plus funeste que la servitude. *Au lieu de faire la guerre à leurs maîtres, ils se la firent entre eux*.

» Chacun sait les complications imprévues qui sont nées de cet état de choses. Ce fut un beau spectacle sans doute que de voir la lice ouverte à toutes les capacités. *Mais que de mécomptes, que d'espérances trompées !* que d'entreprises malheureuses ! Les uns, *se précipitant vers le mariage comme vers la terre promise, n'engendrèrent que le paupérisme et ne recueillirent que la misère*. Les autres, s'aventurant sans expérience dans les hasards de l'industrie, n'y rencontrèrent que la banqueroute et crurent se sauver par les prohibitions. Etrange aveuglement qui leur faisait invoquer, comme un remède à leurs maux, le fléau même qui avait causé les maux de leurs pères, et qui n'était, après tout, que la résurrection d'un privilège ! Tel fut le point de départ de la première et de la plus funeste contradiction de notre législation industrielle. En rendant la liberté à l'industrie, on ne la rendit point au commerce, et la consommation fut attaquée par les fausses mesures que l'on prenait pour augmenter les éléments de la production. La France s'est engagée chaque jour davantage, de sorte que l'on a substitué à l'ancienne aristocratie de douanes qui profite des monopoles au détriment de la masse des travailleurs. Le résultat de ce système a été de constituer les chefs de l'industrie en état d'hostilité permanente entre eux-mêmes, et de placer les ouvriers dans la nécessité de se faire une perpétuelle concurrence au rabais, c'est-à-dire, d'accroître leurs chances de misère et de privations. La dîme de nos jours se lève dans les ateliers. Nos forges et nos filatures sont devenues des donjons où siègent, revêtus de leurs armures d'or, les hauts et puissants seigneurs de l'industrie moderne².

» Nul ne saurait nier désormais l'importance de l'intervention officielle du gouvernement dans les grandes entreprises d'utilité générale. Si le pouvoir faisait un pas de plus, et s'il prenait l'initiative d'une grande réforme dans celles de nos lois qui ont cessé d'être en harmonie avec la tendance actuelle de la civilisation, l'économie politique aurait remporté une des plus grandes victoires. – En présence de l'hypothèque de plus de onze milliards qui pèse sur la France et qui la paralyse, l'allure plus indépendante de l'industrie et du commerce, encore bien entravés pourtant, doit être un sujet sérieux de méditations pour les économistes et les hommes d'Etat. Il y a tout un âge d'or à espérer pour l'agriculture du perfectionnement de la législation à cet égard.

» De quelque côté qu'on tourne ses regards, il est impossible de n'être pas frappé de tous les progrès qui ont été réalisés depuis que la paix a permis aux populations et aux gouvernements de concentrer leur attention sur les réformes favorables à la prospérité générale. On a compris de toute part *que la puissance matérielle n'était qu'un auxiliaire du gouvernement moral*, et que la production des richesses ne saurait être considérée vraiment comme utile qu'autant qu'il en résulterait une plus grande somme de bien-être et de moralité pour les travailleurs. Ainsi, en Angleterre même, déjà l'on réduit les heures du travail pour

¹ C'est une erreur, le tiers-état n'était pas seul assujéti aux charges publiques. Nous avons fait connaître précédemment dans quelles proportions et sous quelles formes y contribuaient le clergé et la noblesse (V-B).

² Nous avons consacré un chapitre de *l'Economie politique chrétienne*, à signaler l'existence de cette féodalité nouvelle (note de V.-B.).

*l'enfance, et l'on a demandé aux sciences physiques de nouveaux moyens d'assainissement pour les ateliers*³.

» Il y a vingt-cinq ans à peine, l'Europe était bouleversée de fond en comble par une guerre générale, inouïe dans les fastes de l'histoire. Le commerce maritime était anéanti, les manufactures souffrantes, les capitaux dissipés : le crédit semblait perdu pour toujours. Tout à coup la France proclama le principe de la foi aux engagements. Elle emprunta des sommes énormes pour payer ses dettes, et dix ans se sont à peine écoulés qu'elle a retrouvé ses forces, relevé son industrie, et porté son commerce aux extrémités du monde⁴.

» Quelles que soient les différences caractéristiques qui distinguent aujourd'hui les systèmes d'économie politique en Europe, ils viennent tous se fondre peu à peu dans une opinion commune, la nécessité d'une répartition plus équitable des produits du travail. Dans les pays mêmes où la presse et la tribune sont muettes, un instinct prophétique avertit les gouvernements des vrais besoins des peuples, et leur impose l'obligation d'y satisfaire. L'énergie employée jadis aux travaux de la guerre, se porte vers les entreprises industrielles ; la condition de l'ouvrier est honorée, et nous marchons rapidement vers l'accomplissement d'un nouveau pacte, soit entre les travailleurs, soit entre les nations. L'individu aspire à sa part de puissance collective des masses, et nous ne concevons pas d'autre état social que celui qui assure à chacun un sort proportionné à ses talents personnels et à son labeur quotidien. Les gouvernements eux-mêmes sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur front, et de résoudre des difficultés qu'ils pouvaient impunément éluder il y a quelques années. Il s'est établi entre eux une salubre émulation de mesures favorables à l'accroissement du bien-être général. Aucune école économique n'ose soutenir au grand jour le système exclusif, et personne ne croit plus qu'un pays s'enrichisse de la ruine de ses voisins. *Les croyances respectives des vieilles sectes se confondront bientôt dans une religion universelle, dans un catholicisme industriel et pacifique qui résumera les grands travaux du passé, au profit ou à la satisfaction de l'avenir.*

» Telles sont les phases nouvelles sous lesquelles l'économie politique doit étudier le mouvement industriel et social dont l'humanité lui demandera compte. Il faut qu'elle ait toujours les yeux fixés sur cette grande loi de la répartition la plus équitable des profits du travail ; tant qu'il y aura des milliers d'hommes qui seront privés des premières nécessités de la vie, au sein d'une société riche de tant de capitaux et de tant de machines, il restera quelque chose à faire, et la tâche de l'économiste ne sera pas finie. La civilisation est appelée à couvrir d'une protection commune, comme le fait le soleil, le riche et le pauvre, le fort et le faible, l'habitant des villes et celui des campagnes. L'économie politique doit indiquer à la civilisation les mesures à prendre pour étendre chaque jour davantage le bienfait de cette protection. »

Le but des vœux et des espérances de M. Blanqui, on l'aperçoit facilement, est la liberté indéfinie du commerce et de l'industrie, et c'est par elle qu'il veut arriver à l'unité des rapports et des intérêts des peuples, à *ce catholicisme industriel et pacifique* que nous souhaitons comme lui. Mais n'a-t-il pas trop présumé de la morale des intérêts, et ne faut-il pas une autre base à la grande réformation sociale que l'univers semble invoquer ?

³ C'est ce que nous avons demandé, dès 1829, pour les manufactures du nord de la France. Les chambres législatives viennent de réaliser en partie ces vœux, en ce qui concerne le travail des enfants dans les fabriques (note de V.-B.).

⁴ Nous avons fait connaître précédemment ce que la France a dû, sous ce rapport, au gouvernement de la Restauration (V.-B.).

Comprend-on, dans l'état actuel de l'Europe, que les diverses nations puissent s'en rapporter, pour le maintien de la paix, pour leur subsistance, pour leur aisance, leur moralité et leur bonheur, aux magiques effets d'une industrie libre d'entraves, et excitée uniquement par la soif des jouissances matérielles, ou l'aiguillon poignant du besoin et de la misère ? Qu'espérer d'hommes et de peuples guidés exclusivement par la cupidité et le culte du bien-être ? Assurément la pensée de réunir les intérêts sociaux et matériels de la grande famille humaine est noble et généreuse, et nous dirons aussi qu'elle est essentiellement *catholique*. Mais nous osons l'affirmer, les intérêts industriels seuls ne sont pas le lien social qui peut relier dans un même faisceau les membres désunis de l'humanité.

Les barrières dont l'économie politique déplore encore l'existence, la législation et les institutions qui gênent les mouvements du commerce et de l'industrie, les intérêts divers qui séparent les peuples et les tiennent dans un état perpétuel d'hostilité et de convoitise, tous ces obstacles enfin, dus à l'esprit de nationalité et à des erreurs d'économie politique, ne disparaîtront pas impunément à la seule voix de la science. Le *catholicisme industriel* qu'elle invoque et qu'elle attend, nous le croyons seulement réalisable par le catholicisme religieux, c'est-à-dire, par le retour et l'influence de ses principes civilisateurs dans les conseils des rois et des peuples, et dans les mœurs, les habitudes, et surtout dans l'éducation des classes ouvrières.

En vain objecte-t-on que le catholicisme, lorsqu'il dominait sans partage dans une partie de l'Europe, n'est pas parvenu à réunir les intérêts des peuples. On n'ignore pas de quels obstacles le développement libre du principe catholique fut entouré, dès son berceau, et comme il fut arrêté et interrompu dans sa marche progressivement civilisatrice. Si l'on peut juger des bienfaits qu'il eût accomplis pendant les trois siècles écoulés depuis la réforme par ceux qu'il avait rendus auparavant à la civilisation et à l'humanité, il est permis de dire que, sans ces obstacles, les vœux de la philosophie économiste seraient bien près, aujourd'hui, d'être exaucés. L'esprit d'association industrielle, inspiré par le catholicisme, se fût nécessairement développé de manière à unir les intérêts des familles, des peuples, des nations et des gouvernements, par la double influence d'une foi commune et des lumières de la raison. L'univers jouirait donc en sécurité des biens qu'il ne possède point encore, et il n'aurait pas acquis, au prix de malheurs déplorables, ceux dont la conservation ne lui est rien moins que garantie.

Mais le temps est venu de reprendre ce grand ouvrage en unissant, comme nous l'avons demandé, la science à la foi, et c'est sur ce terrain que nous appelons désormais l'économie politique.

Démontrer, par un ensemble d'analyses morales, dont nous avons indiqué les traits principaux : comment les lois qui président à la production, à la consommation et à la répartition de la richesse, sont étroitement unies au principe chrétien et catholique : que le travail inspiré à l'ouvrier par les préceptes religieux, est plus libre, plus noble, plus fécond, que le travail excité par l'ardeur des jouissances sensuelles ou par la misère : que la juste rémunération du travail s'établit et s'obtient plus exactement et plus facilement par le sentiment de la charité et de la justice, que par l'intérêt industriel : que les vertus religieuses des classes ouvrières les conduiront plus sûrement à l'aisance que l'aisance ne saurait les conduire à un perfectionnement moral : que la confraternité religieuse des peuples explique et fortifie l'unité de leurs intérêts et la réciprocité de leurs besoins : que le crédit n'est, au fond, qu'une application d'assistance mutuelle et de bonne foi, comme l'esprit d'association appliqué à l'industrie n'est également que la conséquence d'une loi morale et religieuse : que

l'agriculture et l'industrie agricole, plus que toutes les autres industries, contribuent au bonheur et à la moralité des peuples et des individus : que le principe du travail, de la liberté, de la propriété, de la famille (ces premiers et plus énergiques éléments de l'industrie) ont été consacrés par la religion avant d'avoir été aperçus par l'économie politique : enfin, qu'il n'est pas une des grandes vérités, dans l'ordre social et économique, qui ne repose sur une vérité religieuse : telle est, selon nous, la tâche réservée désormais aux économistes chrétiens. Si elle est jamais complètement accomplie, si la science des richesses explique et constate à la fois par la religion, par les faits et par l'analyse, les lois du perfectionnement et du progrès ; les merveilles de l'industrie ; la puissance de l'association et du crédit ; les résultats économiques d'une juste rémunération du travail et d'une équitable répartition de ses profits ; les avantages désirables d'un luxe modéré, fruit d'une aisance progressive et générale ; si elle fortifie d'un principe religieux une maxime économique ; si, à côté d'un principe de progrès matériel, elle place le principe moral qui doit préserver de l'excès ou de l'erreur ; en un mot, si elle répond aux besoins de la double nature de l'homme et des sociétés, ou nous sommes dans une profonde erreur, ou cette rénovation de l'économie politique serait une belle et heureuse conquête pour l'humanité.

Références (LM)

- BLANQUI, Adolphe-Jérôme (1837) *Histoire de l'économie politique en Europe depuis les anciens jusqu'à nos jours*, Paris, Guillaumin, 2 vol.
- TIANO, André (1993) *Alban de Villeneuve-Bargemont (1784-1850), le précurseur de l'état social ou un grand notable bien ordinaire*, Nîmes, C. Lacour éditeur, 360 p.
- VILLENEUVE BARGEMONT, Vicomte Alban de (1841) *Histoire de l'économie politique, ou études historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes*, Paris, Guillaumin, tome second, p. 423-432.

Biographie résumée de l'auteur (LM)

Le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, qui est né le 8 août 1784 à Saint-Auban et qui mourra le 8 juin 1850 à Paris, reste un économiste et homme politique français de toute première importance pour l'histoire de la discipline. Issu d'une vieille famille noble catholique, il dénonça avec son ami Armand de Melun l'exploitation manufacturière alors intense et fera voter les premières lois sociales dans notre pays. Après des études de droit, il devint auditeur au Conseil d'État en 1810, sous-préfet des Bouches-de-l'Escau l'année suivante, préfet des Bouches-de-l'Ebre (1812), et de Sambre-et-Meuse (1814). Il abandonna ce dernier poste au moment de l'invasion étrangère et revint en France au retour des Bourbons. Nommé par le roi Louis XVIII préfet du Tarn-et-Garonne (1814), il perdit cet emploi aux Cent-Jours, et revint dans l'administration comme préfet de la Charente (1817), puis de la Creuse, de la Meurthe (1820), de la Loire-Inférieure (1824), et enfin du Nord (1828). Il fut élu, le 3 juillet 1830, député du grand collège du Var mais ne se représenta pas en 1831. L'année suivante, il accepta le poste de commissaire royal dans le Var, puis revint à Paris où il s'adonna alors à l'étude de l'économie politique. Il publia : *Économie politique chrétienne* (1834, 2 volumes) ; *Histoire de l'Économie politique* (d'abord parue dans *L'Université catholique* de 1835-36-37) ; *Notice sur l'état actuel de l'économie politique en Espagne et sur les travaux de Ramón de la Sagra* (1844) ; il a aussi collaboré au *Journal des Économistes* et au *Plutarque français*. Il était membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques depuis 1845. Ses papiers personnels et ceux de sa famille sont conservés aux Archives nationales sous la cote 241AP. Source : André Tiano (1993). Lucette Le Van Lemesle (2004) dans *Le juste ou le riche, n'en parle pas !*

Portrait de Villeneuve-Bargemont en couverture du livre d'André Tiano.



La première moto dans le désert du Sahara en 1909

Léon Lehuraux¹

Ecrivain explorateur

Au commencement du vingtième siècle les militaires français explorent les régions au sud de l'Algérie et le Sahara. Parmi eux, le commandant Louis Auguste Théodore Pein a une idée folle : faire parcourir 400 kilomètres à une motocyclette, ce véhicule de conception récente qui permet un franchissement plus facile des obstacles du terrain. Cet essai va lui prendre deux années : une de préparation et une de réalisation. Son aventure a été racontée 27 ans plus tard par l'écrivain Léon Lehuraux, dont nous reproduisons ci-dessous les passages correspondant à cette épopée. Un tel exploit se situe 70 ans avant les premiers raids en course à travers le désert avec l'Abidjan-Nice de 1976 et les premiers Paris-Dakar. Ce texte oublié devrait être connu de tous les adeptes de l'enduro et du tout-terrain. Mots-clés : Motocyclette, Raid, Tout-terrain, Désert, Armée, Sahara, Histoire.

At the beginning of the twentieth century the French soldiers explored the regions in the south of Algeria and the Sahara. Among them, Major Louis Auguste Theodore Pein has a crazy idea: to travel 400 kilometers to a motorcycle, this vehicle of recent design that allows an easier crossing of the ground's obstacles. This essay will take him two years: one of preparation and one of realization. His adventure was narrated 27 years later by the writer Léon Lehuraux, which we reproduce below the passages corresponding to this adventure. Such a feat is 70 years before the first raids in the desert race with the Abidjan-Nice of 1976 and the first Paris-Dakar. This forgotten text should be known to all the followers of enduro and all-terrain. Keywords: Motorcycle, Raid, All terrain, Desert, Army, Sahara, History.

*

AU début de l'année 1908, le jeune chef de bataillon mettait au point un programme d'exploration d'une partie du Sahara à l'aide de deux motocyclettes. (...) L'itinéraire partait de Colomb Béchar, se prolongeait jusqu'à In-Salah par la vallée de la Saoura et les oasis du Touat, et reprenait la direction d'Alger par El Goléa. (...) Pour l'exécution de son exploration le commandant Pein disposait de deux motocyclettes offertes par la maison Rochet sur la demande de M. Camille Sabatier. C'étaient des machines de petit modèle, très légères, mais d'une solidité suffisante pour une pareille entreprise. La consommation en essence évaluée pour chacune d'elles à un litre pour quarante à cinquante kilomètres était assez limitée pour rendre relativement facile la constitution de dépôts de carburant en divers points du parcours. (...)

Dès son arrivée à Alger, en juin 1908, Pein mit le général Bailloud au courant de son projet de traverser le Sahara en motocyclette. Le général était un esprit fin et ouvert accessible à toutes les initiatives, ami du progrès. Il ne pouvait rester indifférent aux audacieuses conceptions de son collaborateur qui répondaient au surplus à ses propres préoccupations. Le général Bailloud ne devait-il pas, quelques années plus tard, inaugurer la première sortie officielle de la fameuse « sauterelle », cette voiture propulsée à la fois par un moteur et une hélice d'avion qui, à son arrivée à Touggourt, en 1913, révolutionna en quelque sorte la paisible population indigène de cette cité saharienne ?

¹ Extraits de son livre (1935) *Le conquérant des oasis : colonel Théodore Pein*, préface du général Nieger, Paris, Librairie Plon, in-16, chapitre XII : « En motocyclette dans le désert », p. 225-244.

En apprenant la nouvelle affectation du commandant Pein, M. Sabatier s'était empressé de lui exprimer sa joie en ces termes : « Mon cher ami, A l'heure où vous lirez cette lettre vos motos auront déjà été essayées par vous, et il ne dépendra plus que des événements de vous donner votre liberté d'agir. Attendons donc patiemment. – J'ai appris avec joie que le général Bailloud vous avait appelé auprès de lui. Évidemment la question de la pénétration saharienne a dû être un des motifs qui l'on fait vous choisir ; aussi bien ne pouvait-il avoir la main plus heureuse. Ce qui serait encore plus souhaitable c'est qu'il vous gardât la succession de Laperrine et que celle-ci s'ouvrit à bref délai. La saison chaude va s'ouvrir, Laperrine ne peut rester indéfiniment là-bas. S'il pouvait bien demander son changement ! – Je compte d'ici huit à douze jours partir pour Paris. Je vous en rapporterai certainement des nouvelles. En attendant, je travaille ferme et je vous réponds que je connais ligne à ligne ce qui a été écrit sur la région du Sahara central qui nous occupe. Je publierai d'ailleurs un jour ou l'autre une minutieuse étude sur le sujet². Très réellement, la seule difficulté qu'aurait une traversée en automobile, serait le passage de quelques oueds bien encaissés. – Vous pouvez, si vous en avez l'occasion, affirmer au général Bailloud qu'un service hebdomadaire par automobile marchant toujours par deux ou par trois, à travers le Sahara de Colomb au Niger avec embranchement sur Zinder à Timiaouine, serait absolument pratique et se paierait certainement. La dépense (en supposant la route aménagée et une douzaine de caravansérails supposés, de Zinder et du Niger à Colomb, construits par le gouvernement) serait, service de chariots de ravitaillement compris, de 450 000 francs par an au plus. On couvrirait certainement cette somme avec les touristes français, anglais et américains, les fonctionnaires et officiers anglais de la Nigéria septentrionale et nos officiers et fonctionnaires du Niger. La traversée de Bourroum à Colomb se ferait en six jours à raison de 320 kilomètres par jour en moyenne. »

Sur les conseils du général Bailloud qui avait, en matière de pénétration saharienne, des idées peut-être plus ambitieuses encore que celles de son subordonné. Pein avait définitivement renoncé à partir de Colomb Béchar, voulant éviter, au surplus, des difficultés matérielles trop grandes dès le début de son expédition. Son nouveau projet était plus audacieux puisqu'il ne s'agissait maintenant de rien moins que traverser complètement le désert avec les deux motocyclettes dont il était pourvu puis, après avoir atteint le Niger, de rentrer en Algérie par Tombouctou et Dakar en empruntant tour à tour la voie fluviale et la voie maritime.

Le général Bailloud favoriserait ce projet téméraire dont il avait été l'initiateur et il avait même manifesté son intention, si le succès couronnait l'épreuve, d'organiser ultérieurement un voyage saharien en automobile auquel il prendrait personnellement part.

Un aussi précieux appui ne pouvait qu'encourager Pein dans son dessein. Toutefois, avant de se lancer dans le grand Sahara, vers les régions nigériennes encore bien peu accessibles, le commandant, dont l'audace n'excluait jamais la prudence, comptait se livrer à des premiers essais en prenant In-Salah pour objectif. Il fit alors acheminer sur cette oasis les stocks d'essence précédemment constitués entre Colomb Béchar et le Touat, puis il se mit en relations avec les officiers sahariens pour recueillir certains renseignements géographiques qui lui manquaient.

Le colonel Laperrine était en tournée dans le Hoggar. « Mon cher ami, répondit-il du puits de Meniet le 6 août 1908, j'ai reçu votre aimable lettre le 2 août au moment où je quittais le

² Camille Sabatier (1908) *Bulletin de commerce et de tissage de Lyon*, p. 99.

Hoggar pour rentrer à In-Salah. – Je profite aujourd’hui de deux estafettes, que j’envoie en avant pour annoncer mon arrivée à In-Salah le 14 août, pour vous répondre. On va soigner votre essence et j’espère bien qu’elle sera encore bonne pour votre prochain voyage, *In cha Allah*. – Ce qui m’ennuie dans votre histoire de motocyclette, c’est les pannes car, au fond, vous ne devez pouvoir rien emporter comme provision. – Une auto emportant des vivres et de l’eau peut toujours attendre des secours d’un groupe de méharistes la suivant à 80 kilomètres par jour et si ces groupes sont échelonnés elle peut donner toute la vitesse voulue dans les bons terrains. Par exemple avec des escortes de secours tous les 250 kilomètres, il faut que les touristes aient avec eux de quoi attendre quatre jours au maximum. – Si tout va bien ils continuent et les groupes de secours emboîtent le pas à 50 kilomètres par jour dès qu’ils sont dépassés. Je mets 50 seulement car il faut des chameaux de bât, lesquels chargés avec eau, vivres et essence en cas d’accident. »

Le capitaine Niéger, commandant de la compagnie saharienne du Tidikelt et chef de l’annexe d’In-Salah, envoya le 4 août des renseignements plus détaillés sur la nature du terrain pendant la traversée du plateau du Tadmaït.

« Votre projet, dit-il, ne me semble pas irréalisable, mais difficile d’exécution avec une moto. J’aurais plus confiance dans l’auto. Bref, peu importe, je sais que les difficultés ne vous ont jamais effrayé et, au besoin, on pourrait, en étant prévenu, couper les distances à parcourir par des relais. Je commence donc. – A mon avis, ce serait une erreur que de prendre la route de Ferkla. Vous vous fatiguerez, vous et votre moto, bien inutilement à descendre et monter les escarpements de nombreux oueds qui coupent la route. – Je ne m’occupe pas du tronçon de Miribel-El-Goléa puisque vous vous en chargez. – De Miribel vous pouvez aller jusqu’à Aïn-el-Hadjadj d’un seul temps de moto sur une hammada³ superbe. – De Miribel, suivre l’oued de Sikhoum jusqu’à sa tête et, de là, piquer droit sur la tête de l’oued Mya. Le terrain est, sur tout le parcours, aussi plat que ma main. De la tête de l’oued Mya vous piquez sur Aïn-el-Hadjadj évitant ainsi la descente difficile de l’oued Aflissès. – A Aïn-el-Hadjadj descente un peu pénible. De ce point terrain plat jusqu’à Miliano ; vous allez passer à l’ouest de Sahela-Tahtania, contourner l’erg d’In-Salah par sa pointe ouest ; faites tout le tour de l’oasis en passant à l’ouest de Barka et au sud de Deramcha et arrivez sans erg à passer par le sud-est au camp Bugeaud. Il est impossible, à mon avis, quelle que soit la direction que vous prendrez, d’aborder In-Salah autrement, car l’erg⁴, ou tout au moins le terrain sablonneux, l’enserme de tous les côtés sauf par le sud et le sud-est. – Passons à l’exécution. Si j’étais un artiste en motocyclette, je vous dirais : j’irai vous chercher à Miribel et, remplaçant votre mécanicien, je vous servirai de guide ; mais je ne connais pas cet instrument. Le moyen est donc de vous tracer la piste en faisant traîner une forte « khechba »⁵ de Miribel à In-Salah par des chameaux. – Rien n’est plus facile à condition que nous soyons prévenus à l’avance et que vous m’autorisiez à disposer de quelques fonds car, vous m’excuserez de vous le rappeler, nous n’avons pas de prestations ici et tout se paie hélas ! très cher ! Cependant j’ai déjà étudié la question avec votre ami Douro et ce petit travail ne pourrait monter à un prix exorbitant. Du reste cette piste une fois tracée pourrait servir ultérieurement à l’auto, que dis-je ? aux autos. – Pour que tout cela soit fait et bien fait, je désirerais être prévenu deux mois à l’avance. Nous avons ici des bidons d’essence et si cela était nécessaire on pourrait vous en envoyer un soit à Aïn-el-Hadjadj, soit à Miliana. – Pour la suite je n’ai pu encore l’étudier sérieusement,

³ Plateau rocailleux que l’on trouve dans les régions désertiques (LM).

⁴ Champ de dunes fixes dont seulement le sable en surface est déplacé par le vent (note de LM).

⁵ Khechba, poutre de palmier (note de l’auteur).

mais il n’y a aucun doute sur l’existence d’une route facile ou tout au moins possible laissant les ksour au sud. – Je quitte demain In-Salah pour aller faire une tournée dans mon annexe et vous enverrai les tuyaux à mon retour. – Je vois déjà très bien cette route passant un peu au sud de Milok, au nord d’In-Ghar, au pied du kreb qu’elle longerait jusqu’à El-Aoulef, car il vous faut toucher à El-Aoulef. De El-Aoulef le reg plat jusqu’à Adrar, environ 180 kilomètres. Je connais la route, je l’ai faite ; c’est de la hammada un peu caillouteuse, mais de bons pneus doivent résister. Une auto passerait comme elle voudrait. – En tous les cas, je vous le répète, mon commandant, le projet me séduit et je serai heureux de vous aider à le réaliser. »

Tout était prêt pour la sensationnelle expérience et Pein se disposait à partir lorsque des bruits alarmants, arrivés du Sud-Oranais, en firent encore surseoir l’exécution. (...)

Au printemps de l’année 1909 le commandant Pein put enfin envisager l’exécution de son projet. Il ne paraissait pas absolument confiant. « Je crains, écrivait-il le 13 janvier à M. [Georges] Claretie, que mes machines soient trop faibles. Il est bien certain qu’avec un outillage plus perfectionné que celui que j’ai pu me procurer, j’étais sûr du succès. Cela ne me décourage pas et je pars quand même. Il est déjà question d’atteindre Tombouctou en automobile, mais ce sont les Anglais qui ont pris cette initiative. Vous voyez que les idées vont vite et qu’il faut bien se hâter pour ne pas être devancé. Quoi qu’il en soit tout cela vaut mieux que les luttes stériles où bien des gens d’action épuisent leurs efforts. »

Dans le courant du mois d’avril Pein quittait Alger se dirigeant vers Ouargla. Il était accompagné de son ordonnance, jeune mécanicien ardent, énergique, entièrement dévoué à son chef.

Ouargla fut atteint sans difficultés sérieuses. Les motocyclettes témoignaient d’une robustesse suffisante et les deux audacieux explorateurs pouvaient avoir désormais toute confiance en leurs vaillantes machines.

A Paris les milieux informés suivaient avec émotion et non sans angoisse la marche des voyageurs. Le commandant Pein eût désiré que rien ne fût divulgué de ses intentions, mais il était bien difficile de tenir caché une tentative de cette importance et c’est ainsi qu’un jour parut dans la presse une information commentant, favorablement d’ailleurs, le voyage. Pein qui avait horreur de toute publicité en avait conçu une certaine irritation ; il n’en restait pas moins que l’opinion se trouvait ainsi alertée.

Au-delà d’Ouargla, en direction d’El-Goléa, les premiers obstacles se présentèrent. La région séparant ces deux oasis est difficile et le commandant Pein ne l’ignorait pas. Il savait que des passages sablonneux s’opposeraient au roulage, mais il comptait découvrir des couloirs plus ou moins larges permettant de franchir les chaînes de dunes sans trop de peine en poussant, s’il le fallait, les machines à la main. Leur légèreté⁶ autorisait cet espoir et la confiance de l’officier en l’issue heureuse de son raid restait entière. Après El-Goléa ce ne serait plus qu’un jeu pour atteindre In-Salah par le plateau du Tademaït. Cette confiance n’excluait toutefois pas la prudence. En bon Saharien qu’il était, Pein, avant de quitter Ouargla, prenait la précaution de se faire suivre de quelques fidèles Châamba⁷ porteurs de vivres et d’une réserve d’eau avec mission de gagner El-Goléa sans arrêt en prenant les traces des motocyclettes.

⁶ 90 kilogrammes seulement pour une 540 cm³. Aujourd'hui une telle moto ferait au moins 120 kilos (LM).

⁷ Confédération de clans d’environ 20 000 personnes (note de LM).

Le voyage si méticuleusement préparé et commencé dans des conditions si encourageantes faillit se terminer tragiquement. Une centaine de kilomètres au nord d'El-Goléa, là où les sables amoncelés contre les « gours » forment de véritables collines mouvantes, les explorateurs furent contraints de s'arrêter. Les motocyclettes enfonçaient dans le sol meuble et le roulage était devenu impossible. S'attelant tous deux à une machine, Pein et son compagnon tentèrent de passer quand même par-delà l'obstacle qui les séparait du but près d'être atteint. Leurs efforts demeurèrent vains ; après avoir épuisé leurs forces et consommé leur provision d'essence en des tentatives toujours infructueuses, ils durent s'avouer vaincus et attendre patiemment l'arrivée du détachement envoyé sur leurs traces.

Le désert tant de fois dompté par le héros de la prise d'In-Salah tenait enfin sa vengeance. La chaleur, au milieu des dunes, était intolérable ; aucun arbre, aucun rocher pour se dérober, ne fût-ce que quelques instants, aux meurtrières morsures d'un soleil dévorant. La faim, la soif, bientôt se firent impérieusement sentir. La faible provision d'eau emportée avait été avidement absorbée par les radiateurs qui s'étaient révélés exigeants. Durant une journée entière, une nuit, puis encore une journée les naufragés du désert attendirent, anxieux, les secours prévus et lorsqu'enfin ils aperçurent les méharistes sur le bord de l'horizon ils se trouvaient à bout de forces et près de succomber à l'horrible mort du Saharien égaré dans l'immensité.

Dans une lettre à M. Claretie, Pein a fait de ce voyage sensationnel ce simple résumé laconique où l'on reconnaît son extrême modestie : « Vous me demandez si j'ai pu atteindre In-Salah en motocyclette — Hélas ! non, j'ai dû m'arrêter à El-Goléa. Mais ce n'est pas un échec au sens propre du mot. Je ne cherchais pas à établir un record, mais à tenter un essai. Or j'étais très limité par le temps et assez mal monté comme machines. Celles dont je disposais étaient trop légères et de moteurs faibles ; elles pouvaient donner une grande vitesse, mais se comportaient mal lorsqu'il fallait aller lentement. Or dans un terrain inégal, non préparé et peu connu, la vitesse était dangereuse ; il eut fallu pouvoir régler son allure. — Il fallait surtout préparer son voyage de longue date, afin d'éviter certains passages difficiles, et je n'ai pu le faire. Je suis arrivé néanmoins à El-Goléa en venant d'Ouargla, mais j'avais perdu beaucoup de temps sur mon horaire prévu et comme il me fallait être à Alger à date fixe je n'ai pu continuer plus loin. — J'ai rapporté de mon voyage la conviction que l'automobile pourrait rendre là-bas de grands services, dans ces régions désertiques où la grosse difficulté à vaincre est la distance, et où quelques détours permettraient d'éviter des passages infranchissables. J'ai continué mon étude à ce sujet et je connais quelques automobiles qui veulent tenter l'essai. — Mais est-ce la peine maintenant de s'engager dans cette voie, à la veille du jour où l'aviation va procurer un moyen de traverser le désert sans pistes ni routes ? »

L'avenir devait donner entièrement raison au commandant Pein et sa satisfaction serait grande s'il pouvait constater aujourd'hui la réalisation magnifique de ses idées. Le Sahara est sillonné de pistes ; les automobiles le parcourent dans toutes les directions et assurent des services réguliers entre l'Algérie et le Soudan ; les avions le survolent. L'exemple de Pein n'a pas été inutile. Il a fait naître d'autres volontés, des énergies nouvelles qui poursuivent son œuvre avec la même foi patriotique. — Le 24 juin 1909, peu de temps après son retour à Alger, Pein était promu au grade de lieutenant-colonel et affecté au 46^e régiment d'infanterie à Paris. Pendant quelques années sa carrière africaine allait être interrompue.

[Après être revenu au Maroc en compagnie du général Lyautey entre 1912 et 1914, le colonel Louis Auguste Théodore Pein participa à la Grande guerre. Il mourut au combat le 10 mai 1915 dans l'attaque de la cote 140 en Artois, au sein de la division marocaine. Il avait

presque 48 ans, étant né le 30 juin 1867 à l'Ile sur Têt (Pyrénées Orientales). Son père le colonel Pein (avec les mêmes prénoms !) avait participé à la conquête de l'Algérie, étant né en 1810 ; il meurt en 1891. LM]⁸

Bibliographie

BOURDACHE, Jean (1989) *La motocyclette en France, 1894-1914*, Paris, Edifree, p. 100, 324, 441.

CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER (1988) *L'automobile à la conquête de l'Afrique, 1898-1932*, Paris, Archives Nationales, 100 pages, p. 34.

DELHEURE, Jean (1988) *Vivre et mourir à Ouargla*, Paris, L'Harmattan, 436 p.

FRÉMEAUX, Jacques (2010) *Le Sahara et la France*, Saint-Cloud, SOTECA, p. 174.

GAVACHE, Luc (2013) *Sahara, désert des déserts*, Paris, Vilo, in-4°, 224 p.

GRÉVOZ, Daniel (1994) *Les méharistes français à la conquête du Sahara, 1900-1930*, Paris, L'Harmattan, p. 175.

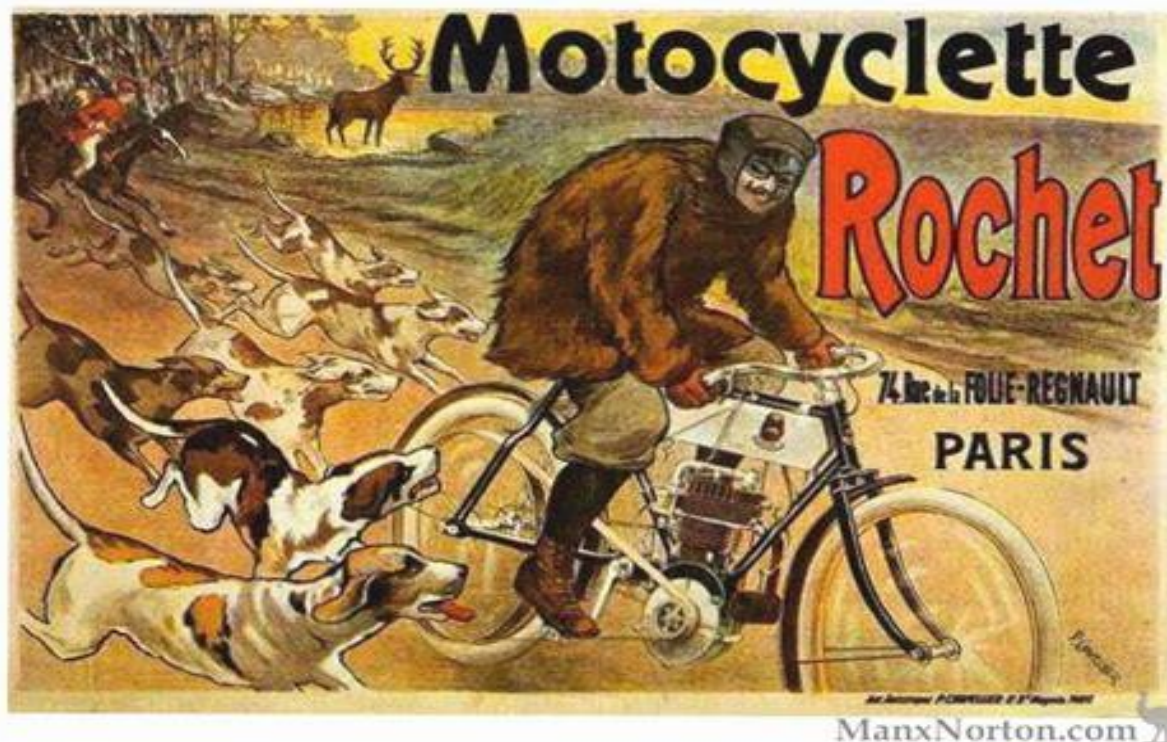
HUMBERT, Jean-Charles (1989) *Sahara, les traces de l'homme*, Paris, R. Chabaud, p. 39.

LARGEAU, V. (1879) *Le pays de Rirha : Ouargla, voyage à Rhadamès*, Paris, Hachette, 413 p.

LEHURAUX, Léon (1935) *Le conquérant des oasis : colonel Théodore Pein*, Paris, Librairie Plon,

PEIN, Théodore père et Henri BISSUEL (1893) *Lettres familières sur l'Algérie, un petit royaume arabe*, 2^e édition (la première est de 1871), Alger, Librairie A. Jourdan, 519 p.

Film « Première traversée du Sahara à moto » (1927), filmarchivesonline, 5 minutes 11 s.



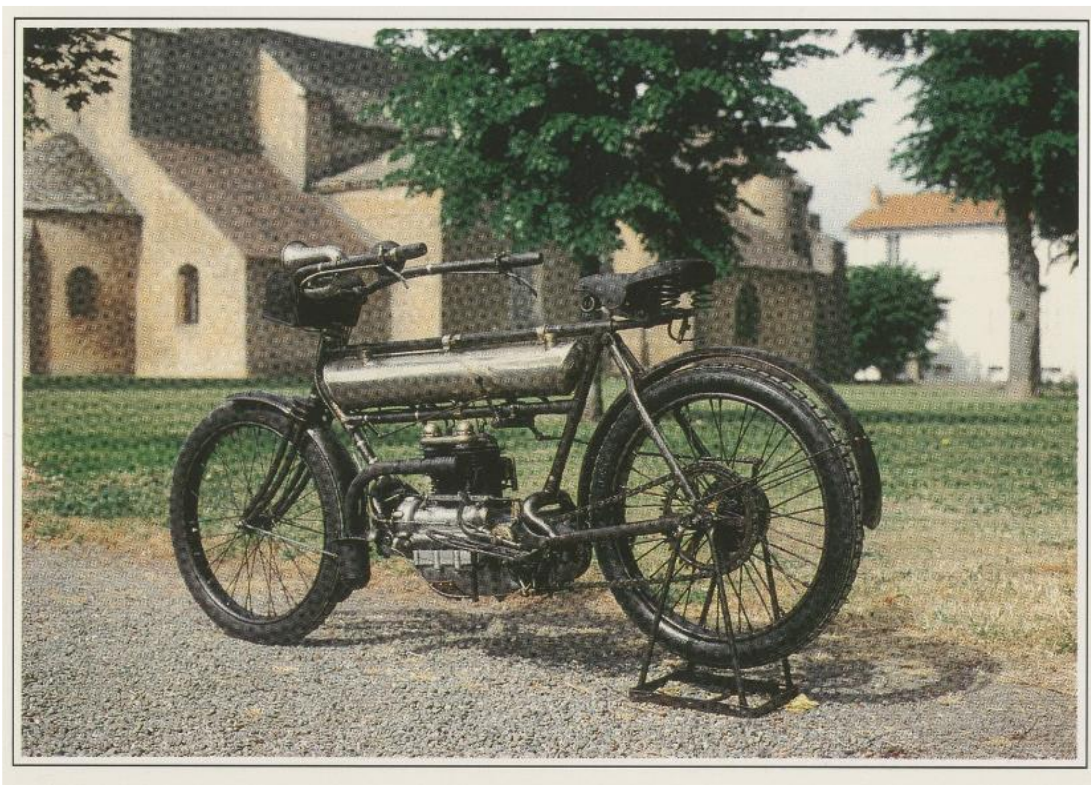
⁸ La première traversée complète du Sahara aura lieu en 1927 seulement (voir le film in bibliographie, LM).

Carte du trajet de Théodore PEIN qui fait environ 408 kilomètres aller (petit trait en noir).



NB : la route nationale 1 n'existait pas à l'époque du Capitaine Pein.

La moto utilisée : une Rochet 1906-1907 modèle MG 5 ½ HP (*horse power*)



La modèle 540 MG de 1906-1907 (site moto-collection.org ; photo F.-M. Dumas).

Caractéristiques techniques :

Cylindrée : 540 centimètres cubes (70 x 70 mm) en bicylindre vertical en U à 4 temps.

Puissance : 5,5 chevaux. Transmission : par chaîne. Poids : 90 kilogrammes.

Vitesse maximale : 80 km/heure. Freinage sur le moyeu arrière (frein à tambours).

Période de vente : 1906-1910. Augmentation de cylindrée en 1908 à 654 cm³.

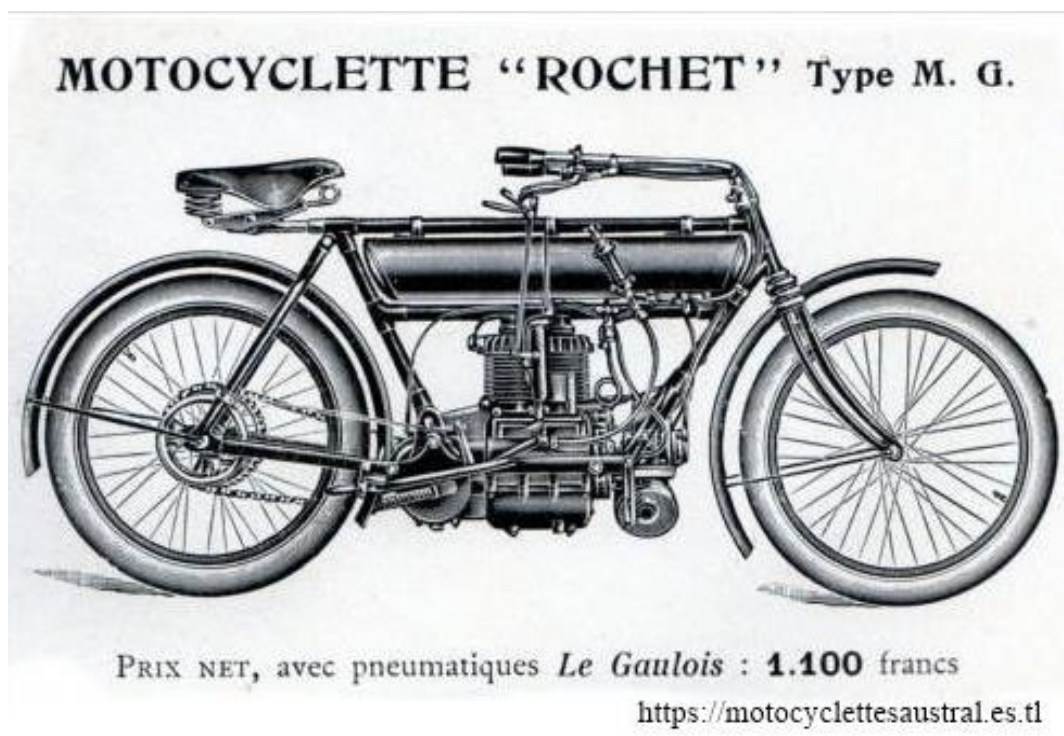
Entreprise : Compagnie générale des cycles, anciens Établissements de MM. Rochet et Petit, fondée en 1899 avec un capital de 3 millions de francs. Fabrique au départ un tricycle à moteur De Dion-Bouton. Se lance sur le secteur des motocyclettes en 1902 avec deux innovations : la boîte de vitesses à 2 rapports et l'embrayage séparé. La nouvelle MG sort en 1906 de la nouvelle usine d'Albert dans la Somme.

Fondateur : l'ingénieur Louis-Joseph Rochet (1856-1930 ?) avait créé avant 1885 une firme de cycles à Paris. Il se diversifie ensuite dans les machines à coudre, les machines à fabriquer des cigarettes et les tondeuses à air comprimé ! Ses magasins de vente étaient situés au 29 de la rue du 4 septembre dans les locaux d'Hippolyte Petit qui possédait aussi un manège où l'on pouvait à la fois apprendre à faire du vélo et courir. Source : motocyclettesaustral.es.tl

Aperçu du moteur de la moto MG 540 Rochet



Extrait du catalogue des établissements Rochet en 1907



La moto vue de trois quarts avant (collection personnelle)



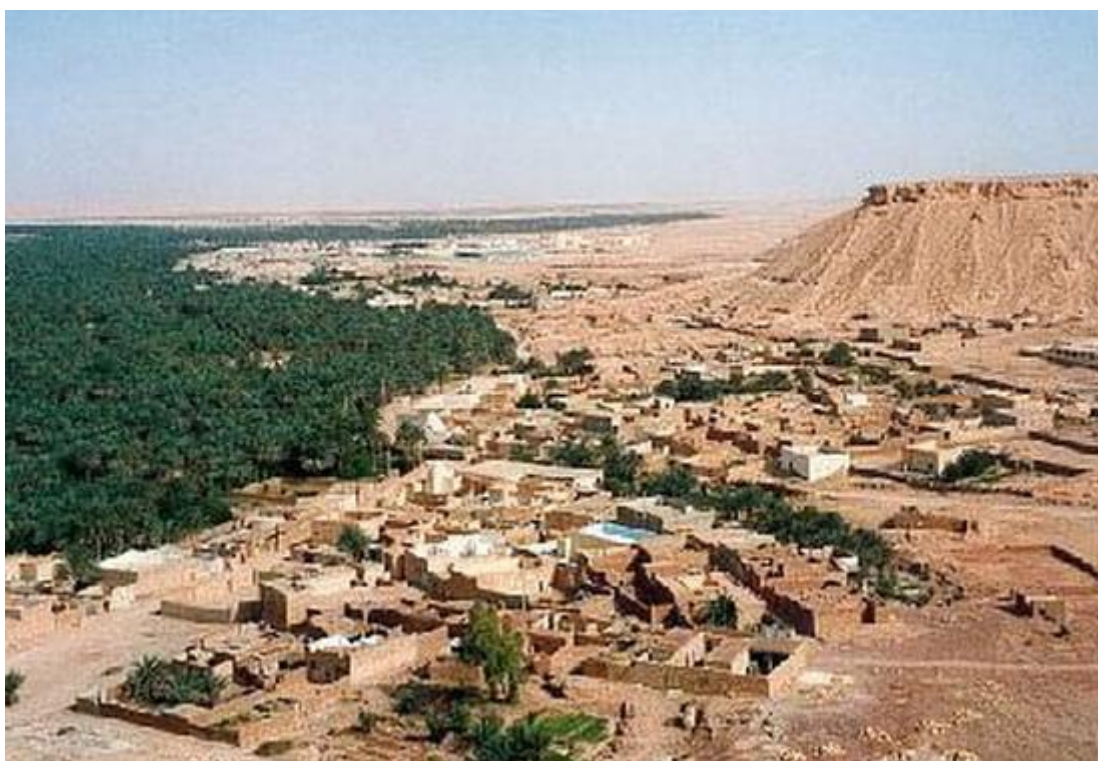
La moto Rocher modèle 1908



Carte postale de Ouargla vers 1920 (source : www.delcampe.net)

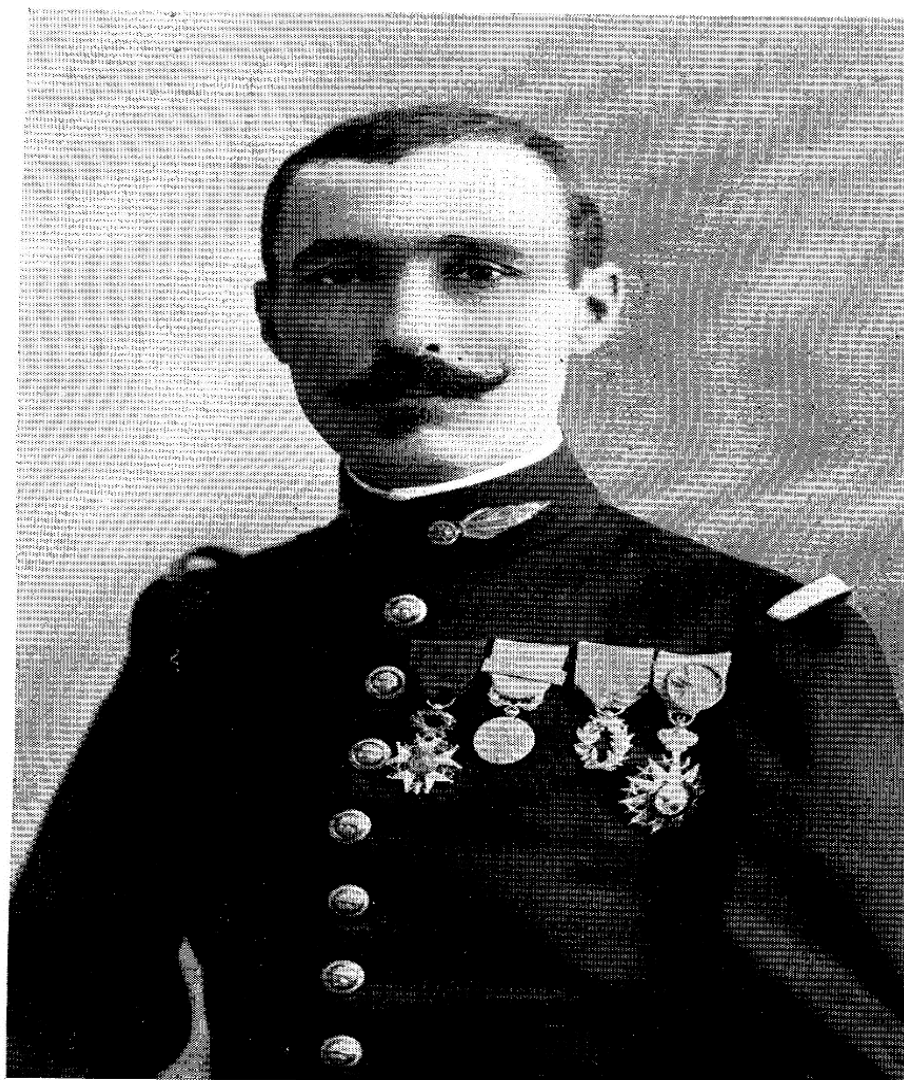


La ville de Ouargla aujourd'hui



Photographie du Capitaine Pein, neuf ans avant l'expédition

(source : Lehuraux, 1935, page de garde)



**LE CAPITAINE THÉODORE PEIN, APRÈS LA PRISE
D'IN-SALAH EN 1900.**

NOTES DE LECTURE

CHAUZAL-LARGUIER, Christelle, & ROUQUETTE, Sébastien, sous la direction de (2018) *La solidarité, une affaire d'entreprise ? Une dynamique en émergence*, Presses Universitaires Blaise Pascal, grand in-8°, 294 pages, 18 euros.

Sous un format très allongé, ce qui est inhabituel en sciences sociales – du type *d'Actes Sud* en littérature –, ce beau livre collectif se présente sous une jaquette blanche et bleu avec une poignée de mains en logo transversal. Difficile à mettre dans une poche, mais pratique pour lire dans le train ou l'avion, ce livre est accueilli par la collection "Communication, Cultures & Lien Social" dirigée par le groupe de recherches *Communication et Société* dans la patrie de Michelin, à Clermont-Ferrand. L'éditeur est le groupe des Presses Universitaires Blaise Pascal qui réalisent du très bon travail depuis 1999. C'est un service de la Maison des Sciences de l'Homme de la région. Il est dirigé par Christophe Gelly, un professeur d'université d'anglais.

Cet ouvrage est codirigé par Christelle Chauzal-Larguier, maître de conférences en sciences de gestion à l'Université Clermont Auvergne (UCA), et par Sébastien Rouquette, professeur de sciences d'information-communication dans la même institution. Les autres auteurs sont Mohamad Al Abdulsalam (UCA), François Blanc (Paris 1), Serge Boudignon (ESG), Frédéric Clipet (Groupe DPS), Rhéa Eddé (Nanterre), Arnaud Fimat (entrepreneur), Pierre-Emmanuel Grange (entrepreneur solidaire), Nawel Hammami-Habib (UCA), Gérald Lachau (Lyon 3), Clément Marinos (Bretagne sud), et Gil-Jan Royannez (Institut catholique de Toulouse). Soit au total 13 auteurs pour 288 pages, soit une moyenne de 22,2 pages par chapitre, ce qui correspond au format d'un article de revue. Cette forme particulière aux périodiques est ici imitée avec l'ajout en tête de chapitre d'un résumé et de mots clés, ce qui n'est pas habituel dans un ouvrage collectif "à la française". Le plan général retient donc deux parties et neuf chapitres, plus trois introductions liminaires et une conclusion finale. Les bibliographies sont insérées en fin de chaque chapitre, ce qui alourdit un peu la lecture. Une mise globale en fin d'ouvrage eut allégé le nombre de pages et facilité les recherches transversales. Pas d'index ni d'annexes : faiblesses habituelles des ouvrages collectifs français par rapport aux anglo-saxons qui nous donnent des leçons sur ce point. Les notes de bas de pages sont variables selon les textes et ne rendent pas la lecture fastidieuse. Quelques encadrés en grisé viennent aussi égailler un texte parfois massif en raison du format vertical choisi.

L'introduction générale et la conclusion peuvent être lues en tant que telles. Elles présentent l'ensemble des chapitres en donnant une double définition de la solidarité : la première est issue du droit français et signifie une solidarité obligatoire ; la seconde est à l'intersection des sciences sociales et a pour sens une solidarité horizontale. Le concept de solidarité est encore confidentiel dans la responsabilité sociale des entreprises, qui a pourtant 65 ans depuis le livre fondateur de Bowen (1953). La solidarité décidée dans ou par les entreprises est encore plus floue, d'où l'objet de ce livre. La conclusion confirme cette double intuition : le caractère facultatif de la solidarité horizontale s'oppose à la nature contraignante de la solidarité verticale. Le livre éclaire les forces et les faiblesses de cette dualité fondamentale, qui avait déjà été vue par Laurent Fraisse *et alii* l'an dernier dans un papier très stimulant (2017).

La première partie est intitulée "L'émergence de nouvelles pratiques de solidarité", avec un sous-titre bien plus explicite : "Quelles formes prennent les pratiques de solidarité initiées

dans les entreprises ?". Elle comprend quatre chapitres. Le premier creuse le filon du droit : les cabinets d'avocats d'affaires et la solidarité, en se posant la question d'un choix opportuniste ou d'une certaine prise de conscience de ces professionnels du Droit (par Rhéa Eddé). Le deuxième s'intéresse aux dons alimentaires par les supermarchés (par Nawel Hamman-Habib). Le troisième donne l'explication des solidarités territoriales par les réseaux des dirigeants d'entreprises (par Clément Marinos). Enfin le quatrième étudie les réseaux d'entrepreneurs en confrontant la solidarité entrepreneuriale et l'échange marchand (par Mohamad Al Abdulsalam).

La deuxième partie est consacrée aux enjeux liés aux pratiques de solidarité au sein des entreprises elles-mêmes. Avec une question subsidiaire : l'entreprise doit-elle intervenir activement dans les questions de solidarité ou rester assez neutre sur ce point ? Ici cinq chapitres aident à comprendre le problème dans sa globalité complexe. Le premier (numéroté 5) se demande si le marketing solidaire est un oxymoron (contradiction interne) ou un pléonasme (par François Blanc). Le deuxième (numéroté 6) questionne la compatibilité entre l'engagement personnel et l'organisation solidaire en entreprise (par Gil-Ian Royannez et Serge Boudignon). Le troisième (numéroté 7) éclaire les démarches solidaires en entreprise par le biais du témoignage des dirigeants concernés par ces actions-là (par Christelle Chauzal-Larguier, aidée par Frédéric Clipet, Pierre-Emmanuel Grange et Arnaud Fimat). Ici trois annexes complètent le chapitre, avec la présentation des trois entreprises interrogées et les deux cas approfondis. Dommage que le petit livre de Bowen (1955) ne soit pas cité ici car il aurait été utile pour mettre en perspective l'approche américaine et la vision française.

Le quatrième chapitre (numéroté 8) étudie l'entraide salariale dans l'entreprise, en choisissant une approche revisitée de la communication externe sur la solidarité (par les co-directeurs de l'ouvrage). Le cinquième enfin (numéroté 9) analyse le moment où la communication institutionnelle des entreprises s'empare vraiment du thème fondateur de la solidarité (par Gérard Lachaud). Pour cela il prend l'exemple des entreprises du CAC 40. Ainsi 27 firmes membres de ce club très fermé évoquent la solidarité comme l'une de leurs valeurs fondamentales. Faudra-t-il changer la devise de la France en "Liberté, Egalité, Solidarité" ? La fraternité est en effet une solidarité plus familiale que vraiment sociétale...

La bibliographie est principalement francophone : sur 413 textes cités, 73,1 % sont en langue française et 26,9 % en langue anglaise (moins 1 texte en italien). Cela prouve que ce sujet n'est pas exclusivement trusté par les auteurs anglo-saxons et que les auteurs francophones, qu'ils soient canadiens, belges, suisses, africains ou français peuvent parfaitement faire des apports notables au domaine de la solidarité managériale. Tel quel ce livre ressemble fort à un numéro spécial de revue scientifique. Il en a les qualités mais pas les défauts : il vieillira moins vite que le ressac des périodiques qui sont obsolètes au bout de trois ou quatre mois ! Son défaut principal est le manque d'homogénéité de style des divers chapitres, ayant été pensés et écrits par des personnes différentes. Mais pour son projet ambitieux et sa rigueur contrôlée, cet ouvrage mérite vraiment d'être lu, médité et critiqué. Achat fortement recommandé. Prix raisonnable pour le nombre de pages et la qualité du contenu.

Luc MARCO

Références

BOWEN, Howard Rothmann (1953) *Social Responsibilities of the Businessman*, New York, Harper and Row, 276 p. A noter une réédition intéressante en 2013 chez University of Iowa Press, 248 pages, avec une préface et une postface inédites qui éclairent l'évolution de la réception de ce livre fondateur.

BOWEN, Howard Rothmann (1955) *The Business Enterprise as a Subject of Research*, Social Science Research Council, 103 p.

FRAISSE, Laurent et alii (2017) "Social Enterprise in France: at the Crossroads of the Social Economy, Solidarity Economy and Social Entrepreneurship?", Document HAL, n° 01449222, *ISCEM Working Papers*, n° XXXIV, 34 p.

Pierre-Yves GOMEZ (2018) *La gouvernance d'entreprise*, Paris, Presses Universitaires de France, collection "Que sais-je ?", n° 4136, 128 pages, 9 euros.

La célèbre collection de petits livres encyclopédiques fondée par Paul Angoulvent en 1941 connaît un regain d'ardeur après quelques années de léthargie dues aux difficultés qu'ont rencontrées les PUF au début du vingt-et-unième siècle. Elle atteint maintenant plus de 4 200 titres et se diversifie de plus en plus, tout en rajeunissant ses volumes. La couverture a été simplifiée, au point de perdre le numéro sur le dos du livre, ce qui était bien pratique pour ranger les ouvrages dans sa bibliothèque. Maintenant les bibliothécaires amateurs vont devoir rajouter le numéro à la main ou par un procédé scotchable. On n'arrête pas le progrès !

Ce livre est donc inséré, nous dit la quatrième de couverture, dans la série "économie", qui comprend déjà sept titres du même registre : le classique "management" de Thietart, la GRH de Le Gall, la culture d'entreprise de Thévenet, la gouvernance de Moreau Desfarges, les 100 mots de la gestion de Dominique Roux, les 100 mots de l'entreprise de Simmonet, et l'économie sociale et solidaire de Lacroix et Slitine. La collection veut donc reprendre des parts de marché à sa grande concurrente, la collection "Repères" des éditions La Découverte, qui réunit les universitaires de sensibilité socialiste.

L'auteur est professeur de sciences de gestion à l'Ecole de Management de Lyon. Spécialiste reconnu du domaine, il préside depuis quinze ans l'Institut français de gouvernement des entreprises, logé au sein de son établissement. Echotier écouté, il écrit dans le journal *Le Monde* depuis une dizaine d'années une chronique suivie.

Dans l'introduction, Gomez fait preuve d'érudition, mais pas totalement. Il définit le verbe "gouverner" en remontant au grec ancien. Le mot "économie" car les organisations "sont aussi anciennes que l'économie politique" (sic). Il n'y aurait donc pas d'organisations dignes de ce nom avant 1750 puisque c'est à cette date que l'expression "économie politique" apparaît ! Pourtant Gomez remonte à Xénophon et Aristote pour trouver trace de la bonne gouvernance de la maison. Puis il enchaîne sur les monastères du Moyen Age, temps de fondation des bonnes règles de gouvernance monacale. Rien n'est dit sur le rôle de Nicolas Machiavel au début du seizième siècle, ni sur celui de Giovanni Botero à la fin du même siècle (1599). Dans une prochaine édition, il faudrait aussi dire un mot sur la littérature abondante concernant le gouvernement des Compagnies des Indes aux 17^e et 18^e siècles (Estienne, 2017), et surtout sur les grands classiques de l'administration des entreprises au 19^e siècle : Courcelle-Seneuil (1855), Lincol (1869), Guilbault (1877) et Prouteaux (1888).

Ensuite le livre contient au total sept chapitres. Le premier s'attaque aux définitions plus approfondies des mots "gouvernance" et "Entreprise". La gouvernance est le système de gouvernement de l'entreprise en général et les deux termes sont synonymes. L'entreprise est une unité organisationnelle autonome ayant pour but la production et la vente de produits ou de services marchands. La clé reste donc le profit, c'est-à-dire une valeur ajoutée au processus

initial de production qui s'exprime dans la vente sur un marché. L'auteur en déduit logiquement que la gouvernance d'entreprise est *un art* de gouverner l'entreprise et non *une science* du gouvernement des organisations en général (page 18).

Le deuxième chapitre décrit les trois pouvoirs qui constituent la gouvernance : le pouvoir souverain, exécutif, et celui de surveillance. Alors que la science politique définit quatre pouvoirs, Gomez n'en retient que trois, enlevant le pouvoir constituant, privilège de la Société en général dans laquelle les entreprises s'insèrent légalement. La gouvernance résulte de l'équilibre entre les trois pouvoirs, ce qui ne va pas sans heurts, conflits et résiliences. A partir de ces rapports de force, Gomez décrit sept régimes possibles de gouvernance plus ou moins harmonieuse. Pour cela il a besoin de deux chapitres successifs.

Le troisième chapitre répertorie donc les quatre premiers éléments des 7 régimes de gouvernance, à savoir : la polyarchie (ou démocratie entrepreneuriale), l'anarchie des entrepreneurs, l'autocratie entrepreneuriale dite fermée, puis celle dite ouverte. On sent ici que ce livre est issu d'un cours longuement donné devant des étudiants : il est pédagogique sans être pesant. Quand les pouvoirs sont séparés mais sont exercés ou annihilés entre eux, les combats pour la suprématie gouvernementale peuvent conduire à l'annulation des forces : c'est l'anarchie entrepreneuriale. L'autocratie apparaît quand l'actionnaire majoritaire est aussi le PDG et que les minoritaires sont inopérants. La démocratie existe si aucun acteur n'exerce deux pouvoirs en même temps.

Le quatrième chapitre continue à dérouler les trois autres éléments : l'oligarchie actionnariale, l'oligarchie managériale, et l'oligarchie des conseillers divers et variés qui gravitent autour du Pouvoir. Ces situations surviennent quand l'un des trois pouvoirs est plus fort que les deux autres et prend les rênes de l'entreprise. Si c'est le petit groupe d'actionnaires majoritaires qui l'exerce par sa surveillance étroite sur les managers salariés, c'est l'oligarchie actionnariale. Si au contraire ce sont les managers qui font la pluie et le beau temps, on parle d'oligarchie managériale. Enfin si le pouvoir souverain et le pouvoir exécutif sont concomitamment faibles, ce sont les conseillers qui l'emportent : c'est l'oligarchie des surveillants. Un tableau récapitule tous ces cas de figure à la page 71 : la moitié du chemin a été parcouru.

Le cinquième chapitre montre la dynamique des régimes de gouvernance en lien avec l'histoire du capitalisme. D'abord en montrant qu'il s'agit d'un processus très dynamique, puis en rappelant les grandes étapes historiques de cette évolution. Les régimes de gouvernance ne sont pas stables et évoluent avec le temps, c'est-à-dire avec les conditions économiques et sociales, les mœurs et la jurisprudence de l'époque où agissent les entreprises. Gomez voit quatre étapes dans cette évolution : a) l'entreprise-famille où l'autocratie domine avec un paternalisme associé (1800-1930) ; b) l'ère des managers ou l'oligarchie managériale s'impose peu à peu (1930-1980) ; c) le temps des financiers qui est une extension de l'autocratie managériale (1990-2007) ; d) la transition du numérique où tous les pouvoirs se réveillent et veulent leur part du gâteau (depuis la crise de 2008). Intéressant mais schématique : la réalité est beaucoup plus un continuum complexe haché de ruptures plus ou moins brutales que l'on appelle révolutions.

Le sixième chapitre s'attaque à la diversité des gouvernances et cela selon les parties prenantes au pouvoir effectif. Quatre points sont nécessaires à Gomez dans ce travail d'éclaircissement analytique : a) étudier la fausse piste des modèles culturels nationaux ; b) analyser la diversité des parties prenantes ; c) constater la participation des salariés à cette grande fête ; d) et tenir compte de la diversité des acteurs exerçant la surveillance. Le

kaléidoscope est alors monté, place aux couleurs du tableau final. Le septième et dernier chapitre étudie les diverses défaillances de la gouvernance d'entreprise, selon trois angles : le désintérêt pour la continuité de la firme, les conflits entre gouvernants, et le manque de vertu de ceux-ci. Une brève conclusion vient clore le parcours en deux pages, mais il n'y a pas de bibliographie finale, renvoyant le lecteur aux notes de bas de page tout au long de l'ouvrage. Une prochaine édition devrait mettre certaines parties en plus petits caractères et utiliser les deux pages gagnées pour livrer une liste bibliographique digne de ce nom.

Le livre se lit facilement, la pensée est claire et le propos d'actualité. Mais il ne faut pas s'attendre à avoir une histoire de la gouvernance d'entreprise, qui est encore à écrire pour la France tandis que les anglo-saxons ont déjà mis le travail en chantier (Fentrop, 2003). Une piste pour cela : faire le rappel des comptes-rendus aux conseil d'administration des Compagnies des Indes, puis enchaîner sur les entreprises libres à partir de juin 1791 (loi Le Chatelier et décret d'Allarde). Cela fera l'objet d'un autre numéro de la collection, à n'en pas douter. Achat donc conseillé et lecture très profitable, pour parties prenantes intéressées.

Jean LE CARAM
Chercheur à l'IHPM

Références

- BOTERO, Giovanni (1599) *Raison et gouvernement d'Estat : en dix livres*, Paris, Guillaume Chaudière, réédition Gallimard, 2014, 382 p.
- CHARREAUX, Gérard (1997) *Le gouvernement des entreprises : corporate governance, théories et faits*, Paris, Economica, 540 p.
- COURCELLE-SENEUIL, Jean Gustave (1855) *Manuel des affaires*, Paris, Guillaumin, réédition scientifique par Luc Marco, Paris, L'Harmattan, 2013, 388 p.
- ESTIENNE, René direction (2017) *Les compagnies des Indes*, Paris, Gallimard et Ministère des Armées, format in-4°, 281 p.
- FENTROP, Paul (2003) *A History of Corporate Governance, 1602-2002*, Bruxelles, Deminor, 1st édition, 479 p.
- GUILBAULT, Adolphe (1877) *Traité d'économie industrielle: études préliminaires, organisation et conduite des entreprises*, Paris, Guillaumin, 304 p.
- LINCOL (1869) *Essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales*, Paris, Eugène Lacroix, 343 p., réédition par Luc Marco, Saint-Denis, Edi-Gestion, 2015, 254 p.
- MACHIAVEL, Nicolas (1513) *Le Prince, suivi de l'art de régner*, Paris, Les Belles-Lettres, 2008, 382 p. Nouvelle traduction tenant mieux compte du texte originel.
- MORCK, Randall K. editor (2007) *A History of Corporate Governance around the World : Family Business Groups to Professional Managers*, Chicago, University of Chicago Press, 680 p. Le chapitre sur la France a été rédigé par Antoin E. Murphy, l'historien de Law et Cantillon.
- PARRAT, Frédéric (1999) *Le gouvernement d'entreprise : ce qui a déjà changé, ce qui va encore évoluer*, Paris, Maxima Laurent du Mesnil éditeur, 346 p.
- PROUTEAUX, Albert (1888) *Principes d'économie industrielle*, Paris, Baudry, 230 p.

Marie-France PIGUET (2018) *Individualisme. Une enquête sur les sources du mot*, Paris, CNRS Editions, 194 pages, 22 euros.

Les livres sur l'origine des mots sont assez rares, surtout quand ils concernent des qualificatifs afférents au monde économique et gestionnaire. Il faut donc souligner le mérite d'une chargée de recherches au Centre National de la Recherche scientifique, qui a consacré son œuvre à cette tâche passionnante. Membre de la section des sciences du langage, elle déborde aussi sur la section " économie et gestion". Son précédent grand ouvrage était dédié au concept de *classe*, et fut publié aux Presses universitaires de Lyon en 1996. Elle remontait alors aux physiocrates, ces premiers "économistes", et allait jusqu'aux historiens de la Restauration, en 196 pages très stimulantes. Elle retient ici le même format court, qui se divise en huit chapitres sous une belle forme typographique avec un caractère assez gros et un interlignage généreux qui facilitent la lecture. Alors que les sources primaires sont référencées en notes de bas de page, les sources secondaires sont reprises dans une liste finale de huit pages. Un index très bien fait complète le tout, ce qui aide une lecture transversale de l'ouvrage, quand on cherche un auteur ou une notion précise. La première de couverture se voit honorée d'un dessin de Sempé qui représente un individu isolé avec un sac à dos au milieu d'une foule de gens qui se saluent avec aménité.

Le chapitre premier montre que l'individualisme est un mot tout à fait nouveau au XIX^e siècle. A la mode du temps, c'est un mot dérivé en "isme" et il a été forgé uniquement dans la langue française. Ses premières attestations – datation toujours délicate –, remontent à 1815 avec le baron de Frénilly, et en 1820 chez Joseph de Maistre. C'est donc bien au début de la Restauration que le mot s'est imposé dans la Presse et les ouvrages de science politique. Il est donc contemporain de l'expression "organisation du travail" comme l'ont montré nos deux collègues Mihaylova et Marco en 2016.

Le chapitre 2 remonte au mot "égoïsme" au XVIII^e siècle. Ce fut d'abord un mot de la morale philosophique, avant de devenir péjoratif en ses funestes effets sur la Société. L'auteure prend ensuite l'exemple du Comte de Saint-Simon et celui de ses disciples dans le journal *l'Echo de la Fabrique*, récemment fort bien étudié par Ludovic Frobert et ses collaborateurs en 2010.

Le chapitre 3 redessine le débat, les polémiques et les enjeux politiques de l'émergence du néologisme dans la Presse et la littérature. En premier lieu dans *Le Producteur* de la mouvance saint-simonienne. Ensuite dans l'œuvre importante de Benjamin Constant, ce grand libéral avec ses exagérations et son emphase habituelle. Enfin chez Marcelin Desloges, un journaliste attaché au *Journal du Commerce* publié par la Librairie du Commerce de Pierre-Hubert Renard. On voit là que les gestionnaires de terrain se sont emparés du mot et en ont fait une expression polémique. Le consommateur est individualiste, mais ses défenseurs sont collectivistes.

Le chapitre 4 confronte ensuite les mots individualisme et individualité par l'intersection entre la sémantique et la morphologie linguistique. A nouveau chez Constant et dans *Le Producteur*. Puis avec l'exemple de François-Dominique de Reynaud de Montlosier, un homme politique de la Révolution puis émigré à Coblenz. Enfin avec la mise au point d'Alexandre Vinet, un spécialiste du saint-simonisme au moment où ce mouvement était très actif, soit en 1832. Autant de textes anciens très stimulants à relire.

Le chapitre 5 aborde la question de la double autonymie¹ suivante : d'une part le couple constitué par *individualisme* et *association* chez le comte Saint-Simon, et d'autre part le duo

¹ Caractère d'un mot ou d'un énoncé dit « autonyme » c'est-à-dire désignant la substance de la citation.

individualisme/socialisme chez l'imprimeur Pierre Leroux et chez le grand économiste libéral Michel Chevalier. Le débat central est bien là : la confrontation entre les libéraux et les non-libéraux. Ce *continuum* va des communistes purs aux ultra-orthodoxes conservateurs.

Le chapitre 6 voit au-delà de l'usage politique du néologisme "individualisme". L'auteure étudie Lamennais et Gerbet, Théodore Jouffroy, puis Chateaubriand. Car le mot a envahi progressivement tout le champ de la littérature et de la philosophie, dont dépendent les idées économiques et gestionnaires. L'individualiste est esclave de la collectivité savante.

Le chapitre 7 descend à la manière d'être et d'agir qu'implique l'individualisme universel. Ici est convoqué le grand Tocqueville qui montre que l'égoïsme individuel ressemble à la rouille de la Société, et que son adoption par les sociétés démocratiques est à la fois un bien et un mal. Un bien pour relancer les forces économiques qui dormaient dans les corporations d'ancien régime, un mal qui détruit l'esprit d'association par les multiples conflits qui nuisent aux sociétés commerciales et financières (la Bourse est une louve pour la Bourse).

Le chapitre 8 étudie les définitions du mot individualisme dans les dictionnaires du XIX^e siècle: en 1834 dans le dictionnaire de Boiste, en 1842 dans le *dictionnaire politique* de Garnier-Pagès, en 1865 dans le *nouveau dictionnaire universel* de Maurice La Châtre, puis classiquement dans le Littré de 1868 et le Larousse de 1873. Dommage que les dictionnaires d'économie politique de Coquelin-Guillaumin (1852) et celui du commerce du même éditeur (1865) ne soient pas étudiés. La conclusion démontre la convergence de trois sources fondamentales. D'abord ce furent les débats de la Restauration sur la politique et sur la religion qui axèrent la signification initiale du mot individualisme. Ensuite l'évolution du vocabulaire a bien installé le vocable dans la panoplie du publiciste à la mode. Enfin *le spleen* de cette période intermédiaire fit le succès de ce mot à la fois pessimiste (on est seul...) et optimiste (...mais pas mal accompagné). Inquiétude diffuse qui se prolonge encore aujourd'hui. Pour ce beau *kinopanorama* de concepts et d'auteurs, il faut lire ce livre exaltant.

Annie Patiteau
Chercheuse à l'IHPM

Références

- COQUELIN, C. et G.-U. GUILLAUMIN dir. (1852-53) *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Librairie de Guillaumin et compagnie, 2 volumes. La deuxième édition est de 1864.
- FROBERT, Ludovic dir. (2010) *L'Echo de la fabrique : naissance de la presse ouvrière à Lyon*, Paris, ENS Editions et Institut d'Histoire du Livre, 372 p.
- GUILLAUMIN, G.-U. dir. (1863) *Dictionnaire du commerce*, Paris, Guillaumin et compagnie, 2^e édition, 2 volumes. La première édition est de 1837-39.
- LÉVIS-MIREPOIX, duc de (1959-1962) *Grandeur et misère de l'individualisme français*, Paris et Genève, La Palatine, 3 volumes.
- MIHAYLOVA, Stefka et Luc MARCO (2016) *Le débat sur l'organisation du travail en France : de la Révolution à Louis Blanc, 1791-1850*, Paris, L'Harmattan, 234 p.
- PIGUET, Marie-France (1996) *Classe, histoire du mot et genèse du concept, des Physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 193 p. (tiré de sa thèse soutenue en 1993 sous la direction de Maurice Tournier, Université Paris 3).
- PIGUET, Marie-France et alii (2003) *Dictionnaire des usages socio-politiques, 1770-1815*, tome 7, notions théoriques, Paris, Honoré Champion, série Linguistique française, n° 10, 208 p.

Arnaud BERTHONNET et Bruno GÉLIS (2018) *Didot, Saugrain, Gélis : métiers du livre, banquiers, architectes. Cinq siècles d'histoire familiale*, Rueil-Malmaison, InSiglo, in-4° à l'italienne, 240 pages, 35 euros.

Remarquable ouvrage d'histoire du livre et des métiers adjacents : les banquiers qui financent, les architectes qui conçoivent les bâtiments. Il est cosigné par l'historien Arnaud Berthonnet, docteur de l'université Paris-Sorbonne (Paris IV) et enseignant au CNAM et à Paris-Dauphine, ainsi que par Bruno Gélis, mémorialiste de la famille Gélis. La très grande qualité iconographique du livre a exigé la collaboration de toute une équipe de spécialistes : Joëlle Paris pour la direction artistique et la maquette, Nathalie Sanchez qui a conçu les arbres généalogiques, Isabelle Peyron qui a relu et corrigé l'ensemble, Sylvie Gousset qui a suivi le travail en cours et a aussi relu le manuscrit, et l'imprimeur Gibert Clarey qui a mis sur le papier ces multiples illustrations en couleur.

Ce très beau livre est édité par la société InSiglo, qui a été fondée en 2004 par Sylvie Gousset et Arnaud Berthonnet. C'est à la fois une agence d'ingénierie historique et un éditeur de livres d'histoire des entreprises. Elle utilise donc les dernières techniques de communication au service d'un travail sérieux sur archives et documents imprimés d'époque.

Le plan retenu est ternaire : la première partie est consacrée aux familles de libraires et d'imprimeurs Didot et Saugrain entre 1500 et 1800 (4 chapitres) ; la deuxième étudie les réseaux familiaux et économiques des familles Didot jusqu'aux Gélis (3 chapitres) ; la troisième met l'accent sur Paul Gélis, architecte en chef des monuments historiques (1 seul chapitre). Suivent des annexes nombreuses, un appareil critique, une bibliographie, un index des noms de personnes (très pratique), une table des matières et des remerciements. L'ensemble a fière allure sous un format dit « à l'italienne » qui permet d'insérer des illustrations de grands formats et de dérouler un texte sur trois colonnes, un peu comme dans un journal ou une revue du temps jadis.

La première partie comprend donc quatre chapitres. Le premier livre la biographie du fondateur de la famille : François Didot (vers 1685-1757). Le deuxième analyse la branche aînée en la personne de l'imprimeur innovateur François-Ambroise Didot (1730-1804). L'expansion impressionnante de l'imprimerie Didot sur deux siècles est aussi étudiée. Le troisième chapitre met l'accent sur la branche cadette, celle issue de Pierre-François Didot (1732-1795). Le quatrième envisage les Saugrain, grands ancêtres des Didot-Gélis. Au total 8 générations ont œuvré dans cette famille au service du livre-roi.

La deuxième partie est plus resserrée avec trois chapitres. L'un consacré aux banquiers des métiers du livre. L'autre spécifiant les origines et l'ascendance de la famille Gélis. Le dernier enfin analysant la stratégie de réussite des enfants d'Henri et Henriette Gélis-Didot, qui ne comptaient que sur eux-mêmes pour trouver les succès dans les affaires d'édition.

La troisième partie ne contient qu'un seul chapitre. Il est réservé au parcours original d'un grand architecte : Paul Gélis (1885-1975). Sa vie tumultueuse et son œuvre impressionnante sont racontées avec talent par son descendant.

Les annexes contiennent six éléments. La généalogie des familles Chastaing, Vallet et Saugrain du seizième au dix-neuvième siècle. Celle de la famille Jombert au dix-septième au dix-neuvième siècle. La biographie de Charles-Nicolas Cochin (1715-1790), un dessinateur, graveur et écrivain de talent. Les cousins de la famille Didot-Nyon. Le panorama généalogique de toutes ces familles de libraires et d'imprimeurs. Et le cas particulier des femmes libraires de la famille, qui étaient toutes parentes des Didot-Saugrain.

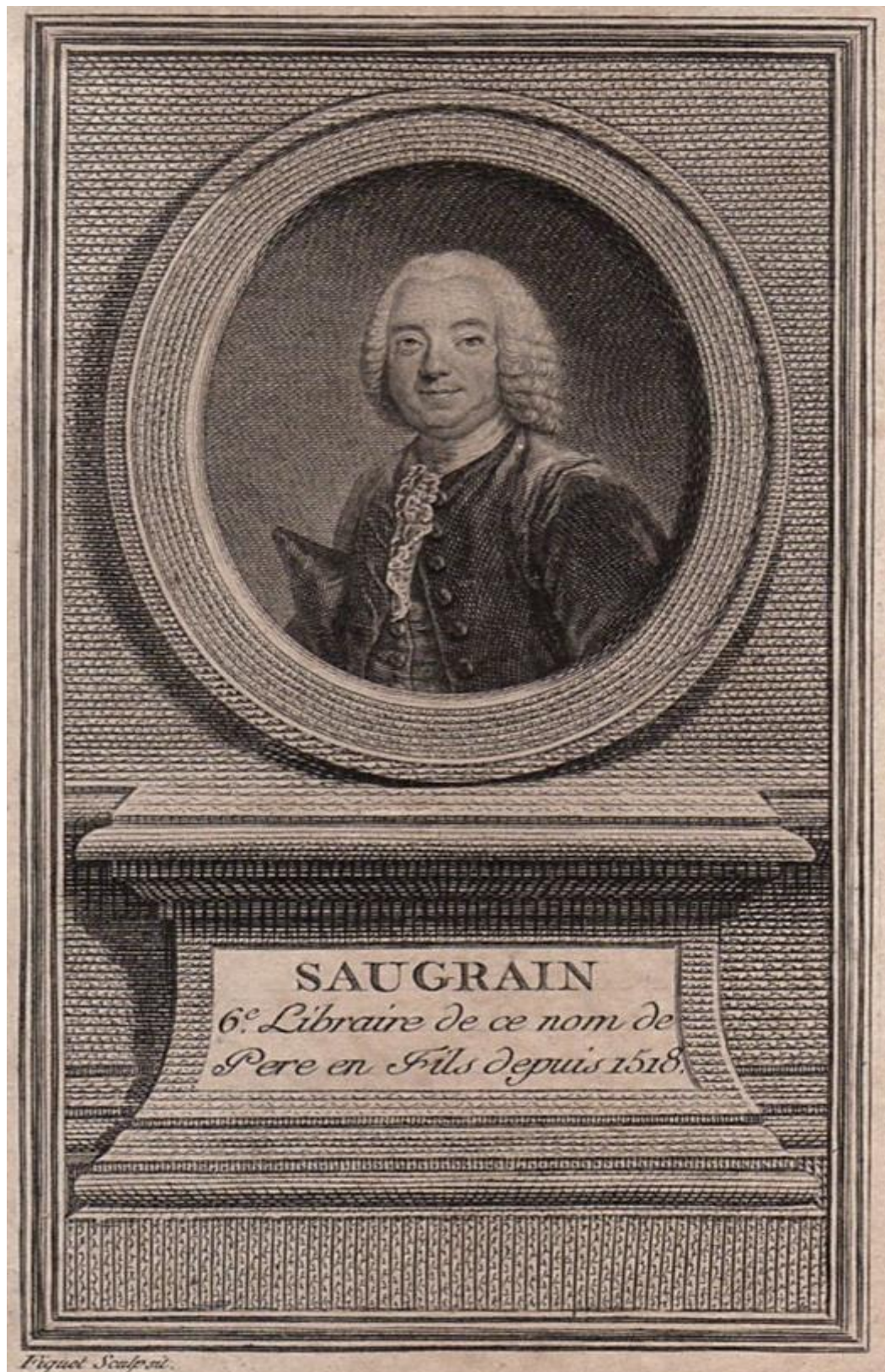
Ce livre est donc vraiment très riche en iconographie avec une multitude de photographies d'éléments anciens très pertinents. Sa mise en page est particulièrement originale avec une recherche permanente de beauté formelle. Le texte est parfois un peu hagiographique, mais c'est la rançon de ce type d'ouvrage consacré à l'histoire de plusieurs familles par l'un de leurs descendants. La part de l'économie politique ou de l'administration des entreprises dans cette histoire est très minime et doit être recherchée dans le contenu par une lecture attentive. Tel quel, il reste un document très important pour l'histoire de l'édition française, pour celle de l'imprimerie de notre pays et pour les métiers adjacents qui s'y agglomérèrent au fil du temps. Lecture vraiment recommandée pour qui veut approfondir ce pan fondamental de l'aventure intellectuelle de nos éditeurs anciens.

LM

Page de couverture du livre sous revue.



Portrait de Saugrain par Fiquet (source : le-bibliomane.blogspot.com)



SOMMAIRES DES NUMÉROS ANTÉRIEURS¹

RHPM n° 1, janvier-juin 2015, 124 p.

Dossier : La gestion d'entreprise à la Renaissance

Okamba, *Utilité de la comptabilité d'engagements de Luca Pacioli (1494)*

Noumen, *Redécouvrir Cotrugli dans la pensée comptable*

Marco, *Le Choyselat, fondateur des plans d'affaires à la fin du XVI^e siècle*

Baujard, *L'imprimeur Christophe Plantin (1520-1589)*

Le Sylvain, *L'instruction des marchands et facteurs (1580)*

RHPM n° 2, juillet-décembre 2015, 174 p.

Dossier : Les Musées en question

Houdy, *La maison des Humanités. Présentation d'ensemble du projet*

Baujard, *Louvre-Abu Dhabi dans l'île de Saadiyat*

Articles : Deux innovations

Bodolec, *Développer les filières bois françaises par les clusters*

Degos et Ben Hmiden, *Histoire des agences de notation financière*

RHPM n° 3, janvier-juin 2016, 156 p.

Dossier : Gestionnaires et économistes

Degos, *Origines et premières années de l'ESC de Bordeaux*

Micheau, *Livres de comptes et activités de Fortaney Dupuy (1505-1523)*

Mergiani et Marco, *Pyramide des besoins et risque du consommateur*

Abdelwahed et Marco, *Éléments pour une nouvelle épistémologie*

Borisova, *Les grands professeurs d'économie politique en Bulgarie*

Poivret et Marco, *Les anti-utopistes : trois auteurs oubliés*

(Guilbault, Lincol, Prouteaux)

¹ Hormis les notes de lecture qui accompagnent les dossiers et les articles de chaque numéro. La liste de ceux-ci sont disponibles auprès du rédacteur en chef de la revue à l'adresse courriel indiquée à la page 2, *in fine*.

RHPM n° 4, juillet-décembre 2016, 122 p.

Dossier : Économie et comptabilité

Degos, *Les monnaies virtuelles aux risques avérés*
Marco, *Une bibliographie commerciale sous le Consulat*
Dupont, *Biographie d'Albert Dupont, historien de la comptabilité*
Peyret-Lallier, *Causes d'échec et de réussite des firmes*
Forcade, *La Société de l'Exposition Universelle*
King, *Origine du terme « économie politique »*

RHPM n° 5, janvier-juin 2017, 124 p.

Dossier : La concurrence des diligences

Marco, *La guerre des messageries en France (1817-1842)*
Fourier, *Spoliation du corps social par les déperditions commerciales*
Navier, *Considérations sur les principes de la police des roulages*
Adam, *Pétition des maîtres de poste menacés par les chemins de fer*
Burat, *Roulage (écon. industrielle)* ; Bresson, *Réflexions statistiques sur les SA*
Blanc, *La concurrence cause de ruine* ; O'ddoul, *La nature des fortunes*
Laboulaye, *Industrie des transports* ; Courcelle-Seneuil, *Voitures publiques*
Duchêne et Proudhon, *Des compagnies de voitures publiques*
Marx, *L'exemple des calèches et des transports en mutation*
De Foville, *Les variations des prix des transports*
Musnier, *Les Messageries nationales vers 1850-1860*

Article méthodologique

Mihaylova, *La didactique en gestion*

RHPM n° 6, juillet-décembre 2017, 132 p.

Dossier : L'humour des économistes, une anthologie

Marco, *L'évolution de l'humour des économistes*
Joly, *Le premier poète économiste : Antoine de Montchrétien*
Galitzine, *De l'esprit des économistes sous la Révolution*
Marion, *Un économiste amusant : Camille de Saint-Aubin*
Maurice, *La conteuse économiste : Harriet Martineau*
Diffre, *L'économiste ironique : Frédéric Bastiat*
Dupuit, *L'économie politique est-elle une science ?*
Baudrillart, *Les mauvais économistes : des hétérodoxes ?*

Extraits

Cobden, *De l'évolution de la mode en Angleterre*
Keynes, *Perles de la Théorie générale et autres écrits*
Schumpeter, *Bijoux de l'histoire de l'analyse économique*
Sauvy, *Humour et économie politique*
Maris, *Les sept péchés capitaux des universitaires*

Enquête

Guillon et Gandur, *Qui étaient les économistes français en 1965 ?*

RHPM n° 7, janvier-juin 2018, 114 p.

Dossier : L'humour des gestionnaires, une généalogie

Baudier, *Un grand administrateur : l'abbé Suger au 12^e siècle*
Autin, *Le financeur de la découverte du nom d'Amérique en 1507*
Marco, *Honoré de Balzac, un gestionnaire utopiste*
Bayard et De Courcy, *L'année sur la sellette (un charlatan en 1836)*
Le Caram, *L'humour dans une bibliothèque d'économiste en 1854*
La rédaction, *Bibliographie sur l'humour gestionnaire*

Articles

Baujard, *Epistémologie et usages du numérique en formation pour adultes*
Borisova, *The Walrasian public entrepreneur*
Hodonou, *Les infections nosocomiales et leurs coûts*

Documents

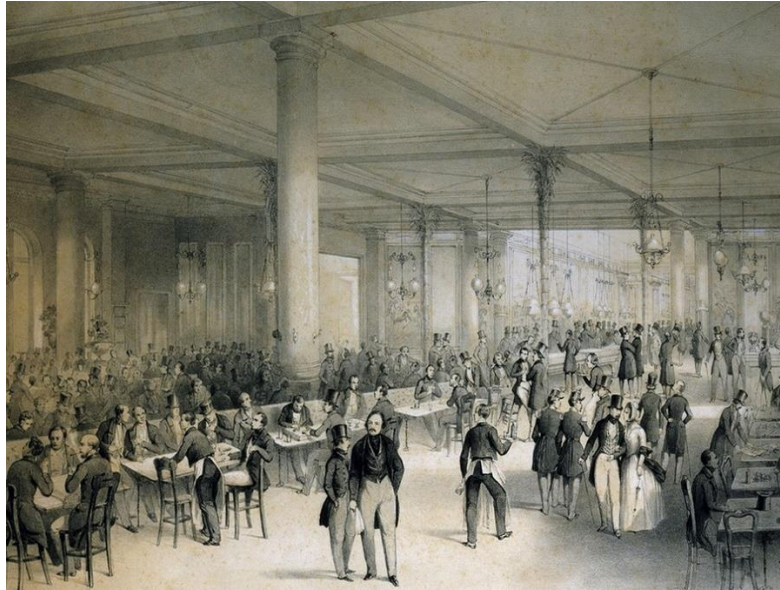
Renaud, *Entreprise collective contre firme individuelle (1891)*
Lasserre, *Le profit, l'entreprise et l'intérêt général (1967)*

RHPM n° 8, juillet-décembre 2018, 132 p.

Dossier : La formation en questions

Valette : *Projets d'enseignement et révolution française (1789-1795) ; 1848 dans L'Éducation sentimentale de Flaubert*
Baujard : *Innovation pédagogique et formation scientifique ; Former aux risques en haute montagne*
Melin et Plée : *Former à l'exemplarité*
Mihaylova : *La construction du savoir en gestion*

Documents : Courcelle-Seneuil (1843-44) et Wilhelm (1845)



Le Café de France, dans le Bazar Bonne-Nouvelle, en 1840.

Texte composé sur Lenovo Ideapad 320

Mise en pages par les Editions de la Gestion

Imprimé à Saint-Denis (93) par ISI-PRINT



Le Bazar Bonne-Nouvelle en 1840.

Revue d'Histoire et de Prospective du Management

5^e année, volume V, n° 8, janvier-juin 2019

ARTICLES ORIGINAUX

BAUJARD : *Fondements historiques de la théorie enracinée face aux évolutions numériques de l'apprentissage organisationnel*

MARCO : *Les risques de l'édition gestionnaire française, 1800-2018*

AUTIN : *Les origines de l'expression « Gérant d'affaires »*

VALETTE : *La presse périodique politique du Second Empire : liberté bâillonnée ou liberté surveillée ?*

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

MASSABIAU : *De l'estimation des fonds (1764)*

BOUVIER et MAYNIAL : *Les comptes de la fonderie de Balzac*

MATHIEU DE DOMBASLE : *L'avenir industriel de la France vu en 1834*

VILLENEUVE-BARGEMONT : *L'avenir de l'économie politique prévu en 1841*

LEHURAUX : *La première moto dans le désert du Sahara en 1909*

NOTES DE LECTURE

La solidarité, une affaire d'entreprise ?

La gouvernance d'entreprise

Individualisme, histoire d'un mot

Didot, Saugrain, Gélis, famille d'éditeurs